

Budget fédéral
alternatif 2026-2027

PASSERELLE VERS L'INDEPENDANCE



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

Budget fédéral alternatif 2026-2027

Passerelle vers l'indépendance

Remerciements	3
Sommaire	6
Introduction	25
Agriculture	28
Anciens combattants	37
Arts et culture	48
Assurance-emploi	57
Changement climatique et environnement	67
Commerce et investissement	76
Coopération internationale	85
Défense	94
Développement industriel	106
Éducation postsecondaire	116
Égalité des genres	124
Équité en santé	138
Équité raciale	148
Fonction publique	158
Garde d'enfants	166
Immigration	174
Incarcération	182
Infrastructures, municipalités et transports en commun	193
Intelligence artificielle	200
Logement abordable et itinérance	207
Pauvreté et sécurité du revenu	213
Premières Nations	222
Réglementation	233
Santé	239
Sécurité alimentaire	248
Soins aux aînés et soins de longue durée	262
Fiscalité	268
Enjeux macroéconomiques et projections budgétaires	278

Remerciements

Le Budget fédéral alternatif (BFA) propose une vision collaborative et optimiste d'un Canada capable de relever les défis complexes d'aujourd'hui avec intégrité et résilience. Il démontre ainsi qu'il est tout à fait possible de bâtir une société qui défend fièrement les valeurs de justice sociale, de dignité humaine et de démocratie participative. Avec un leadership public audacieux, il est tout à fait à notre portée de construire une nation plus équitable et durable, axée sur le bien commun et la prospérité partagée.

La réalisation du BFA est rendue possible grâce au généreux soutien de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), du Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public (SNEGSP), de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), d'Unifor et du Syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (Métallos). Nous sommes extrêmement reconnaissants envers ces organismes qui soutiennent les efforts du BFA pour démontrer qu'un changement profond et un avenir meilleur sont réellement possibles.

Cette collaboration n'aurait pas été possible sans la généreuse contribution des personnes suivantes, issues d'un éventail de secteurs, de populations et de domaines d'expertise, notamment les droits de la personne, le monde du travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, les arts et la culture, le développement social, le développement de l'enfance, la coopération internationale, les programmes des femmes, la lutte contre le racisme, les peuples autochtones, le corps étudiant, le corps professoral, l'éducation et la santé¹.

Sarah Allen (Alliance de la fonction publique du Canada), **Lynell Anderson** (Un enfant Une place / Coalition of Child Care Advocates)

of BC), **Pat Armstrong** (Projet sur l'économie des soins/Université York), **Morna Ballantyne** (Un enfant Une place), **Michèle Biss** (Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance), **Karen Breeck** (Réseau de recherche et d'engagement des vétérans), **Shane Calder** (Coalition canadienne des politiques sur les drogues), **Bruce Campbell** (Université York (professeur associé) et ancien directeur général du CCPA), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants / Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Frédérique Chabot** (Action Canada pour la santé et les droits sexuels), **Rebecca Cheff** (Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé), **DT Cochrane** (Congrès du travail du Canada), **Fatim Lahonri Diabagaté** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Pam Foster** (Association canadienne des professeurs et professeurs d'université), **Sid Frankel** (Université du Manitoba), **Lisa Freeman** (Congrès du travail du Canada), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Giulia Gagliano-Tsuda** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Kelsey Gallagher** (Project Ploughshares), **Mark Garcia** (Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), **Kam Gill** (Métallos), **Rebecca Graff-McRae** (Institut Parkland (Université de l'Alberta)), **James Hannay** (Union nationale des fermiers), **Sam Hersh** (Défense environnementale Canada), **Cathy Holtslander** (Union nationale des fermiers), **Robyn Hoogendam** (Hébergement femmes Canada), **Patrick Imbeau** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Travis Kirkwood** (Assemblée des Premières Nations), **Nyki Kish** (Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry), **Ted Klassen** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Shalini Konanur** (South Asian Legal Clinic of Ontario / Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Sarah Marquis** (Union nationale des fermiers), **Lindsay McLaren** (Université de Calgary), **Anthony Musiwa** (Centres communautaires d'alimentation du Canada), **Garry Neil** (Expert en politique culturelle), **Darren Pacione** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Brent Patterson** (L'Internationale des brigades de la paix (PBI)—Canada), **Andrea Pierce** (UNDPAD Push Coalition / ImmigrantsCAN IEHDC), **Sheila Regehr** (Réseau canadien pour le revenu garanti), **Laurell Ritchie** (Groupe de travail interprovincial sur l'AE), **David Safi** (Campagne 2000—Éliminer la pauvreté des enfants et des familles), **Leila Sarangi** (Campagne 2000—Éliminer la pauvreté des enfants et des familles), **Diana Sarosi** (Oxfam Canada), **Michael Savage** (Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario), **Jessica Searson** (Association nationale des retraités fédéraux), **Darron Seller-**

Peritz (Coopération Canada), **Beeta Senedjani** (Coalition canadienne des politiques sur les drogues), **Paul Shaker** (Civicplan), **Laura Shantz** (Association canadienne des employés professionnels), **Vicky Smallman** (Congrès du travail du Canada), **Steven Staples** (Coalition canadienne de la santé), **Mischa Terzyk** (Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), **Andrew Van Iterson** (Coalition pour un budget vert), **Aaron Vansintjan** (Réseau pour une alimentation durable), **Siobhán Vipond** (Congrès du travail du Canada), **Alexi White** (Maytree), **Silas Xuereb** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Mike Yam** (Unifor), **Dave Thompson** (Union nationale des fermiers)

Les membres du personnel permanent, bénévole, sous-traitant et de recherche du Centre canadien de politiques alternatives qui suivent ont joué un rôle essentiel dans la réalisation du BFA de cette année : Nathania Ebegbare, Gina Gill-Hartmann, Trish Hennessy, Amanda Klang, Andrew Longhurst, David Macdonald, Hadrian Mertins-Kirkwood, Jon Milton, Rachel Pettigrew, Tim Scarth, Katherine Scott, Erika Shaker, Ricardo Tranjan, Lucy Trew et Stuart Trew.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Ishaan Sahai, notre boursier en économie progressiste de cette année.

Notes

¹ Les points de vue et les politiques présentés dans le Budget fédéral alternatif ne reflètent pas nécessairement ceux des auteurs ou de leurs organisations.

Sommaire

Agriculture : Cultiver la souveraineté alimentaire

Au Canada, le gouvernement fédéral a rompu avec des valeurs de longue date lorsqu'il a pris des mesures d'austérité contre des services publics essentiels, tout en finançant la militarisation et l'adoption de l'IA et en exemptant les grands projets d'exploitation des contrôles réglementaires. Cette dynamique aura de graves répercussions sur l'agriculture et les systèmes alimentaires du pays. Les agriculteurs verront leurs coûts de production augmenter, les risques environnementaux et commerciaux s'intensifier, et la faiblesse des prix des matières premières risque peu de s'améliorer. Pour les consommateurs, les coûts élevés de l'énergie et du logement exerceront une pression encore plus forte sur le budget alimentaire des ménages. Le BFA rétablira les capacités de recherche agricole du Canada et annulera les coupes budgétaires annoncées en janvier 2026. Le BFA créera une nouvelle série de programmes, intitulée Cultiver la souveraineté alimentaire, qui permettra d'accroître la capacité du Canada à produire, transformer, stocker et distribuer des denrées alimentaires destinées à la consommation intérieure.

Anciens combattants : S'assurer que personne ne soit laissé pour compte

Le BFA lancera une enquête indépendante pour s'assurer que les vétérans, leurs proches, leurs aidants et leurs survivants reçoivent les avantages, les services et le soutien dont ils ont besoin, en temps voulu et à l'endroit où ils en ont besoin. Le rapport public de cette enquête contiendra des recommandations concrètes, définies dans le temps et mesurables. Le BFA exigera qu'Anciens Combattants Canada (ACC) identifie et enregistre de manière proactive tous les anciens combattants admissibles, plutôt que d'attendre qu'ils se manifestent eux-mêmes lorsqu'ils souhaitent bénéficier de services. Le BFA prévoit également d'autres mesures, comme un meilleur financement des programmes

destinés aux vétérans itinérants, un supplément au loyer et un meilleur soutien aux retraités.

Arts et culture : Nous avons plus que jamais besoin de conteurs

En cette période marquée par le changement, l'incertitude, la perturbation des relations commerciales et les menaces américaines de faire de notre pays le 51^e État, le Canada a besoin que les arts et la culture s'expriment avec dynamisme dans tous les secteurs et dans toutes les communautés. Le BFA répond à la crise que traversent les secteurs artistiques et culturels en poursuivant la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement, notamment la modification de la *Loi sur le droit d'auteur* pour instaurer un droit de suite. Le BFA continuera d'augmenter le financement de CBC/Radio-Canada jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau moyen d'investissement par habitant dont bénéficient les radiodiffuseurs publics d'autres pays. En 2024, le gouvernement aurait dû augmenter le budget de CBC/Radio-Canada de 2 milliards de dollars pour y parvenir. Le BFA portera à 35 % le crédit d'impôt fédéral remboursable pour les expressions artistiques. L'admissibilité à ce crédit sera étendue aux producteurs de toutes les formes d'expression artistique et d'œuvres culturelles. Le BFA versera 100 millions de dollars supplémentaires par année au Conseil des arts du Canada, entre autres pour mettre en œuvre des programmes pertinents pour les artistes autochtones, noirs, d'identités de genre différentes, en situation de handicap, âgés et d'autres communautés marginalisées en quête d'équité.

Assurance-emploi : Il est temps de procéder à une véritable réforme

Les décideurs politiques fédéraux promettent une réforme en profondeur et une modernisation du régime depuis 2016. Jusqu'à présent, seules des mesures fragmentaires ont été prises : des solutions provisoires mises en place à la hâte et destinées uniquement à certains demandeurs. Le BFA entreprendra une réforme en profondeur afin de renforcer et de moderniser le régime d'assurance-emploi. Le BFA permettra à tous les travailleurs et travailleuses de bénéficier des prestations d'assurance-

emploi pendant une période pouvant aller jusqu'à 104 semaines lorsqu'ils suivent une formation agréée. Le BFA mettra en place un nouveau programme de « Prestations d'urgence de l'assurance-emploi » qui permettra d'apporter une réponse automatique et prévisible en cas de récession, d'événements climatiques majeurs, de pandémies ou d'autres perturbations. Le BFA établira une règle d'admissibilité uniforme à l'échelle du Canada, fixant à 360 le nombre d'heures de travail requis pour une première demande de prestations d'assurance-emploi, qu'il s'agisse de prestations régulières ou spéciales (12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur). Le BFA prolongera également la durée maximale des prestations régulières d'assurance-emploi à 50 semaines dans toutes les régions et accordera au moins cinq semaines supplémentaires de manière permanente aux demandeurs saisonniers admissibles. Le BFA portera le taux actuel des prestations d'assurance-emploi à 66,6 %, contre le niveau historiquement bas de 55 % actuellement en vigueur, et il fixera la prestation minimale à 500 \$ par semaine.

Changement climatique et environnement : Remettre le Canada sur la voie

Conscient de l'aggravation de la crise climatique et des vastes avantages que présente l'action climatique, le BFA entend libérer le Canada du marasme induit par les énergies fossiles et lui faire endosser un rôle de chef de file dans la lutte contre le réchauffement climatique, au sein d'une économie mondiale qui se détourne progressivement du charbon, du pétrole et du gaz. Le BFA imposera un moratoire sur toutes les nouvelles infrastructures liées aux combustibles fossiles, y compris les projets d'expansion des sables bitumineux, les puits de pétrole extracôtiers, les installations de gaz naturel liquéfié, les oléoducs et gazoducs ainsi que les centrales à gaz. Le BFA réintroduira le mécanisme fédéral de tarification du carbone pour les consommateurs selon le calendrier initial. Le BFA imposera des conditions relatives au climat et à la biodiversité, également appelées « conditions vertes », à l'ensemble des dépenses fédérales, y compris aux programmes, aux politiques fiscales et aux marchés publics. Le BFA consacrera 32 milliards de dollars sur cinq ans à la mise en place d'un réseau électrique national propre, comprenant des infrastructures de transmission interprovinciale ainsi que des programmes de gestion de la demande visant à accroître l'efficacité du réseau. Le

BFA allouera 65 milliards de dollars sur dix ans à l'élargissement et à l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation.

Commerce et investissement : Vers une plus grande autonomie

Le Canada doit trouver le juste équilibre entre une politique étrangère et commerciale plus autonome et une stratégie économique plus proactive sur le plan national. Le BFA s'écarte à la fois du libre-échange néolibéral et d'une intégration plus poussée avec les États-Unis. La « rupture » actuelle de ce qu'on appelle l'ordre international réglementé, que le Premier ministre Mark Carney a déplorée lors de son discours au Forum économique mondial, offre au Canada l'occasion de façonner des relations internationales plus souples, mais réalistes, en donnant la priorité à la résilience économique, à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre le changement climatique et à la croissance durable. Le BFA allouera 2 millions de dollars à la création d'un groupe consultatif trinational de la société civile chargé d'aider le Canada, le Mexique et les États-Unis à élaborer, dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), des réformes axées sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur le climat, et ce, au bénéfice des trois pays. Le BFA demandera à Affaires mondiales Canada d'éliminer progressivement le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans tous les accords commerciaux et d'investissement canadiens. Le BFA créera et financera une direction générale élargie axée sur le travail au sein d'Affaires mondiales Canada, avec un budget annuel de 20 millions de dollars. Cette direction facilitera le suivi et l'application de ces dispositions des traités, de la base au sommet, au Canada et dans les pays partenaires commerciaux, par le biais d'un mécanisme de règlement des différends entre les États similaire au mécanisme de réaction rapide prévu dans l'ACEUM.

Coopération internationale : Forger des alliances dans un ordre mondial en pleine mutation

Le BFA considère que l'aide internationale constitue un investissement à la fois stratégique et rentable pour assurer la résilience, la sécurité

et l'influence mondiale du Canada à long terme. Il propose donc d'augmenter de manière significative l'enveloppe consacrée à l'aide internationale, ainsi que des mesures pour garantir que l'engagement du Canada sur la scène internationale reste prévisible, efficace et axé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Le BFA repositionnera le Canada en tant que partenaire crédible et efficace de la coopération internationale. Le BFA instaurera un cadre légal définissant la trajectoire de croissance de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI). Il annulera les récentes réductions et s'engagera à augmenter l'EAI de manière soutenue chaque année, plaçant ainsi le Canada sur la voie de l'atteinte des 15,5 milliards de dollars par année, soit 0,4 % du RNB, d'ici 2030. Le BFA mettra en place un fonds protégé renforcé représentant au minimum 75 % du budget de l'aide internationale consacrée à la lutte contre la pauvreté, qui devrait atteindre 11,6 milliards de dollars par année d'ici 2030-2031. Dans l'actuel contexte d'instabilité et de fragmentation croissantes, la coopération internationale demeure l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour instaurer une prospérité partagée, réduire les risques mondiaux et renforcer le rôle du Canada sur la scène internationale. Se soustraire à cette mission entraînerait des coûts considérables à long terme. Un engagement soutenu et fondé sur des principes constitue donc non seulement un impératif moral, mais aussi une nécessité stratégique.

Défense : Refuser la course aux armements

Le gouvernement fédéral doit abandonner ses objectifs idéologiques en matière de dépenses de défense. Il devrait plutôt adopter une approche fondée sur des données probantes, qui consiste à déterminer le niveau de dépenses nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Il devrait également adopter une définition plus large de la sécurité, qui tienne compte de l'intérêt d'investir dans la coopération multilatérale, la diplomatie, la paix et la stabilité, ainsi que dans des mesures visant à lutter contre la crise climatique. Le BFA veillera à ce que le budget de la défense du Canada (qui est censé atteindre 150 milliards de dollars par année d'ici 2035) ne soit plus déterminé par un objectif arbitraire en pourcentage du PIB, mais plutôt par une approche fondée sur les besoins réels en matière de défense territoriale. Le BFA annulera l'acquisition prévue des 72 avions d'attaque interarmées F35 de Lockheed Martin, et réduira de douze à quatre le nombre de sous-marins à acquérir

dans le cadre du projet de sous-marins de patrouille canadiens, afin de refléter de manière plus réaliste la disponibilité actuelle du personnel de la Marine royale du Canada (MRC). Le BFA mettra un frein au programme de modernisation du NORAD et refusera toute dépense liée au « dôme d'or » (le président américain Donald Trump a déclaré que le Canada devrait déboursier 61 milliards de dollars américains pour rejoindre le système de défense antimissile).

Développement industriel : Capacités nationales, inclusion démocratique

Sans stratégie industrielle fondée sur l'intérêt général, le pays restera vulnérable aux chocs extérieurs et aux tensions systémiques, et ce sont les travailleuses et travailleurs qui en paieront le prix le plus lourd. Le BFA favorisera un développement industriel cohérent, résilient et inclusif. Le BFA allouera 300 millions de dollars par année à la création d'un Secrétariat à la souveraineté économique. Le BFA investira 30 millions de dollars par année pour mettre en place et animer des Tables de développement sectoriel. Alors que le cadre de dialogue actuel s'appuie sur des Tables de stratégie économique menées par l'industrie pour formuler des recommandations en matière de croissance commerciale, les tables du BFA auront pour mission de forger un large consensus politique citoyen articulé autour d'objectifs nationaux, grâce à un processus démocratique participatif impliquant les travailleuses et travailleurs ainsi que les communautés de tout le Canada. Le BFA consacrera 30 millions de dollars par année au financement d'une stratégie industrielle nationale globale. Cette stratégie définira une vision nationale claire, fondée sur l'intérêt général, et donnera au gouvernement fédéral les moyens d'agir en tant que principal coordinateur du développement macroéconomique. Le BFA créera une prestation de transition industrielle grâce à un fonds de 20 milliards de dollars sur 10 ans, afin de protéger les travailleuses et travailleurs des secteurs en transition ou déplacés en raison de la volatilité des échanges commerciaux. Le BFA instaurera une directive obligatoire d'achat et de vente de produits canadiens pour tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral.

Éducation postsecondaire : Stabiliser et renforcer les collèges et universités

Le financement public destiné à l'éducation postsecondaire n'a pas suivi le rythme de la hausse des coûts, de la pression croissante des inscriptions et de l'élargissement des responsabilités institutionnelles. Les établissements se sont de plus en plus fiés aux frais de scolarité exorbitants et non réglementés des étudiants étrangers pour combler leur déficit, ce qui a rendu le secteur vulnérable lorsque le gouvernement fédéral a plafonné les permis d'études délivrés à ces derniers. Une instabilité financière généralisée s'en est suivie dans les établissements postsecondaires, avec plus de 14 000 licenciements depuis décembre 2025. Le recrutement a été mis sur pause et des centaines de programmes ont été supprimés, réduisant ainsi les choix, la qualité et l'exhaustivité des programmes proposés aux étudiants et aux communautés. Le BFA investira pour accélérer la mise en œuvre de l'engagement de financement des trois conseils subventionnaires, tel que prévu dans le budget fédéral 2024. Ce financement est actuellement mis en place progressivement jusqu'en 2030-2031. Cette mesure permettra d'anticiper des investissements essentiels dans la recherche afin de répondre aux pressions immédiates auxquelles les institutions et les chercheurs sont confrontés. Le BFA portera le montant maximal de la Bourse d'études du Canada à 8 000 \$ et la rendra permanente afin d'offrir un soutien prévisible et à long terme aux étudiantes, aux étudiants et à leurs familles. Le BFA collaborera avec les provinces et les territoires pour élaborer un cadre national coordonné pour l'enseignement supérieur, fondé sur le principe que toute la population canadienne doit avoir accès à une éducation publique complète et de qualité.

Égalité des genres : Investir dans un avenir équitable entre les sexes

L'insécurité économique croissante et la négligence du gouvernement menacent les progrès accomplis en matière d'égalité des genres au Canada. La série limitée de priorités retenues par le gouvernement fédéral pour la construction du pays semble avoir pour objectif de recréer l'économie canadienne d'autrefois en investissant dans des secteurs à prédominance masculine et dans le secteur militaire. **Le BFA donnera la priorité à la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, en engageant**

20 millions de dollars sur les trois prochaines années pour élaborer rapidement un nouveau régime d'équité en matière d'emploi (y compris la création de deux nouveaux groupes visés par l'équité en matière d'emploi, à savoir les personnes noires et les personnes 2ELGBTQI+). Le BFA s'engagera également à verser 7,5 millions de dollars supplémentaires par année afin de soutenir l'élargissement du mandat de l'Alliance pour la main-d'œuvre de l'économie des soins. Le BFA portera le financement de base alloué aux programmes pour les femmes de FEGC à 150 millions de dollars par année, dans le cadre d'un financement pluriannuel destiné aux organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes qui sont actifs aux niveaux local, régional et national, dont 10 millions de dollars par année de financement opérationnel pour les organismes nationaux de défense des droits des femmes militant en faveur d'un changement systémique.

Équité en santé : Une économie du bien-être pour tous

Pour parvenir à l'équité en santé, de manière à ce que chacun bénéficie d'un accès équitable aux possibilités lui permettant de réaliser pleinement son potentiel de santé, il faut donc un cadre et une approche pangouvernementaux. Comme fondement de l'équité en santé, le BFA réorientera l'économie afin de garantir une répartition équitable des revenus, de la richesse, du pouvoir et du temps. L'objectif est de réduire considérablement les inégalités de revenus et de richesse, car celles-ci ont un impact négatif sur la santé de l'ensemble de la population et touchent de manière disproportionnée certaines catégories de la population. Dans une optique d'équité intergénérationnelle et s'inspirant de l'expérience galloise, **le BFA élaborera** une nouvelle *loi fédérale sur la qualité de vie*. Comme fondement de l'équité en santé, le BFA soutiendra les initiatives visant à garantir que la structure et la finalité de l'économie soient déterminées par la participation active des citoyennes et des citoyens, qu'elles soient ancrées au niveau local et qu'elles donnent une voix aux groupes structurellement marginalisés et opprimés.

Équité raciale : Lutter contre le racisme systémique et la haine

Le BFA élaborera une loi contre le racisme qui identifiera et combattrra toutes les formes de racisme systémique et de haine. Cette loi fournira un fondement législatif à un secrétariat indépendant de lutte contre le racisme, qui rendra directement compte au Parlement et disposera de son propre budget. Le BFA élaborera un plan d'action national assorti d'indicateurs pour accompagner la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme. Ce plan comprendra des stratégies concrètes assorties d'objectifs réalisables, de cibles mesurables, d'échéanciers et d'allocations de ressources. Il servira à financer les initiatives communautaires menées à travers le Canada pour lutter contre toutes les formes de racisme et de haine. Le BFA intégrera un cadre d'équité raciale intentionnel au budget de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), ainsi que dans les efforts fédéraux de réduction de la pauvreté, la Stratégie nationale sur le logement et le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien. Le BFA rendra obligatoire la collecte de données intersectionnelles et inclura une clause sur l'équité raciale, avec collecte de données désagrégées sur la santé et dans le cadre des futurs transferts de fonds aux provinces et aux territoires. Le BFA associera des mesures d'équité en matière d'emploi (par le biais d'accords sur les retombées communautaires) à tous les programmes fédéraux d'investissement et de relance afin de garantir que les groupes racisés et les autres groupes sous-représentés bénéficient d'un accès équitable aux nouveaux emplois et aux opportunités économiques créés.

Fonction publique : Protéger des services qui profitent à tous

Une fonction publique forte est le pilier de toute société aspirant à une prospérité partagée et à un niveau élevé de développement humain. Aujourd'hui, la fonction publique est non seulement mise à rude épreuve après des décennies de « nouvelle gestion publique » néolibérale, mais elle est aussi activement menacée. Le projet du gouvernement fédéral de supprimer 40 000 postes dans la fonction publique fédérale entre 2023-2024 et 2028-2029, soit 10 % des effectifs, affaiblira le filet de sécurité sociale du Canada et entraînera des conséquences néfastes pour les travailleuses et travailleurs, les familles et les communautés

partout dans le pays. Le BFA annulera les coupes budgétaires décidées dans le cadre de l'examen complet des dépenses la directive de retour au travail présentiel à quatre jours par semaine. Le BFA utilisera les fonds économisés sur les coûts immobiliers pour faciliter la relance. Le BFA veillera à ce qu'aucune décision d'importance ne soit prise par une IA générative au sein du gouvernement fédéral. En matière d'IA, ou d'automatisation plus généralement, les systèmes doivent être conçus en collaboration avec les travailleuses et travailleurs, et une transparence totale doit être assurée quant au moment et à l'endroit de leur déploiement.

Garde d'enfants : Le Canada ne peut pas fonctionner sans cela

Le BFA augmentera de manière significative et chaque année le financement du fonctionnement et des investissements afin d'aider les provinces et les territoires à poursuivre l'expansion du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le BFA travaillera avec les provinces et les territoires pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action et rendre compte au public. Ce plan prévoira des mesures visant à augmenter et à répartir équitablement l'offre de garderies sans but lucratif, publiques et autochtones, ainsi qu'à plafonner les frais à 10 \$ par jour pour les parents, et non à une moyenne de 10 \$ par jour, comme l'indique le programme fédéral actuel. Le BFA mettra en place des mécanismes financiers supplémentaires afin de garantir que les services de garde soient abordables pour les familles à faible revenu, et gratuits pour celles vivant sous le seuil de pauvreté. Il augmentera la main-d'œuvre qualifiée du secteur en améliorant les taux de recrutement et de rétention, et en augmentant la proportion du personnel titulaire d'un diplôme postsecondaire en éducation de la petite enfance. Le BFA s'appuiera sur l'investissement du gouvernement fédéral prévu en juin 2026 et apportera un financement supplémentaire de 3,7 dollars pour les dépenses de fonctionnement et de 4 milliards de dollars pour les dépenses d'investissement en 2028-2029.

Immigration : Inverser la vague politique anti-immigrés

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a enchaîné les mesures restrictives et les reculs : il a abaissé les quotas d'immigration, restreint les voies d'accès à la résidence temporaire, limité l'accès à la protection des réfugiés, imposé de nouveaux frais de santé aux demandeurs d'asile et réduit les infrastructures d'établissement qui aident les nouveaux arrivants à vivre, à travailler, à étudier, à réunifier leur famille et à participer à la société canadienne. Le BFA abrogera les restrictions préjudiciables aux réfugiés et à l'immigration introduites par le projet de loi C-12. Le BFA abrogera *l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs*. Cette entente prive les gens d'un accès équitable à la protection des réfugiés et les pousse à effectuer des traversées dangereuses. Le Canada devrait rétablir l'accès complet au traitement des demandes d'asile à la frontière canado-américaine. Le BFA lancera un programme complet de régularisation. Ce programme mettra en place une voie d'accès à la résidence permanente en une seule étape pour toutes les personnes sans statut permanent, y compris les sans-papiers, les demandeurs déboutés, les travailleuses et travailleurs temporaires, les étudiants, les aidants, ainsi que toutes les autres personnes qui se sont construit une vie, une famille et une communauté au Canada. Le BFA rétablira et élargira les voies d'accès à la résidence permanente. Le BFA annulera les coupes budgétaires dans les services d'accueil d'IRCC et remettra en place les infrastructures destinées aux immigrants et aux réfugiés.

Incarcération : Élaborer une stratégie de désincarcération

Le système carcéral fédéral du Canada est coûteux et inefficace. Il est également en décalage avec le mandat du gouvernement de mettre en œuvre un système carcéral axé sur la réinsertion, ainsi qu'avec ses priorités actuelles en matière d'efficacité et de modernisation du système. Le Budget fédéral alternatif propose une feuille de route complète pour réduire de manière significative et responsable le taux d'incarcération de 30 % d'ici 2035, en favorisant la désincarcération tout en veillant à ce que les conditions de détention garantissent des soins de santé mentale et physique adéquats, et en mettant l'accent sur les services de réinsertion.

Infrastructures, municipalités et transports en commun : Mobilité durable et logement

Le Canada a besoin d'une nouvelle approche politique en matière de transport et d'infrastructures. Les transports en commun, le transport ferroviaire de voyageurs, les services d'autobus interurbains et le développement urbain durable doivent être considérés comme des infrastructures publiques essentielles à la construction de la nation. Des investissements fédéraux stratégiques dans les transports en commun et dans l'aménagement durable du territoire permettraient de réduire les émissions, d'améliorer l'accessibilité et la mobilité, et de renforcer la connectivité économique régionale. Le BFA propose de nouveaux investissements majeurs dans les transports en commun, les transports interurbains, le transport ferroviaire de voyageurs, l'aménagement urbain durable et la réhabilitation des sites industriels contaminés, afin de contribuer à bâtir des communautés plus connectées, plus résilientes et économiquement durables partout au Canada. Le BFA annulera la réduction du Fonds pour le transport en commun du Canada annoncée dans le budget 2025 et augmentera de manière significative le financement fédéral du transport en commun. Il accordera notamment un financement permanent pour l'exploitation des agences de transport en commun afin de leur permettre de faire face à la crise financière croissante à laquelle les municipalités de tout le Canada sont confrontées dans ce secteur. Le BFA réalisera des investissements annuels pour mettre en place et entretenir un réseau national d'autobus interurbains administré par les pouvoirs publics, exploité par Via Rail et intégré au service ferroviaire de voyageurs (250 millions de dollars par année). Le BFA augmentera également de 50 millions de dollars par année le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural afin d'améliorer l'accès des petites collectivités et de rétablir les liaisons avec les localités délaissées par les transporteurs privés. Le BFA augmentera de manière significative les investissements fédéraux dans VIA Rail afin d'améliorer la fréquence, l'abordabilité, la fiabilité et la connectivité du service ferroviaire aux voyageurs entre les différentes localités du Canada, tout en soutenant l'acquisition de trains électriques fabriqués au Canada et le développement des capacités de production connexes. Le BFA subordonnera le financement fédéral destiné aux infrastructures et au logement au respect d'exigences en matière de lutte contre l'étalement urbain, de développement axé sur les transports en commun, de durabilité fiscale municipale à long terme, d'utilisation efficace du sol et de réduction des coûts d'infrastructure, plutôt que de se

concentrer uniquement sur la croissance économique à court terme et les indicateurs de développement.

Intelligence artificielle : Une technologie au service des citoyennes et citoyens

Contrairement à l'approche « toutes voiles dehors » qu'adopte le gouvernement fédéral par rapport à l'IA, le BFA prend du recul et résiste à l'engouement général afin d'aborder de manière plus réfléchie et mesurée l'adoption de ces outils au Canada. Le BFA accélérera l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle loi modernisée sur l'intelligence artificielle et les données, afin de donner au gouvernement fédéral le pouvoir de mettre en place une réglementation d'intérêt public concernant les systèmes algorithmiques, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La loi appliquera le principe de précaution pour interdire l'introduction d'outils d'IA dans des contextes à haut risque, tels que l'éducation, les soins de santé ou la prestation de services publics, à moins qu'il n'existe des preuves claires qu'ils ne causeront aucun préjudice. Le BFA veillera à ce que les lois existantes soient actualisées et adaptées à l'ère de l'IA, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée, du droit d'auteur et des droits des travailleuses et des travailleurs, afin de garantir la protection de tous face aux systèmes d'IA. Le BFA exigera que tous les nouveaux centres de données soient alimentés en totalité par des sources d'électricité non polluantes, dont au moins 50 % proviendront de nouvelles sources d'énergie renouvelable financées par les promoteurs de ces centres. Tous les centres de données devront tenir à jour un registre public dans lequel ils fourniront une ventilation détaillée de leur consommation d'énergie et d'eau, du nombre d'emplois créés et d'autres impacts locaux. Le BFA exigera que le gouvernement fédéral se désengage progressivement des services commerciaux d'IA, en particulier ceux détenus par des sociétés américaines, car ceux-ci compromettent la sécurité des données sensibles des Canadiennes et des Canadiens.

Logement abordable et itinérance : Placer l'humain au-dessus du profit

Année après année, l'abordabilité du logement demeure une préoccupation majeure pour les Canadiennes et les Canadiens. Les différents paliers de gouvernement promettent encore et toujours de donner la priorité aux investissements dans le logement, mais les progrès sont lents à venir. Pour réorienter les efforts du gouvernement fédéral et faire en sorte que l'aide aux entreprises soit déplacée vers l'abordabilité du logement, le BFA confierait un mandat clair à la nouvelle agence, Maisons Canada; lancerait sans délai des consultations sur le renouvellement de la SNL; et transformerait le Plan pour une Charte des droits des locataires en une législation solide. Le BFA triplera l'investissement de 6 milliards de dollars proposé par le gouvernement libéral pour la construction de nouveaux logements sociaux et coopératifs. Ainsi porté à 18 milliards de dollars, cet investissement permettra de construire un million de logements sociaux et coopératifs au cours de la prochaine décennie, dont 500 000 à loyer indexé sur le revenu.

Pauvreté et sécurité du revenu : Tenir les engagements de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

Le gouvernement dispose encore de quatre ans pour mettre en œuvre les changements nécessaires afin d'atteindre l'objectif promis aux Canadiennes et aux Canadiens de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030. Le BFA montre comment y parvenir. Le BFA introduira un supplément à l'ACE pour aider les enfants en situation de grande pauvreté (ACE-Pauvreté) et élargira l'admissibilité à tous les enfants résidant au Canada. Le BFA instaurera un nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes en âge de travailler, sans enfant, non étudiants et non handicapés. Le BFA portera immédiatement le montant maximal de la PCPH à 9 000 \$ par année et en élargira l'admissibilité. Le BFA augmentera la prestation maximale du Supplément de revenu garanti de 10 % pour les aînés célibataires et les couples. Ces montants pourraient toutefois devoir être revus à la hausse d'ici 2030 afin d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % du taux de pauvreté. Le BFA rendra admissibles les personnes âgées immigrées parrainées à faible revenu, quel que soit

leur nombre d'années de résidence au Canada. Le but du BFA est de ne laisser personne en plan.

Premières Nations : Détenteurs de droits et partenaires

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux accélèrent la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'exploitation des ressources sur les territoires des Premières Nations en recourant à des procédures qui les contournent ou les excluent délibérément, au mépris de leurs droits et intérêts spécifiques. Le BFA présente un plan d'investissement stratégique pour permettre aux Premières Nations de passer du statut d'acteurs marginalisés à celui de partenaires économiques à part entière, en comblant des lacunes systémiques profondes au moyen de mesures budgétaires directes. Pour moderniser la gouvernance et renforcer les capacités, le BFA prévoit d'augmenter le Financement de soutien des bandes (FSB) et de mettre en place un financement national permanent pour l'Initiative sur le marché du travail, afin de réduire les écarts en matière d'emploi et de revenus. Le BFA finance également les accords régionaux sur l'éducation afin de couvrir les coûts réels de la scolarité. Il alloue également des fonds importants à la construction et à l'entretien d'écoles sécuritaires, ainsi qu'à la mise en place d'un financement fiable pour le remplacement des autobus scolaires vieillissants. En matière de logement et d'infrastructures, la stratégie double les investissements dans les infrastructures communautaires, protège les logements situés dans les réserves et met en place un programme innovant de monétisation des infrastructures afin de remédier aux déficits de longue date. Enfin, le BFA met en œuvre l'Autorité d'approvisionnement des Premières Nations afin de mettre en place un système de certification authentique et à l'épreuve de la fraude, qui garantisse le respect des objectifs fédéraux en matière d'approvisionnement, tout en finançant un examen constitutionnel complet des accords sur les ressources naturelles, afin de garantir un partage véritable des revenus et le respect des droits territoriaux.

Réglementation : Protéger et renforcer les capacités nationales

La réglementation permet de mettre en œuvre les lois qui visent à protéger l'intérêt général, mais ce système est fragilisé par les efforts de déréglementation du gouvernement fédéral, par la « captation réglementaire » exercée par les entreprises et par la centralisation du pouvoir. Avec des initiatives telles que la réduction de la paperasserie, le gouvernement accélère l'approbation de grands projets en contournant les évaluations environnementales et en faisant fi des mesures de protection des habitats et des espèces. Les coupes budgétaires issues de l'Examen exhaustif des dépenses (EED) risquent par ailleurs d'affaiblir les agences de régulation en réduisant le personnel essentiel chargé de faire appliquer les lois ainsi que le personnel scientifique. À l'inverse, le BFA donne la priorité à la sécurité publique plutôt qu'aux profits des entreprises. Il augmente les dépenses allouées aux organismes de régulation du gouvernement fédéral et crée un fonds destiné à renforcer la participation du public au processus réglementaire.

Santé : Reconstruire un système en crise

Au cours de la première année du gouvernement Carney, peu de mesures ont été prises pour soutenir le système de santé. Pourtant, la plupart des Canadiennes et des Canadiens interrogés par des maisons de sondage ont déclaré qu'ils estimaient que le système était en crise et que les soins de santé figurent parmi leurs principales préoccupations. Le BFA estime que la loi albertaine créant un système de santé à deux vitesses (connue sous le nom de projet de loi 11) est contraire à la *Loi canadienne sur la santé*. Si le gouvernement de l'Alberta met en œuvre cette loi, les transferts seront suspendus conformément à ce que prévoit la *Loi canadienne sur la santé*. Le BFA poursuivra la mise en place du régime universel d'assurance-médicaments. Le BFA éliminera la recherche de profits de l'équation du processus de recrutement infirmier en finançant des organismes publics ou sans but lucratif pour combler les postes difficiles à pourvoir. Le BFA étendra la couverture du Régime canadien de soins dentaires et étendra le principe d'universalité aux soins dentaires. Le BFA créera un fonds d'infrastructure de soins primaires de 5 milliards de dollars pour éliminer les listes d'attente. Le BFA créera de nouveaux sites de consommation supervisée et de nouvelles équipes

communautaires d'intervention en cas de surdose. Le BFA maintiendra l'indexation de 5 % du Transfert canadien en matière de santé pour l'année 2028-2029, puis pour les années suivantes, indéfiniment, et il veillera à ce que les dépenses fédérales en santé suivent au minimum le rythme de l'inflation.

Sécurité alimentaire : Une stratégie alimentaire globale

Au niveau des ménages, l'insécurité alimentaire touche près de 10 millions de personnes, dont 2,4 millions d'enfants. Ce chiffre est l'un des plus élevés jamais enregistrés en 20 ans de suivi. La crise de la sécurité alimentaire au Canada trouve son origine dans trois problèmes étroitement liés : un revenu minimum présentant de nombreuses failles structurelles; un système alimentaire conçu pour l'exportation plutôt que pour les marchés intérieurs; et une concentration excessive du secteur privé. Le BFA s'attaque à ces problèmes. Il réduira de 50 % l'insécurité alimentaire des ménages et éliminera l'insécurité alimentaire grave d'ici 2030. Le BFA investira dans des mécanismes visant à renforcer la souveraineté alimentaire et les infrastructures alimentaires locales, car un revenu plus élevé ne suffit pas à lui seul à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire lorsque des communautés entières n'ont pas accès à une alimentation abordable, fiable et adaptée à leur culture. La priorité sera accordée à la souveraineté alimentaire des communautés autochtones et noires, à l'approvisionnement local, aux infrastructures régionales, ainsi qu'à la réforme du programme Nutrition Nord Canada. Le BFA imposera une politique d'achat canadien et d'achat local à l'ensemble des approvisionnements des services alimentaires institutionnels du gouvernement fédéral (hôpitaux, écoles, établissements pénitentiaires et autres institutions publiques). Le BFA investira 200 millions de dollars sur cinq ans dans les infrastructures régionales de collecte, de transformation et de distribution qui relient les producteurs aux marchés institutionnels et communautaires. Le BFA poursuivra ses efforts en faveur d'une réglementation d'intérêt public visant à lutter contre la concentration des entreprises. Les réformes en matière de concurrence peuvent contribuer à améliorer l'accessibilité financière et la sécurité alimentaire en réglementant les pratiques préjudiciables aux consommateurs, telles que les fusions et les consolidations, les cartels de fixation des prix, le

gonflement des prix, les contrôles immobiliers dans le commerce de détail alimentaire, les accords d'exclusivité et la tarification dynamique.

Soins aux aînés et soins de longue durée : Une infrastructure essentielle

Le BFA considère les soins aux personnes âgées comme une infrastructure essentielle et reconnaît le droit fondamental à des soins de qualité ainsi qu'à des conditions de travail décentes dans ce secteur. Le BFA améliorera les options qui s'offrent aux aînés en matière de logement et de conditions de vie. Cela se fera par le biais d'enveloppes de financement pour des logements abordables appartenant à l'État, qui intègrent des services de soins et permettent une transition en douceur lorsque les besoins de soins changent. Le BFA transformera la manière dont les soins aux personnes âgées sont dispensés en finançant l'élaboration de normes pour les soins à domicile, les logements sociaux pour personnes âgées, les résidences-services et les maisons de retraite. Le BFA rendra le financement conditionnel à la mise en œuvre démontrée des normes applicables à l'ensemble des services et des prestataires de soins. Le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées sera donc subordonné à l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant. Le BFA investira directement dans le développement de services sans but lucratif de soins à domicile et de soins de longue durée en établissement afin de garantir que ces soins soient fournis à tous ceux et celles qui en ont besoin, là où ils sont le plus nécessaires. Il financera également des options de logement pouvant fournir des soins intermédiaires aux personnes âgées, comme les logements assistés, les maisons de retraite et les coopératives, avec comme objectif une augmentation de capacité de 100 000 lits sur cinq ans. Le BFA subordonnera le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'élimination progressive du recours aux agences de placement à but lucratif.

Fiscalité : Taxer la fortune et les bénéfices exceptionnels des sociétés

Le système fiscal est un outil essentiel qui nous permet non seulement de générer des revenus, mais aussi de structurer les marchés de façon à empêcher une concentration illimitée de la richesse (et du pouvoir). Le BFA apporte des changements importants à ce système afin de financer les investissements et les programmes prévus, tout en réduisant la concentration de la richesse et du pouvoir. **Le BFA instaurera** une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus supérieurs à 1 000 000 \$. Cette mesure ne concernerait que 45 000 particuliers, soit 0,135 % des contribuables. Elle dissuaderait les salaires exorbitants et rapporterait 1,4 milliard de dollars en 2027. **Le BFA imposera** directement la richesse extrême. Parce que ces gains ne sont pas assujettis à l'impôt, 1 685 familles canadiennes possèdent un patrimoine moyen de 448 millions de dollars, soit 4 041 fois plus que la moyenne de la moitié la moins riche des familles canadiennes. Le 1 % le plus riche détient près de 4 000 milliards de dollars, soit près du quart de la richesse totale des ménages canadiens. **Le BFA imposera** les grosses successions afin d'empêcher la concentration de la richesse de se transmettre de génération en génération. Le Canada est en effet le seul pays du G7 à ne pas avoir de régime global d'imposition des successions, ce qui explique en partie pourquoi les familles les plus riches du pays figurent parmi les plus fortunées depuis des générations. Le BFA instaurera un impôt à vie de 50 % sur les successions dépassant les 2,5 millions de dollars. Cette mesure n'affecterait que 0,01 % des Canadiennes et des Canadiens générerait 1,1 milliard de dollars de revenus fiscaux. **Le BFA imposera** les bénéfices exceptionnels de l'industrie pétrolière et gazière et utilisera ces revenus fiscaux pour nous affranchir de notre dépendance au marché volatil des combustibles fossiles. **Le BFA rétablira** le taux d'imposition fédéral des sociétés à 20 %. Le BFA inclura intégralement le gain en capital au revenu, tout en ajustant la valeur initiale des actifs en fonction de l'inflation, de façon à ce que seule la variation réelle de valeur soit imposée. Le BFA éliminera les octrois aux énergies fossiles, éliminera les échappatoires et renversera les coupures à l'ARC.

Introduction

C'est la solidarité qui rend
le « Canada fort »

« **U**n Canada fort » : voilà le slogan que les communicateurs du gouvernement servent à toutes les sauces depuis un an. On le retrouve au cœur du budget fédéral de 2026 (« Un Canada fort pour tous »), dans l'intitulé du nouveau fonds souverain (« Fonds pour un Canada fort »), et même sur le laissez-passer d'accès gratuit aux parcs nationaux fédéraux. Comment leur en vouloir? C'est un outil marketing redoutable. Assez flou pour plaire à tout le monde, assez habile pour surfer sur le regain de patriotisme face aux menaces américaines, le tout sans s'encombrer de détails. Du prêt-à-porter, adaptable à toutes les occasions.

Mais qu'est-ce que cela signifie réellement, un « Canada fort »? À en juger par les actions du gouvernement fédéral, cette force repose sur les énergies fossiles, les bombes, l'austérité et le pouvoir des entreprises. Depuis l'élection de Mark Carney comme premier ministre, le gouvernement fédéral mène une croisade générationnelle contre les services publics et les capacités de l'État : il supprime des emplois dans la fonction publique fédérale, revient sur les engagements climatiques du Canada, injecte des fonds dans de nouveaux projets liés aux énergies fossiles et augmente le budget militaire à un niveau jamais vu depuis la Seconde Guerre mondiale. Il a abandonné tous les projets de réglementation significatifs du secteur technologique (sous la pression des États-Unis), accordé aux géants de l'agro-industrie le droit d'utiliser

des pesticides chimiques jugés dangereux par Santé Canada, et réduit les impôts de la classe des milliardaires canadiens. Et la liste est encore longue.

Bien que le gouvernement fédéral présente ces décisions comme des réponses naturelles et inévitables à la crise provoquée par l'agression américaine, il reste que ce sont des choix. Et à bien des égards, ces choix produiront des effets contraires aux intentions déclarées. Le Canada est-il vraiment fort lorsque le gouvernement fédéral n'a pas la capacité de réglementer l'industrie? Est-il plus fort lorsque son système de santé est démantelé pour être remplacé par un système à l'américaine, fondé sur le principe de l'utilisateur-payeur? Lorsque ses fonctionnaires sont remplacés par des robots conversationnels dotés d'intelligence artificielle? Lorsque des milliards de dollars sont consacrés à des dépenses militaires qui alimentent l'industrie de l'armement américaine?

Répéter le mantra qu'il faut un Canada fort sans apporter d'autres précisions est clairement insuffisant. Certes, c'est louable de vouloir bâtir un pays fort. D'ailleurs, c'est un objectif si large qu'il séduit pratiquement tout le monde. Mais il faut que le gouvernement explicite sa vision.

Nous proposons donc d'ajouter à ce slogan une valeur à laquelle la population canadienne est très attachée : la solidarité. Les Canadiennes et les Canadiens accordent une grande importance à la solidarité et à la dignité. Cette valeur est l'un des principaux éléments qui nous distinguent des États-Unis. C'est grâce à elle que nous disposons d'un système de santé universel, d'un filet de sécurité sociale, d'un système d'éducation plus abordable et d'une vie civique dynamique. Cette valeur est ancrée dans l'identité canadienne; il faut qu'elle soit au cœur de tout ce qui vise à construire un « Canada fort ».

Le Budget fédéral alternatif de cette année concrétise ces principes. Il montre à quoi ressemblerait un gouvernement fédéral ambitieux et déterminé à faire du Canada un pays dont la force repose sur un engagement en faveur de la solidarité et de la dignité pour tous.

Le gouvernement fédéral a les moyens d'atteindre ces objectifs. Le Plan du BFA le démontre pour chaque secteur de l'économie canadienne. Qu'il s'agisse de construire des infrastructures au service de la population canadienne, d'améliorer la protection des travailleuses et des travailleurs ou de consolider notre système de santé, ce plan est la feuille de route à suivre pour bâtir un Canada dont la force est ressentie par chaque personne qui l'habite.

Comme toujours, le BFA de cette année est le fruit d'une collaboration étroite avec un large éventail d'experts et de mouvements sociaux. Grâce à cet effort collectif, il s'impose comme un document phare pour

les progressistes canadiens. C'est une plateforme unique et cohérente qui expose une vision concrète et chiffrée du pays telle que portée par les forces progressistes. Cette vision s'appuie sur l'expérience collective d'innombrables organisations et campagnes à travers le pays.

C'est également un point de référence, une vision réaliste et réalisable du Canada tel qu'il pourrait être si les décideurs politiques se montraient ambitieux et choisissaient d'allier force et solidarité.

Les derniers budgets fédéraux s'apparentaient à une liste de souhaits des élites patronales canadiennes. Le Budget fédéral alternatif exprime, cette année comme toujours, la liste de souhaits des gens de la base : celle des travailleuses et travailleurs et des mouvements qu'ils ont créés. Nous souhaitons, avant tout, qu'il sache se rendre utile.

Agriculture

Cultiver la souveraineté alimentaire

Introduction

Les effets de la déstabilisation économique, environnementale et sociale à l'échelle mondiale se font désormais sentir au Canada. La guerre menée par les États-Unis contre l'Iran a entraîné une flambée des prix du pétrole qui s'est répercutée sur le coût des intrants nécessaires à la production alimentaire et au transport. Les conflits armés contribuent également de manière considérable aux émissions de gaz à effet de serre, ce qui aggrave le changement climatique.

Au Canada, le gouvernement fédéral a rompu avec des valeurs de longue date lorsqu'il a pris des mesures d'austérité contre des services publics essentiels, tout en finançant la militarisation et l'adoption de l'IA et en exemptant les grands projets d'exploitation des contrôles réglementaires. Cette dynamique aura de graves répercussions sur l'agriculture et les systèmes alimentaires du pays. Les agriculteurs verront leurs coûts de production augmenter, les risques environnementaux et commerciaux s'intensifier, et la faiblesse des prix des matières premières risque peu de s'améliorer. Pour les consommateurs, les coûts élevés de l'énergie et du logement exerceront une pression encore plus forte sur le budget alimentaire des ménages.

Il nous faut des mesures budgétaires et politiques capables de contrer ces tendances néfastes. Pour garantir une sécurité et une stabilité accrues, il est essentiel de reconstruire des bases économiques

et sociales robustes et équitables, capables de résister aux pressions constantes exercées par les développements internationaux.

Vue d'ensemble

Dans son budget 2025, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de réduire les effectifs de la fonction publique de 15 % sur trois ans.

Les ministères ont reçu l'ordre de commencer à procéder à des coupes budgétaires, à l'exception du ministère de la Défense nationale (MDN), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), qui disposent d'imposants budgets. Certains ministères de moindre envergure ont également été largement épargnés, notamment Femmes et Égalité des genres, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Services aux Autochtones Canada, et les conseils subventionnaires à la recherche, qui ont reçu pour consigne de réduire leurs dépenses de 2 %.

Pour réaliser ses coupures, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a choisi de cibler les capacités de recherche agricole, en annonçant son intention de fermer sept installations et de mettre fin au programme d'agriculture biologique et régénératrice. Les conséquences sont graves : le Canada voit ainsi compromise sa capacité à poursuivre ses programmes publics de sélection végétale, à maintenir une capacité de régulation indépendante dans le secteur de la viande, à protéger la santé des sols, à améliorer l'utilisation responsable des pesticides et à promouvoir des méthodes agricoles résilientes face au changement climatique. Les coupes budgétaires d'AAC affaiblissent le secteur agricole canadien en le rendant plus vulnérable aux risques climatiques et aux aléas du marché et en réduisant la rentabilité des exploitations agricoles, et ce, tout en favorisant la financiarisation et l'extraction de richesses par les grandes sociétés agroalimentaires.

Pour contrer la mainmise croissante des grandes sociétés sur nos exploitations agricoles, nos terres agricoles et nos approvisionnements alimentaires, le BFA se concentre sur les changements structurels qui favoriseront la résilience, la stabilité et la dignité économique des agriculteurs et des travailleurs agricoles. Afin de développer et de garantir un approvisionnement alimentaire abordable pour les Canadiennes et les Canadiens, le BFA mettra en place un système public d'approvisionnement alimentaire intégré à des infrastructures locales et régionales améliorées pour la transformation, le stockage et la distribution

des denrées alimentaires. Cela permettra de rendre les denrées alimentaires plus abordables tout en garantissant aux agriculteurs et aux travailleurs des moyens d'assurer leur subsistance dans la dignité.

L'actuelle série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) profite principalement aux plus grandes exploitations agricoles. Moins d'un tiers des exploitations agricoles adhèrent au programme Agri-stabilité en raison de sa conception et des obstacles financiers qu'il crée, alors qu'il absorbe environ 9 % du budget d'AAC. L'assurance-récolte est plus largement utilisée et donc plus équitable qu'Agri-stabilité, mais elle représente également une part importante et croissante du budget de d'AAC en raison de l'augmentation des indemnités versées en compensation de pertes liées au changement climatique. Pendant ce temps, le soutien des programmes de GRE à la production diversifiée de fruits et de légumes, en particulier à petite échelle, est pratiquement inexistant. Le BFA va repenser les programmes de GRE afin de promouvoir la résilience et l'adaptation des exploitations agricoles, en plafonnant les versements pour empêcher les exploitations les plus grandes et les plus riches d'accaparer la majeure partie des fonds alloués. Le financement des programmes de GRE portera ses fruits à long terme. Accélérer la transition vers des pratiques de production plus résilientes et plus stables réduira le risque global pour l'agriculture canadienne, donc l'ampleur des dotations budgétaires futures nécessaires pour financer ces programmes.

Le nombre d'exploitations agricoles au Canada ne cesse de diminuer, tandis que l'âge moyen des agriculteurs ne fait qu'augmenter. Nous sommes confrontés à une crise générationnelle. Les politiques agricoles canadiennes incitent les agriculteurs à abandonner leur métier, créant ainsi une classe défavorisée de travailleurs agricoles migrants privés de leurs droits. En l'absence de mesures spécifiques garantissant la dignité des travailleurs agricoles, qu'ils soient résidents ou migrants, et en l'absence de soutiens pour aider les jeunes agriculteurs et les nouveaux venus à se lancer et à réussir, c'est un avenir sans agriculteurs qui s'annonce, puisqu'il ne restera plus que des méga-exploitations détenues par des sociétés d'investissement et gérées par des travailleurs itinérants et des robots. Le BFA s'attaque à cette crise grâce à une nouvelle série de programmes de soutien, intitulée Cultiver la souveraineté alimentaire, qui porte sur les droits du travail des ouvriers agricoles, les mesures pour empêcher la financiarisation des terres agricoles, la limitation de la numérisation de l'agriculture et les mesures relatives au coût de production.

Mesures

1. Annulation des coupes budgétaires d'AAC et augmentation du financement de la recherche d'intérêt public

Le BFA rétablira les capacités de recherche agricole du Canada et annulera les coupes budgétaires annoncées en janvier 2026 en prenant les mesures suivantes :

- réintégration de tous les postes scientifiques, techniques et de soutien dont la suppression était prévue;
- suspension de la fermeture des centres de recherche de Lacombe, Scott, Indian Head, Portage la Prairie, Guelph, Québec et Nappan;
- suspension de la fermeture du programme de recherche sur l'agriculture biologique et régénératrice à Swift Current;
- rétablissement de la base de données publique des scientifiques et professionnels.

Le BFA augmentera de 50 % supplémentaires le financement des capacités de recherche d'AAC, en allouant des fonds à tous les centres de recherche agricole fédéraux et à toutes les exploitations agricoles afin de compenser les perturbations causées par les coupes budgétaires irréfléchies de 2026 et par les précédentes coupes des gouvernements Harper et Martin. Cette mesure renforcera la capacité publique du Canada à mener à bien les activités suivantes :

- programmes publics de sélection végétale publique et sélection végétale participative avec les agriculteurs;
- recherche sur la résilience climatique, notamment les méthodes de production à faibles intrants et biologiques, le pâturage durable, la lutte intégrée contre les mauvaises herbes et les ravageurs, ainsi que la santé des sols;
- recherche agronomique indépendante, non liée aux intérêts financiers des fournisseurs d'intrants;
- recherche sur les méthodes de production de fruits et légumes pour toutes les régions du Canada;
- recherche en sciences sociales liée à l'agriculture;
- sensibilisation du public, notamment par le biais de journées à la ferme, de conférences, de publications et de webinaires.

Les gouvernements précédents n'ont pas assuré un entretien adéquat des installations de recherche fondamentale utilisées par AAC¹. **Le BFA évaluera** le manque d'entretien des bâtiments, des équipements, des installations extérieures et des autres actifs de l'ensemble des centres de recherche et des fermes d'AAC. Il allouera ensuite, chaque année pendant cinq ans, des fonds destinés à l'entretien et à la modernisation de ces actifs, afin de résorber le retard d'entretien accumulé. Cela permettra de garantir que ces actifs soient fonctionnels, écoénergétiques et équipés pour mener les recherches nécessaires à la souveraineté alimentaire à long terme du Canada.

2. Prochain cadre stratégique pour l'agriculture

Le BFA financera le Prochain cadre stratégique pour l'agriculture, une initiative fédérale, provinciale et territoriale ayant pour but de réduire les risques financiers et environnementaux, de renforcer l'équité intergénérationnelle et sociale, de nous détacher du marché américain et de démocratiser le système alimentaire. Ce cadre encouragera la réduction de la production d'intrants, la commercialisation collective, l'agrobiodiversité, la résilience climatique, le développement des marchés locaux et régionaux, la formation des nouveaux agriculteurs et ouvriers agricoles, ainsi que la recherche menée par les agriculteurs eux-mêmes.

Le BFA remplacera l'actuelle série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) par des programmes qui soutiennent la multifonctionnalité de l'agriculture. Les montants versés au titre des programmes de GRE et les conditions d'admissibilité seront fixés selon un barème dégressif et plafonnés afin de garantir une couverture adéquate aux petites et moyennes exploitations agricoles. Les exploitations les plus importantes, qui disposent des moyens financiers nécessaires pour s'auto-assurer, en seront exclues.

Le BFA créera une nouvelle série de programmes, intitulée Cultiver la souveraineté alimentaire, qui permettra d'accroître la capacité du Canada à produire, transformer, stocker et distribuer des denrées alimentaires destinées à la consommation intérieure. Ces programmes poursuivront les objectifs suivants :

- assurer un approvisionnement fiable en aliments nutritifs et de haute qualité;
- préserver les revenus des agriculteurs;
- atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et soutenir l'adaptation aux effets du changement climatique;

- préserver la biodiversité et la qualité de l'eau;
- promouvoir l'inclusion sociale et la diversité des agriculteurs et des travailleuses et travailleurs du secteur alimentaire;
- favoriser l'établissement réussi des jeunes et des nouveaux agriculteurs;
- rétablir le dynamisme des communautés rurales et la qualité de vie en milieu rural.

3. Création d'un système public d'approvisionnement alimentaire

Le BFA mettra en place un réseau national de distribution alimentaire public et démocratiquement géré. Ce réseau privilégiera l'achat de produits locaux et nationaux auprès d'agriculteurs recourant à des pratiques agricoles durables, ce qui garantira à ces derniers une rémunération équitable pour leurs produits, tout en atténuant le changement climatique et en préservant la biodiversité pour les générations futures.

4. Mesures relatives aux coûts de production

Le BFA mettra en place un impôt sur les bénéfices exceptionnels que les compagnies de carburant et d'engrais empochent grâce à la hausse du cours mondial du pétrole, alors que leurs propres coûts demeurent inchangés. Cet impôt aura pour effet de les dissuader de pratiquer des prix excessifs sur le carburant. Les revenus fiscaux ainsi perçus serviront en partie à financer des mesures d'économie d'énergie dans les exploitations agricoles, la transition vers une production à faibles intrants, ainsi que les infrastructures nécessaires à la transformation, au stockage et à la distribution des denrées alimentaires aux niveaux local et régional.

Le BFA modifiera la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'éliminer les opérations de transfert de toutes les sociétés privées d'investissement dans les terres agricoles, de supprimer l'exemption de gain en capital pour les investissements dans ces terres et d'exiger des non-résidents propriétaires une surtaxe de 100 % sur tous les dividendes provenant de fonds financiers privés détenant des terres agricoles. En décourageant l'investissement passif dans les terres agricoles, le BFA commencera à rétablir la relation entre le prix de ces terres et leur valeur productive.

5. Réforme des lois du travail

Le BFA mettra en œuvre une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre agricole afin de relever les défis liés à la production

alimentaire nationale et de soutenir la dignité économique des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient résidents ou migrants. Cela permettra d'augmenter le financement fédéral destiné au système public d'éducation pour le développement et la formation de la main-d'œuvre agricole. Cette stratégie comprendra des permis de travail ouverts ainsi qu'une voie d'accès à la citoyenneté, incluant une prolongation du permis de travail, pour les travailleuses et travailleurs migrants dont la demande de résidence permanente est en cours de traitement.

Le BFA étendra aux travailleurs migrants l'admissibilité aux prestations régulières et aux prestations de maladie de l'assurance-emploi (AE), indépendamment de l'existence d'un quelconque lien d'emploi avec un employeur unique, et il facilitera l'accès aux prestations d'AE même une fois le travailleur migrant de retour dans son pays d'origine. Le BFA rendra également disponibles des prestations d'invalidité de courte durée de l'AE pour tout travailleur agricole résident ou migrant qui souffre de stress mental ou physique dû à des épisodes de chaleur extrême.

Le BFA créera un fonds destiné à offrir aux travailleurs agricoles saisonniers résidents des sources de revenus fiables tout au long de l'année, grâce à une combinaison de prestations prolongées d'assurance-emploi et d'opportunités d'emploi hors saison, selon les besoins.

Le BFA réglementera l'intelligence artificielle et la numérisation de l'agriculture afin d'empêcher leur utilisation pour remplacer les travailleurs agricoles, les surveiller, restreindre leurs pauses, réduire leur rémunération, ou les rendre vulnérables au vol de salaire.

6. Action climatique

Le BFA créera l'Agence canadienne de résilience agricole (ACRA), un organisme fédéral indépendant dédié à la recherche et à la vulgarisation agricoles. Agriculteurs, scientifiques et agronomes y travailleront ensemble pour résoudre les problèmes et partager leurs connaissances. L'ACRA sera indépendante de toute influence des multinationales agroalimentaires. Les changements de pratiques de production appuyés par l'ACRA (tels que la réduction des engrais, la rotation des cultures et les techniques sans labour) permettront de réduire de manière significative les pertes liées aux impacts climatiques, diminuant ainsi le coût annuel des programmes de gestion des risques d'entreprise (GRE).

Le BFA proposera aux producteurs une aide pouvant atteindre 30 % des frais moyens de transition sur trois ans, afin de compenser les coûts liés à la conversion à l'agriculture biologique et à l'agriculture à faibles intrants ou sans labour. Ces pratiques présentent des avantages en termes de santé des sols, de séquestration du carbone, de réduction

des émissions de gaz à effet de serre liées aux intrants et de protection contre l'érosion. Cependant, les coûts de transition peuvent être élevés. Pendant cette période de transition, les agriculteurs devront adapter leurs pratiques de gestion et composer avec une phase d'apprentissage.

Le BFA élaborera un plan de transition en vue de la mise en place d'un guichet unique pour la commercialisation de la viande de porc et de bœuf, ainsi que d'un secteur d'abattoirs locaux et régionaux pour la transformation de la viande. Le passage à un système de commercialisation centralisé permettra de démanteler le complexe agro-industriel, de réduire la dépendance du secteur aux exportations et de réduire son intégration à l'économie américaine. Il permettra également au Canada de mettre en place un système de production sans hormones de croissance, basé sur le pâturage et à faibles émissions, qui présentera des avantages financiers, sociaux et environnementaux.

Le BFA annulera l'incitatif à la production de biocarburants annoncé en 2025.

7. Réglementation de l'IA et de la numérisation

Le BFA réglementera l'intelligence artificielle (IA) et la numérisation de l'agriculture (par exemple, l'utilisation de drones pour la pulvérisation ou de tracteurs sans conducteur), en adoptant une approche de précaution et en veillant à ce que des experts compétents soient impliqués pour évaluer la validité des résultats des processus de « boîte noire » numérique. Le BFA est conscient que l'IA n'est pas compatible avec le savoir traditionnel autochtone et qu'elle ne saurait se substituer au savoir complexe, nuancé et significatif que les agriculteurs autochtones et non autochtones ont acquis. Le BFA admet également que la pratique agricole repose en grande partie sur un savoir tacite qui ne peut être utilisé pour alimenter des modèles d'IA. La technologie ne peut pas non plus se substituer à l'observation humaine des modèles écologiques, ni à la créativité et à l'ingéniosité humaines qui permettent de résoudre des problèmes complexes inédits dans des agroécosystèmes vivants.

Le BFA élaborera également un cadre juridique pour la gouvernance des données agricoles. Ce cadre permettra aux agriculteurs de bénéficier des données générées par les technologies sur leurs fermes, et de fixer des limites à la collecte et/ou à l'utilisation des données massives par les grandes sociétés agroalimentaires, les employeurs agricoles et les sociétés de technologies agricoles pour alimenter les technologies d'IA et d'autres technologies numériques.

Le BFA veillera à ce que le soutien financier accordé dans le cadre du Programme des technologies propres en agriculture exclue les

Tableau 4.1 / Mesures du BFA sur agriculture

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Annuler la fermeture prévue de sept centres de recherche et du programme d'agriculture biologique	40 \$	27 \$	27 \$
Augmenter de 50 % supplémentaires le financement des capacités de recherche d'AAC	60 \$	60 \$	60 \$
Réaliser les travaux d'entretien reportés dans les installations de recherche d'AAC	138 \$	138 \$	138 \$
Créer la série de programmes Cultiver la souveraineté alimentaire	750 \$	750 \$	750 \$
Éliminer les opérations de transfert de toutes les sociétés privées d'investissement dans les terres agricoles, supprimer l'exemption de gain en capital pour les investissements dans ces terres, exiger des propriétaires canadiens non résidents une surtaxe de 100 % sur tous les dividendes provenant de fonds financiers privés détenant des terres agricoles	-25 \$	-25 \$	-25 \$
Mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre agricole	10 \$	10 \$	10 \$
Créer un fonds destiné à offrir aux travailleurs agricoles saisonniers résidents des sources de revenus fiables	30 \$	30 \$	30 \$
Créer l'Agence canadienne de résilience agricole	400 \$	400 \$	400 \$
Fonds déjà intégrés dans le cadre budgétaire	-400 \$	-400 \$	-400 \$
Soutenir la conversion à l'agriculture biologique et à l'agriculture à faibles intrants ou sans labour	20 \$	20 \$	20 \$
Élaborer un plan de transition en vue de la mise en place d'un guichet unique pour la commercialisation de la viande de porc et de bœuf ainsi que d'une capacité d'abattage	50 \$	50 \$	50 \$
Annuler l'incitatif à la production de biocarburants	186 \$	0 \$	0 \$

technologies d'intelligence artificielle développées par les multinationales spécialisées dans les technologies agricoles. Comme ces technologies ont tendance à avoir un impact significatif sur l'environnement, elles ne seront pas considérées comme « propres ».

Notes

¹ Le déficit d'entretien atteint 690 millions de dollars. Voir Kelvin Heppner, « New Data Sheds Light on Financial Picture Behind AAFC Closures », *RealAgriculture*, 17 avril 2026, <https://www.realagriculture.com/2026/04/new-data-sheds-light-on-financial-picture-behind-aafc-closures/>.

Anciens combattants

S'assurer que personne ne soit
laissé pour compte

Introduction

Alors que les investissements consacrés aux dépenses militaires sont en augmentation, il serait judicieux d'investir davantage dans le bien-être des hommes et des femmes qui ont servi sous les drapeaux.

Les gens sont plus enclins à s'engager, à rester et à faire confiance à l'institution lorsqu'ils bénéficient, tout comme leur famille, d'un soutien après leur service. Or, le système de soutien mis en place par Anciens Combattants Canada (ACC) n'a pas su s'adapter aux réalités actuelles du service militaire, de la GRC et de la vie familiale. Les anciens combattants et leurs familles sont toujours confrontés à des prestations fragmentées, à des difficultés de transition, à un accès inégal aux soins, à une précarité du logement, à des retards administratifs et à des lacunes en matière de recherche et de soutien. C'est particulièrement vrai pour les femmes et d'autres groupes mal desservis.

Chaque ancien combattant mérite un accompagnement de transition qui lui garantisse des soins rapides, une sécurité financière et une reconnaissance respectueuse de son engagement militaire. Cet accompagnement ne peut pas être le même pour tous. Un système moderne dédié aux anciens combattants doit considérer la prise en charge des militaires comme une obligation qui s'étend sur toute la durée

de leur vie, et le succès de cette prise en charge doit se mesurer à l'aune de résultats concrets.

Alors que le Canada développe et renforce ses forces armées, il se doit aussi d'investir dans les gens qui ont servi, leurs familles et leurs soutiens, ainsi que dans les structures et les services nécessaires pour s'assurer de ne laisser personne pour compte.

Vue d'ensemble

Un bilan complet des programmes et les services destinés aux anciens combattants

La dernière fois que le gouvernement fédéral a procédé à un examen indépendant complet des avantages et services destinés aux anciens combattants, c'était dans les années 1960. Le système actuel reflète des structures initialement conçues pour répondre aux besoins des anciens combattants vieillissants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Au 31 mars 2023, les anciens combattants ayant servi lors d'un conflit représentaient 4 162 des 194 098 clients d'ACC, soit environ 2 %¹.

Les programmes et services d'ACC ont du mal à s'adapter aux besoins de l'ensemble des anciens combattants et de leurs familles. La population des anciens combattants canadiens est en effet diversifiée en termes d'âge, d'expérience militaire, de composition familiale, de besoins de santé et d'identité. Les vétéranes, les réservistes, les vétérans de la GRC, les vétérans autochtones, les vétérans 2ELGBTQI+ et ceux qui vivent dans des régions rurales et éloignées continuent de se plaindre des obstacles qui les empêchent d'accéder à des services équitables et à une reconnaissance adéquate.

Le système d'aide aux anciens combattants canadiens reste fragmenté et réactif. Trop souvent, les utilisateurs peinent à s'y retrouver. La nouvelle Charte des anciens combattants de 2006 a donné lieu à des dizaines de changements législatifs, à la création de nouveaux avantages et à des « améliorations » des programmes et services. Si les objectifs politiques visent à apporter un soutien pour optimiser la santé et le bien-être, dans la pratique, de nombreux anciens combattants et leurs familles continuent de subir de longs délais, un accès irrégulier aux soins, des systèmes d'admissibilité complexes et des lacunes dans l'accompagnement pendant et après la transition vers la vie civile, ce qui leur fait éprouver le sentiment d'avoir été trahis par l'institution.

Lacunes dans les soins de santé et l'accompagnement de transition

Les anciens combattants continuent de rencontrer des difficultés lors de leur passage du système de santé militaire fédéral au système de santé civil provincial, en particulier ceux et celles qui n'ont pas accès à un médecin de famille². De nombreux professionnels de santé civils ont une connaissance limitée des expositions professionnelles liées au service militaire, des troubles liés au stress opérationnel, des douleurs chroniques, des traumatismes sexuels subis dans le cadre du service militaire, des lésions musculosquelettiques ou des conséquences à long terme des déploiements répétés et des traumatismes liés au service.

L'importance d'un accès continu aux soins a également été soulignée dans le rapport de 2026 du Comité permanent des anciens combattants consacré à la prévention du suicide chez les anciens combattants canadiens³. Les anciens combattants présentent un risque de décès par suicide plus élevé que la population générale, mais les programmes susceptibles de les aider sont sous-financés ou difficiles d'accès.

Si la télémédecine peut améliorer l'accès aux soins dans certaines situations, elle présente toutefois des limites quant à sa capacité à répondre à des besoins complexes en matière de santé mentale, de douleurs chroniques, de rééducation ou de santé des femmes. Les anciens combattants qui ont eu recours à la télémédecine ont exprimé certaines préoccupations, notamment le sentiment d'être pressés par le temps, le manque d'intimité à leur domicile, les longs délais d'attente et le manque d'aménagements adaptés à leurs besoins en matière d'accessibilité⁴.

Les membres de la famille et les aidants sont également affectés par le service militaire, mais ils n'ont souvent pas accès pour eux-mêmes à un soutien adapté en santé mentale. Le Bureau de l'ombud des anciens combattants réclame depuis des années des investissements pour assurer une couverture complète des soins de santé mentale des membres de la famille des anciens combattants des Forces armées canadiennes⁵. Les programmes et services destinés à soutenir les anciens combattants vieillissants, comme le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, devront également être adaptés pour répondre à l'évolution des besoins, notamment en ce qui concerne le soutien aux familles et aux aidants non rémunérés⁶.

Prévenir l'itinérance et la précarité du logement

Les anciens combattants sont surreprésentés parmi les personnes sans domicile fixe. Les experts soulignent que la nature même du phénomène

de l'itinérance au sein de ce groupe rend son évaluation difficile. On estime que leur nombre se situe entre 2 400 et plus de 10 000⁷. Les femmes représentent 30 % des vétérans sans domicile fixe⁸ et sont souvent confrontées à des difficultés supplémentaires liées à des traumatismes sexuels subis dans le cadre militaire, à la violence d'un partenaire intime, à des responsabilités liées à la charge d'un proche, à un handicap et à la pauvreté.

Les systèmes d'hébergement et les services destinés aux anciens combattants sont encore largement conçus pour répondre aux besoins des hommes. Ils n'offrent donc pas toujours aux femmes et aux anciens combattants d'identités de genre différentes un accompagnement sûr, accessible et prenant en compte les traumatismes subis^{9,10}. La politique relative aux anciens combattants doit davantage mettre l'accent sur la prévention, en reconnaissant les répercussions à long terme des difficultés liées aux soins de santé de transition, à l'instabilité des revenus et à l'accès aux services en temps voulu.

Arriéré de dossiers et contraintes de personnel

Les délais d'attente liés aux demandes de prestations d'invalidité soumises à Anciens Combattants Canada (ACC) sont l'une des principales sources de plainte les plus fréquents chez les vétérans et les vétérans. Bien que des efforts aient été déployés pour réduire l'arriéré de demandes, les gestionnaires de dossiers sont toujours confrontés à une charge de travail importante et les contraintes de personnel ne sont toujours pas résolues. Le ratio vétérans/gestionnaires de cas atteint 32:1¹¹ et certains gestionnaires de cas ont jusqu'à 50 vétérans à leur charge¹². Le Bureau de services juridiques des pensions, qui relève du ministère des Anciens combattants (ACC), est confronté à des réductions d'effectifs en dépit d'un important arriéré de dossiers. Cette situation risque d'entraîner un allongement des délais d'attente et une restriction de l'accès à l'aide juridique gratuite en cas d'appel d'un refus de prestations¹³.

Il est nécessaire de maintenir les ressources et le personnel, tout en améliorant le traitement des demandes de prestations, afin de gérer le volume croissant de demandes, de répondre aux besoins des clients et de garantir que les vétérans et les vétérans reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit en temps voulu.

Moins de privatisation

Le contrat pour la gestion du programme de réadaptation qu'ACC a conclu avec les Partenaires des services de réadaptation aux vétérans

canadiens (PSRVC), un partenariat privé entre Lifemark Health Group et WCG International, arrive à échéance.

Les vétéranes et les vétérans sont notamment préoccupés par une bureaucratie excessive, l'insuffisance des soins et les menaces qui pèsent sur leurs prestations^{14,15}. Des prestataires de soins de santé ont également soulevé plusieurs points d'inquiétude, notamment le fait que Lifemark n'a pas pris en compte la nature complexe de la clientèle et n'a pas mentionné les traumatismes ou le syndrome de stress post-traumatique dans la documentation envoyée à ses fournisseurs de services¹⁶. Le Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants a demandé la résiliation du contrat¹⁷.

Une étude du Comité permanent des anciens combattants a mis en évidence un manque de surveillance (le PSRVC est responsable de l'évaluation de son propre rendement) et un manque d'informations fournies aux gestionnaires de cas, aux vétérans et aux fournisseurs de services¹⁸. En 2026, le Comité a lancé une nouvelle étude pour faire le suivi du contrat de réadaptation attribué aux PSRVC.

Ces préoccupations remettent en cause la capacité du modèle actuel, basé sur un contrat avec le secteur privé, à offrir aux anciens combattants une réadaptation adaptée aux traumatismes et à la violence et une reddition de comptes transparente, dans des délais raisonnables et à un bon rapport qualité-prix.

Équité pour les vétéranes

L'invisibilité du sexe et du genre au sein des systèmes militaires et d'aide aux anciens combattants a engendré des lacunes dans la recherche, l'établissement de préjugés et, au bout du compte, la mise en place d'un système conçu autour des normes militaires masculines.

Ces lacunes entraînent des répercussions considérables sur l'évaluation des handicaps et la réadaptation, mais aussi sur le risque de se retrouver sans domicile, la prise en charge de la douleur chronique, la santé reproductive, les conséquences liées à la ménopause et la reconnaissance des traumatismes sexuels subis dans le cadre militaire.

Une application cohérente et transparente des lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre dans le domaine de la recherche (Sex and Gender Equity in Research Guidelines, ou SAGER), de l'Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) et de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) au sein des Forces armées canadiennes/ministère de la Défense nationale est nécessaire.

Un rapport du Comité permanent des anciens combattants, intitulé *Invisible No More* et publié en 2024, identifie plusieurs secteurs dans

lesquels il serait possible d'améliorer la situation des vétérans, notamment la recherche, la réponse aux besoins médicaux et sanitaires spécifiques, la reconnaissance et la commémoration, ainsi que l'élimination des obstacles à l'accès aux services et au soutien¹⁹.

Une mise en œuvre concrète de ces recommandations entraînerait des changements politiques transformateurs. Ces mesures devraient être intégrées aux efforts de modernisation à l'échelle du système des Forces armées canadiennes/ministère de la Défense nationale, de la Gendarmerie royale du Canada et d'Anciens Combattants Canada—et non pas être considérées comme un enjeu distinct qui ne concernerait que les femmes. La modernisation du système passe par des données actuelles et pertinentes (y compris des données ventilées accessibles au public), une garantie d'équité et une reddition de comptes.

Mesures

Le BFA lancera une enquête indépendante pour s'assurer que les vétérans, leurs proches, leurs aidants et leurs survivants reçoivent les avantages, les services et le soutien dont ils ont besoin, en temps voulu et à l'endroit où ils en ont besoin. Le rapport public de cette enquête contiendra des recommandations concrètes, définies dans le temps et mesurables.

Le BFA exigera qu'Anciens Combattants Canada (ACC) identifie et enregistre de manière proactive tous les anciens combattants admissibles, plutôt que d'attendre qu'ils se manifestent eux-mêmes lorsqu'ils souhaitent bénéficier de services. Cette mesure permettra d'obtenir un portrait plus précis de la population des anciens combattants canadiens et permettra à ACC de mettre en place des mesures de soutien plus préventives et mieux ciblées.

Le BFA veillera à ce que les aidants et les membres de la famille, y compris les conjoints, ex-conjoints, survivants et enfants à charge, aient accès à des soins de santé mentale lorsque leurs problèmes sont liés au service militaire d'un ancien combattant.

Le BFA financera des services de soutien en santé professionnelle destinés aux vétérans, en particulier ceux et celles qui n'ont pas de médecin de famille. Il fournira également aux médecins civils un accès sans entrave aux ressources éducatives et à la formation sur les traumatismes sexuels subis dans le cadre du service militaire, les traumatismes liés au stress opérationnel, la douleur chronique, le

syndrome de stress post-traumatique, la toxicomanie, la documentation d'ACC, l'exposition aux risques professionnels militaires et d'autres sujets pertinents liés à la santé des vétérans.

Le BFA exigera des séances de formation en présentiel obligatoires pour l'ensemble du personnel d'ACC, afin de les sensibiliser aux meilleures pratiques culturellement sécuritaires à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence chez les vétérans.

Le BFA ne renouvellera pas le contrat privé avec Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens. À compter du 30 juin 2027, l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants reviendra à la fonction publique.

Le BFA augmentera son financement afin de recruter plus d'employés et gestionnaires de dossiers permanents supplémentaires si les délais d'attente ne s'améliorent pas; toutefois, les engagements du budget 2025 visant à stabiliser la capacité de traitement des demandes de prestation d'appui à l'invalidité pourraient s'avérer suffisants

Le BFA regroupera et renforcera les programmes de transition existants, en accordant une attention particulière à la prévention de l'itinérance, à la sensibilisation à la santé mentale, à la transition professionnelle, à la réinsertion dans la communauté, au soutien familial et à l'identification précoce des membres à risque.

Le BFA exigera une planification proactive de la transition pour tous les membres de la force régulière et de la force de réserve, y compris les réservistes de classe A, B et C. Cette mesure inclura l'inscription auprès d'ACC, un examen préalable à la libération, la documentation des blessures et des parcours d'orientation pré-libération clairs.

Le BFA financera et mettra en œuvre un programme de recherche à long terme sur les femmes militaires et anciennes combattantes, comprenant notamment une recherche coordonnée entre Anciens Combattants Canada, les Forces armées canadiennes/ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, Statistique Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et des chercheurs du milieu communautaire.

Le BFA financera intégralement la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport *Plus jamais invisible* du Comité permanent des anciens combattants, en collaboration avec les anciennes combattantes. Cette initiative comprendra la publication d'échéanciers, de critères d'évaluation des résultats et de rapports annuels sur l'avancement du processus.

Le BFA accélérera la mise à jour des Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension et de la Table des invalidités en ce qui a trait aux conditions médicales affectant les femmes. Il appliquera également les processus et méthodes SAGER, ACSG et ACS Plus de manière transparente afin de remédier aux préjugés liés au genre et aux lacunes qui entravent l'équité des données.

Le BFA mettra en place, au sein d'ACC, une politique et un cadre décisionnel spécifiques relativement aux traumatismes sexuels subis dans le cadre militaire. Ceux-ci incluront un traitement des demandes d'indemnisation adapté aux traumatismes et à la violence, la prise en compte des troubles secondaires, l'accès à des traitements spécialisés et une reddition de comptes publique.

Le BFA veillera à ce que les organismes au service des anciens combattants soient reliés aux systèmes d'information sur la gestion de l'itinérance, afin que les vétérans et vétérans sans domicile fixe puissent être mieux identifiés et accompagnés.

Le BFA mettra en place un programme de certificats de logement qui versera un supplément de loyer individualisé aux vétérans itinérants ou en situation de précarité du logement.

Le BFA demandera à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de créer un volet dédié aux anciens combattants dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Ce volet visera notamment à financer, sous la forme de prêt à faible taux d'intérêt ou de prêt-subvention, des logements accessibles réservés aux femmes, des logements adaptés aux familles, et des logements comprenant un soutien pour les personnes dépendantes et les animaux d'assistance.

Le BFA élaborera une nouvelle stratégie conjointe de prévention du suicide à l'intention des militaires et des anciens combattants, y compris les réservistes. Cette stratégie prévoira des objectifs mesurables, une reddition de comptes et la mise en place d'un parcours dédié aux anciens combattants en situation de crise via la ligne d'écoute d'urgence 9-8-8 du Canada, afin d'améliorer leur accès rapide à un soutien qui leur est adapté.

Le BFA exigera qu'Anciens Combattants Canada, les Forces armées canadiennes/ministère de la Défense nationale et la Gendarmerie royale du Canada publient chaque année des données désagrégées sur les résultats de transition, les demandes de pension d'invalidité, les délais d'attente, l'itinérance, les facteurs de risque de suicide, les libérations pour raisons médicales, les résultats de réadaptation, les appels de décisions et la satisfaction des clients. Ces données devront, dans la

Tableau 5.1 / Mesures du BFA sur anciens combattants

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Financer une enquête indépendante pour s'assurer que les anciens combattants reçoivent les soutiens dont ils ont besoin	5 \$	5 \$	
Enregistrer tous les anciens combattants non enregistrés	2 \$	2 \$	2 \$
Financer un traitement indépendant en santé mentale pour les membres des familles	6 \$	6 \$	6 \$
Financer des services de soutien en santé professionnelle et la formation de médecins civils	2 \$	2 \$	2 \$
Mise en place d'une formation approfondie à l'intention de l'ensemble du personnel d'ACC sur les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence	13 \$	13 \$	2 \$
Améliorer les programmes de transition existants des Forces armées canadiennes – Anciens combattants Canada	80 \$	80 \$	80 \$
Exiger une planification proactive de la transition pour tous les membres de la force régulière et de la force de réserve	10 \$	10 \$	10 \$
Mettre en œuvre un programme de recherche structuré et à long terme sur les femmes militaires et les vétérans	15 \$	15 \$	15 \$
Veiller à ce que les organismes au service des anciens combattants soient reliés aux systèmes d'information sur la gestion de l'itinérance	2 \$		
Verser un supplément au loyer individualisé aux vétérans en situation d'instabilité de logement	19 \$	20 \$	20 \$
S'assurer que la ligne d'écoute d'urgence 9-8-8 prévoit un parcours dédié aux anciens combattants	3 \$	3 \$	3 \$
Rétablir et renforcer les effectifs du Bureau de services juridiques des pensions	12 \$	13 \$	13 \$

mesure du possible, être ventilées par sexe, genre, origine ethnique, identité autochtone, handicap, unité des Forces armées et région.

Le BFA rétablira et renforcera les effectifs du Bureau de services juridiques des pensions afin que les anciens combattants puissent bénéficier en temps opportun de conseils juridiques gratuits et d'une représentation lors des réexamens et appels de décisions concernant les prestations d'invalidité. Les effectifs seront portés à 250 personnes afin de résorber les arriérés de traitement.

Le BFA élaborera, en collaboration avec les anciens combattants des Premières Nations, inuits et métis, une stratégie à leur intention. Cette stratégie portera sur des services adaptés à la culture, l'accès aux services en milieu rural et isolé, le logement, la commémoration, l'aide aux demandes d'indemnisation et les besoins des familles.

Le BFA examinera les lacunes qui affectent les vétérans et vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et veillera à ce que les

politiques fédérales abordent les blessures liées au service à la GRC, les traumatismes liés au stress opérationnel, les cas d'inconduite sexuelle, la transition, l'évaluation de l'invalidité et le soutien aux familles.

Le BFA exigera la publication d'un rapport annuel détaillant les résultats, pour les vétéranes et les vétérans, des divers programmes et dépenses qui les concernent, y compris le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans. Ce rapport comprendra une évaluation indépendante, des témoignages d'anciens combattants et des mesures d'amélioration de la performance.

Notes

- 1 Anciens Combattants Canada, *Bienvenue à Anciens Combattants Canada*, juillet 2023, https://public.cdn.cloud.veterans.gc.ca/pdf/about-vac/who-we-are/departement-officials/minister/briefing/welcome-kit-2023/4-vac-101_f.pdf.
- 2 Meagan Gillmore, « Should veterans get priority access to family doctors? », *Canadian Affairs*, 5 avril 2026, <https://www.canadianaffairs.news/2026/04/05/should-veterans-get-priority-access-to-family-doctors/>.
- 3 Comité permanent des anciens combattants, *La prévention du suicide chez les vétérans*, Chambre des communes, 30 avril 2026, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/45-1/ACVA/rapport-4>.
- 4 Deanna L. Walker *et al.*, « Telehealth experiences in Canadian veterans: Associations, strengths and barriers to care during the COVID-19 pandemic », *BMJ Military Health*, 12 mai 2023, <https://militaryhealth.bmj.com/content/early/2023/05/11/military-2022-002249>.
- 5 Bureau de l'ombud des vétérans, *Pleins feux 2024*, Gouvernement du Canada, 24 avril 2025, https://www.ombudsman-veterans.gc.ca/fr/publications/bulletins/Plein_feux_2024.
- 6 M. Brydges *et al.*, *Addressing the Coming of Age and Its Related Complexities Among Canada's Veterans*, Institut canadien de la recherche sur la santé des militaires et des vétérans, novembre 2024, https://cimvhr.ca/wp-content/uploads/2024/11/24-56_VeteransReport_v6_Accessible.pdf.
- 7 Taylor Chase, Alison Clement, Sandrine Desforges et Anmol Gupta, *Addressing Veteran Homelessness in Canada*, École Max Bell de politiques publiques, Université McGill, juillet 2023, https://www.mcgill.ca/maxbellschool/files/maxbellschool/ofha_veteran_homelessness_policy_brief_-_2023.pdf.
- 8 Le terme itinérance comprend les personnes qui résident dans des refuges d'urgence, des logements provisoires ou des situations de logement dangereuses.
- 9 Chambre des communes du Canada, *Témoignages : Comité permanent des anciens combattants, 44^e législature, 1^{re} session, réunion 48*, 27 avril 2023, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/44-1/ACVA/reunion-48/temoignages>.
- 10 Stéphanie A.H. Bélanger, David Pedlar, Nicholas Held et Stephanie Felder, « Call for action: Research needs for homeless Canadian women veterans », *Journal of Military, Veteran and Family Health*, 11(1), 12 février 2025, <https://utppublishing.com/doi/full/10.3138/jmvfh-2024-1108>.
- 11 Anciens Combattants Canada, *Note pour la période de questions : Gestion de cas*, n° de référence VAC-2023-QP-00003, 2 décembre 2024, <https://rechercheouvert.canada.ca/qpnotes/record/vac-acc,VAC-2023-QP-00003>.

- 12 Lee Berthiaume, « Excessive workloads hurting veterans and staff, former case manager alleges », *CBC News*, 14 novembre 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/excessive-workloads-hurting-veterans-and-staff-former-case-manager-alleges-1.6248806>.
- 13 Catherine Morrison, « Unions, MPs warn funding cuts could affect services for veterans », *CTV News*, 13 mars 2026, <https://www.ctvnews.ca/politics/article/unions-mps-warn-funding-cuts-could-affect-services-for-veterans/>.
- 14 Comité permanent des anciens combattants, *Nouveau contrat pour l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada*, Chambre des communes du Canada, juin 2023, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP12515046/acvarp11/acvarp11-f.pdf>.
- 15 Frédéric Plante et Alex Bailey, « They were injured in military service. Canada promised better rehab. Here's why these veterans are still in pain », *Toronto Star*, 21 mars 2026, https://www.thestar.com/news/investigations/they-were-injured-in-military-service-canada-promised-better-rehab-heres-why-these-veterans-are-still-in-pain/article_8e26966a-f41b-4ebe-b70b-0d2f0ea1adb1.html.
- 16 Lee Berthiaume, « Rehab contract sparks new fight between veterans and the Liberal Government », *La Presse canadienne*, 12 février 2023, https://www.thecanadianpressnews.ca/health/rehab-contract-sparks-fresh-battle-between-veterans-and-the-liberal-government/article_afccf23a-c02b-5f51-a1b2-595155408ecc.html.
- 17 Alliance de la fonction publique du Canada, *Syndicats et vétérans s'unissent pour lutter contre la sous-traitance*, 2 mars 2023, <https://syndicatafpc.ca/syndicats-veterans-sunissent-lutter-contre-sous>.
- 18 Comité permanent des anciens combattants, *Nouveau contrat pour l'administration du programme de réadaptation d'Anciens Combattants Canada*, Chambre des communes du Canada, juin 2023, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP12515046/acvarp11/acvarp11-f.pdf>.
- 19 Emmanuel Dubourg, *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétérans canadiennes*, Rapport du Comité permanent des anciens combattants, juin 2024, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/441/ACVA/Reports/RP13177333/acvarp15/acvarp15-f.pdf>.

Arts et culture

Nous avons plus que jamais
besoin de conteurs

Introduction

En cette période marquée par le changement, l'incertitude, la perturbation des relations commerciales et les menaces américaines de faire de notre pays le 51^e État, le Canada a besoin que les arts et la culture s'expriment avec dynamisme dans tous les secteurs et dans toutes les communautés.

Le Canada a mis en place de nombreuses mesures visant à soutenir les artistes et les producteurs canadiens, notamment des aides financières, un traitement préférentiel, des quotas de contenu et d'autres dispositions. Même si ce ne sont pas des mesures d'exclusion et que les Canadiennes et les Canadiens ont librement accès à du contenu culturel provenant du monde entier, les États-Unis en ont contesté certaines et vont probablement exiger que l'exemption culturelle prévue dans l'ACEUM soit supprimée.

Les arts et la culture constituent un secteur économique important. Dans son rapport *Métiers d'art* publié en octobre 2025, la Chambre de commerce du Canada révèle que ce secteur a contribué à hauteur de 65 milliards de dollars au PIB direct de l'économie en 2024, que 507 000 personnes y travaillaient, et qu'il génère 13 emplois par million de dollars de production, soit plus que les secteurs pétrolier, gazier, manufacturier ou agricole. Le secteur génère environ 17 milliards de dollars de revenus fiscaux fédéraux et provinciaux. Si l'on tient compte de

l'ensemble de ses retombées sur l'économie, il soutient 131 milliards de dollars du PIB canadien et 1,1 million d'emplois à travers le pays. Au cours des trois dernières années, sa contribution au PIB a augmenté de près de 8 %¹. En 2024, le Canada a exporté pour 27,1 milliards de dollars de produits culturels².

Au vu de ces données, les arts et la culture semblent se porter bien. Toutefois, en 2026, chaque composante du secteur est confrontée à des défis croissants : augmentation des coûts, baisse de l'assistance, évolution des modèles commerciaux et de distribution. L'intelligence artificielle (IA) représente une menace. La concurrence s'intensifie alors que le financement public stagne et que les dons philanthropiques et les commandites diminuent. Au mieux, le financement provincial stagne. La Nouvelle-Écosse et l'Alberta ont récemment réduit de manière significative le financement qu'elles accordaient au secteur des arts.

Selon le rapport *Métiers d'art*, le secteur génère 29 \$ d'activité économique par dollar investi par le gouvernement fédéral. Cependant, ce rapport indique également que la part des dépenses fédérales allouée aux arts, à la culture et au patrimoine s'élevait à 1 % en 2023-2024, à 0,94 % en 2024-2025 et à 0,93 % en 2025-2026. De plus, les contributions totales du secteur privé stagnent à 0,8 % du revenu, soit nettement moins que la moyenne mondiale de 1,04 %³.

Le BFA réaffirme son engagement à soutenir nos arts, nos artistes et notre culture, afin que nous puissions raconter nos propres histoires et faire entendre nos voix sur tous les médiums. Raconter notre propre histoire est aujourd'hui plus important que jamais. L'expression artistique captive, divertit et éduque. Elle nous renvoie à nous-mêmes et au monde qui nous entoure. C'est un outil au service de la cohésion sociale, du dialogue interculturel, du changement social, de la santé et bien plus encore.

Vue d'ensemble

Les temps sont durs dans tout le spectre du secteur des arts et de la culture, qu'il s'agisse de la création artistique, de la production, de la distribution ou de la diffusion.

Dans l'ensemble, les dons philanthropiques et de bienfaisance sont en baisse⁴. La proportion de contribuables ayant déclaré des dons de bienfaisance a été de 26 % en 1997, pour diminuer à 16 % en 2024⁵. De nombreux organismes de services artistiques bénéficiant du statut

d'organisme de bienfaisance en subissent les conséquences. Ces dernières années, de grands commanditaires et donateurs du secteur des arts et de la culture se sont retirés, renonçant même à des engagements de longue date.

L'assistance a chuté dans des secteurs clés. En 2018, 47 111 spectacles ont été organisés à travers le pays, attirant 13,8 millions de spectateurs. Si 2020, année de la pandémie, a marqué le creux de la vague, il n'est pas certain qu'une reprise complète se produise un jour. En 2024, 37 821 spectacles ont attiré 10,3 millions de personnes⁶. Des salles de concert et des festivals ferment leurs portes.

Téléfilm Canada a rapporté qu'en 2025, les recettes au box-office des films canadiens en langue française se sont élevées à 11,3 millions de dollars, soit une baisse de 45,5 %, tandis que celles des films canadiens en langue anglaise se sont élevées à 2,9 millions de dollars, soit une hausse de seulement 0,2 %⁷.

La production totale de films et d'émissions de télévision au Canada a reculé de 18,5 % en 2023-2024, principalement en raison des grèves qui ont touché l'industrie américaine. Le secteur a connu une reprise en 2024-2025, mais celle-ci a été modeste, avec une augmentation de 4,6 % de la production totale de films et d'émissions de télévision. Il est toutefois inquiétant de constater que cette augmentation est exclusivement attribuable aux productions destinées aux marchés étrangers. La production totale de longs métrages et d'émissions de télévision pour le marché canadien a encore reculé de 2,2 %. Le volume de production de 3,62 milliards de dollars pour 2024-2025 a été le plus bas depuis les fermetures liées à la pandémie de 2020-2021⁸.

Dans le secteur du livre, les ventes totales de livres imprimés se sont élevées à 1,145 million de dollars en 2025, soit une légère hausse par rapport aux 1,127 million de dollars enregistrés en 2024⁹. La bonne nouvelle, c'est que les titres canadiens ont représenté 14 % des ventes de livres imprimés, contre 12 % en 2024.

Les magazines canadiens continuent de rencontrer des difficultés¹⁰. Les dernières données disponibles indiquent que leurs revenus d'exploitation ont chuté de plus de 16 % entre 2019 et 2021. Les chiffres mondiaux montrent que les revenus des magazines grand public devraient afficher une baisse de 2,1 % entre 2021 et 2026. Ce recul est principalement dû à la perte de revenus publicitaires dans la presse écrite.

Les diffuseurs privés de télévision et de radio du Canada restent une source majeure d'expériences culturelles partagées, ainsi que d'actualités et d'informations locales. Cependant, le rapport *Broadcasting in Canada*,

2025, récemment publié par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)¹¹, démontre que la prédominance de la diffusion en continu a provoqué une crise structurelle dans le secteur. Ce rapport, ainsi que les données du CRTC et de Statistique Canada, montrent qu'entre 2005 et 2024, les revenus totaux des services vidéo sur Internet sont passés de 0,2 à 5,4 milliards de dollars, tandis que les revenus des radiodiffuseurs sont restés pratiquement inchangés, passant de 4,3 à 4,9 milliards de dollars. La publicité dans le secteur de la radiodiffusion a connu une évolution encore plus spectaculaire : les revenus publicitaires totaux sont passés de 0,56 à 17,7 milliards de dollars sur Internet, tandis qu'ils ont chuté de 3,0 à 2,6 milliards de dollars chez les radiodiffuseurs.

Cette évolution du secteur de la radiodiffusion a entraîné un transfert des dépenses publicitaires des entreprises médiatiques canadiennes vers des plateformes détenues par des intérêts étrangers. Selon le rapport, ces plateformes n'obtenaient que 4 % de la publicité au Canada en 2005. Cette part est estimée à 58 % pour 2024. La capacité des radiodiffuseurs à soutenir le contenu canadien a été affectée par l'effondrement du modèle traditionnel de financement croisé : les radiodiffuseurs contribuaient à soutenir la programmation canadienne grâce aux bénéfices générés par la programmation américaine, plus lucrative. Parallèlement, les consommateurs canadiens se sont détournés des services de radiodiffusion traditionnels : la proportion des ménages abonnés à des entreprises de distribution de contenu (principalement le câble) est passée de 80 % en 2015 à 58 % en 2023.

La décision rendue par le CRTC en 2024, qui oblige les diffuseurs de films et d'émissions de télévision étrangers à investir 5 % de leurs revenus bruts enregistrés au Canada dans la production de films, d'émissions de télévision et de contenus médiatiques canadiens, visait à stabiliser les perspectives des producteurs de contenu canadien. Cette exigence est modeste et similaire aux mesures prises en Europe et ailleurs. Toutefois, les diffuseurs en continu ont contesté cette décision devant les tribunaux. Selon un sondage réalisé par Abacus Data pour le compte de l'ACPM en avril 2025, 83 % des Canadiennes et des Canadiens souhaiteraient que l'on investisse davantage dans les émissions de télévision, les films et les contenus numériques produits au Canada, afin de garantir la disponibilité d'un plus grand nombre de contenus de meilleure qualité pour toutes les audiences¹².

Face aux défis rencontrés dans les secteurs du cinéma et de la télévision, le CRTC a annoncé le 21 mai que les grands services de diffusion en continu américains devaient consacrer 15 % de leurs revenus canadiens au contenu canadien, ce qui représente trois fois plus que

l'exigence initiale. Parallèlement, l'exigence de contribution pour les radiodiffuseurs traditionnels, qui se situe actuellement entre 30 % et 45 %, sera ramenée à 25 %. Le CRTC prévoit que ces changements permettront de stabiliser le financement à plus de 2 milliards de dollars pour soutenir le contenu canadien.

Les défis auxquels sont confrontés les arts et de la culture se manifestent différemment selon le secteur et affectent particulièrement les artistes émergents, les membres des communautés défavorisées et les professionnels plus âgés qui peinent à gagner leur vie en tant qu'écrivains, chanteurs, artistes visuels, danseurs, comédiens, metteurs en scène ou artisans de l'ombre.

Le budget fédéral de novembre 2025 prévoit une augmentation du financement des arts et de la culture sur une période de trois ans. Compte tenu des défis à relever, les 443 millions de dollars annoncés ne représente qu'une infime partie de ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins.

Mesures

Le BFA répond à la crise que traversent les secteurs artistiques et culturels en poursuivant la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement, notamment la modification de la Loi sur le droit d'auteur pour instaurer un droit de suite.

Le BFA portera à 35 % le crédit d'impôt fédéral remboursable pour les expressions artistiques. L'admissibilité à ce crédit sera étendue aux producteurs de toutes les formes d'expression artistique et d'œuvres culturelles. Ce crédit sera basé sur les dépenses de main-d'œuvre admissibles, incluant les salaires, traitements, honoraires, indemnités journalières et autres formes de rémunération. Les paiements aux artistes et autres artisans sont inclus.

La bonification des programmes de crédits d'impôt remboursables pour tous les secteurs encouragera les investissements privés dans la production d'œuvres culturelles. Le Canada offre actuellement des crédits d'impôt remboursables pouvant atteindre 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles, via le *Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne* et le *Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique*. Plusieurs provinces offrent des crédits complémentaires aux producteurs de films et d'émissions de télévision, et certaines proposent des mesures

incitatives similaires pour les productions de médias numériques et d'animation. Le Québec offre également des crédits d'impôt remboursables aux producteurs de spectacles sur scène, et l'Ontario offre des crédits d'impôt remboursables aux éditeurs de livres. Le crédit fédéral sera désormais accordé aux producteurs canadiens admissibles de films, de contenu télévisuel, de médias numériques, d'animation, de spectacles vivants, de livres, de magazines, d'arts visuels, d'artisanat, ainsi que d'autres formes d'expression artistique et d'œuvres culturelles.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces afin de veiller à ce que les programmes de crédit d'impôt soient complémentaires, efficaces et adaptés aux besoins des producteurs et éditeurs spécialisés qui créent des œuvres d'intérêt culturel.

Le BFA versera 100 millions de dollars supplémentaires par année au Conseil des arts du Canada pour :

- mettre en œuvre des programmes pertinents pour les artistes autochtones, noirs, d'identités de genre différentes, en situation de handicap, âgés et d'autres communautés marginalisées en quête d'équité;
- augmenter le soutien aux œuvres d'intérêt culturel;
- fournir des subventions de fonctionnement supplémentaires aux organismes de services artistiques.

Le BFA continuera d'augmenter le financement de CBC/Radio-Canada jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau moyen d'investissement par habitant dont bénéficient les radiodiffuseurs publics d'autres pays. En 2024, le gouvernement aurait dû augmenter le budget de CBC/Radio-Canada de 2 milliards de dollars pour y parvenir¹³. Les récentes augmentations budgétaires accordées à CBC/Radio-Canada ne constituent qu'un premier pas vers cet objectif. Le financement total de CBC/Radio-Canada comprend 22 % de revenus publicitaires et, à mesure que de nouvelles augmentations seront accordées au cours des quatre prochaines années, la société mettra en œuvre un calendrier visant à éliminer la publicité.

Le BFA ciblera des mesures de soutien à l'intention des artistes professionnels, qui constituent le cœur du secteur : écrivains, musiciens, interprètes, concepteurs, artistes visuels, compositeurs, danseurs, éditeurs, chanteurs, conteurs, réalisateurs, chorégraphes, artisans, etc., dans toutes les collectivités et sur tous les médiums.

On compte plus de 202 000 artistes professionnels, soit environ 1 % de la population active totale¹⁴. Cependant, c'est dans le milieu artistique

que la pratique du travail à la demande est la plus répandue. Depuis longtemps, le revenu individuel médian des artistes professionnels est inférieur d'environ 44 % à celui de l'ensemble des travailleuses et travailleurs canadiens¹⁵.

Le BFA modifiera la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que le revenu artistique professionnel de 10 000 \$ ou moins soit admissible à un crédit d'impôt remboursable de 15 %. Ce crédit sera réduit à 7,5 % pour les artistes dont le revenu familial total dépasse la médiane de tous les artistes, puis supprimé pour ceux dont le revenu familial total dépasse la médiane de l'ensemble des travailleuses et travailleurs¹⁶. Ce crédit d'impôt constitue une puissante incitation à la créativité pour les artistes qui se démènent pour vivre de leur art. Les définitions et les contrôles sont fournis dans le *Folio de l'impôt sur le revenu S4-F14-C1, Artistes et écrivains*, ainsi que dans la *Loi sur le statut de l'artiste*. Lorsque le revenu minimum vital (revenu de subsistance canadien, ou RSC) sera pleinement mis en œuvre (voir le chapitre Sécurité du revenu et pauvreté), le crédit d'impôt remboursable fera l'objet d'un réexamen.

Le BFA assurera l'équité fiscale aux artistes professionnels en leur permettant d'effectuer une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans. Les artistes visuels consacrent parfois de nombreuses années à la création d'œuvres avant qu'elles ne soient exposées et vendues. Les écrivains passent parfois des années à travailler sur un scénario avant qu'il ne devienne un film et ne génère des revenus. Pourtant, le revenu qu'ils toucheront sera imposé l'année où il sera perçu. Selon leur lieu de résidence et leur revenu total, ils payeraient jusqu'à 16 % d'impôt de plus que si ce revenu avait été étalé de manière uniforme sur le nombre d'années de création¹⁷.

De nombreux artistes et autres travailleuses et travailleurs du secteur culturel sont contraints de se trouver un emploi dans un autre secteur entre deux contrats. Lorsque cela se produit, leur employeur et eux-mêmes cotisent au régime d'assurance-emploi (AE). Cependant, lorsqu'ils sont au chômage (que ce soit en tant qu'artistes ou dans le cadre d'un autre emploi), plusieurs ne parviennent pas à toucher de prestations régulières de l'AE, alors qu'ils y sont pourtant admissibles¹⁸. Le BFA veillera à ce que la Commission de l'assurance-emploi du Canada élabore des règles permettant d'intégrer pleinement et équitablement les artistes professionnels dans le système d'AE. Les artistes professionnels et leurs employeurs paieront des cotisations, et les artistes auront droit à des prestations régulières selon un modèle basé sur le revenu total gagné (et non sur le nombre de semaines travaillées) par périodes de quatre semaines. Ce modèle devrait avoir une incidence neutre sur les revenus

Tableau 6.1 / Mesures du BFA sur arts et culture

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Élargir le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne à tous les secteurs artistiques et porter à 35 % le taux de remboursement	932 \$	951 \$	970 \$
Augmenter le financement du Conseil canadien des arts	100 \$	100 \$	100 \$
Financement de CBC/Radio-Canada à la hauteur d'autres diffuseurs publics	395 \$	790 \$	1 185 \$
Mesures ciblées pour soutenir les artistes professionnels	20 \$	20 \$	20 \$
Soutiens au revenu des artistes professionnels	37 \$	37 \$	37 \$
Possibilité pour les artistes de faire une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans	5 \$	5 \$	5 \$

du régime, sauf dans des circonstances extraordinaires, telles qu'une pandémie. Il pourrait servir de modèle pour étendre les prestations d'assurance-emploi à d'autres travailleuses et travailleurs à la demande.

Notes

1 Chambre de commerce du Canada, *Le secteur des arts et de la culture contribue à hauteur de 131 milliards de dollars à l'économie canadienne*, 28 octobre 2025, <https://chamber.ca/fr/news/arts-and-culture-sector-contributes-131-billion-to-canadas-economy/>.

2 Conseil des arts du Canada, *Commerce des produits de la culture et du sport, 2023*, 21 octobre 2025, <https://conseilarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2025/10/commerce-des-produits-de-la-culture-et-du-sport>.

3 Chambre de commerce du Canada, *Le secteur des arts et de la culture contribue à hauteur de 131 milliards de dollars à l'économie canadienne*, 28 octobre 2025, <https://chamber.ca/fr/news/arts-and-culture-sector-contributes-131-billion-to-canadas-economy/>.

4 Kelly Hill, « The donor pool is getting smaller: Decrease in charitable donors both recently and over the longer term », *Hill Strategies*, 14 mai 2024, <https://statsinsights.hillstrategies.com/p/donor-pool-donations-2022>.

5 Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur les déclarations de revenus des particuliers (année d'imposition 2024)*, Gouvernement du Canada, 1^{er} mai 2026, https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/statistiques-revenu-statistiques-tps-tvh/statistiques-finales-t1/annee-imposition-2024.html#tableaux_en_format_1.

6 Statistique Canada, *Tableau 21-10-0186-01 : Arts de la scène, représentations et assistance, à but non lucratif*, 22 janvier 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2110018601&request_locale=fr.

7 Direction du Développement stratégique et de l'Intelligence d'affaires, *Bilan de la fréquentation et de la diffusion en salle au Canada : Année 2025*, Téléfilm Canada, février 2026, <https://telefilm.ca/wp-content/uploads/2026/02/TFC-Bilan-B-O-2025-FR.pdf>.

- 8** Association canadienne des producteurs médiatiques, *Profile 2025*, 2025, <https://cmpa.ca/profile/>.
- 9** Cassandra Drudi, « Canadian-authored, -published book sales up in 2025: BookNet report », *Quill and Quire*, 8 avril 2026, <https://quillandquire.com/omni/canadian-authored-published-book-sales-up-in-2025-booknet-report/>.
- 10** Olivia Bush, *Magazine Industry Statistics in Canada*, Made in CA, 22 janvier 2026, <https://madeinca.ca/magazine-industry-statistics-canada/>.
- 11** Association canadienne des radiodiffuseurs, *Broadcasting in Canada 2025*, février 2026, <https://www.cab-acr.ca/wp-content/uploads/2026/02/EN-Broadcasting-in-Canada-2025.pdf>.
- 12** Association canadienne des producteurs médiatiques, *New Poll Finds Majority of Canadians Support Political Parties That Champion Canadian Identity and Canada's Cultural Industries*, 14 avril 2025, <https://cmpa.ca/pressreleases/new-poll-finds-majority-of-canadians-support-political-parties-that-champion-canadian-identity-and-canadas-cultural-industries/>.
- 13** Geoff Bickerton, *On en a pour notre argent : Comparaison du financement des radiodiffuseurs publics dans 19 pays, y compris le Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, février 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/on-en-a-pour-notre-argent/>.
- 14** Kelly Hill, *Profil statistique des artistes au Canada en 2016 (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels)*, Hill Strategies, 27 novembre 2019, <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2019/03/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016>. M. Hill a mis à jour quelques statistiques sur la base des données du recensement de 2021, y compris le nombre total d'artistes.
- 15** Kelly Hill, *Profil statistique des artistes au Canada en 2016 (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels)*, Hill Strategies, 27 novembre 2019, <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2019/03/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016>.
- 16** Kelly Hill, *Profil statistique des artistes au Canada en 2016 (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels)*, Hill Strategies, 27 novembre 2019, <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2019/03/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016>. Dans le recensement de 2016, le revenu familial médian des artistes se chiffrait à 57 800 \$ et celui des ménages en général, à 86 500 \$.
- 17** ACTRA, Submission to the Department of Finance Consultations on Tax Planning Using Private Corporations, octobre 2017.
- 18** Garry Neil, Prestations spéciales de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs autonomes : Incidence sur les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels, Conseil des ressources humaines du secteur culturel, avril 2010, <https://www.culturalhrc.ca/sites/default/files/research/CHRC-EI-report-self-employed-fr.pdf>.

Assurance-emploi

Il est temps de procéder
à une véritable réforme

Introduction

Le temps est venu que la décennie d'audiences et de consultations sur la réforme de l'assurance-emploi (AE) porte ses fruits¹. Pour que cela se produise, il suffit de la même volonté politique que celle qui a récemment permis la mise en place tant attendue du Conseil d'appel tripartite de l'assurance-emploi².

Une réforme en profondeur et une modernisation du régime sont promises depuis 2016. Jusqu'à présent, seules des mesures fragmentaires ont été prises : des solutions provisoires mises en place à la hâte et destinées uniquement à certains demandeurs, comme les mesures temporaires actuellement en vigueur, prises en réponse aux nouveaux droits de douane, et qui devront rester en place au moins jusqu'à la fin de la guerre commerciale.

Une grande partie des travailleuses et des travailleurs qui cotisent chaque semaine à ce régime social restent exclus ou se contentent d'une couverture minimale. Notre pays en paie le prix fort lorsque nous ne maintenons pas ce pilier essentiel de notre infrastructure sociale comme il se doit. Nous l'avons clairement constaté lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé en 2020 et que l'assurance-emploi n'a pas pu jouer son rôle, ce qui a nécessité la mise en place de la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

L'élargissement de l'accès à l'assurance-emploi et l'amélioration des prestations constituent des défis de longue date. Ces problèmes existent depuis plusieurs décennies³, mais les tendances inquiétantes des dernières années ont encore aggravé la situation, notamment en ce qui concerne la proportion de chômeurs cotisants ayant droit à des prestations régulières de l'assurance-emploi^{4,5}.

Par ailleurs, il y a de nouveaux défis à relever. Les turbulences économiques et l'incertitude sont omniprésentes, ce qui rend d'autant plus indispensable de préparer le régime à faire face à une récession. Les bouleversements et les réalités difficiles de la géopolitique actuelle, notamment les conflits et les droits de douane imprévisibles des États-Unis, ont déjà des répercussions sur notre marché du travail⁶. Parallèlement, les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle perturbent considérablement de nombreux lieux de travail. Enfin, les catastrophes liées au changement climatique, des inondations aux incendies de forêt, font peser en permanence la menace d'impacts soudains et dramatiques sur nos communautés.

Vue d'ensemble

À la base, l'objectif de l'assurance-emploi est de garantir un revenu aux travailleuses et travailleurs salariés qui se retrouvent sans emploi et privés de leur revenu habituel.

Le Canada a créé ce régime en 1940, après avoir tiré les leçons amères de la Guerre Mondiale et de la Grande Dépression, alors qu'il ne pouvait compter que sur des aides sociales locales. Un régime social d'assurance qui garantit une certaine mesure de sécurité et de stabilité du revenu joue un rôle tout aussi important pour l'économie dans son ensemble que pour les particuliers.

Le régime d'assurance-emploi est notre principal stabilisateur économique automatique, et il doit être traité comme tel.

C'est pour cette raison que le BFA entreprendra une réforme en profondeur afin de renforcer et de moderniser le régime d'assurance-emploi. Cette réforme répondra aux propositions que formulent depuis longtemps divers syndicats et organismes communautaires, dont le Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi⁷, ainsi qu'aux mémoires déposés dans le cadre des consultations gouvernementales sur la réforme de l'assurance-emploi⁸.

Il est urgent que le gouvernement agisse et tienne sa promesse d'instaurer un « régime d'assurance-emploi adapté au XXI^e siècle ».

Mesures

Le BFA permettra le versement de prestations d'assurance-emploi pendant une période allant jusqu'à 104 semaines pour tous les travailleurs qui suivent une formation approuvée (et pas seulement pour ceux qui s'engagent dans la voie des métiers spécialisés). Cela fournirait 183 millions de dollars par année en soutien supplémentaire à environ 10 000 prestataires pendant toute la durée de la formation approuvée.

Le BFA mettra en place un nouveau programme de « Prestations d'urgence de l'assurance-emploi » qui permettra d'apporter une réponse automatique et prévisible en cas de récession, d'événements climatiques majeurs, de pandémies ou d'autres perturbations. Ce programme tiendra compte des enseignements tirés de la gestion de la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui a trait aux mesures les plus efficaces pour accélérer l'accès aux prestations et assurer la stabilisation économique des travailleuses et travailleurs ainsi que de leurs communautés.

Le BFA assouplira les conditions d'admissibilité aux prestations d'urgence. Les travailleuses et travailleurs concernés se verront automatiquement attribuer des heures additionnelles et la période de référence pour l'accumulation des heures sera allongée. Le délai de carence d'une semaine sera supprimé et les règles habituelles de déclaration des autres revenus ne s'appliqueront pas. Un taux de prestation minimum sera établi, et le traitement des motifs de cessation d'emploi sera simplifié. La mesure temporaire actuelle, qui prévoit 20 semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi, sera élargie à tous les prestataires, et ne sera donc plus limitée à ceux et celles qui sont considérés comme ayant une longue ancienneté, une restriction qui posait problème.

Le BFA exigera des employeurs qu'ils accélèrent la délivrance des relevés d'emploi aux immigrants. Des mesures spéciales de partage du travail seront automatiquement déclenchées pour accélérer le traitement des demandes et de limiter les pertes d'emploi. Ces mesures s'inspireront de celles qui ont été mises en place temporairement pendant la pandémie et de celles actuellement en vigueur en réponse aux droits de douane. Le gouvernement avait anticipé la nécessité de ces mesures automatiques

en proposant, dans son programme électoral de 2019, une prestation d'aide en cas de catastrophe naturelle⁹.

Le BFA établira une règle d'admissibilité uniforme à l'échelle du Canada, fixant à 360 le nombre d'heures de travail requis pour une première demande de prestations d'assurance-emploi, qu'il s'agisse de prestations régulières ou spéciales (12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur). Le taux de chômage régional ne devrait pas avoir d'incidence sur l'accès aux prestations. Les 420 à 700 heures actuellement requises constituent souvent un fardeau pour les personnes occupant un emploi autre qu'à temps plein toute l'année. En moyenne, les travailleuses et travailleurs effectuent 26,1 heures par semaine, heures supplémentaires comprises, dans le secteur du commerce de détail, et seulement 22,7 heures dans celui de l'hôtellerie et de la restauration¹⁰. Le personnel de ces lieux de travail est également susceptible d'être mis à pied pendant les périodes creuses et la basse saison, ce qui fait que les emplois ne sont pas toujours assurés toute l'année. Beaucoup de ces employés sont des femmes et des personnes racisées. Ces secteurs, qui comptent parmi les plus importants du marché du travail, emploient autant de personnes que les secteurs de la fabrication et de la construction réunis¹¹. Lorsque le Canada a considérablement réduit le nombre d'heures requises pendant la pandémie, l'accès aux prestations a été grandement amélioré, en particulier pour les femmes et les jeunes adultes¹².

Le BFA prolongera également la durée maximale des prestations régulières d'assurance-emploi à 50 semaines dans toutes les régions et accordera au moins cinq semaines supplémentaires de manière permanente aux demandeurs saisonniers admissibles. Un travailleur sur trois (34,4 % en 2024-2025)¹³ épuise sa période de prestations régulières, qui varie entre 14 et 45 semaines, avant de retrouver un emploi.

Le BFA rétablira immédiatement les prestations spéciales d'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du nouveau Programme de mobilité internationale, comme c'était le cas avant 2013¹⁴. Les travailleuses et travailleurs immigrants cotisent déjà à l'assurance-emploi. Pour leur donner accès aux prestations régulières d'assurance-emploi, il faudra modifier les politiques d'immigration relatives aux permis de travail, en particulier aux permis fermés, qui perpétuent les inégalités et limitent l'accès aux prestations. La Cour supérieure de justice de l'Ontario a récemment certifié un recours collectif contestant l'exclusion des immigrants du régime afin que la cause puisse être entendue sur le fond¹⁵.

Le BFA permettra aux nouveaux parents de cumuler des prestations régulières d'assurance-emploi et des prestations spéciales de congé parental. Pour ce faire, la période de référence et de prestations des parents doit être portée à 104 semaines. La limite actuelle de 50 semaines entraîne en effet une perte de prestations lorsque les parents sont licenciés pendant, tout juste avant ou peu après un congé parental.¹⁶ Le Tribunal de la sécurité sociale a estimé que cette restriction contrevient aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés sur le droit à l'égalité, et la Cour d'appel fédérale a confirmé cette décision¹⁷. Les objectifs économiques et sociaux généraux de l'assurance-emploi impliquent de soutenir le remplacement de la rémunération pendant le congé parental ainsi que pendant les périodes de mise à pied. En 2024, 78,6 % des nouveaux parents vivant en dehors du Québec avaient un emploi assurable; parmi eux, 90,7 % ont déclaré avoir touché des prestations de maternité ou parentales. La mise en place de la prestation parentale partagée a joué un rôle déterminant pour encourager davantage de conjoints à prendre un congé parental. À partir de 2019, leur taux n'a cessé d'augmenter, pour atteindre 42,1 % en 2024. En 2017, seuls 11,9 % d'entre eux en avaient fait la demande¹⁸. D'autres améliorations seront examinées, en s'inspirant du RQAP du Québec et de modèles européens, par exemple pour un calendrier de versement des prestations offrant une plus grande flexibilité¹⁹.

Le BFA portera le taux actuel des prestations d'assurance-emploi à 66,6 %, contre le niveau historiquement bas de 55 % actuellement en vigueur. Pendant de nombreuses années, le régime d'assurance-emploi du Canada a remplacé les deux tiers du salaire normal²⁰. Des prestations insuffisantes sont pénalisantes et peuvent dissuader les travailleuses et travailleurs de présenter une demande, ce qui compromet leur accès à l'assurance-emploi.

Le BFA introduira un plancher pour les prestations d'assurance-emploi, comme il l'a fait pendant la pandémie. Le régime sera ainsi plus pertinent pour les travailleuses et travailleurs à faible revenu, parmi lesquels se trouvent une forte proportion de femmes, de personnes racisées, d'Autochtones et d'adultes en situation de handicap, qui sont autrement contraints d'enchaîner les emplois précaires pour survivre. Dans un premier temps, ce plancher sera établi à 500 \$ par semaine, puis sera augmenté chaque année au même rythme que le maximum de la rémunération assurable et la prestation maximale.

Le BFA augmentera les revenus nets du compte d'exploitation de l'assurance-emploi en portant le maximum de rémunération assurable (MRA) à 83 000 \$ pour 2027, puis à 103 000 \$ sur les cinq années

suivantes. Cette mesure correspond au MRA fixé par le Québec pour 2026 pour les prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)²¹.

Le BFA établira un taux de prestation maximal de 1 063 \$ pour 2027, calculé sur la base du nouveau MRA et du taux de prestation (83 000 \$ divisé par 52 semaines, puis multiplié par 66,6 %). Il est inacceptable que les nombreux prestataires dont les revenus dépassent le MRA (qui était de 68 900 \$ en 2026) se retrouvent avec un taux de prestation inférieur à 66,6 % de leur revenu habituel. Le *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi* révèle qu'en 2024-2025, un peu plus de la moitié des prestataires réguliers de l'assurance-emploi (50,9 %)²² avaient des revenus supérieurs au MRA, un record historique.

Le BFA limitera les sanctions à une période d'exclusion de trois semaines si l'employeur indique un motif de cessation d'emploi non valable. Les demandeurs dans cette situation se voient actuellement refuser toute prestation d'assurance-emploi, y compris ceux et celles qui n'ont pas porté plainte pour harcèlement, conditions de travail abusives ou licenciement abusif. En 1971, la sanction était limitée à trois semaines, puis elle a été augmentée à sept ou douze semaines jusqu'en 1993²³. D'autres économies avancées appliquent une période d'exclusion plus courte. Selon un rapport de l'OCDE, subir une sanction sévère ou la redouter peut avoir pour effet de piéger les personnes vulnérables dans des emplois à bas salaire, en les forçant à accepter la première offre d'emploi qui se présente, ce qui entraîne une dégradation des compétences et une réduction du potentiel de revenu à long terme²⁴.

Le BFA supprimera définitivement les dispositions considérant l'indemnité de départ comme un revenu aux fins de l'assurance-emploi. Cela permettra aux travailleuses et travailleurs de commencer à percevoir leurs prestations plus rapidement. Cette approche a été appliquée à plusieurs reprises entre 2020 et 2022, puis entre 2025 et 2026. Elle présente l'avantage supplémentaire de simplifier le traitement des demandes par Service Canada.

Le BFA mettra également en œuvre les mesures suivantes :

- Fixer une contribution équitable du gouvernement aux coûts annuels de l'assurance-emploi, initialement de 10 %, et établir une trajectoire visant un objectif de 20 %. Les mesures du BFA présentées dans ce chapitre représentent 10 % du montant total des prestations d'assurance-emploi. Cela rétablit le gouvernement en tant que contributeur tripartite, un principe qui a prévalu pendant la majeure partie de l'histoire de l'assurance-emploi pour reconnaître le fait que

le gouvernement a une part de responsabilité dans le chômage. Avant 1990, les coûts du programme étaient partagés entre les employeurs, les employés et le gouvernement fédéral. Le rétablissement d'une contribution gouvernementale permettra d'apporter des améliorations, tout en allégeant potentiellement la charge des cotisations des travailleuses et travailleurs et de leurs employeurs grâce à des augmentations plus prévisibles. Les coûts restants du régime continueront d'être partagés entre les employeurs et les travailleuses et travailleurs dans une proportion de 1,4 pour 1.

- Proposer une nouvelle « prestation spéciale améliorée » comprenant une aide à la formation et une prime ajustée à l'intention des travailleuses et travailleurs indépendants.
- Réviser les dispositions dépassées, comme l'exclusion des enseignantes et enseignants au chômage. À l'origine, lorsque le régime d'assurance-emploi a été créé, les enseignantes et enseignants pouvaient subvenir à leurs besoins pendant une période de 12 mois grâce au salaire perçu l'année scolaire. De nos jours, ce sont d'autres mécanismes, moins avantageux, qui s'appliquent aux enseignantes et enseignants à temps partiel et aux nouveaux sous contrat à durée déterminée qui ne sont rémunérés que pour 10 mois d'enseignement. Ces gens cotisent à l'assurance-emploi et devraient pouvoir bénéficier des prestations s'ils sont disponibles pour un autre emploi pendant les mois où ils n'enseignent pas et ne sont pas rémunérés.
- Renforcer de manière permanente les transferts au titre de la partie II du régime d'assurance-emploi destinés aux mesures de soutien à la formation et à l'emploi, par l'intermédiaire d'ententes relatives au marché du travail avec les provinces et les territoires, en y ajoutant les 570 millions de dollars alloués temporairement en réponse aux droits de douane et aux fluctuations du marché mondial. Ces transferts nécessiteront de mettre davantage l'accent sur les programmes d'adaptation. Pour la mise en œuvre de ces mesures, ils donneront la priorité aux établissements d'enseignement publics, aux centres de formation syndicaux et aux organismes communautaires d'alphabétisation pour toutes les formations et tous les perfectionnements, y compris ceux prévus dans les nouvelles ententes de formation pendant le travail partagé. De nombreuses ententes relatives au marché du travail actuelles se caractérisent par une reddition de comptes insuffisante et une absence d'orientation

Tableau 7.1 / Mesures du BFA sur assurance-emploi

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Créer un nouveau programme de mesures d'urgence de l'AE	20 \$	20 \$	20 \$
Réduire le minimum d'heures à 360 (ou 12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur) dans toutes les régions	1 098 \$	1 080 \$	1 063 \$
Porter la durée maximale à 50 semaines dans toutes les régions	776 \$	764 \$	751 \$
Rétablir la couverture des prestations spéciales d'AE pour les travailleurs étrangers qui cotisent à l'AE	36 \$	36 \$	36 \$
Porter à 104 semaines la durée maximum des prestations régulières et parentales d'AE	65 \$	65 \$	65 \$
Porter à 66,6 % le taux de remplacement du revenu	4 073 \$	4 007 \$	3 942 \$
Établir un plancher de prestation de 500 \$ par semaine, indexé chaque année	796 \$	799 \$	801 \$
Augmenter le maximum de la rémunération assurable (MRA)	-1 476 \$	-3 010 \$	-4 515 \$
Augmenter le plafond de prestation à 1 108 \$ par semaine (55 % du MRA)	957 \$	1 883 \$	2 779 \$
Réduire à trois semaines la période de suspension pour motif non valable de cessation d'emploi	2 109 \$	2 075 \$	2 041 \$
Cesser de considérer les indemnités de cessation d'emploi et la paie de vacances comme des revenus	511 \$	502 \$	494 \$
Renforcer de manière permanente les transferts destinés aux mesures de soutien à la formation et à l'emploi		190 \$	190 \$
Verser des prestations pendant toute la durée de la formation agréée	183 \$	183 \$	183 \$

stratégique, ce qui rend nécessaire le renforcement du rôle de planification des partenaires sociaux et des entreprises.

Toutes les mesures proposées ici seront financées par le compte des opérations de l'assurance-emploi, à l'exception des prestations d'urgence (en cas d'augmentation des prestations régulières). Ces améliorations seront financées par le Trésor du gouvernement du Canada.

Notes

1 Emploi et Développement social Canada, *Réforme du régime d'assurance-emploi du Canada*, 14 février 2025, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/consultation-meilleur-regime-document-information.html>.

2 Emploi et Développement social Canada, *Document d'information : Lancement du Conseil d'appel en assurance-emploi*, 25 mars 2026, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2026/03/document-dinformation-lancement-du-conseil-dappel-en-assurance-emploi.html>.

- 3 Armine Yalnizyan, « Out of work? You may be out of luck. Why getting EI is harder than it's ever been », *Toronto Star*, 9 août 2024, https://www.thestar.com/business/opinion/out-of-work-you-may-be-out-of-luck-why-getting-ei-is-harder-than/article_51bbb61a-510d-11ef-ab64-d3cca38e6d9a.html.
- 4 Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*, mars 2026, https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/images/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2025/2024-2025_EI_MAR-FR-20260420.pdf.
- 5 Emploi et Développement social Canada, *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2026 à 2027*, 16 mars 2026, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2026-2027.html#tbl12>.
- 6 Statistique Canada, *Enquête canadienne sur la situation des entreprises, premier trimestre de 2026*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260227/dq260227c-fra.htm>.
- 7 Syndicat canadien de la fonction publique, *Il faut de toute urgence réformer l'assurance-emploi en réponse aux tarifs douaniers de Trump, affirment syndicats et organismes communautaires*, 19 mars 2025, <https://scfp.ca/nouvelles/il-faut-de-toute-urgence-reformer-lassurance-emploi-en-reponse-aux-tarifs-douaniers-de>.
- 8 Emploi et Développement social Canada, *Moderniser le régime d'assurance-emploi du Canada : Consultations—Le rapport Ce que nous avons entendu (phase 1)*, 29 avril 2022, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/consultations-nous-avons-entendu-phase1.html#h2.01.h3.01>.
- 9 Parti Libéral du Canada, *Avancer—Un plan concret pour la classe moyenne*, septembre 2019, <https://www2.liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2019/09/Avancer-Un-plan-concret-pour-la-classe-moyenne.pdf>.
- 10 Statistique Canada, *Tableau 14-10-0208-01 : Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données annuelles*, 26 mars 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020801&request_locale=fr.
- 11 Statistique Canada, *Tableau 14-10-0023-01 : Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles*, 9 janvier 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002301&request_locale=fr.
- 12 Emploi et Développement social Canada, *Faits saillants—Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2020-2021*, 29 avril 2022, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/controle2021/sommaire.html>.
- 13 Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*, tableau 16, mars 2026, https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/images/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2025/2024-2025_EI_MAR-FR-20260420.pdf.
- 14 Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Un numéro d'assurance sociale valide est requis pour recevoir des prestations spéciales de l'assurance-emploi*, 6 décembre 2012, <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2012/12/numero-assurance-sociale-valide-est-requis-recevoir-prestations-speciales-assurance-emploi.html>.
- 15 Goldblatt Partners, *Migrant farmworker class action certified by the Superior Court*, 25 février 2026, <https://goldblattpartners.com/experience/notable-cases/post/migrant-farmworker-class-action-certified-by-the-superior-court/>.
- 16 Emploi et Développement social Canada, *Évaluation des prestations de maternité et des prestations parentales de l'assurance-emploi*, Nov 18, 2002, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/assurance-emploi-prestations-maternite-parentales.html>.
- 17 Tribunal de la sécurité sociale du Canada, *LC, EB, KG, VD, MT et CL c Commission de l'assurance-emploi du Canada*, 10 janvier 2022, <https://decisions.sst-tss.gc.ca/sst-tss/ei-ae/fr/520410/1/document.do> et la Cour d'appel fédérale, *LC, EB, KG, VD, MT et CL c. Le Procureur général du Canada*, 3 septembre 2026, <https://decisions.fca-caf.ca/fca-caf/decisions/fr/item/521898/index.do>

- 18** Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*, mars 2026, https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/images/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2025/2024-2025_EI_MAR-FR-20260420.pdf.
- 19** Katherine Scott, David Macdonald et Ryan Heasman, *Soutien aux parents dans un monde postpandémie : Options pour améliorer le congé de maternité et le congé parental au palier fédéral*, Centre canadien de politiques alternatives, 25 juin 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/soutien-aux-parents-dans-un-monde-postpandemie-options-pour-ameliorer-le-conge-de-maternite-et-le-conge-parental-au-palier-federal/>.
- 20** Zhengxi Lin, « Évolution de l'assurance-emploi au Canada », *Perspective*, Statistique Canada, 1998, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/1998002/3828-fra.pdf>.
- 21** Revenu Québec, *Maximum de revenus assurables et taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale*, 2026, <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-a-la-source-et-cotisations-de-l'employeur/calcul-des-retenues-et-des-cotisations/cotisations-au-rqap/maximum-de-revenus-assurables-et-taux-de-cotisation/>.
- 22** Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*, tableau 16, mars 2026, https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/images/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2025/2024-2025_EI_MAR-FR-20260420.pdf.
- 23** Commission de l'assurance-emploi du Canada, *Historique législatif de l'assurance-chômage et de l'assurance-emploi*, 2002, <https://publications.gc.ca/collections/Collection/MP43-192-1-2002F-1.pdf>; et Zhengxi Lin, « Évolution de l'assurance-emploi au Canada », *Perspective*, Statistique Canada, 1998, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/1998002/3828-fra.pdf>.
- 24** Joanna Mroczka, Daniele Pacifico et Eddie Chen, *Comparative Assessment of Activation Requirements for Unemployment and Minimum Income Benefit Recipients*, OCDE, décembre 2025, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/12/comparative-assessment-of-activation-requirements-for-unemployment-and-minimum-income-benefit-recipients_b4c1ce01/86ec18af-en.pdf.

Changement climatique et environnement

Remettre le Canada sur la voie

Introduction

L'action climatique a été reléguée au second plan de l'agenda politique canadien. Au cours de la dernière année, non seulement le gouvernement fédéral n'a pas fait avancer la décarbonation, mais il s'est activement employé à saper les progrès réalisés au cours de la dernière décennie. Pourtant, l'action climatique s'accélère à l'échelle mondiale et le Canada se retrouve à la traîne, aux côtés d'un groupe de plus en plus restreint de pays pétroliers déterminés à produire des combustibles fossiles à long terme. Conscient de l'aggravation de la crise climatique et des vastes avantages que présente l'action climatique, le BFA entend libérer le Canada du marasme induit par les énergies fossiles et lui faire endosser un rôle de chef de file dans la lutte contre le réchauffement climatique, au sein d'une économie mondiale qui se détourne progressivement du charbon, du pétrole et du gaz.

Vue d'ensemble

Le coût du changement climatique est bien réel et ne cesse d'augmenter. Les dommages assurables directs causés par des phénomènes météorologiques extrêmes ont totalisé 2,4 milliards de dollars au Canada en 2025¹. Dans l'ensemble, les coûts liés aux catastrophes naturelles au Canada augmentent de 9 % par année². Cependant, ces catastrophes ne sont que la conséquence la plus visible du réchauffement de la planète. À titre d'exemple, l'augmentation de la chaleur et des précipitations accélère la détérioration des routes et d'autres infrastructures physiques, ce qui ajoute déjà 8,8 milliards de dollars par année aux coûts d'entretien des infrastructures au Canada³. Les indemnités d'assurance récolte, qui découlent en grande partie des sécheresses et des inondations, ont augmenté de 18 % par année au cours de la dernière décennie⁴. La fumée des incendies de forêt liés au climat cause des dizaines de milliers de décès prématurés dans le pays, et des dizaines d'autres et à travers le monde⁵.

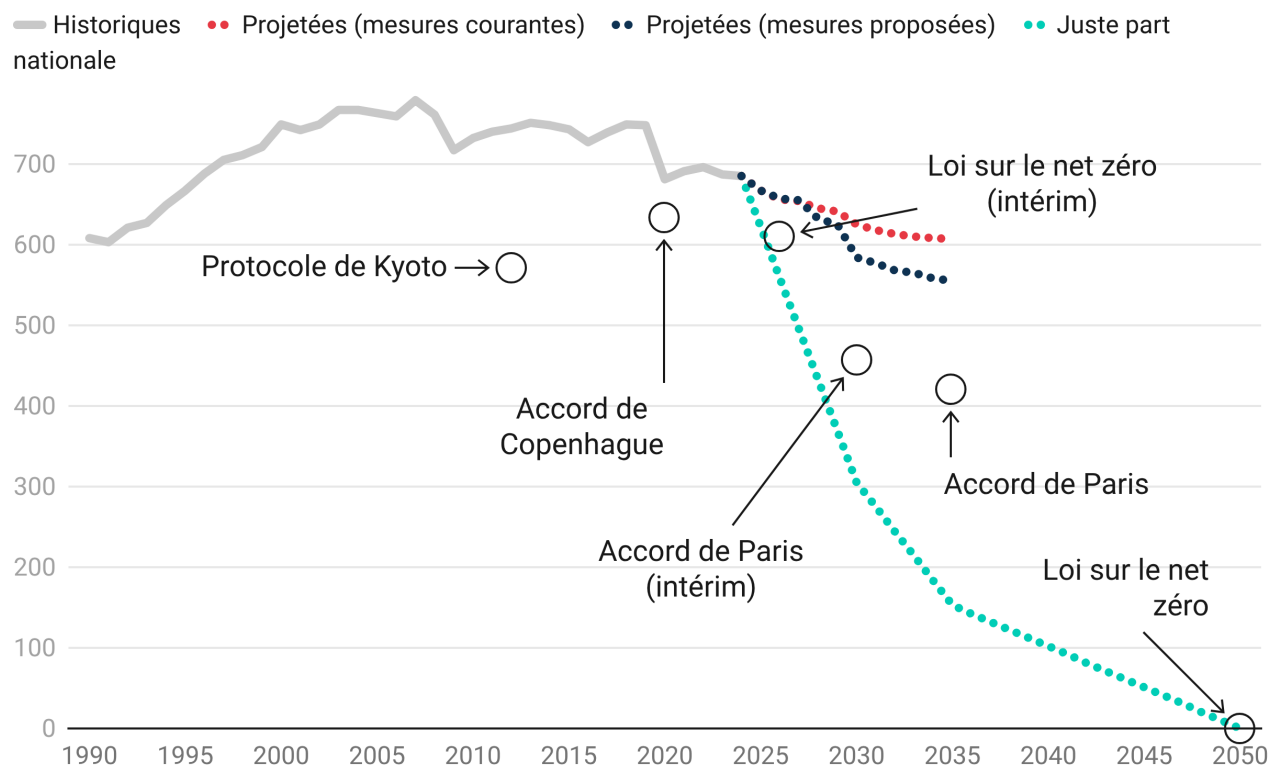
Dans l'ensemble, le changement climatique coûte environ 25 milliards de dollars par année l'économie canadienne, et ce montant pourrait atteindre 100 milliards de dollars par année d'ici le milieu du siècle⁶. Toutefois, ces chiffres sont insignifiants en comparaison des estimations à plus long terme, qui évaluent le coût d'un réchauffement d'un seul degré à 20 % du PIB mondial d'ici un siècle⁷. Or, nous nous dirigeons actuellement vers un réchauffement catastrophique de trois degrés d'ici 2100.

Ce coût pourrait être considérablement réduit en prenant des mesures favorables au climat. Heureusement, même s'il n'est pas facile de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, au moins, les solutions sont connues. La production et la consommation de combustibles fossiles sont en grande partie responsables de la crise climatique mondiale, et c'est particulièrement vrai au Canada⁸. À elle seule, la production pétrolière et gazière représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre du pays, le reste étant principalement attribuable aux combustibles utilisés dans les véhicules, les usines, les habitations, et ainsi de suite⁹. La décarbonation de l'économie canadienne nécessite donc d'arrêter de produire et de consommer des combustibles fossiles.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral a mis en œuvre une série de stratégies climatiques et un large éventail de mesures spécifiques pour orienter l'économie dans cette direction. La mesure la plus efficace à ce jour a été l'élimination accélérée de la production d'électricité au charbon, à laquelle on doit presque l'entièreté de la baisse

Figure 8.1 / Émissions de gaz à effet de serre historiques et projetées par rapport aux objectifs climatiques nationaux

Émissions de gaz à effet de serre (Mt d'éq. CO₂)



Source Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990 à 2024 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 2026, Gouvernement du Canada, avril 2026, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/RIN%20FR%202026.pdf>; Environnement et Changement climatique Canada, Projections canadiennes d'émissions de gaz à effet de serre, Gouvernement du Canada, janvier 2026, <https://data-donnees.az.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-greenhouse-gas-emissions-projections?lang=fr>; et Ceecee Holz, Canada's Fair Share of 1.5°C-Consistent Global Mitigation Through 2035, Climate Equity Reference Project, 24 avril 2024, <https://zenodo.org/records/11062130>.

des émissions du Canada depuis le début des années 2000. Parmi les autres politiques notables, citons la tarification industrielle du carbone, le *Règlement sur les combustibles propres* et la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui a rendu juridiquement contraignante la décarbonation de l'ensemble de l'économie canadienne d'ici 2050.

Malheureusement, le Canada n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 2050, ni aucun autre objectif d'émissions que le gouvernement s'est fixé (voir la figure 8.1). Les émissions actuelles ne diminuent pas assez rapidement et, même si c'était le cas, les objectifs

que le Canada s'est lui-même fixés sont loin de correspondre à sa juste part dans l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

Comme si cela ne suffisait pas, les prévisions actuelles de réduction des émissions, aussi insuffisantes soient-elles, semblent désormais trop optimistes. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral a supprimé ou progressivement abandonné le système de tarification du carbone pour les consommateurs, le fonds de l'initiative Accélérateur net zéro, le Programme 2 milliards d'arbres, la subvention pour des maisons plus vertes, l'objectif réglementaire de vente de véhicules zéro émission, ainsi que la réglementation contre l'écoblanchiment. Il a réduit le financement du Fonds permanent pour le transport en commun. Il a renoncé au plafond d'émissions qu'il promettait depuis longtemps d'imposer au secteur pétrolier et gazier, tout en instaurant de nouvelles subventions pour l'industrie des combustibles fossiles, notamment une suppression temporaire de la taxe fédérale sur l'essence. Et il a sacrifié le Règlement sur l'électricité propre pour négocier un accord avec l'Alberta qui ouvre la voie à une augmentation de la production pétrolière.

Le gouvernement fédéral affirme qu'il peut encore respecter ses engagements climatiques grâce à un système renforcé de tarification industrielle du carbone, à une réglementation plus stricte sur le méthane et au déploiement de technologies de capture du carbone des sables bitumineux. Bien qu'un renforcement de la tarification du carbone et de la réglementation en matière de pollution soit le bienvenu, peu d'éléments indiquent que cette approche permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays en termes absolus, surtout si elle sert de prétexte politique pour augmenter la production pétrolière. Le gouvernement fédéral a récemment laissé entendre qu'il comptait affaiblir, au lieu de renforcer, le système de tarification industrielle du carbone¹⁰.

Alors que les perspectives en matière d'action climatique sont plutôt sombres en Amérique du Nord, le rythme continue de s'accélérer à l'échelle mondiale. Le Canada a le choix de la voie à suivre pour s'assurer un avenir économique prospère. À l'échelle mondiale, les investissements dans l'électricité propre dépassent désormais de 50 % ceux consacrés aux combustibles fossiles¹¹. L'année dernière, la production mondiale d'énergie renouvelable a dépassé pour la première fois celle de l'énergie issue du charbon¹². Les véhicules électriques représentent désormais un quart des ventes mondiales de véhicules, dont plus de la moitié en Chine¹³. Sur le plan politique, des dizaines de pays, menés par la Colombie et les Pays-Bas, élaborent des plans d'élimination progressive des combustibles fossiles¹⁴.

Le Canada se considère souvent comme un leader en matière de climat, mais il accuse un retard considérable par rapport à d'autres pays, tant en ce qui concerne la réduction des émissions que la mise à profit des avantages de la décarbonation. Le BFA nous engage sur une voie qui garantit un avenir à long terme pour notre économie, plutôt que de privilégier les gains à court terme des intérêts liés aux énergies fossiles.

Mesures

Le BFA imposera un moratoire sur toutes les nouvelles infrastructures liées aux combustibles fossiles, y compris les projets d'expansion des sables bitumineux, les puits de pétrole extracôtiers, les installations de gaz naturel liquéfié, les oléoducs et gazoducs ainsi que les centrales à gaz. La construction de nouvelles infrastructures nous condamnerait à des décennies supplémentaires de dépendance aux combustibles fossiles, alors même que nous devons justement abandonner leur production. Un moratoire ne signifie pas que les projets existants seront arrêtés du jour au lendemain, mais il apporte la certitude nécessaire à l'industrie, aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'aux autres paliers de gouvernement pour procéder à une transition contrôlée vers l'abandon du charbon, du pétrole et du gaz.

Le BFA réintroduira le mécanisme fédéral de tarification du carbone pour les consommateurs selon le calendrier initial. Il supprimera également les failles du système de tarification industrielle du carbone, comme les crédits gratuits, qui permettent aux industries les plus polluantes du pays de ne payer qu'une fraction du tarif carbone affiché. L'atteinte d'un seuil de 130 \$ la tonne pour l'industrie, comme l'avait initialement promis le gouvernement fédéral, n'est qu'une première étape vers l'unification de la tarification du carbone à un même niveau élevé pour les consommateurs et comme pour l'industrie.

Le BFA imposera des conditions relatives au climat et à la biodiversité, également appelées « conditions vertes », à l'ensemble des dépenses fédérales, y compris aux programmes, aux politiques fiscales et aux marchés publics. Même si tous les fonds publics n'auront pas nécessairement la décarbonation comme objectif, ces conditions garantiront qu'aucun nouveau financement fédéral ne sera consacré à la poursuite de la production ou de la consommation d'énergies fossiles.

Le BFA allouera 295 \$ millions de dollars sur cinq ans pour créer un Secrétariat à la justice environnementale chargé d'étudier le racisme

environnemental au Canada et de veiller au respect des obligations du gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur la stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale*. Les communautés autochtones, racisées et autres communautés marginalisées subissent de manière disproportionnée les effets du changement climatique, et le Canada ne dispose d'aucun plan pour y faire face ni pour remédier aux inégalités structurelles qu'il exacerbe.

Le BFA mettra en place un nouveau Fonds national de dépollution pétrolière et gazière pour pallier les lacunes laissées par les programmes provinciaux actuels. En l'absence de nouvelles obligations visant à constituer des réserves financières pour la dépollution, les infrastructures pétrolières et gazières abandonnées laissent derrière elles des dizaines de milliards de dollars de dommages environnementaux. Ce nouveau fonds sera entièrement financé par les contributions obligatoires des producteurs pétroliers et gaziers en activité, et il servira exclusivement à financer les opérations de dépollution. Cette mesure n'entraînera donc aucun coût net pour le gouvernement fédéral.

Le BFA consacrera 32 milliards de dollars sur cinq ans à la mise en place d'un réseau électrique national propre, comprenant des infrastructures de transmission interprovinciale ainsi que des programmes de gestion de la demande visant à accroître l'efficacité du réseau. Les investissements publics dans les infrastructures électriques sont essentiels à la décarbonation, et le seul qui ait compétence en matière de transmission interrégionale est le gouvernement fédéral. Développer le réseau rend l'électricité moins chère et plus fiable, tout en facilitant des investissements supplémentaires des services publics et du secteur privé dans de nouvelles capacités de production d'électricité propre.

Le BFA consacrera 325 millions de dollars sur trois ans à la mise en place d'un réseau national public de bornes de recharge pour véhicules électriques. L'insuffisance des infrastructures de recharge constitue un obstacle majeur à l'adoption de ces véhicules, alors que les ménages canadiens auraient tout intérêt à abandonner les moteurs à combustion interne. Un réseau public permet d'installer de nouvelles bornes en priorité là où elles sont le plus nécessaires, notamment dans les zones rurales et les quartiers défavorisés, plutôt que de se concentrer sur les axes les plus rentables, où des bornes privées seraient de toute façon susceptibles d'être installées.

Le BFA consacrera 65 milliards de dollars sur dix ans pour développer et accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation. Comme indiqué précédemment, le Canada subit déjà

chaque année des dommages climatiques de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Chaque dollar investi dans l'adaptation permet d'éviter plus de 10 dollars de coûts futurs¹⁵. Ces investissements comprennent notamment la construction d'infrastructures hydrauliques résistantes aux aléas climatiques, le financement de la gestion des catastrophes et la cartographie des zones exposées aux incendies et aux inondations.

Le BFA allouera 8,75 milliards de dollars sur cinq ans pour renflouer les programmes de rénovation énergétique des logements, notamment le Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes, destiné aux ménages à faible revenu. La réduction de la consommation d'énergie permet de diminuer la pollution et la facture énergétique des ménages et des entreprises. Un tiers de ce financement sera spécifiquement affecté aux travaux de rénovation énergétique dans les communautés autochtones.

Le BFA affectera 4 milliards de dollars sur cinq ans à la conservation de la nature et de la biodiversité. Bien que le gouvernement fédéral ait récemment alloué 3,7 milliards de dollars sur cinq ans pour lancer une nouvelle stratégie en faveur de la nature, une partie de ces fonds provient de la réaffectation de crédits d'autres programmes. Ce montant reste inférieur aux 7,5 milliards de dollars nécessaires sur cette période pour protéger les zones terrestres et aquatiques sensibles et accélérer la restauration des écosystèmes.

Le BFA consacrera 15 milliards de dollars sur cinq ans à l'enveloppe canadienne de financement climatique international. L'annonce récente par le gouvernement fédéral d'une aide climatique de 5,9 milliards de dollars est la bienvenue, mais une grande partie de ces fonds provient de la réaffectation de crédits d'autres programmes et ce montant reste inférieur aux plus de 20 milliards de dollars sur cinq ans qui représentent la juste part que le Canada devrait consacrer à la lutte contre le changement climatique par rapport au reste du monde. Le BFA comble cette différence en mettant l'accent sur un financement accessible sous la forme de subventions, par opposition à des prêts aux conditions abusives.

Comme la lutte contre le changement climatique nécessite une approche pangouvernementale, d'autres mesures climatiques sont présentées dans les chapitres suivants :

- **Agriculture** : transition à l'agriculture biologique/sans labour
- **Intelligence artificielle** : centres de données

Tableau 8.1 / Mesures du BFA sur changement climatique et environnement

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Créer un Secrétariat à la justice environnementale chargé d'étudier le racisme environnemental	59 \$	59 \$	59 \$
Mettre en place un réseau électrique national propre	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$
Mettre en place un réseau national public de bornes de recharge	108 \$	108 \$	108 \$
Stratégie nationale d'adaptation	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Conservation de la nature et de la biodiversité	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$
Financement international de la lutte contre le changement climatique	800 \$	800 \$	800 \$
Financement climatique international	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$

- **Infrastructures, municipalités et transports en commun :**
financement des transports publics
- **Commerce international :** élimination du RDIE
- **Coopération internationale :** financement climatique
- **Stratégie industrielle et développement sectoriel :** investissements verts, transition équitable
- **Fiscalité :** impôt sur les bénéfices excédentaires du secteur pétrolier et gazier, élimination des subventions aux combustibles fossiles

Notes

1 Bureau d'assurance du Canada, *En 2025, les pertes assurées liées aux phénomènes météorologiques violents au Canada dépassent 2,4 milliards de dollars*, 20 janvier 2026, <https://bac.abc.ca/actualites-et-perspectives/actualites/en-2025-les-pertes-assurees-liees-aux-phenomenes-meteorologiques-violents-au-canada-depassent-2-4-milliards-de-dollars>.

2 Keith Porter, Jasem Alhumaidi et Daniel Guerrero-Santaren, *Societal Loss from Historic Natural Catastrophes in Canada*, Institute for Catastrophic Loss Reduction, novembre 2025, <https://www.iclr.org/iclr-embed/?file=NDU1OQ>.

3 Ryan Ness, Zacharie Carriere et Viviane Gauer, *Prévenir ou réparer : La preuve qu'adapter les infrastructures publiques aux changements climatiques rapporte gros*, L'Institut climatique du Canada, avril 2026, <https://institutclimatique.ca/reports/prevenir-ou-reparer-infrastructures-canada/>.

4 Statistique Canada, *Tableau 32-10-0045-01 : Recettes monétaires agricoles, annuel (x 1 000)*, Gouvernement du Canada, 14 mai 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210004501&request_locale=fr.

- 5 Carlyn J. Matz *et al.*, « Health Impact Analysis of Wildfire Smoke-PM_{2.5} in Canada (2019–2023) », *GeoHealth*, 10(2), janvier 2026, <https://doi.org/10.1029/2025GH001565>; Qiang Zhang *et al.*, « Long-Range PM_{2.5} Pollution and Health Impacts from the 2023 Canadian Wildfires », *Nature*, 645(672-678), septembre 2025, <https://doi.org/10.1038/s41586-025-09482-1>.
- 6 Dave Sawyer, Ryan Ness, Caroline Lee et Sarah Miller, *Limiter les dégâts : Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, L'Institut climatique du Canada, septembre 2022, <https://institutclimatique.ca/reports/limiter-les-degats/>.
- 7 Adrien Bilal et Diego R. Känzig, « The Macroeconomic Impact of Climate Change: Global Versus Local Temperature », *The Quarterly Journal of Economics*, 141(2), février 2026, <https://doi.org/10.1093/qje/qjag011>.
- 8 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report (AR6): Summary for Policymakers*, 2023, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr>.
- 9 Environnement et changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2024 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, Gouvernement du Canada, avril 2026, <https://unfccc.int/sites/default/files/resourcement/RIN%20FR%202026.pdf>.
- 10 Alex Ballingall, « Carney government expected to significantly reduce future carbon price in Alberta », *Toronto Star*, 13 mai 2026, https://www.thestar.com/politics/federal/carney-government-expected-to-significantly-reduce-future-carbon-price-in-alberta/article_0f53c805-74ae-46f3-9597-749c33f50bbc.html.
- 11 Agence internationale de l'énergie, *World Energy Investment 2025*, 5 juin 2025, <https://www.iea.org/reports/world-energy-investment-2025>.
- 12 Nicolas Fulghum, Wilmar Suarez, Katye Altieri et Kostantsa Rangelova, *Global Electricity Review 2026*, Ember, 21 avril 2026, <https://ember-energy.org/latest-insights/global-electricity-review-2026/>.
- 13 Euan Graham, *The EV Leapfrog: How emerging markets are driving a global EV boom*, Ember, 16 décembre 2025, <https://ember-energy.org/latest-insights/the-ev-leapfrog-how-emerging-markets-are-driving-a-global-ev-boom/>.
- 14 Gouvernement de la Colombie et Gouvernement des Pays-Bas, *About the Conference*, First Conference on Transitioning Away from Fossil Fuels, <https://transitionawayconference.com/about> (consulté le 1^{er} mai 2026).
- 15 Carter Brandon, Bradley Kratzer, Aarushi Aggarwal et Harald Heubaum, *Strengthening the Investment Case for Climate Adaptation: A triple dividend approach*, World Resources Institute, 29 mai 2025, <https://www.wri.org/research/climate-adaptation-investment-case>.

Commerce et investissement

Une stratégie commerciale pour les défis d'aujourd'hui

Introduction

Le Budget fédéral alternatif (BFA) de cette année paraît alors qu'un chaos incessant règne dans les échanges mondiaux et les relations internationales. L'impérialisme américain, les guerres et les mesures protectionnistes ont semé la destruction et la mort en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient. Ils ont provoqué des pénuries de biens essentiels à l'économie (pétrole, gaz, carburants, produits chimiques, engrais et produits pharmaceutiques, entre autres) et découragé les investissements privés dans presque tous les secteurs, à l'exception de la construction de centres de données aux États-Unis.

L'économie canadienne s'en est mieux tirée que ne le laissaient présager les scénarios les plus pessimistes du début du deuxième mandat de Trump. Néanmoins, des dizaines de milliers d'emplois ont été perdus en raison de la guerre commerciale que le président américain a engagée contre le Canada et le Mexique, tandis que les gouvernements fédéral et provinciaux ont été contraints de subventionner certaines industries dépendantes des exportations afin d'éviter de perdre définitivement des capacités industrielles essentielles. Une stratégie

fédérale de diversification commerciale axée principalement sur la signature d'un plus grand nombre d'accords de libre-échange ne suffira pas à compenser les exportations perdues vers les États-Unis.

Vue d'ensemble

Le Canada doit trouver le juste équilibre entre une politique étrangère et commerciale plus autonome et une stratégie économique plus proactive sur le plan national. Comme l'année dernière, le BFA s'écarte à la fois du libre-échange néolibéral et d'une intégration plus poussée avec les États-Unis. La « rupture » actuelle de ce qu'on appelle l'ordre international réglementé, que le Premier ministre Carney a déplorée lors de son discours au Forum économique mondial, offre au Canada l'occasion de façonner des relations internationales plus souples, mais réalistes, en donnant la priorité à la résilience économique, à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre le changement climatique et à la croissance durable.

Guerre commerciale des États-Unis contre le Canada

Les droits de douane sectoriels imposés par l'administration Trump sur les importations canadiennes de produits automobiles, de bois d'œuvre, de produits du bois et de métaux (ainsi que de leurs dérivés) ont provoqué ou aggravé une baisse significative des capacités de production et de l'emploi dans le secteur manufacturier canadien. Loin de répondre à des préoccupations de « sécurité nationale », ces droits de douane américains visent à encourager la délocalisation de la production industrielle du Canada vers les États-Unis. Cette menace est existentielle pour les secteurs de l'automobile et de l'acier au Canada. Ces pertes d'accès au marché américain sont en partie compensées par les conditions d'achat canadien appliquées aux dépenses d'infrastructures publiques et par la diversification des échanges commerciaux, mais pas entièrement. Un accord régional de partage de la production impliquant le Canada, les États-Unis et le Mexique pourrait préserver des emplois et favoriser la création d'un vaste marché nord-américain pour les produits actuels et de nouvelle génération.

Selon l'article 34.7 de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), les parties doivent se réunir tous les six ans, dans le cadre d'une commission mixte, afin de procéder à un examen du fonctionnement de l'Accord, d'étudier les recommandations d'action soumises par les parties

et décider des mesures appropriées à prendre. Le premier examen a débuté le 1^{er} juillet 2026. En 2025, le gouvernement fédéral a mené une vaste consultation sur la manière dont le Canada devait l'aborder, mais il a ignoré les recommandations des syndicats et de la société civile visant à renforcer les garanties relatives au travail, qui sont déjà relativement solides, ainsi que le mécanisme de réaction rapide applicable à des installations particulières, unique en son genre. Le groupe consultatif canado-américain remanié, qui servira de caisse de résonance pour les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis ainsi que dans le cadre de l'ACEUM, compte deux représentants syndicaux et est principalement composé de chefs d'entreprise et d'anciens responsables politiques conservateurs.

Un ACEUM révisé qui maintiendrait les droits de douane américains sur les importations canadiennes et mexicaines tout en accordant des concessions aux exigences de l'administration Trump dans de nouveaux domaines, comme ceux des minéraux critiques et de l'intelligence artificielle, serait le pire des scénarios à l'issue de la révision en cours. Les organismes de la société civile des trois pays réclament, au contraire, que les chapitres de l'accord consacrés au travail et à l'environnement soient renforcés, et que ses dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle et au commerce numérique soient assouplies. L'objectif est de renforcer la capacité souveraine à maîtriser les prix des médicaments, à mieux réglementer les pratiques potentiellement préjudiciables des entreprises en ligne et à favoriser l'innovation nationale dans les secteurs de haute technologie.

Soutien du Canada à l'apartheid et au génocide israéliens

Entre octobre 2023 et avril 2026, les opérations militaires israéliennes à Gaza ont fait au moins 72 000 morts et au moins 172 000 blessés. Plus de 1 000 Palestiniens ont également été tués par les forces de sécurité israéliennes ou par des colons illégaux en Cisjordanie au cours de la même période¹. Malgré un cessez-le-feu conclu en octobre 2025, le nombre de victimes a continué d'augmenter tout au long du mois de mai, tandis que les forces de défense israéliennes restreignaient l'aide humanitaire à destination de Gaza, notamment en interceptant illégalement 22 bateaux et en arrêtant 180 civils à bord d'une flottille internationale le 27 avril. L'équipage d'un de ces bateaux a fait état de brutalités et d'agressions sexuelles graves « pouvant s'apparenter à de la torture », selon l'ONU².

Le gouvernement fédéral a l'obligation impérative de prendre des mesures pour mettre fin au génocide des Palestiniens perpétré par

le gouvernement israélien. L'Accord de libre-échange Canada-Israël contrevient lui-même au droit international en classant les échanges avec les Territoires palestiniens occupés (TPO) comme provenant d'Israël, ce qui « efface l'identité palestinienne du commerce avec les TPO et fournit une incitation matérielle et une récompense économique à la poursuite des activités de colonisation d'Israël »³. En mars, le Mouvement pour une paix juste a publié un rapport recensant 169 vins et spiritueux uniques commercialisés sous l'appellation « Produits d'Israël » en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec⁴.

Le Canada continue d'autoriser la vente d'armes et de matériel militaire à Israël par l'intermédiaire des États-Unis, malgré l'annonce d'une suspension en 2024⁵. Israël a utilisé ces armes importées pour étendre son conflit au Liban et à l'Iran, causant la mort de milliers de personnes. Le Canada fournit des composants essentiels à la flotte d'avions de chasse F-35 d'Israël, un appareil qui joue un rôle central dans la campagne de destruction menée par l'État hébreu à Gaza, où certains estiment que la quantité totale d'explosifs larguée depuis 2023 équivaut à plus de six bombes nucléaires⁶. Selon Oxfam, une entreprise québécoise fabrique des propergols et des cartouches de mortier qui sont envoyés aux États-Unis pour l'assemblage final, puis expédiés vers Israël⁷.

Règlement des différends entre investisseurs et États

L'arbitrage international en matière d'investissement suscite actuellement un vif intérêt à l'échelle mondiale. Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), présent dans des centaines de traités commerciaux et d'investissement, permet aux investisseurs étrangers de contourner les tribunaux nationaux pour poursuivre les pays, parfois pour des montants s'élevant à des dizaines de milliards de dollars, lorsque la décision d'un gouvernement, d'un tribunal ou d'un autre organisme public a une incidence négative sur les profits qu'ils escomptent réaliser.

En décembre 2024, deux investisseurs australiens du secteur du charbon ont utilisé le RDIE pour poursuivre le Canada pour 2 milliards de dollars dans le cadre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) en raison de l'élimination progressive des mines de charbon prévue par le gouvernement de l'Alberta⁸. Le Canada est également poursuivi pour au moins 1 milliard de dollars par des groupes américains dans le cadre de la procédure de RDIE de l'ALENA, désormais caduque, pour traitement inéquitable résultant d'une étude d'impact

impartiale ayant conduit au rejet d'un projet de gaz naturel liquéfié au Québec.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme que la multiplication de ces poursuites menace la réponse mondiale à l'urgence climatique⁹. En 2015, la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones a constaté que le RDIE était « de nature à nuire de manière significative à la protection des droits sur les terres des peuples autochtones, ainsi qu'aux droits culturels qui y sont fortement associés »¹⁰. En 2023, un autre rapport des Nations Unies a conclu que le RDIE présentait des risques « catastrophiques » pour les droits humains¹¹.

Le Canada continue de négocier de nouveaux traités qui contiennent un mécanisme de RDIE, notamment des accords de libre-échange avec l'Indonésie, l'Équateur et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), principalement dans le but de renforcer la position des sociétés minières canadiennes à l'étranger lorsqu'elles sont confrontées à une opposition publique ou gouvernementale à leurs projets¹². L'existence de ces protections dans les traités d'investissement n'entraîne pas d'augmentation notable des investissements directs étrangers et ne rend pas non plus les projets plus susceptibles de réussir. Des sociétés canadiennes sont à l'origine d'au moins 20 des 57 affaires RDIE récentes liées aux minéraux critiques¹³.

Travail forcé

Après la ratification et la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le Canada a modifié ses tarifs douaniers pour se conformer à l'interdiction américaine d'importer des produits issus du travail forcé. Alors que les agents des douanes américaines bloquent des milliers de cargaisons chaque année, l'interdiction d'importer des produits issus du travail forcé au Canada demeure sans effet, malgré les promesses répétées de renforcer la mise en application de la loi. Le Canada fait partie des pays faisant l'objet d'une enquête commerciale du représentant américain au commerce au titre de l'article 301 pour leur application inefficace des interdictions d'importation de produits issus du travail forcé.

Les syndicats internationaux et les organismes de défense des droits humains plaident en faveur d'une stratégie coordonnée pour lutter contre le travail forcé et les autres violations des droits fondamentaux du travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les 18 membres de la Coalition contre le travail forcé dans le commerce (CAFLT)¹⁴, qui représentent des groupes du Canada, des États-Unis, du Mexique, du Chili, du Japon, de la Corée du Sud, d'Australie, du Royaume-Uni et de

l'Union européenne, estiment qu'aucun pays ne devrait servir de refuge au travail forcé. Ils réclament l'instauration d'interdictions d'importation dont les critères sont définis en fonction des travailleuses et des travailleurs.

Mesures

Le BFA allouera 2 millions de dollars à la création d'un groupe consultatif trinational de la société civile chargé d'aider le Canada, le Mexique et les États-Unis à élaborer, dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), des réformes axées sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur le climat, et ce, au bénéfice des trois pays. Au cours de l'examen sexennal actuel de l'ACEUM, ce groupe renforcera et soutiendra les propositions des syndicats des trois pays visant à élargir le mécanisme de réaction rapide applicable à des installations particulières, par exemple afin d'inclure les exploitations agricoles canadiennes et les États américains qui pratiquent le « droit au travail » parmi les « établissements couverts » afin de contester les pratiques déloyales en matière de travail.

Le BFA continuera à soutenir le Projet de solidarité syndicale au Mexique, mis en place dans le cadre de l'ACEUM, afin d'aider les syndicats démocratiques mexicains à faire un suivi de la réforme en cours des lois du travail mexicaines et à la mettre en œuvre, mais aussi pour faire valoir leurs droits en vertu du chapitre sur le travail et du mécanisme d'intervention rapide prévu par l'accord commercial. Le BFA allouera 2,5 millions de dollars par année pendant cinq ans à des projets menés en collaboration avec des syndicats au Canada et au Mexique.

Le BFA résiliera l'accord de libre-échange entre le Canada et Israël et interdira toute vente d'armes à ce pays, directement ou par l'intermédiaire des États-Unis, afin de faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il mette fin à sa campagne génocidaire dans les territoires palestiniens occupés et à ses guerres contre le Liban et l'Iran. Le Canada interdira le transit, l'accostage et l'entretien des navires internationaux transportant du matériel militaire à destination d'Israël et réexaminera tous les marchés publics afin d'empêcher que des fonds publics ne servent à soutenir l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël, comme l'ont promis les 30 pays participants à la conférence d'urgence du Groupe de La Haye en juillet 2025¹⁵.

Tableau 9.1 / Mesures du BFA sur commerce et investissement

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Convocation d'un groupe consultatif de la société civile afin d'aider à développer des réformes axées sur les travailleurs et le climat pour l'ACEUM	2 \$		
Soutenir le Projet de solidarité syndicale au Mexique	3 \$	3 \$	3 \$
Investir dans une stratégie Canada-Afrique visant à élargir les partenariats commerciaux et de développement sur le continent africain	460 \$	460 \$	460 \$
Élargir le nombre de professions couvertes par le Programme du Sceau rouge	25 \$	25 \$	
Créer une direction générale élargie sur le travail forcé et le commerce inclusif au sein d'Affaires mondiales Canada	20 \$	20 \$	20 \$

Le BFA investira 2,3 milliards de dollars sur cinq ans dans une stratégie Canada-Afrique visant à élargir les partenariats commerciaux et de développement sur le continent africain. Cette initiative soutiendra l'industrialisation verte et inclusive du continent et permettra au Canada de se positionner comme un partenaire de développement et un allié climatique de confiance.

Le BFA allouera 50 millions de dollars sur deux ans pour élargir le nombre de professions couvertes par le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, en complément du financement alloué par le gouvernement dans le cadre de l'initiative Une Équipe Canada forte, qui vise à recruter, former et embaucher jusqu'à 100 000 nouveaux travailleurs et travailleuses de métier du Sceau rouge au cours des cinq prochaines années.

Le BFA retirera le Canada de l'accord de libre-échange avec l'Équateur et des négociations de libre-échange avec les Émirats arabes unis. L'accord avec l'Équateur, dont les retombées économiques seront négligeables pour les deux parties, pourrait aggraver la situation déjà déplorable des droits de l'homme dans ce pays, en renforçant le pouvoir des sociétés minières canadiennes au détriment des communautés touchées par l'exploitation minière, qui subissent une persécution accrue de la part du gouvernement Noboa.

Le BFA demandera à Affaires mondiales Canada d'éliminer progressivement le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans tous les accords commerciaux et d'investissement canadiens, et de ne pas le proposer lors des négociations commerciales en cours et à venir avec le Mercosur, les Philippines et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Les négociations et le processus de modernisation en cours concernant les

traités d'investissement seront annulés. En revanche, le gouvernement se joindra aux efforts internationaux visant à planifier une sortie coordonnée de ce mécanisme.

Le BFA créera et financera une direction générale élargie axée sur le travail au sein d'Affaires mondiales Canada, avec un budget annuel de 20 millions de dollars. Cette direction facilitera le suivi et l'application de ces dispositions des traités, de la base au sommet, au Canada et dans les pays partenaires commerciaux, par le biais d'un mécanisme de règlement des différends entre les États similaire au mécanisme de réaction rapide prévu dans l'ACEUM.

Notes

- 1 Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), *UNRWA Situation Report #220 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the Occupied West Bank, including East Jerusalem*, 7 mai 2026, <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-situation-report-220-humanitarian-crisis-gaza-strip-and-occupied-west-bank>.
- 2 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Israel must immediately release Gaza-bound Flotilla activists, say UN experts*, 8 mai 2026, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2026/05/israel-must-immediately-release-gaza-bound-flotilla-activists-say-un-experts>.
- 3 Michael Bueckert, *Annexer la Palestine par le biais du commerce : L'Accord de libre-échange Canada-Israël et les territoires palestiniens occupés*, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, septembre 2023, https://fr-cjpme.nationbuilder.com/annexing_palestine_through_trade.
- 4 Mouvement pour une paix juste, *Canada: Stop importing wine supporting war crimes and apartheid*, 31 mars 2026, <https://www.justpeaceadvocates.ca/canada-stop-importing-wine-supporting-war-crimes-and-apartheid/>.
- 5 Alex Cosh, « Canada Sold \$18.9 Million Of Military Goods To Israel, Despite 'Pause' », *The Maple*, 7 juin 2025, <https://www.readthemaple.com/canada-sold-18-9-million-of-military-goods-to-israel-despite-pause/>.
- 6 Oxfam Canada, *Canada is still sending weapons to Israel—By supporting Bill C-233 you can help put a stop to it*, 9 janvier 2026, <https://www.oxfam.ca/story/canada-is-still-sending-weapons-to-israel-by-supporting-bill-c-233-you-can-help-put-a-stop-to-it/>.
- 7 Oxfam Canada, *Lettre ouverte : Une coalition de la société civile demande au Canada de cesser tout transfert d'armes à Israël*, 4 septembre 2024, <https://oxfam.qc.ca/lettre-ouverte-societe-civile-demande-au-canada-cesser-tout-transfert-armes-a-israel/>.
- 8 Matthew Scace, « Premier Danielle Smith faces raucous, angry town hall on Alberta's coal policy », *Global News*, 12 juin 2025, <https://globalnews.ca/news/11237622/alberta-coal-town-hall-smith-jean/>.
- 9 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change (Chapter 14: International Cooperation)*, avril 2022, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/chapter/chapter-14/>.
- 10 Organisation des Nations Unies, *Rapport de Victoria Tauli Corpuz, Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones sur les incidences des investissements internationaux et du libre-échange sur les droits de l'homme des peuples autochtones*, 70^e session de l'Assemblée générale, 7 août 2015, <https://docs.un.org/fr/A/70/301>.

- 11** David R. Boyd, *Pollueurs payés : les conséquences catastrophiques du règlement des différends entre investisseurs et États sur l'action climatique et environnementale et sur les droits humains*, Organisation des Nations Unies, 13 juillet 2023, <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/a78168-paying-polluters-catastrophic-consequences-investor-state-dispute>.
- 12** Stuart Trew, *Ecuadorians reject corporate courts in national referendums*, Centre canadien de politiques alternatives, 25 avril 2024, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/ecuadorians-reject-corporate-courts-in-national-referendums/>.
- 13** Madeleine Songy et Martin Dietrich Brauch, *How ISDS interferes with the governance of critical minerals for a just energy transition—And what to do about it*, Columbia Center for Sustainable Investment, 27 mars 2024, <https://ccsi.columbia.edu/news/blog-isds-mining-governance-critical-minerals-energy-transition/>.
- 14** Human Trafficking Legal Center, *Coalition Against Forced Labour in Trade*, sans date, <https://htlegalcenter.org/our-work/coalition-against-forced-labour-in-trade/>.
- 15** Le Groupe de La Haye, *States announce unprecedented measures to halt the Gaza genocide at Bogotá conference*, 16 juillet 2025, <https://thehaguegroup.org/meetings-bogota-en/>.

Coopération internationale

Forger des alliances dans un ordre mondial en pleine mutation

Introduction

L'ordre mondial sur lequel le Canada s'appuie depuis des décennies est mis à rude épreuve, et ce bouleversement est en train de remodeler les conditions de sa propre prospérité et de sa sécurité.

Le Canada s'est depuis longtemps positionné comme un acteur de premier plan de la coopération internationale. Or, les réductions budgétaires dans l'aide internationale font évoluer le pays dans la direction opposée, précisément à un moment où la coopération mondiale est plus que jamais nécessaire. Alors que les mesures d'austérité budgétaire et les dépenses militaires et de sécurité occupent une place de plus en plus prépondérante parmi les priorités fédérales, le BFA propose une vision différente de la sécurité et de la prospérité qui repose sur la coopération internationale. Dans un monde de plus en plus instable, le désengagement peut coûter cher.

Le BFA considère que l'aide internationale constitue un investissement à la fois stratégique et rentable pour assurer la résilience, la sécurité et l'influence mondiale du Canada à long terme. Il propose donc d'augmenter de manière significative l'enveloppe consacrée à l'aide

internationale, ainsi que des mesures pour garantir que l'engagement du Canada sur la scène internationale reste prévisible, efficace et axé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Vue d'ensemble

Les conflits s'intensifient, les effets du changement climatique s'accroissent, les institutions démocratiques s'affaiblissent et les besoins humanitaires sont criants. Ce sont les populations qui ont le moins contribué à ces crises, en particulier les femmes et les filles, qui en paient le prix le plus lourd. Les progrès réalisés jusqu'à présent pour réduire la pauvreté sont en train de s'inverser, tandis que la capacité des pays à investir dans la stabilité et la croissance à long terme s'amenuise. En 2026, on estime que 239 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire¹. De plus, la moitié des personnes vivant dans l'extrême pauvreté vivent dans des régions fragiles et touchées par des conflits, où l'accès à d'autres sources de financement reste limité². Ces pressions s'exercent à un moment où l'ordre international est déjà soumis à des tensions croissantes.

Ces dynamiques ne sont pas contenues par des frontières nationales. Elles ont une incidence directe sur la prospérité économique et la sécurité nationale du Canada, car elles perturbent les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les conditions d'investissement, tout en accentuant les pressions migratoires et les risques de sécurité. Le Canada est également confronté à une rupture plus générale de l'ordre international sur lequel il s'est longtemps appuyé pour assurer sa prospérité économique et sa sécurité.

Dans ce contexte, le Canada doit repenser sa stratégie d'engagement sur la scène internationale pour protéger sa sécurité économique et sa prospérité à long terme. Alors que les partenariats avec les États-Unis deviennent de plus en plus incertains, la diversification commerciale n'est plus une option. Bon nombre des économies appelées à stimuler la croissance mondiale future se trouvent en Afrique, en Asie et en Amérique latine, notamment dans des régions qui sont confrontées à une vulnérabilité climatique croissante, à un endettement excessif et à des défis de développement. Les pays que le Canada soutient aujourd'hui contribueront à façonner l'économie mondiale de demain. Une coopération internationale soutenue permet donc de créer les conditions propices à des partenariats économiques plus solides, à des liens

diplomatiques plus étroites et à des chaînes d'approvisionnement plus résilientes sur le long terme. Dans ce contexte, l'aide internationale n'est pas une quantité négligeable : c'est une pièce maîtresse de la stratégie économique du Canada.

La coopération internationale au développement est un instrument essentiel de cet engagement. Pilier central de la politique étrangère du Canada, elle permet de nouer des partenariats durables dans des régions où les relations diplomatiques et commerciales sont en plein développement. En s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté et de l'instabilité, l'aide internationale permet de prévenir les crises, de renforcer les institutions et de soutenir une croissance économique inclusive. Ces conditions sont indispensables à la stabilité des marchés et aux investissements à long terme.

C'est également un outil rentable pour gérer les risques à l'échelle mondiale. Prévenir les conflits revient jusqu'à 100 fois moins cher que de les gérer³. Selon les prévisions, pour 2024, l'impact économique mondial de la violence devrait atteindre près de 20 000 milliards de dollars⁴. Les investissements en coopération internationale génèrent également des retombées économiques mesurables : chaque dollar investi dans l'aide au développement officielle (ADO) génère environ 1,19 dollar de retombées pour les exportations canadiennes⁵.

Le fardeau de la dette souveraine limite la capacité de nombreux pays à investir dans leurs services essentiels et dans leurs priorités de développement. Dans les pays du Sud, cette situation est critique : 3,3 milliards de personnes sont directement touchées, et les gouvernements consacrent actuellement davantage d'argent au service de la dette qu'aux services essentiels, comme l'éducation ou les soins de santé⁶. Ces pressions financières se sont intensifiées à la suite de la pandémie de la COVID-19, de la flambée des taux d'intérêt mondiaux et de la multiplication des catastrophes naturelles. Plus de 60 % des pays à faible revenu sont déjà surendettés ou à haut risque de surendettement⁷.

La crise climatique ne fait qu'exacerber ces pressions, réduisant à néant les progrès réalisés en matière de développement et aggravant la sécurité alimentaire, les déplacements de population et l'instabilité, en particulier dans les pays les plus pauvres. Sans une augmentation significative des financements publics de qualité consacrés au climat, cette tendance ne fera qu'empirer. Le financement climatique doit donc s'ajouter aux engagements fondamentaux du Canada en matière d'ADO, afin de garantir que les efforts déployés pour lutter contre la crise climatique ne se fassent pas au détriment de la réduction de la pauvreté et d'autres priorités de développement.

Pourtant, tandis que les besoins mondiaux augmentent, les ressources se raréfient. En 2025, les cinq principaux donateurs ont réduit leur budget d'ADO, ce qui a entraîné la plus forte baisse annuelle jamais enregistrée⁸. Les réductions annoncées par le Canada dans son budget 2025 risquent d'affaiblir sa capacité à s'engager de manière cohérente et stratégique, alors qu'une coopération internationale durable devient de plus en plus importante.

Le budget 2026 offre donc l'occasion de veiller à ce que l'aide internationale du Canada continue d'être une bouée de sauvetage pour les communautés du monde entier, en même temps qu'un investissement stratégique pour le Canada. En fait, cet investissement permettrait au Canada de renforcer sa résilience économique, de soutenir sa sécurité nationale et de maintenir son influence mondiale dans un monde de plus en plus complexe et instable. Obtenir des résultats solides en matière de développement ne va pas à l'encontre des intérêts du Canada. C'est plutôt une base sur laquelle construire des partenariats à long terme, stables et mutuellement bénéfiques.

Mesures

Dans le prolongement de cette approche, le BFA mettra en œuvre les mesures suivantes pour repositionner le Canada en tant que partenaire crédible et efficace de la coopération internationale.

Engagements budgétaires fondamentaux

Le BFA instaurera un cadre légal définissant la trajectoire de croissance de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI). Il annulera les récentes réductions et s'engagera à augmenter l'EAI de manière soutenue chaque année, plaçant ainsi le Canada sur la voie de l'atteinte des 15,5 milliards de dollars par année, soit 0,4 % du RNB, d'ici 2030. Bien qu'il reste inférieur aux sommets historiques, aux engagements internationaux et aux niveaux de plusieurs pays donateurs comparables, cet objectif permettrait d'inverser les récentes baisses et de replacer le Canada sur une trajectoire crédible en faveur de la prospérité mutuelle et de la stabilité mondiale. À l'heure où de nombreux grands donateurs réduisent leurs budgets d'aide, cet engagement permettrait de maintenir la coopération internationale comme une priorité stratégique pour le Canada et comme un investissement à long terme dans la sécurité commune, la résilience économique et la prospérité.

Le BFA mettra en place un fonds protégé renforcé représentant au minimum 75 % du budget de l'aide internationale consacrée à la lutte contre la pauvreté, qui devrait atteindre 11,6 milliards de dollars par année d'ici 2030-2031. Alors que les ressources consacrées au développement sont de plus en plus réorientées vers des priorités concurrentes tout en continuant d'être comptabilisées dans l'aide internationale, ce fonds protégé accordera la priorité aux pays les moins avancés, aux régions à faible revenu et aux pays fragiles, où les besoins sont les plus importants et où les sources de financement alternatives sont limitées. Toutes les autres dépenses, notamment celles liées au commerce, au subventionnement des investissements privés ou à des objectifs géopolitiques, devront s'ajouter à ce seuil minimal.

Le BFA assurera la stabilité de l'aide humanitaire en instaurant une enveloppe annuelle minimale équivalente au niveau d'aide humanitaire le plus élevé communiqué par Affaires mondiales Canada, qui augmentera au rythme de la croissance de l'EAI et répondra aux besoins humanitaires mondiaux. Il s'engagera en faveur d'un financement prévisible et rapide afin d'améliorer la coordination et la réponse et de veiller à ce que l'aide internationale parvienne aux populations les plus vulnérables. Cela implique un financement plus important, flexible et pluriannuel, pouvant être augmenté en fonction des besoins humanitaires mondiaux, et non pas en fonction des priorités géopolitiques.

Le BFA s'engagera à verser la juste part du Canada dans le financement international de la lutte contre le changement climatique grâce à un financement nouveau et supplémentaire qui ne se fera pas au détriment de l'aide à la lutte contre la pauvreté. Les fonds seront répartis entre l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages dans une proportion de 40/40/20. Au moins 60 % de ce financement prendra la forme de subventions, et tous les fonds destinés à l'adaptation ainsi qu'aux pertes et dommages seront exclusivement octroyés sous cette forme afin d'éviter d'alourdir le fardeau de la dette des pays vulnérables au changement climatique. À mesure que le Canada recourra davantage au financement mixte et mobilisé, des mesures rigoureuses de protection, de transparence et de reddition de comptes seront essentielles pour garantir que les investissements privés viennent compléter, et non remplacer, un financement public de qualité en faveur du climat.

Gouvernance et reddition de comptes

Le BFA veillera à préserver l'intégrité de l'aide internationale en s'assurant que toutes les initiatives financées par l'ADO respectent pleinement, tant dans la lettre que dans l'esprit, la Loi sur la responsabilité

en matière d'aide au développement (LRADO). Cela signifie que la réduction de la pauvreté doit rester l'objectif principal. Les initiatives commerciales et d'investissement financées par l'ADO doivent présenter des avantages clairs et mesurables en matière de développement.

Concrètement, cela signifie privilégier les résultats en matière de développement plutôt que les gains commerciaux à court terme. Les avantages pour les Canadiennes et les Canadiens doivent découler de résultats solides en matière de développement, et non d'approches transactionnelles ou conditionnelles. Cela nécessite également un engagement clair en faveur d'une aide sans condition, un soutien au développement du secteur privé local et un investissement soutenu dans les conditions institutionnelles et économiques permettant d'instaurer des relations commerciales équitables et durables.

Le BFA appliquera désormais des mesures de transparence à chaque budget annuel. Cette démarche implique de présenter le budget de l'enveloppe d'aide internationale (EAI) pour l'exercice précédent, l'exercice en cours et les cinq exercices à venir. Elle impliquera également une répartition de base de l'EAI entre les principaux domaines de programme, les services chargés de la mise en œuvre et les pays partenaires pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Elle impliquera aussi de mettre fin aux annonces de financement opaques concernant les allocations réaffectées et de privilégier la prévisibilité et la transparence. Toute nouvelle annonce de financement indiquera clairement s'il s'agit de nouveaux fonds ou s'ils proviennent d'une réserve.

Le BFA soutiendra les efforts d'allègement de la dette mondiale, notamment en appuyant les initiatives internationales qui s'attaquent de manière significative à la crise de la dette, en utilisant les canaux multilatéraux pour façonner les cadres d'allègement de la dette et en plaidant pour des réformes financières permettant de construire des économies durables de manière équitable. La priorité sera donnée aux initiatives d'allègement de la dette mondiale qui permettront aux pays du Sud de réorienter leurs ressources vers des secteurs essentiels, comme la santé, l'éducation ou l'adaptation au changement climatique. Cela implique de soutenir l'annulation des dettes insoutenables, de faire pression en faveur de réformes visant à accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays du Sud, et de militer pour l'adoption, au sein des Nations Unies, d'un cadre de résolution de la dette qui soit transparent, contraignant et équitable.

Tableau 10.1 / Changements du BFA à l'Enveloppe de l'aide internationale (EAI)

En milliers \$

	2025-26	2027-28	2028-29	2029-30	2030-31
Enveloppe de l'aide internationale	7 200,0 \$	10 008,6 \$	11 821,8 \$	13 399,5 \$	15 454,1 \$
Augmentation annuelle de l'Enveloppe de l'aide internationale	0,0 \$	2 808,6 \$	1 813,3 \$	1 577,7 \$	2 054,6 \$
Supplément par rapport à la base (7,2 M\$)		2 808,6 \$	4 621,8 \$	6 199,5 \$	8 254,1 \$
Pourcentage du RIB	0,22 %	0,29 %	0,33 %	0,36 %	0,40 %
Base (75 % de l'EAI)	5 400,0 \$	7 506,4 \$	8 866,4 \$	10 049,6 \$	11 590,6 \$
Humanitaire (17 % de la base)	962,7 \$	1 338,2 \$	1 580,7 \$	1 791,6 \$	2 066,3 \$

Mesures d'accompagnement

Le BFA accordera la priorité à la défense de l'espace civique et des droits de l'homme en contribuant au financement des interventions d'urgence destinées aux organismes de la société civile et aux défenseurs des droits humains exposés à des menaces. Le Canada soutenait autrefois Lifeline, un mécanisme d'intervention d'urgence, mais celui-ci a disparu avec la dissolution de l'USAID. Son successeur, le Lighthouse Global Protection Fund, comble désormais cette lacune. Le Canada devrait réorienter son soutien vers ce fonds afin de permettre une aide rapide et flexible à ceux qui sont exposés à une menace immédiate, tout en coordonnant ses efforts avec des donateurs partageant les mêmes valeurs pour faire face à des risques systémiques plus larges.

Le BFA allégera la charge administrative en réformant les procédures de déclaration afin de mettre l'accent sur les résultats et une reddition de comptes efficace, tout en rendant le financement fédéral plus fiable et mieux adapté aux besoins pour mieux servir les communautés.

Le BFA réaffirmera son engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes et du développement inclusif dans tous les secteurs de l'aide internationale. Il préservera les principes fondamentaux et les avancées concrètes de la Politique d'aide internationale féministe, en veillant à ce que l'égalité hommes-femmes reste une priorité à la fois fondamentale et transversale, tout en poursuivant la réalisation de ses objectifs en matière de politique étrangère. Cette approche renforcerait également des initiatives comme l'Engagement de 10 ans du Canada en matière de santé et de droits dans le monde. Pour y parvenir, il faudra disposer de capacités institutionnelles durables au sein d'Affaires mondiales Canada, notamment des ressources humaines dédiées, une bonne capacité d'Analyse comparative entre les sexes Plus, ainsi que l'utilisation

Tableau 10.2 / Mesures du BFA sur coopération internationale

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Définir une trajectoire de croissance statutaire pour l'enveloppe de l'aide internationale (IAE), afin qu'elle atteigne 0,4 % du PIB d'ici 2030	2 809 \$	4 622 \$	6 200 \$

systématique de données désagrégées pour éclairer la prise de décision et la reddition de comptes.

Dans l'actuel contexte d'instabilité et de fragmentation croissantes, la coopération internationale demeure l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour instaurer une prospérité partagée, réduire les risques mondiaux et renforcer le rôle du Canada sur la scène internationale. Se soustraire à cette mission entraînerait des coûts considérables à long terme. Un engagement soutenu et fondé sur des principes constitue donc non seulement un impératif moral, mais aussi une nécessité stratégique.

Notes

- 1 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Aperçu humanitaire mondial 2026*, 8 décembre 2025, [file:///C:/Users/Admin/AppData/Local/Temp/MicrosoftEdgeDownloads/fbbec5a9-b38d-4cf1-a8fa-432a8fa138d2/GHO2026_At_a_glance_FR%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/Admin/AppData/Local/Temp/MicrosoftEdgeDownloads/fbbec5a9-b38d-4cf1-a8fa-432a8fa138d2/GHO2026_At_a_glance_FR%20(1).pdf).
- 2 Samuel Hill, Jeetendra Khadan et Peter Selcuk, *Fragile and Conflict-Affected Situations: Intertwined crises, multiple vulnerabilities*, Groupe de la Banque Mondiale, juin 2025, <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/35bb4b31-e9b0-4a1e-8c6c-df4336558673/content>.
- 3 Hannes Mueller, Christopher Rauh, Benjamin Seimon et Raphael Espinoza, *The Urgency of Conflict Prevention—A Macroeconomic Perspective*, Fonds monétaire international, décembre 2024, <https://www.imf.org/-/media/files/publications/wp/2024/english/wpiea2024256-print-pdf.pdf>.
- 4 Institut pour l'économie et la paix, *Global Peace Index 2025: Identifying and measuring the factors that drive peace*, juin 2025, <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2025/06/Global-Peace-Index-2025-web.pdf>.
- 5 Fanny Siauw-Soegiarto et Aniket Bhushan, *Trade with Developing Countries and Development Assistance: Is there a link between Canadian exports and official development assistance?*, Plateforme canadienne de développement international, novembre 2017, <https://web.archive.org/web/20240212174721/https://cidpnsi.ca/wp-content/uploads/2017/11/Trade-with-Developing-Countries-Development-Assistance.pdf>.

- 6** Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Crise de la dette : la dette extérieure des pays en développement atteint le chiffre record de 11 400 milliards de dollars*, 17 mars 2025, <https://unctad.org/fr/news/crise-de-la-dette-la-dette-exterieure-des-pays-en-developpement-atteint-le-chiffre-record-de>.
- 7** Groupe de la Banque Mondiale, *Alors qu'une crise de la dette se profile, une reconstitution record des ressources de l'IDA peut faire toute la différence*, 31 janvier 2024, <https://www.banquemondiales.org/fr/news/feature/2024/01/31/record-ida-replenishment-essential-as-debt-crisis-looms>.
- 8** Organisation de coopération et de développement économiques, *L'aide internationale a fortement reculé en 2025, selon l'OCDE*, 9 avril 2026, <https://www.oecd.org/fr/about/news/press-releases/2026/04/international-aid-fell-sharply-in-2025-says-oecd.html>.

Défense

Refuser la course aux armements

Introduction

En juin 2025, le premier ministre a annoncé que le Canada s'est engagé, dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à consacrer 5 % de son produit intérieur brut (PIB) à la défense d'ici 2035¹.

Puis, en février 2026, le premier ministre a annoncé sa stratégie industrielle de défense, qu'il a décrite comme « un investissement de plus de 500 milliards de dollars », dont 180 milliards de dollars en approvisionnements de défense et 290 milliards de dollars en investissements en capital liés à la défense dans les 10 prochaines années².

En mars 2026, le gouvernement du Canada a fait savoir qu'il avait atteint l'objectif de dépenses de défense de l'OTAN (2 % du PIB) au cours de l'exercice 2025-2026, et il a réaffirmé son engagement à atteindre l'objectif de 5 % d'ici 2035³.

Malgré cette hausse sans précédent, de 41 milliards de dollars en 2024-2025⁴ à 63 milliards de dollars en 2025-2026⁵, puis à environ 159 milliards de dollars par année d'ici 2035-2036⁶, il semble que les décideurs politiques accordent plus d'importance aux objectifs exprimés en pourcentage qu'à une évaluation stratégique des besoins spécifiques du Canada en matière de défense territoriale. Cette hausse, qui ne s'accompagnera pas d'une augmentation significative des impôts, entraînera des coupes importantes dans les programmes sociaux, les

engagements multilatéraux, l'aide internationale et les mesures de lutte contre la crise climatique.

Le gouvernement fédéral doit abandonner ses objectifs idéologiques en matière de dépenses de défense. Il devrait plutôt adopter une approche fondée sur des données probantes, qui consiste à déterminer le niveau de dépenses nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Il devrait également adopter une définition plus large de la sécurité, qui tienne compte de l'intérêt d'investir dans la coopération multilatérale, la diplomatie, la paix et la stabilité, ainsi que dans des mesures visant à lutter contre la crise climatique.

Vue d'ensemble

Lors du sommet de l'OTAN de 2025, le Canada s'est engagé à consacrer 3,5 % de son PIB aux dépenses de défense et 1,5 % de son PIB aux investissements essentiels dans les domaines de la défense et de la sécurité⁷.

Le premier ministre a indiqué que l'objectif de 5 % coûterait 150 milliards de dollars par année⁸, dont environ 107 milliards de dollars de dépenses militaires directes et environ 43 milliards de dollars de dépenses liées à la sécurité. Selon lui, ces 43 milliards de dollars pourraient être consacrés à « de nouveaux aéroports, ports, infrastructures de télécommunications, systèmes de préparation aux situations d'urgence, et autres investissements à double usage »⁹.

Le BFA estime qu'une évaluation stratégique plus approfondie de la manière dont les fonds sont alloués aux dépenses militaires directes est nécessaire, et qu'une définition plus large des investissements liés à la sécurité devrait être élaborée. Il est également nécessaire de mener une évaluation plus rigoureuse des implications de cette augmentation spectaculaire des dépenses militaires, notamment sur les plans des droits de la personne, de l'environnement et de la justice sociale.

Chasseurs F35

Le 9 janvier 2023, le gouvernement a confirmé que le Canada allait acquérir des avions de chasse F35A de Lockheed Martin¹⁰. En mars 2025, le ministre de la Défense a indiqué que le Canada avait payé pour les 16 premiers F35, mais qu'il examinait d'autres alternatives pour le reste de la flotte¹¹. Le directeur parlementaire du budget a estimé que le coût total

estimé des 88 appareils F35 sur la durée de leur cycle de vie de 45 ans s'élèverait à 73,9 milliards de dollars¹².

Des inquiétudes ont été exprimées concernant la fiabilité du F35, de son adaptabilité technique dans l'Arctique, ainsi que de pertinence pour le Canada de se doter plutôt d'avions de combat dotés de capacités de frappe préventive et offensive.

Certaines rumeurs laissent également entendre que le Canada pourrait se contenter d'une quarantaine d'avions de chasse F35 de Lockheed Martin, peut-être pour des missions offensives, et qu'il pourrait acquérir jusqu'à 80 avions de chasse Saab Gripen E pour la défense de l'Arctique¹³.

Il y a également le problème lié au contrôle total que les États-Unis exerceront sur les mises à niveau et les améliorations logicielles nécessaires pour maintenir la nouvelle flotte d'avions de chasse F35 de l'armée canadienne en état de vol, ce qui remet en cause la légitimité de l'acquisition des F35¹⁴.

Autres acquisitions majeures notables

Le gouvernement s'est également engagé à acquérir 12 nouveaux sous-marins pour un montant de 20 milliards de dollars¹⁵, à acheter des avions de détection et de contrôle aériens (AEW&C) pour plus de 5 milliards de dollars¹⁶, à financer une partie d'un contrat de 1,1 milliard de dollars avec Lockheed Martin pour l'acquisition de systèmes de roquettes d'artillerie à grande mobilité (M142 HIMARS)¹⁷, et à acheter 11 nouveaux drones MQ-9 Reaper de l'américaine General Atomics à un coût de 2,49 milliards de dollars¹⁸.

En septembre 2023, le département d'État américain a approuvé la vente au Canada de munitions d'une valeur de 313 millions de dollars, dont 219 missiles Hellfire et des bombes à guidage laser, pour équiper les drones Reaper¹⁹. Il a également été rapporté que ces drones seraient capables de transporter des bombes de 250 et 500 livres, ainsi que des bombes à « faibles dommages collatéraux »²⁰.

Si les drones armés peuvent remplir des rôles tant offensifs que défensifs, l'Institut canadien des affaires mondiales prévient toutefois que la population canadienne devrait se demander comment les Forces canadiennes envisagent de les utiliser, et se demander si une telle utilisation serait conforme aux obligations internationales du Canada²¹.

Bouclier antimissile « dôme d'or »

En octobre 2025, le ministre de la Défense, David McGuinty, a indiqué que le Canada menait des discussions avec les États-Unis au sujet d'un

bouclier antimissile couvrant l'Amérique du Nord²². Bien que le ministre n'ait pas utilisé le terme « Golden Dome » dans ses déclarations de l'époque, il a reconnu que le Canada discutait d'un bouclier continental avec les États-Unis, expliquant que le pays en avait besoin²³.

Le président américain Donald Trump a déclaré que l'adhésion du Canada à l'initiative du « dôme d'or » lui coûterait 61 milliards de dollars américains (environ 83 milliards de dollars canadiens)²⁴.

En 2022, le Canada s'est engagé à consacrer 40 milliards de dollars sur une période de 20 ans à la modernisation du NORAD, notamment avec de nouveaux systèmes de radar et de détection²⁵.

Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience

Le Canada accueillera le siège de la nouvelle Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (Banque DSR) dont la mission sera d'assurer « un financement à long terme et à faible coût pour des initiatives de défense, de sécurité et de résilience »²⁶. En d'autres termes, ce sera une sorte de Banque mondiale dédiée au financement de l'industrie de l'armement et des achats d'armes par les gouvernements²⁷. En novembre 2025, le président et chef des opérations du groupe chargé de la mise en place de la Banque DSR a laissé entendre que le Canada pourrait verser 2 milliards de dollars de capital d'apport et 8 milliards supplémentaires de « capital exigible » auquel la Banque pourrait recourir en cas de besoin²⁸.

Augmentation des exportations militaires

En 2024, le Canada a exporté pour environ 2,5 milliards de dollars de biens et de technologies militaires contrôlés vers des destinations autres que les États-Unis²⁹. Cela représente une hausse par rapport aux 2,1 milliards de dollars de 2023 et aux 2,1 milliards de dollars de 2022.

Project Ploughshares estime, de manière conservatrice, que la valeur totale des contrats d'exportation d'équipements militaires canadiens vers les États-Unis dépasse largement le milliard de dollars par année³⁰. L'Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (CADSI) évalue ce chiffre à environ 1,44 milliard de dollars³¹. Selon cette association, les exportations canadiennes de matériel de défense vers les États-Unis représentent 32 % de l'ensemble des ventes annuelles du secteur, dont la valeur s'élève à plus de 4,5 milliards de dollars.

Le gouvernement s'est maintenant engagé à augmenter de 50 % les exportations de matériel militaire fabriqué au Canada en recrutant une « nouvelle équipe dédiée à la promotion des exportations » et en nommant « de nouveaux délégués commerciaux au Royaume-Uni et

auprès des principaux marchés de l'Union européenne afin de soutenir les entreprises canadiennes à l'étranger et d'accroître la visibilité du Canada lors des grands salons internationaux consacrés à la défense et à l'aérospatiale »³².

Bien que le gouvernement n'ait pas indiqué à combien s'élèverait l'augmentation de 50 % des exportations de matériel militaire, les chiffres laissent entrevoir une hausse de 2 milliards de dollars.

Cela nuit à la réputation du Canada, de même qu'à la paix et à la sécurité, lorsque du matériel militaire canadien est exporté vers des gouvernements impliqués dans des violations des droits humains ou dans des situations caractérisées par de graves atteintes aux lois internationales et aux normes en matière de droits humains.

Aucune nouvelle mesure n'a été annoncée pour évaluer les implications potentielles de nouvelles exportations d'armement d'une valeur pouvant atteindre 2 milliards de dollars sur le plan des droits humains. Et malgré les préoccupations avérées concernant l'utilisation d'armes américaines dans des guerres illégales et des génocides, le Parlement a voté contre la loi « Finies les failles », qui aurait imposé des restrictions à ces exportations³³. L'incapacité du Canada à réglementer ses exportations d'armement au cas par cas est incompatible avec ses obligations en vertu du *Traité sur le commerce des armes*³⁴.

Liste noire de militantes et militants syndicaux

En septembre 2025, la Confédération syndicale internationale (CSI) a rapporté que « Northrop enfreint systématiquement les règles de protection des consommateurs et des travailleurs [...]. L'entreprise affiche également le taux de syndicalisation le plus bas parmi les plus grands fabricants d'armes américains (seulement 4 %) [...] Ce n'était pas un hasard. Les chercheurs spécialisés dans ce domaine ont décrit cette situation comme "une stratégie délibérée des grandes entreprises d'armement consistant à externaliser le travail vers des sous-traitants sans syndicats et des États qui appliquent des lois antisyndicales sur le 'droit au travail'" »³⁵.

L'organisme Human Rights Watch, basé à New York, a par ailleurs souligné que le gouvernement philippin avait accusé des dirigeants et des membres syndicaux d'être des combattants ou des partisans de l'insurrection communiste, les exposant ainsi à un risque élevé de harcèlement et de violences. Cette pratique sinistre et parfois mortelle d'étiquetage, connue sous le nom de « red-tagging », est devenue une menace sérieuse pour les droits des travailleuses et des travailleurs

aux Philippines³⁶. Malgré cela, des entreprises vendent des armes aux Philippines, comme c'est le cas de Lockheed Martin et Elbit Systems^{37,38}.

Sam Gindin nous rappelle comment Bob White, ancien président du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), s'était opposé à un contrat portant sur des hélicoptères de combat que l'on prévoyait construire dans une usine syndiquée de Winnipeg, car il ne pouvait pas faire abstraction des conséquences du militarisme canadien et américain pour les personnes qui allaient en souffrir, pour les victimes de l'agression impérialiste à l'étranger, et pour les personnes qui allaient être bombardées³⁹.

L'actuel calendrier d'augmentation considérable des dépenses militaires ne tient pas suffisamment compte des implications pour les travailleuses et travailleurs, au Canada comme à l'étranger. Le BFA s'efforcera de s'approvisionner auprès d'industries canadiennes, en mettant l'accent sur une collaboration directe avec les syndicats des secteurs privés de l'aérospatiale et de la défense, afin d'optimiser les retombées industrielles.

CADSI

L'Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (CADSI), basée à Ottawa, se présente comme « la voix unifiée des industries canadiennes de la défense, de la sécurité et des technologies émergentes »⁴⁰. Elle compte parmi ses membres les plus grandes entreprises d'armement du monde. Malgré la rentabilité de ses membres, le gouvernement du Canada lui accorde un financement annuel (de 250 000 \$ en 2025, 291 400 \$ en 2024, 208 600 \$ en 2023 et 241 752 \$ en 2022).

La CADSI organise chaque année le salon CANSEC, consacré à la défense, à la sécurité et aux technologies émergentes. Cet événement met en relation les entreprises d'armement les plus rentables du monde avec des délégations de plus de 60 pays⁴¹, dont certains sont impliqués dans des violations des droits de la personne, comme les Philippines, le Mexique, le Pérou, Israël, les États-Unis et l'Arabie saoudite.

Sécurité dans l'Arctique

La fonte de la glace de mer a ouvert des régions auparavant inexploitées à l'extraction de ressources dans le nord du pays, intensifiant ainsi la concurrence et faisant craindre des affrontements potentiels dans cette région d'une importance capitale, mais fragile sur le plan environnemental.

La souveraineté ne repose pas uniquement sur une présence militaire, mais aussi sur des communautés nordiques florissantes. La voie à suivre passe par la réconciliation, l'équité pour ces communautés, et le respect de la souveraineté, des droits et des titres des populations autochtones.

Lockheed Martin a mis en avant le rôle du F35 dans la défense de l'Arctique⁴². Le gouvernement a fait valoir qu'« il est crucial de posséder une flotte de chasseurs modernes pour défendre le Canada et la souveraineté du Canada et honorer nos engagements NORAD et OTAN, maintenant et à l'avenir »⁴³. Et pourtant, comme l'a déjà expliqué Michael Byers, le F35 n'a qu'un seul moteur, ce qui rend son utilisation problématique dans l'Arctique canadien et dans les vastes zones maritimes du pays⁴⁴.

En avril 2026, Ernie Regehr, chercheur principal en sécurité et défense arctiques à la Fondation Simons Canada, a fait remarquer qu'une défense efficace, dans l'Arctique comme dans l'ensemble du Canada, repose en fin de compte sur la prévention de la guerre et le règlement pacifique des différends⁴⁵. Il a également fait valoir que dans l'Arctique, les Inuits ont eux aussi des responsabilités souveraines sur leurs territoires ancestraux protégés par la Constitution et que le ministère de la Défense nationale a l'obligation formelle de mener des consultations sérieuses et d'obtenir leur consentement pour tout projet ou initiative ayant une incidence sur ces territoires.

Mesures

Le BFA veillera à ce que le budget de la défense du Canada (qui est censé atteindre 150 milliards de dollars par année d'ici 2035) ne soit plus déterminé par un objectif arbitraire en pourcentage du PIB, mais plutôt par une approche fondée sur les besoins réels en matière de défense territoriale.

Le BFA allouera des fonds pour mener une évaluation indépendante des besoins du Canada en matière de défense du territoire et déterminer le niveau approprié de dépenses de défense sur une base pluriannuelle.

Le BFA annulera l'acquisition prévue des avions d'attaque interarmées F35 de Lockheed Martin, qui devait coûter 19 milliards de dollars, et réduira de douze à quatre le nombre de sous-marins à acquérir dans le cadre du projet de sous-marins de patrouille canadiens, afin de refléter de manière plus réaliste la disponibilité actuelle du personnel de la Marine royale du Canada (MRC). Bien que l'annulation du programme

Tableau 11.1 / Mesures du BFA sur défense

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Mener une évaluation indépendante des besoins du Canada en matière de défense du territoire	10 \$		
Annuler l'acquisition prévue de 72 des 88 F35, puis procéder à une analyse afin de déterminer quel avion serait le mieux adapté pour remplir le rôle souhaité	-755 \$	-755 \$	-755 \$
Faire un examen indépendant et renégocier l'Accord sur le partage de la production de défense	5 \$	5 \$	
Annuler le financement de la Stratégie industrielle de défense pour les exportations militaires et les salons	-10 \$	-10 \$	-10 \$
Cesser le financement aux fabricants d'armes	-0,3 \$	-0,3 \$	-0,3 \$
Acquérir 16 bombardiers d'eau DHC-515	37 \$	37 \$	37 \$
Financer un service civil pour la paix chargé de promouvoir les droits de la personne et la paix dans les zones de crise	100 \$	100 \$	100 \$

F35 permettrait de réaliser des économies budgétaires, aucun contrat n'a encore été attribué pour les sous-marins et leur acquisition ne figure pas encore dans les prévisions budgétaires du gouvernement.

Le BFA mettra un frein au programme de modernisation du NORAD et refusera toute dépense liée au « dôme d'or » (le président américain Donald Trump a déclaré que le Canada devrait déboursier 61 milliards de dollars américains pour rejoindre le système de défense antimissile).

Le BFA annulera les 2 milliards de dollars de capital d'apport et les 8 milliards supplémentaires de « capital exigible » destinés à la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (Banque DSR), une institution financière projetée qui accélérerait la course mondiale aux armements et canaliserait directement les fonds publics vers les fabricants d'armes.

Le BFA exigera un examen indépendant et une renégociation de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD) conclu avec les États-Unis afin de garantir une transparence totale et des évaluations rigoureuses, au cas par cas, des transferts annuels de matériel militaire, y compris les pièces et composants, estimés à 2 milliards de dollars, conformément au droit international.

Le BFA annulera le financement de la Stratégie industrielle de défense, qui visait à la fois à augmenter de 50 % les exportations de matériel et de technologies militaires, ainsi qu'à renforcer la présence du Canada lors des grands salons mondiaux de la défense et de l'aérospatiale.

Le BFA supprimera le financement annuel (en moyenne de 250 000 \$ par année) alloué à l'Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (CADSI), qui organise chaque année le salon de l'armement CANSEC à Ottawa.

Le BFA allouera 1,095 milliard de dollars pour l'acquisition de 16 appareils DHC515 afin d'améliorer la réponse au changement climatique. Ces avions seront acquis par l'Aviation royale canadienne (ARC) en tant que premiers bombardiers d'eau appartenant au gouvernement fédéral et exploités par ce dernier.

Le BFA allouera également des fonds pour une coopération multilatérale, ainsi que pour la diplomatie, la paix et la stabilité. Il financera notamment un service civil pour la paix chargé de promouvoir les droits de la personne et la paix à long terme dans les zones de crise et les régions en conflit. Il soutiendra également les mécanismes de protection des défenseurs des droits de la personne et des journalistes au Mexique afin de combattre les menaces auxquelles ils sont exposés de la part des forces militaires et de sécurité.

Notes

1 Premier ministre du Canada, *Le Canada se joint au nouvel engagement en matière d'investissements de défense de l'OTAN*, 25 juin 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2025/06/25/canada-se-join-au-nouvel-engagement-matiere-dinvestissements>.

2 Premier ministre du Canada, *Le premier ministre Carney lance la première Stratégie industrielle de défense du Canada afin de renforcer la sécurité, de créer de la prospérité et d'accroître l'autonomie stratégique*, 17 février 2026, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2026/02/17/premier-ministre-carney-lance-la-premiere-strategie-industrielle>.

3 Ministère de la Défense nationale, *Le Canada atteint la cible consistant à consacrer 2 % du produit intérieur brut à la défense*, 26 mars 2026, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2026/03/le-canada-atteint-la-cible-consistant-a-consacrer-2-du-produit-interieur-brut-a-la-defense.html>.

4 Ministère de la Défense nationale, *Dépenses*, 21 novembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/divulgation-proactive/budget-supplementaire-depenses-mdn-fac-21-nov-2024/depenses.html>.

5 Ministère de la Défense nationale, *Le Canada atteint la cible consistant à consacrer 2 % du produit intérieur brut à la défense*, 26 mars 2026, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2026/03/le-canada-atteint-la-cible-consistant-a-consacrer-2-du-produit-interieur-brut-a-la-defense.html>.

6 Alex Ballingall, « Defence spending plan will send federal budget deficit soaring, watchdog warns », *Toronto Star*, 4 mai 2026, https://www.thestar.com/politics/federal/defence-spending-plan-will-send-federal-budget-deficit-soaring-watchdog-warns/article_9c7b667a-9541-4fd9-ae80-46bd75296a6a.html.

- 7 Bureau du premier ministre, Le premier ministre Carney annonce que le Canada a atteint son objectif de 2 % fixé par l'OTAN pour les dépenses de défense, 26 mars 2026, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2026/03/26/premier-ministre-carney-annonce-canada-atteint-son-objectif-de-2>.
- 8 Murray Brewster et Peter Zimonjic, « Canada agrees to five percent GDP defence spending », *CBC News*, 25 juin 2025, <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-agrees-five-percent-gdp-defence-spending-1.7570191>.
- 9 Bureau du premier ministre, *Le Canada se joint au nouvel engagement en matière d'investissements de défense de l'OTAN*, 25 juin 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2025/06/25/canada-se-joint-au-nouvel-engagement-matiere-dinvestissements>.
- 10 Ministère de la Défense nationale, *Projet de capacité future d'avions de chasse*, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/approvisionnement/chasseurs/projet-capacite-futurs-chasseurs.html>.
- 11 Murray Brewster, "Canada reconsidering F35 purchase amid tensions with Washington, says minister," *CBC News*, March 14, 2025, <https://www.cbc.ca/news/politics/f35-blair-trump-1.7484477>.
- 12 Bureau de la directrice parlementaire du budget, *Le coût du cycle de vie de la nouvelle flotte de chasseurs F 35 est estimé à 73,9 milliards \$, affirme le DPB*, 2 novembre 2023, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/news-releases—communiqués-de-presse/life-cycle-cost-of-new-f-35-fighter-jet-fleet-estimated-at-739-billion-says-pbo-le-cout-du-cycle-de-vie-de-la-nouvelle-flotte-de-chasseurs-f-35-est-estime-a-739-milliards-affirme-le-dpb>.
- 13 John Ivison, « Sources say Ottawa considering Swedish jets over F-35s for half of fleet », *National Post*, 28 janvier 2026, <https://nationalpost.com/opinion/john-ivison-sources-say-ottawa-considering-swedish-jets-over-f-35s-for-half-of-fleet>.
- 14 David Pugliese, « Defence analysts warn U.S. will control key systems on F-35 fighter jets, putting Canada at risk », *Ottawa Citizen*, 9 mars 2025, <https://ottawacitizen.com/news/national/defence-watch/u-s-f-35-fighter-jets-canada>.
- 15 Murray Brewster, « Deadline day: \$20B submarine showdown puts Korean and German bids in spotlight », *CBC News*, 2 mars 2026, <https://www.cbc.ca/news/politics/submarines-canada-korea-germany-jobs-9.7108627>.
- 16 Daniel Leblanc, « Canada to pick between Swedish and U.S. radar planes to protect skies », *CBC News*, 6 mai 2026, <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-to-pick-between-swedish-and-u-s-radar-planes-to-protect-skies-9.7178011>.
- 17 Murray Brewster, « Pentagon procurement post reveals Canada quietly locked into HIMARS deal », *Radio-Canada International*, 1er mai 2026, <https://ici.radio-canada.ca/rci/en/news/2250676/pentagon-procurement-post-reveals-canada-quietly-locked-into-himars-deal>.
- 18 Murray Brewster, « Canadian military buying armed drones for \$2.49B », *CBC News*, 19 décembre 2023, <https://www.cbc.ca/news/politics/armed-drone-canadian-armed-forces-1.7063989>.
- 19 Murray Brewster, « Air force will have to wait even longer to get armed drones, Defence Department says », *CBC News*, 24 octobre 2023, <https://www.cbc.ca/news/politics/mq-9-reaper-drone-canadian-forces-1.7005625>.
- 20 David Pugliese, « New military drones will have 'limited' capabilities at first », *Ottawa Citizen*, 8 avril 2026, <https://ottawacitizen.com/public-service/defence-watch/new-military-drones-limited-capabilities>.
- 21 Craig Martin, *What Role and Rules for Canada's Armed Drones?*, Institut canadien des affaires mondiales, décembre 2018, https://www.cgai.ca/what_role_and_rules_for_canadas_armed_drones.
- 22 Murray Brewster, « Without saying 'Golden Dome,' McGuinty touts U.S. missile defence co-operation », *CBC News*, 8 octobre 2026, <https://www.cbc.ca/news/politics/golden-dome-mcguinty-9.6932329>.

- 23 Steven Chase, « McGuinty defends Canada's Golden Dome collaboration with U.S., citing potential threats », *The Globe and Mail*, 15 octobre 2025, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-trump-golden-dome-missile-defence-system-canada/>.
- 24 Murray Brewster, « The Golden Dome is where Canada's F-35 debate and Trump's Greenland threat meet », *CBC News*, 31 janvier 2026, <https://www.cbc.ca/news/politics/f35-greenland-canada-missile-defence-9.7069059>.
- 25 Steven Chase, « McGuinty defends Canada's Golden Dome collaboration with U.S., citing potential threats », *The Globe and Mail*, 15 octobre 2025, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-trump-golden-dome-missile-defence-system-canada/>.
- 26 Ministère des Finances, *Le Canada se réjouit des progrès réalisés vers l'établissement de la Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience*, 29 avril 2026, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2026/04/le-canada-se-rejouit-des-progres-realises-vers-letablissement-de-la-banque-de-la-defense-de-la-securite-et-de-la-resilience.html>.
- 27 Pippa Norman, « Canada chosen as host country of multinational defence bank », *The Globe and Mail*, 1er mai 2026, <https://www.theglobeandmail.com/business/article-canada-host-multinational-defence-bank/>.
- 28 Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes, *Témoignages : réunion 13*, novembre 2025, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/45-1/INDU/reunion-13/temoignages>.
- 29 Affaires mondiales Canada, *Rapport annuel sur les marchandises et technologies stratégiques conformément à l'article 27 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation — 2024*, 29 mai 2026, <https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/controles-export-import/materiel-strategique-2024>.
- 30 Kelsey Gallagher, *Canada's arms exports in 2022*, Project Ploughshares, 18 septembre 2023, <https://ploughshares.ca/canadas-arms-exports-in-2022/>.
- 31 Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (CADSI), *CADSI reacts to U.S. tariffs*, 4 mars 2025, <https://www.defenceandsecurity.ca/media/article&id=428&t=c>.
- 32 Bureau du premier ministre, *Le premier ministre Carney lance la première Stratégie industrielle de défense du Canada afin de renforcer la sécurité, de créer de la prospérité et d'accroître l'autonomie stratégique*, 17 février 2026, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2026/02/17/premier-ministre-carney-lance-la-premiere-strategie-industrielle>.
- 33 Chambre des communes, *Hansard : Séance 94*, Parlement du Canada, 11 mars 2026, <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/45-1/chambre/seance-94/debats>.
- 34 Kelsey Gallagher, *Situating Bill C-233 within Canada's arms control framework*, Project Ploughshares, 24 novembre 2025, <https://ploughshares.ca/situating-bill-c-233-within-canadas-arms-control-framework/>.
- 35 Confédération syndicale internationale, *Ces entreprises qui menacent la démocratie 2025*, septembre 2025, <https://www.ituc-csi.org/corporate-underminers-of-democracy-2025-fr>.
- 36 Human Rights Watch, *Philippines: Dangerous 'red-tagging' of labor leaders*, 25 septembre 2024, <https://www.hrw.org/news/2024/09/25/philippines-dangerous-red-tagging-labor-leaders>.
- 37 Leilani Chavez, « US approves sale of F-16s to the Philippines in \$5.5bn weapons package », *Defense News*, 2 avril 2025, <https://www.defensenews.com/global/asia-pacific/2025/04/02/us-approves-sale-of-f-16s-to-the-philippines-in-55bn-weapons-package/>.
- 38 Arie Egozi, « Philippines places \$180m order for Elbit UAVs », *Aviation Week*, 1er août 2019, <https://aviationweek.com/defense/philippines-places-180m-order-elbit-uavs>.
- 39 Sam Gindin et Simon Black, « Swords into ploughshares », *Midnight Sun*, 30 novembre 2021, <https://www.midnightsunmag.ca/swords-into-ploughshares/>.
- 40 Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (CADSI), *Championing Canada's Defence, Security and Emerging Technology Sectors*, 2026, <https://www.defenceandsecurity.ca/cms4/Advocacy-in-Action> (traduction libre).

- 41** Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (CADSI), *Canada's leading defence, security & emerging technology event*, 2026, <https://www.defenceandsecurity.ca/CANSEC/>.
- 42** Lockheed Martin, « F-35 : La prochaine génération de la puissance aérienne canadienne », *F-35 Lightning II*, 2026, <https://www.f35.com/f35/global-enterprise/canada.html>.
- 43** Ministère de la Défense nationale, *Projet de capacité future d'avions de chasse*, Gouvernement du Canada, 6 octobre 2025, <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/approvisionnement/chasseurs/projet-capacite-futurs-chasseurs.html>.
- 44** Michael Byers, *One Dead Pilot: Single-engine F-35 a bad choice for Canada's Arctic*, Centre canadien de politiques alternatives, juin 2014, https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/attachments/Single_Engine_F35s_a_Bad_Choice.pdf.
- 45** Ernie Regehr, *Of opportunities and warning signs along the militarization highway*, The Simons Foundation Canada, avril 2026, <https://www.thesimonsfoundation.ca/highlights/opportunities-and-warning-signs-along-militarization-highway>.

Développement industriel

Capacités nationales,
inclusion démocratique

Introduction

Le Canada se trouve à la croisée de puissants courants de son passé, de son présent et de son avenir, mais il lui manque la fermeté politique nécessaire pour résister aux aléas de l'économie mondiale et protéger le bien social. Sans stratégie industrielle fondée sur l'intérêt général, le pays restera vulnérable aux chocs extérieurs et aux tensions systémiques, et ce sont les travailleuses et travailleurs qui en paieront le prix le plus lourd.

Les pressions immédiates, comme les menaces pesant sur notre souveraineté de la part du régime américain, les perspectives économiques moroses et le vieillissement démographique¹, s'ajoutent aux objectifs à long terme de revitalisation, d'équité sociale et financière, ainsi que de résilience climatique. Avec les contradictions de la politique actuelle, ce sont les Canadiennes et les Canadiens qui payent pour que les profits privés soient soustraits au risque, alors qu'ils subissent les conséquences de l'austérité et des reculs dans l'action climatique.

Une stratégie industrielle écologique et inclusive doit prendre du recul par rapport à ses objectifs à long terme pour mettre en place des interventions publiques à grande échelle visant à améliorer la qualité de

vie. Le Budget fédéral alternatif (BFA) propose une vision ambitieuse du développement national dans le cadre d'une économie mixte, évaluée en fonction de l'efficacité concrète de ses résultats. Cette stratégie globale vise à assurer une légitimité démocratique durable grâce à des institutions efficaces et responsables, à une transition réfléchie et équitable pour les travailleuses et les travailleurs, ainsi qu'à un processus participatif à l'échelle nationale.

En exerçant leur autodétermination collective, les Canadiennes et les Canadiens peuvent se donner une orientation souveraine et décider à quoi leur pays ressemblera en 2050. Ce choix audacieux permettra au gouvernement de mener une action coordonnée avec la société civile, de renforcer les capacités de l'État, de limiter la concentration des pouvoirs entre les mains des entreprises, de soutenir la démocratisation des lieux de travail, de défendre la dignité des travailleuses et des travailleurs, et d'assurer le bien-être de la société.

Vue d'ensemble

À l'instar des réformes économiques des années 1930, mises en œuvre dans le cadre du New Deal de Franklin D. Roosevelt pour réagir à la Grande Dépression, le contexte économique émergent offre au Canada l'occasion historique de redéfinir en profondeur ses priorités et ses orientations en matière de développement.

Pour ce faire, le Canada doit tirer les leçons des stratégies industrielles mises en œuvre par le passé. Une stratégie industrielle est, à la base, un ensemble de politiques gouvernementales ou d'interventions de l'État dans l'économie visant à coordonner, promouvoir et développer certaines industries. À titre d'exemple, Taïwan s'est imposé comme un leader mondial de la fabrication de semi-conducteurs de pointe après la création de l'Institut de recherche en technologie industrielle en 1973². Le pays a commencé modestement, avec des objectifs réalisables, a formé une main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de la recherche et du développement (R&D) et a incité les entreprises privées à poursuivre leurs activités de R&D. À titre d'exemple contraire, citons l'histoire mouvementée du système de substitution des importations en Amérique latine et en Afrique. Ce système, qui subventionnait les industries nationales, a essuyé des échecs cuisants et s'est révélé inefficace. Selon l'économiste Daron Acemoğlu, il est préférable de soutenir des secteurs

larges pour pallier les défaillances du marché plutôt que de laisser « le gouvernement choisir les gagnants »³.

Pour réussir, la planification industrielle doit s'appuyer sur une mission clairement définie, favoriser un consensus politique et une large adhésion démocratique. Elle doit également s'articuler autour d'une coordination publique visant à renforcer les capacités nationales dans les domaines où le pays dispose d'un avantage comparatif⁴. Ce cadre devrait stimuler une croissance économique durable, tout en garantissant que la prospérité profite à l'ensemble de la population grâce à la propriété publique et aux principes d'inclusion.

Allier principes et pragmatisme

Le Canada peut se fixer des objectifs d'intérêt public en prenant conscience des défis auxquels il est confronté et des contradictions de son cadre politique actuel. Bien que la question de la politique industrielle soit évoquée dans certains dossiers, notamment ceux des Tables de stratégie économique, de la Stratégie industrielle de défense (SID), du Fonds pour un Canada fort et de la stratégie L'IA pour tous, ces initiatives n'apportent que des avantages limités. Par exemple, notre SID renforce notre dépendance structurelle vis-à-vis du complexe militaro-industriel américain, qui représente 32 % de nos exportations d'armes et détient la majorité des 10 plus grandes sociétés canadiennes⁵. De plus, elle alloue des capitaux aux chaînes d'approvisionnement américaines (voir le chapitre Défense).

Pendant ce temps, l'économie nationale dans son ensemble reste stagnante⁶, marquée par des inégalités croissantes et un coût de la vie de plus en plus inabordable. La faible croissance du pays est aggravée par un vieillissement démographique qui réduit la population en âge de travailler et, donc, l'assiette fiscale et le bassin de main-d'œuvre. La dépendance excessive du Canada vis-à-vis des États-Unis exacerbe ces vulnérabilités et ne peut être entièrement compensée par une diversification vers de nouveaux partenaires commerciaux. La volatilité des échanges commerciaux et la hausse des coûts font qu'il devient plus rentable pour les entreprises d'importer des composants intermédiaires que de les fabriquer localement, ce qui a de graves répercussions sur la chaîne d'approvisionnement et entraîne des retards sans fin dans les investissements industriels domestiques essentiels.

Même si le recul de l'action climatique pourrait être présenté comme une question de pragmatisme, étant donné que deux Canadiennes et Canadiens sur trois privilégient désormais la croissance à la protection de l'environnement et que la moitié souhaitent davantage de mesures pour

renforcer la capacité des oléoducs⁷, cette approche manque de vision à long terme, car les réalités scientifiques et économiques ne changent pas. En contradiction avec les objectifs de réduction des émissions, le gouvernement fédéral a démantelé le système de tarification du carbone pour les consommateurs, mis fin aux programmes de rénovation énergétique des logements et suspendu le règlement sur l'électricité propre en Alberta dans le cadre de son protocole d'accord pour stimuler la production pétrolière⁸.

Le Canada est loin d'être en voie d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions, alors que le changement climatique coûte 25 milliards de dollars par année⁹ à l'économie canadienne, un chiffre qui devrait atteindre 100 milliards de dollars d'ici le milieu du siècle (voir le chapitre Changement climatique et environnement). La production de pétrole et de gaz représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre du pays¹⁰. L'incapacité à s'en éloigner entraînera à la fois des coûts climatiques colossaux et une perte de compétitivité sur un marché mondial où les investissements dans l'électricité propre sont supérieurs à ceux consacrés aux combustibles fossiles¹¹. Si l'on s'en remet aux seules forces du marché, la transition ne se fera tout simplement pas assez rapidement. Autrement dit, il faut que le gouvernement prenne les devants.

La financiarisation croissante des biens publics, comme la privatisation éventuelle d'infrastructures telles que les aéroports¹², ne sert pas non plus l'intérêt général, pas plus que l'austérité et l'érosion des services publics. Si le gouvernement est disposé à appliquer une planification industrielle aux secteurs de la défense et de l'intelligence artificielle, pourquoi ne pas étendre cette approche à un champ beaucoup plus large, comme celui de l'économie des soins, qui représente 21 % de l'emploi total au pays, mais qui est souvent laissée pour compte¹³? Il faut que le Canada oriente la coordination publique vers ces priorités nationales fondamentales.

Favoriser une croissance économique écologique et une transition équitable

Une transition mûrement réfléchie vers une économie à faibles émissions de carbone nécessitera de collaborer avec les régions qui dépendent des combustibles fossiles afin de minimiser les coûts de cette réorientation économique. L'exploitation des sables bitumineux est un bon exemple de politique industrielle menée par l'État. Dans les années 1970, le premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, s'est servi d'une société d'État pour réorienter les redevances issues du pétrole conventionnel vers les sables bitumineux, un secteur à haut risque dans lequel les investisseurs privés

refusaient d'investir¹⁴. Une politique industrielle écologique moderne devrait s'inspirer de cette approche audacieuse en prenant des risques et en exploitant les avantages comparatifs existants.

Pour y parvenir, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de leader en assurant une coordination publique, une réglementation directe et un financement robuste. S'appuyer principalement sur des crédits d'impôt et des subventions pour un secteur privé soumis aux lois du marché, c'est rendre la politique climatique extrêmement vulnérable aux revirements politiques et la conditionner à des aléas de rentabilité privée. Le Canada doit exploiter ses atouts structurels en tirant parti de l'expertise du secteur pétrolier en matière de forage pour développer l'énergie géothermique. Il doit également réorienter l'industrie lourde, la sylviculture et l'exploitation minière vers la production de véhicules électriques, d'acier écologique, d'aluminium et de biocarburants avancés. Les projets miniers et ceux liés aux minéraux critiques doivent respecter des conditions minimales d'acceptabilité sociale, de faible impact environnemental et de création de valeur ajoutée. Les institutions doivent être structurées de manière à être indépendantes du gouvernement en place, afin de garantir la pérennité nécessaire à la gestion d'une transition industrielle qui s'étale sur plusieurs décennies.

Notre stratégie ne peut faire abstraction des pertes d'emplois dans des régions comme l'Alberta, où le souvenir de la crise de 2015 est encore vivace, mais où 82 % de la population est favorable à un rôle plus actif de l'État dans la planification des futures opportunités d'emploi pour les travailleuses et travailleurs du secteur énergétique¹⁵. Pour obtenir un large soutien démocratique, il faut placer ces communautés au cœur des interventions économiques, tant sur le plan géographique que décisionnel. Pour ce faire, il faut établir des partenariats avec des entreprises afin de mettre en place des programmes de reconversion professionnelle, tout en mettant l'accent sur la participation démocratique.

Renforcer la souveraineté grâce aux capacités nationales et à l'inclusion démocratique

Pour garantir une autonomie économique réelle et optimiser le bien-être de la société, le Canada doit mettre en place des institutions solides favorisant l'inclusion démocratique et démographique, tout en renforçant ses capacités nationales dans des secteurs stratégiques. Pour ce faire, il faut mobiliser les pouvoirs publics, les syndicats et le secteur privé afin de défendre et de moderniser les pôles industriels vulnérables, notamment dans les secteurs de la fabrication, de l'automobile et de la forêt, en

s'appuyant sur des cadres d'approvisionnement « Achetez canadien » qui favorisent l'emploi local dans les grands projets d'infrastructures publiques¹⁶. Si les grands projets exigent une exécution efficace pour aboutir à des résultats concrets, les procédures accélérées prennent le pas sur les études d'impact environnemental et la consultation des peuples autochtones¹⁷. De plus, les communautés doivent être impliquées de manière structurelle dès les phases de planification des projets, afin de garantir que la valeur économique reste dans la région.

Pour optimiser le bien-être de la société, il faut également développer les options publiques et investir massivement dans l'économie des soins. Pour accroître la productivité dans le secteur des services et maintenir son niveau de vie à long terme¹⁸, l'État doit renforcer ses capacités par le biais de la formation professionnelle, d'aides ciblées et de technologies d'accompagnement.

La gestion des infrastructures essentielles en tant qu'actifs stratégiques sous contrôle démocratique permet de lutter contre les effets négatifs des oligopoles privés, tout en protégeant le pays contre la volatilité des échanges commerciaux¹⁹. Pour garantir que ces options publiques servent véritablement l'intérêt général, le soutien de l'État devrait être assorti de conditions strictes visant à garantir la création d'emplois locaux stables, des tarifs abordables et réglementés pour les consommateurs, ainsi qu'un accès équitable pour les communautés défavorisées et marginalisées.

Mesures

Un développement industriel cohérent, résilient et inclusif sera favorisé par les mesures suivantes, que le Budget fédéral alternatif (BFA) mettra en œuvre.

Le BFA allouera 300 millions de dollars par année à la création d'un Secrétariat à la souveraineté économique. Conçu pour être structurellement indépendant du cycle politique, cet organisme institutionnalisera la planification à long terme en jouant le rôle de centre administratif chargé de superviser la stratégie nationale, de gérer les transitions et de synthétiser le dialogue démocratique en une politique fédérale cohérente.

Le BFA investira 30 millions de dollars par année pour mettre en place et animer des Tables de développement sectoriel. Alors que le cadre de dialogue actuel s'appuie sur des Tables de stratégie économique

menées par l'industrie pour formuler des recommandations en matière de croissance commerciale, les tables du BFA auront pour mission de forger un large consensus politique citoyen articulé autour d'objectifs nationaux, grâce à un processus démocratique participatif impliquant les travailleuses et travailleurs ainsi que les communautés de tout le Canada. Sous la supervision du Secrétariat, ces instances mettront l'accent sur une coordination économique équilibrée et seront composées de représentants du gouvernement, des syndicats, du secteur privé, d'organismes en quête d'équité, d'organismes communautaires et des peuples autochtones. Des tables régionales dédiées seront mises en place de manière permanente dans les régions dépendantes des énergies fossiles, comme l'Alberta, afin de garantir que les communautés locales guident la diversification régionale et les stratégies de mise en œuvre au niveau communautaire.

Le BFA consacrera 30 millions de dollars par année au financement d'une stratégie industrielle nationale globale. Cette stratégie définira une vision nationale claire, fondée sur l'intérêt général, et donnera au gouvernement fédéral les moyens d'agir en tant que principal coordinateur du développement macroéconomique. Ce cadre s'appuiera sur les objectifs à long terme « 2050 » établis par les tables de développement sectoriel et le Secrétariat à la souveraineté économique. Il permettra de mettre en place des chaînes d'approvisionnement domestiques résilientes, de réduire la dépendance vis-à-vis des importations étrangères, et d'élaborer une feuille de route à l'échelle de l'économie, assortie d'un calendrier transparent, pour la transition vers l'abandon de la production pétrolière et gazière, tout en développant les secteurs verts.

Le BFA mettra en place une Banque nationale d'investissement industriel qui reprendra la capitalisation du Fonds pour un Canada fort. Plutôt que de viser un rendement pour les investisseurs, cette nouvelle banque donnera la priorité au rendement pour l'économie canadienne. L'objectif sera d'octroyer des prêts publics pour accélérer l'innovation, stimuler les capacités nationales et garantir une prospérité partagée. La banque investira directement dans les infrastructures d'énergie propre, les projets liés à l'économie des soins et la diversification économique proactive dans les régions en transition, tout en prenant des risques dans des technologies telles que le développement de l'énergie géothermique et l'acier à faible teneur en carbone. Les financements gérés par la banque seront assortis de conditions contraignantes en matière de travail, d'équité, de protection de l'environnement et d'achats canadiens.

Tableau 12.1 / Mesures du BFA sur développement industriel

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Créer un Secrétariat à la souveraineté économique	300 \$	300 \$	300 \$
Mettre en place et animer des Tables de développement sectoriel pour forger un consensus citoyen	30 \$	30 \$	30 \$
Financer une stratégie industrielle nationale globale	30 \$	30 \$	30 \$
Créer une prestation de transition équitable pour protéger les travailleurs déplacés	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Lancer un programme inclusif d'adaptation de la main-d'œuvre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

Le BFA créera une prestation de transition industrielle grâce à un fonds de 20 milliards de dollars sur 10 ans, afin de protéger les travailleuses et travailleurs des secteurs en transition ou déplacés en raison de la volatilité des échanges commerciaux. Ce programme offrira une assurance salaire complète, garantira la continuité des revenus et proposera des aides à la formation aux travailleuses et travailleurs touchés par les mesures d'atténuation du changement climatique, les différends commerciaux ou les mutations structurelles du secteur énergétique. L'accès à cette prestation sera étroitement lié aux efforts coordonnés des pouvoirs publics et des organismes de formation afin de garantir une transition en douceur vers des secteurs domestiques adjacents offrant des salaires élevés et correspondant aux nouveaux besoins en compétences.

Le BFA lancera un programme de développement de la main-d'œuvre inclusif doté d'une enveloppe de 5 milliards de dollars sur cinq ans afin de promouvoir les opportunités pour les groupes sous-représentés. Administré en partenariat avec des établissements d'enseignement, des syndicats et des organismes communautaires, ce programme visera principalement à éliminer les obstacles systémiques et à élargir les opportunités dans les domaines techniques, professionnels et industriels. Il garantira également que les investissements dans les métiers spécialisés soient accompagnés d'un financement solide destiné à la main-d'œuvre des secteurs des soins, de la santé et de l'éducation, afin de favoriser une modernisation productive de l'économie des services.

Le BFA instaurera une directive obligatoire d'achat et de vente de produits canadiens pour tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral. Ce cadre stratégique imposera aux grands travaux publics de privilégier les matériaux nationaux et les pôles industriels

régionaux, afin de protéger le Canada contre la volatilité des échanges commerciaux. Tous les contrats d'approvisionnement seront assortis de conditions strictes en matière de main-d'œuvre, de syndicalisation, de salaires en vigueur et d'équité, tout en garantissant des processus efficaces d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones.

Notes

- 1 Tiff Macklem, *Changements structurels : Le Canada à la croisée des chemins*, Banque du Canada, 5 février 2026, <https://www.banqueducanada.ca/2026/02/changements-structurels-le-canada-a-la-croisee-des-chemins/>.
- 2 Karthik Tadepalli, « The Institute Behind Taiwan's Chip Dominance », *Asterisk*, mars 2026, <https://asteriskmag.com/issues/13/the-institute-behind-taiwan-s-chip-dominance>.
- 3 Daron Acemoğlu, *Letter from America: When industry means hard work*, Royal Economic Society, 25 février 2023, <https://res.org.uk/newsletter/letter-from-america-when-industry-means-hard-work/>. Voir également Dani Rodrik, *Industrial policy for the twenty-first century*, Centre for Economic Policy Research, novembre 2004, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=666808.
- 4 Hadrian Mertins-Kirkwood et Noah Kather, *Bet Big: A citizen's guide to green industrial policy*, Centre canadien de politiques alternatives, octobre 2022, https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/attachments/Bet%20Big_FINAL.pdf?x94034.
- 5 Kelsey Gallagher, *Canada's arms exports in 2022*, Project Ploughshares, 18 septembre 2023, <https://ploughshares.ca/canadas-arms-exports-in-2022/>.
- 6 Mark Rendell, « Bank of Canada likely to hold rates as economy stagnates », *The Globe and Mail*, 8 juin 2026, <https://www.theglobeandmail.com/business/article-bank-of-canada-interest-rate-decision-economy-trade-oil-outlook/>.
- 7 Institut Angus Reid, *Pipeline Politics: Majority back Westcoast natural gas project; half say Ottawa should be pushing harder on file*, 11 mai 2026, https://angusreid.org/wp-content/uploads/2026/05/2026.05.11_pipeline.pdf.
- 8 Premier ministre du Canada, *Protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta*, 27 novembre 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2025/11/27/protocole-daccord-entre-canada-et-lalberta>.
- 9 Dave Sawyer, Ryan Ness, Caroline Lee et Sarah Miller, *Limiter les dégâts : Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada*, L'Institut climatique du Canada, septembre 2022, <https://institutclimatique.ca/reports/limiter-les-degats/>. Voir également Evert Lindquist, « Climate inaction has a price tag, cities warn Ottawa », *The Energy Mix*, 5 juin 2026, <https://www.theenergymix.com/climate-inaction-has-a-price-tag-cities-warn-ottawa/>.
- 10 Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2024 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, avril 2026, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/RIN%20FR%202026.pdf>.
- 11 Agence internationale de l'énergie, *World Energy Investment 2025*, 5 juin 2025, <https://www.iea.org/reports/world-energy-investment-2025>.
- 12 David Macdonald, *Bill C-30: Privatizing airports and letting oil companies profit off the Iran war*, Centre canadien de politiques alternatives, 8 juin 2026, <http://policyalternatives.ca/news-research/bill-c-30-privatizing-airports-and-letting-oil-companies-profit-off-the-iran-war/>.

- 13** La part cumulée de l'emploi dans les secteurs de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation est de 21,4 %. Statistique Canada, *Tableau 14-10-0023-01 : Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000)*, 9 janvier 2026, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002301&request_locale=fr.
- 14** Hadrian Mertins-Kirkwood et Noah Kathen, *Bet Big: A citizen's guide to green industrial policy*, Centre canadien de politiques alternatives, octobre 2022, https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/attachments/Bet%20Big_FINAL.pdf?x94034.
- 15** Pembina Institute, *Seven out of 10 Albertans say province too dependent on oil & gas*, 19 octobre 2023, <https://www.pembina.org/media-release/seven-out-10-albertans-say-province-too-dependent-oil-gas>.
- 16** Unifor, *Tracer une nouvelle voie pour l'économie du Canada*, 23 août 2025, <https://www.unifor.org/fr/ressources/nos-ressources/tracer-une-nouvelle-voie-pour-leconomie-du-canada>.
- 17** Amnistie Internationale, *Amnesty International Canada concerned that passage of Bill C-5 sidelines Indigenous rights*, 4 juillet 2025, <https://amnesty.ca/human-rights-news/bill-c-5-sidelines-indigenous-rights/>.
- 18** Dani Rodrik et Rohan Sandhu, *Servicing Development: Productive Upgrading of Labor-Absorbing Services in Developing Economies*, National Bureau of Economic Research, juillet 2024, <https://doi.org/10.3386/w32738>.
- 19** Unifor, *Position du Conseil des télécommunications d'Unifor sur les tarifs douaniers*, 21 mai 2025, <https://www.unifor.org/fr/nouvelles/toutes-les-nouvelles/position-du-conseil-des-telecommunications-dunifor-sur-les-tarifs>.

Éducation postsecondaire

Stabiliser et renforcer
les collèges et universités

Introduction

Les collèges et universités publics figurent parmi les principaux moteurs économiques et sociaux du Canada. Selon une analyse récente, les établissements d'enseignement supérieur ont contribué à hauteur d'environ 61 milliards de dollars au PIB canadien en 2025, soit davantage que les secteurs de l'exploitation des sables bitumineux, de l'exploitation minière ou de la fabrication de matériel de transport. Ils emploient directement près de 488 000 personnes d'un océan à l'autre¹.

Au-delà de leur impact économique, les établissements publics d'enseignement postsecondaire sont des piliers des communautés, grandes et petites. Ils sont essentiels non seulement à la croissance économique, mais aussi à la mobilité sociale, à la vie culturelle et à la démocratie canadienne.

Pourtant, malgré son importance, le financement public destiné à l'éducation postsecondaire n'a pas suivi le rythme de la hausse des coûts, de la pression croissante des inscriptions et de l'élargissement des responsabilités institutionnelles. Les établissements se sont de plus en plus fiés aux frais de scolarité exorbitants et non réglementés des

étudiants étrangers pour combler leur déficit, ce qui a rendu le secteur vulnérable lorsque le gouvernement fédéral a plafonné les permis d'études délivrés à ces derniers. Une instabilité financière généralisée s'en est suivie dans les établissements postsecondaires, avec plus de 14 000 licenciements depuis décembre 2025². Le recrutement a été mis sur pause et des centaines de programmes ont été supprimés, réduisant ainsi les choix, la qualité et l'exhaustivité des programmes proposés aux étudiants et aux communautés³. Parallèlement, l'accessibilité financière des étudiantes et étudiants canadiens continue de se détériorer : leurs frais de scolarité, qui dépassent l'inflation depuis des décennies, repartent à la hausse de façon spectaculaire, avec une augmentation pouvant atteindre 6,5 % pour la prochaine année universitaire⁴.

Le Budget fédéral alternatif (BFA) présente un plan global conçu pour améliorer l'abordabilité, la qualité et l'accessibilité. Ce plan repose sur une stabilisation financière immédiate, une réforme du financement à long terme et des investissements ciblés destinés à soutenir les étudiantes et étudiants, les travailleuses et travailleurs, ainsi que les communautés à travers le pays.

Vue d'ensemble

Le système d'éducation postsecondaire canadien est à un tournant. Après des années de réductions et d'inégalités dans le financement public, les collèges et les universités dépendent de plus en plus de sources de revenus privées, en particulier des frais de scolarité des étudiants internationaux. Les récents changements apportés par le gouvernement fédéral au Programme des étudiants étrangers ont mis en lumière la fragilité de ce modèle et provoqué des licenciements massifs, un gel du recrutement et des coupures dans les programmes à travers le pays. Toutes ces pressions ont réduit l'offre éducative, affaibli la qualité des programmes et compromis l'accès équitable à l'éducation postsecondaire publique, en particulier dans les petites communautés rurales et nordiques où les établissements d'enseignement jouent un rôle central dans la vie économique et sociale.

Malgré l'importance de l'éducation postsecondaire publique en tant qu'infrastructure nationale du savoir essentielle, le Canada n'a pas de stratégie à long terme pour pérenniser et renforcer ce secteur. Auparavant, le gouvernement fédéral jouait un rôle plus important dans ce secteur grâce à des accords de partage des coûts avec les provinces,

qui contribuaient à élargir l'accès à l'enseignement supérieur et à renforcer les capacités institutionnelles. Pourtant, à la différence d'autres secteurs clés relevant principalement de la compétence des provinces, comme la santé, le logement et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, il n'existe aucune loi, aucun cadre multilatéral, aucun organisme de coordination ni aucune stratégie nationale pour favoriser l'harmonisation des investissements, l'établissement de priorités communes ou l'obligation de rendre des comptes. Cette lacune a permis aux problèmes systémiques de s'aggraver et a limité l'efficacité des dépenses fédérales.

Les investissements fédéraux tiennent compte de certaines de ces pressions, mais ils restent fragmentés et ne suffisent pas à répondre à l'ampleur du défi. Les engagements pris dans le budget 2024 pour augmenter le financement fédéral de la recherche ont été salués par l'ensemble du secteur, mais une grande partie de ces fonds ne sera mise en place que progressivement d'ici 2030-2031. Il est essentiel d'accélérer ces investissements non seulement pour soutenir les travaux des chercheurs et fidéliser les talents, mais aussi pour permettre à un plus grand nombre d'institutions de contribuer de manière significative aux objectifs nationaux.

De même, bien que le nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes permette aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur de bénéficier d'un financement pour leurs infrastructures, des inquiétudes subsistent quant à l'ampleur limitée des fonds disponibles, aux exigences de contrepartie et à l'accent mis sur les modèles de partenariat avec le secteur privé⁵. Le Canada a besoin d'un flux de financement renouvelé et dédié aux infrastructures d'éducation postsecondaire, notamment pour rattraper les retards d'entretien, agrandir les salles de classe, développer les infrastructures de recherche et construire des logements étudiants. De tels investissements sont nécessaires pour développer les capacités de formation, réduire la surpopulation — une préoccupation croissante pour les étudiantes et étudiants — et soutenir les priorités fédérales, telles que l'initiative Une Équipe Canada forte, qui aspire à favoriser une croissance rapide de la formation en apprentissage.

Les mesures de soutien aux étudiantes et étudiants se sont également révélées insuffisantes. La prolongation d'un an de la Bourse d'études canadienne, dont le montant maximal est de 4 200 \$, est insuffisante tant en termes de montant que de prévisibilité⁶. La hausse des frais de scolarité et des loyers, ainsi que l'insécurité alimentaire, continuent de limiter l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier pour les

étudiants à faible revenu, autochtones, issus de milieux ruraux ou dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures. En l'absence de mesures plus ambitieuses pour stabiliser le financement des établissements et réduire leur dépendance aux frais de scolarité, l'augmentation nécessaire de l'aide financière aux étudiantes et étudiants risque d'être absorbée par la hausse du coût des études, réduisant d'autant l'efficacité de ces mesures en termes d'amélioration de l'abordabilité.

Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de mettre en place un nouveau cadre de partage des coûts assorti de mesures de reddition de comptes. Ce cadre devrait encourager un investissement public durable et protéger la qualité et l'accès à l'éducation. Ce cadre devrait inclure un financement de stabilisation immédiat pour éviter de nouveaux licenciements et la fermeture d'autres programmes, ainsi qu'une accélération des investissements dans la recherche, une augmentation permanente des bourses d'études canadiennes et un programme fédéral dédié aux infrastructures des établissements publics d'enseignement supérieur. La création d'un secrétariat fédéral chargé de l'éducation postsecondaire pourrait également contribuer à coordonner la planification à long terme, à améliorer la reddition de comptes et à aligner les investissements fédéraux sur des objectifs nationaux communs. Ensemble, ces mesures aideraient à rétablir la stabilité, à renforcer les capacités de recherche et d'innovation, à améliorer l'accessibilité, et à garantir que le système public d'éducation postsecondaire puisse continuer à soutenir un développement économique et social inclusif pendant les décennies à venir.

Mesures

1. Stabiliser et renforcer l'écosystème de la recherche au Canada

Le BFA investira 1,3 milliard de dollars pour accélérer la mise en œuvre de l'engagement de financement des trois conseils subventionnaires, tel que prévu dans le budget fédéral 2024. Ce financement est actuellement mis en place progressivement jusqu'en 2030-2031. Cette mesure permettra d'anticiper des investissements essentiels dans la recherche afin de répondre aux pressions immédiates auxquelles les institutions et les chercheurs sont confrontés⁷. Cette accélération est nécessaire pour renforcer la recherche fondamentale dirigée par les chercheurs, améliorer

le taux de réussite en baisse, favoriser la rétention des talents et garantir que l'écosystème de recherche canadien puisse absorber et soutenir de nouvelles initiatives fédérales, comme le programme des chaires de recherche Impact+ Canada, prévu dans le budget 2025⁸. Le BFA œuvrera également en faveur d'une croissance à long terme du financement fédéral de la recherche, afin de rétablir un soutien stable et prévisible pour la recherche exploratoire dans toutes les disciplines.

2. Améliorer l'aide financière aux étudiants et l'abordabilité

Le BFA portera le montant maximal de la Bourse d'études du Canada à 8 000 \$ et la rendra permanente afin d'offrir un soutien prévisible et à long terme aux étudiantes, aux étudiants et à leurs familles. Les seuils d'admissibilité seront élargis pour améliorer l'accès des ménages à revenu moyen ou modeste. Ces mesures sont nécessaires pour faire face à la hausse des frais de scolarité, des loyers et du coût de la vie, qui continuent de limiter l'accès à l'éducation postsecondaire, en particulier pour les étudiants à faible revenu, ceux issus de milieux ruraux et ceux de première génération. L'augmentation de l'aide aux étudiants doit également s'accompagner d'un renforcement des investissements publics dans les institutions, afin de réduire leur dépendance aux frais de scolarité et d'éviter que les gains d'abordabilité ne soient éclipsés par une nouvelle augmentation de ces frais.

3. Améliorer l'accès des populations autochtones à l'enseignement supérieur

Le BFA doublera le financement alloué au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et au Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université, afin de réduire les écarts de réussite scolaire qui persistent depuis longtemps chez les élèves inuits, métis et des Premières Nations. Cette mesure permettra d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire et à la formation, de réduire les obstacles financiers et de soutenir les apprenantes et apprenants autochtones partout au Canada.

4. Dédier des investissements accrus aux infrastructures de l'éducation postsecondaire

Le BFA mettra en place un programme dédié aux infrastructures d'éducation postsecondaire, notamment pour rattraper les retards d'entretien, agrandir les salles de classe et construire des logements étudiants publics et hors marché. Bien que les collèges et les universités soient admissibles au Fonds pour bâtir des collectivités fortes, des

inquiétudes subsistent quant à l'ampleur limitée des fonds disponibles, aux exigences de contrepartie et à l'accent mis sur les modèles de partenariat avec le secteur privé. Un flux de financement dédié aux infrastructures publiques est nécessaire pour moderniser les campus vieillissants, réduire la surpopulation, accroître les capacités de formation et soutenir les priorités fédérales, comme la formation en apprentissage. **Le BFA donnera** la priorité aux approches publiques et hors marché en matière de logement étudiant et supprimera les exigences relatives aux partenariats public-privé pour les projets d'infrastructures de l'éducation postsecondaire.

5. Mettre en place un cadre national pour l'enseignement supérieur

Le BFA collaborera avec les provinces et les territoires pour élaborer un cadre national coordonné pour l'enseignement supérieur, fondé sur le principe que toute la population canadienne doit avoir accès à une éducation publique complète et de qualité. Une reddition de comptes sera liée au financement fédéral afin d'encourager des investissements provinciaux durables, d'améliorer la transparence dans l'utilisation des fonds publics et de rendre les études plus abordables, tout en renforçant l'intégrité de la profession universitaire, qui est essentielle au maintien de la qualité.

6. Lier le mécanisme d'indexation du TCPS à un seuil minimal du PIB

À titre de mesure provisoire, en attendant la négociation d'un cadre national plus large pour l'éducation postsecondaire avec les provinces et les territoires, **le BFA reformera** également le Transfert canadien en matière de programmes sociaux en y introduisant un mécanisme d'indexation lié à un seuil de 3 % du PIB, à l'image de celui du Transfert canadien en matière de santé (TCS). L'objectif est de stabiliser le soutien fédéral et d'empêcher une nouvelle érosion du financement public de l'éducation postsecondaire.

7. Créer un secrétariat fédéral chargé de l'éducation postsecondaire et de la recherche

Le BFA mettra en place un secrétariat fédéral chargé de l'éducation postsecondaire et de la recherche, afin d'améliorer la coordination entre les ministères fédéraux et de soutenir la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur. Ce secrétariat assurera la coordination des politiques et des programmes d'Innovation, Sciences

Tableau 13.1 / Mesures du BFA sur éducation postsecondaire

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Accélérer la mise en œuvre de l'engagement de financement des trois conseils subventionnaires	1 288 \$		
Augmenter la Bourse canadienne pour étudiants à 8 000 \$ et abaissement du seuil de revenu	4 988 \$	5 087 \$	5 189 \$
Doubler le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université	329 \$	330 \$	330 \$
Mettre en place un programme dédié aux infrastructures d'éducation postsecondaire	574 \$	586 \$	598 \$
Indexer le Transfert canadien en matière de programmes sociaux à la croissance économique	126 \$	149 \$	174 \$
Mettre en place un secrétariat fédéral chargé de l'éducation postsecondaire et de la recherche	10 \$	10 \$	10 \$
Améliorer la collecte de données sur l'éducation postsecondaire	50 \$	5 \$	5 \$

et Développement économique Canada, d'Emploi et Développement social Canada, d'Affaires mondiales Canada, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, de Patrimoine canadien, de Statistique Canada, de Services aux Autochtones Canada et d'autres organismes. Il servira également de point de contact pour les institutions, les chercheurs, les étudiantes et étudiants, ainsi que pour les provinces. Il améliorera la collecte de données et la cohérence des politiques, et soutiendra la planification à long terme de l'écosystème canadien de l'enseignement supérieur et de la recherche.

8. Améliorer la collecte de données, la transparence et la planification des effectifs

Le BFA investira dans l'amélioration de la collecte et de la communication des données nationales pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, la reddition des comptes et la planification à long terme. Cela comprendra des données standardisées sur le niveau des frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur, la disponibilité et l'abordabilité des logements étudiants, la participation aux programmes d'apprentissage, ainsi que des données désagrégées sur les effectifs scientifiques et de recherche et les populations étudiantes. Une meilleure coordination et un meilleur suivi permettront aux gouvernements, aux institutions et aux communautés d'identifier plus facilement les pressions émergentes, de répondre

aux besoins régionaux en main-d'œuvre et d'évaluer l'efficacité des investissements publics dans l'enseignement supérieur et la formation.

Notes

- 1 Ryan Romard, *Canada's Quiet Economic Driver: Universities and Colleges*, Centre canadien de politiques alternatives, 23 avril 2026, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/canadas-quiet-economic-driver-universities-and-colleges/>.
- 2 Statistique Canada, *Tableau 14-10-0201-01 : Emploi selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées et non désaisonnalisées, et tendance-cycle*, 29 mai 2026.
- 3 David Baxter, « Universities face 'across the board' cuts in wake of international student cap », *CTV News*, 18 janvier 2025, <https://www.ctvnews.ca/canada/article/universities-face-across-the-board-cuts-in-wake-of-international-student-cap/>.
- 4 Université de l'Île-du-Prince-Édouard, *UPEI Board of Governors approves balanced 2026-2027 operating budget*, 9 avril 2026, <https://www.upei.ca/communications/news/2026/04/upei-board-governors-approves-balanced-2026-2027-operating-budget>.
- 5 Joe Friesen, « Canadian universities are rushing to address critical shortage of student housing », *The Globe and Mail*, 28 août 2025, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-universities-student-housing-shortage/>.
- 6 Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Boostez les bourses*, consulté en mai 2026, <https://www.caut.ca/fr/campagnes/boostez-les-bourses/>.
- 7 Ministère des Finances Canada, *Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*, 26 avril 2024, <https://budget.canada.ca/2024/home-accueil-fr.html>.
- 8 Ministère des Finances Canada, *Budget 2025 : Un Canada fort*, 4 novembre 2025, <https://budget.canada.ca/2025/home-accueil-fr.html>.

Égalité des genres

Investir dans un avenir équitable entre les sexes

Introduction

L'insécurité économique croissante et la négligence du gouvernement menacent les progrès accomplis en matière d'égalité des genres au Canada. La série limitée de priorités retenues par le gouvernement fédéral pour la construction du pays semble avoir pour objectif de recréer l'économie canadienne d'autrefois en investissant dans des secteurs à prédominance masculine et dans le secteur militaire¹. La mise à jour économique du printemps 2026 a renforcé cette orientation en présentant le Fonds pour un Canada fort et sa stratégie Équipe Canada fort, entièrement axés sur le logement, les infrastructures physiques et la défense².

Aucune mention n'est faite des investissements nécessaires pour soutenir et renforcer l'économie des soins au Canada, ainsi que les services de santé et les services sociaux dont nous dépendons tous, des secteurs où les travailleuses sont majoritaires. Il n'y a pas un mot sur les investissements futurs dans les services de garde, l'assurance-médicaments, la lutte contre la violence sexiste, les soins de santé, l'éducation ou le travail, autant de domaines sans lesquels la construction de la nation serait impossible. Il n'y a rien non plus sur l'aggravation des inégalités de richesse et de revenus.

Le plan économique du gouvernement renforce le mythe voulant que le travail des femmes ne soit pas essentiel à l'économie et que l'économie des soins en soi ne contribue pas à la solidité et à la résilience du pays. Il ignore le fait que le secteur des services représente 80 % du PIB du Canada.

Reconnaissant qu'une économie ne se construit pas seulement sur des routes, des ports et des barrages hydroélectriques, mais aussi sur l'entraide, rémunérée ou non, envers les autres et envers notre planète, le BFA réalisera les investissements nécessaires pour renforcer l'infrastructure physique et sociale essentielle du Canada. Ces investissements créeront les conditions favorables à l'épanouissement de tous, en jetant les bases d'un avenir résilient, inclusif et respectueux de l'égalité des genres.

Vue d'ensemble

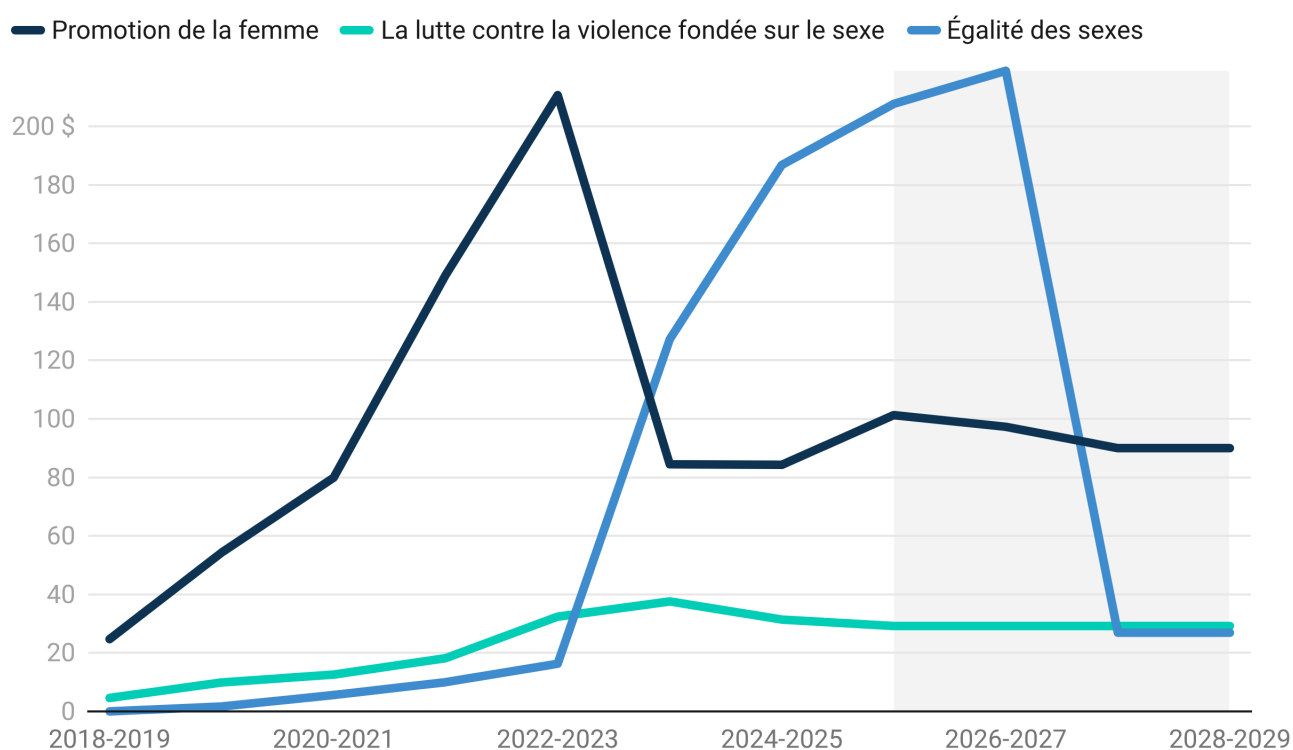
Les budgets fédéraux récents ont permis d'importantes avancées pour les femmes et les personnes d'identité de genre différente, notamment grâce à des investissements historiques dans les services de garde d'enfants et l'assurance-médicaments, et grâce également au tout premier *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*³ et au *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*⁴. Des fonds supplémentaires ont été alloués dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2024 pour soutenir les soins de santé sexuelle et reproductive des femmes, renforcer les capacités des organisations nationales de femmes et créer les places en refuge tant attendues⁵.

Le nouveau gouvernement libéral élu en avril 2025 avait promis de préserver ces programmes⁶. Puis, en juillet 2025, on a appris que le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres du Canada (WAGE) allait voir son financement diminuer de 80 % d'ici 2027-2028, à l'échéance de plusieurs programmes de financement à durée déterminée.

Les organismes de défense de l'égalité des genres se sont mobilisés afin de sauver des services et des soutiens communautaires essentiels, en même temps que l'infrastructure nationale qui a joué un rôle clé dans la promotion de l'égalité des genres au Canada au cours de la dernière décennie. Le 29 octobre 2025, six jours avant la présentation du budget, le gouvernement libéral a fait marche arrière. Un montant total de 660,5 millions de dollars sur cinq ans a été annoncé, ainsi

Figure 14.1 / Financement des subventions et contributions FEGC par programme

Dollars constants de 2026 (millions), valeurs projetées pour 2025-2026, et prévues pour 2026-2029



Remarque Projets financés sous l'égide du Programme de lutte contre la violence fondée sur le sexe et les Programmes de promotion de la femme. Les transferts provinciaux et territoriaux en vertu du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe sont inclus dans le volet Égalité des sexes.

Source Secrétariat du Conseil du Trésor, Infographie pour Femmes et Égalité des genres Canada, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/246/financial>.

qu'une enveloppe permanente de 132,1 millions de dollars, pour les trois programmes de subventions et contributions gérés par FEGC⁷.

Le budget fédéral de novembre a confirmé l'octroi de nouveaux fonds à FEGC. Il a également instauré un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 1 100 \$ pour les préposés aux bénéficiaire (PSB) et s'est engagé à élaborer un code de conduite volontaire à l'intention des banques sous réglementation fédérale, dans le but de prévenir les abus économiques et financiers qui touchent particulièrement les femmes et les communautés autochtones⁸. Une nouvelle Alliance pour la main-d'œuvre de l'économie des soins a été annoncée⁹. Cette annonce a surpris, car une table sectorielle sur l'économie des soins avait été mise sur pied en 2024, puis discrètement dissoute en 2025 sans jamais s'être réunie.

Peu après être devenu chef du Parti Libéral, Mark Carney a supprimé le poste de ministre des Femmes et de l'Égalité des genres de son premier cabinet pour intégrer ce ministère à celui du Patrimoine canadien¹⁰. Une fois élu, son nouveau gouvernement libéral est revenu sur cette décision, mais des questions subsistent quant à la sincérité de son engagement en faveur de l'égalité des genres. Où en sont le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et les recommandations issues de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées? Où en est la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*? Qu'est-ce qui retarde la mise en œuvre de l'équité salariale dans la fonction publique fédérale¹¹? Qu'en est-il du Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+? Qu'en est-il des projets visant à augmenter et à élargir la Prestation canadienne pour les personnes handicapées? Le Canada atteindra-t-il ses cibles de réduction de la pauvreté de 2023?

Nous attendons toujours les réponses.

Pendant ce temps, les crimes violents augmentent. Les violences commises par un partenaire intime ont augmenté de 6,8 % entre 2019 et 2024. Le taux d'augmentation des violences commises par des partenaires non intimes est encore plus élevé, à 11,4 %¹². Les taux d'agressions sexuelles, d'agressions physiques et de harcèlement criminel visant les femmes et les filles sont tous plus élevés qu'en 2019 et qu'il y a dix ans¹³. Ces chiffres sont les symptômes d'une crise nationale toujours plus grave qui exige une action urgente et coordonnée de la part de tous les paliers de gouvernement.

Le gouvernement fédéral a joué un rôle actif dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe en mettant en œuvre le *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe* de 2022 visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Initialement, 525 millions de dollars ont été versés aux provinces et aux territoires sur une période de cinq ans par le biais d'ententes bilatérales afin de soutenir les services de lutte contre la violence fondée sur le sexe¹⁴. En juillet 2026, sous la pression considérable des intervenants et des fournisseurs de services, les ententes bilatérales ont été renouvelées avec un investissement de 607,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2027-2028¹⁵. Ces ententes apportent un soutien crucial, mais des inquiétudes persistent quant aux résultats obtenus en l'absence de normes nationales rigoureuses et d'un mécanisme de responsabilisation¹⁶. Les données suggèrent toutefois que le plan est mis en œuvre de manière à reproduire les failles juridictionnelles et que, dans certains cas, le financement n'atteint pas les principales organisations de services aux survivants, comme les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle. La contribution du

gouvernement fédéral au Plan d'action national se limite en grande partie au soutien de la recherche et de la formation, sans contrôle indépendant, sans actions spécifiques et sans investissements à long terme prévus¹⁷.

Une aide financière de transition de dernière minute destinée au Cercle national des familles et survivantes a été incluse dans la mise à jour économique du printemps, mais aucune mention n'a été faite du renouvellement du Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues ou assassinées, qui arrive à son terme en 2028¹⁸. Le budget 2021 avait réservé 2,2 milliards de dollars pour « accélérer » les efforts afin d'arriver à « un Canada transformé où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, où qu'elles soient, vivent sans violence¹⁹. Cinq ans plus tard, de nombreux engagements ont été pris, mais le Canada n'a pas apporté les changements transformateurs promis²⁰.

Dans son bulletin 2024-2025, l'Association des femmes autochtones du Canada indique que le manque de transparence, le financement insuffisant et l'absence de mécanismes de responsabilisation dirigés par les Autochtones ont miné la confiance et compromis les progrès^{21,22}. Les organismes autochtones tirent la sonnette d'alarme quant à la disparition potentielle de nombreux services sociaux et de santé essentiels²³.

L'un des principaux problèmes de la lutte contre la violence sexiste est la difficulté à recruter et à retenir le personnel de première ligne²⁴, un problème commun à tous les secteurs de l'économie de la santé au Canada. Depuis la pandémie, le personnel de ces secteurs travaille d'arrache-pied dans un contexte de sous-financement, de stagnation des salaires, de pénurie de main-d'œuvre, de cloisonnement des services et de privatisation croissante. Sachant que sa main-d'œuvre est précaire et composée en grande partie de femmes et de personnes issues de minorités ethniques, notre économie des soins mérite qu'on y accorde beaucoup plus d'attention. Les pertes d'emploi dans le secteur public et les programmes provinciaux d'austérité touchent déjà durement les femmes²⁵.

Ces dernières années, plusieurs mesures positives ont été prises pour renforcer la position des femmes sur le marché du travail, mais les nouvelles initiatives fédérales ont souvent manqué de vision et de ressources pour engendrer un véritable changement. Par exemple, la nouvelle législation proactive en matière d'équité salariale est entrée en vigueur pour 5 000 employeurs sous compétence fédérale, mais la date limite pour la présentation des plans d'équité salariale, originalement prévue en 2024, a été repoussée de plusieurs années²⁶. Le gouvernement n'a toujours pas répondu au rapport du Groupe de travail sur l'examen

de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, présenté en décembre 2023²⁷, concernant les réformes proposées ou la reconnaissance des personnes noires et 2ELGBTQ+ en tant que groupes désignés en vertu de la Loi²⁸.

Difficile de ne pas conclure que les initiatives politiques de l'ère Trudeau sont reléguées au second plan—ou traitées comme des questions négligeables, comme l'obligation légale de réaliser, pour toute nouvelle mesure budgétaire, une analyse d'équité que la mise à jour économique du printemps de 2026 est venue réduire à une simple liste de points à cocher.

Le meilleur exemple est le silence assourdissant qui entoure l'avenir de l'assurance-médicaments nationale. La législation et l'investissement initial de 1,5 milliard de dollars destinés à offrir une couverture gratuite des médicaments contre le diabète et des moyens de contraception dans notre système à payeur unique ont constitué une avancée considérable pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en particulier les femmes et les familles à faible revenu²⁹. Avant les élections fédérales, quatre ententes ont été rapidement signées avec la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon³⁰. Les premiers résultats en Colombie-Britannique montrent que le programme profite déjà à la population, car l'accès à la contraception s'est élargi³¹.

Maintenant, il semble que le gouvernement fasse marche arrière, qualifiant les quatre programmes existants de « projets pilotes », et les provinces concernées risquent de se retrouver dans une situation délicate à l'échéance des accords de financement³². Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour rendre permanent le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive³³, mais cet effort ne peut véritablement porter ses fruits que dans le cadre d'un système de santé public inclusif et de haute qualité, qui comprend une assurance-médicaments universelle.

De même, on s'inquiète de plus en plus que le gouvernement ne s'apprête à réduire son soutien à son nouveau programme de garde d'enfants, car la demande de services a explosé.

Tout cela arrive à un moment où l'extrême droite multiplie les attaques et où des campagnes de désinformation à grande échelle s'attaquent à l'égalité des genres et aux droits des personnes 2ELGBTQI+. La situation est d'autant plus urgente que plusieurs provinces adoptent actuellement des lois qui remettent en cause les mesures de protection des jeunes queers et transgenres dans les écoles et restreignent l'accès aux services publics. L'Alberta en est l'exemple le plus récent : elle a invoqué la clause dérogatoire pour empêcher les tribunaux d'examiner trois lois qui restreignent les droits des jeunes et des adultes transgenres dans les domaines de la santé, de l'éducation et du sport³⁴.

Dans ce contexte de montée de l'intolérance et de la haine, il est essentiel d'accorder de nouveaux financements aux groupes 2ELGBTQI+ et de consacrer des ressources aux projets qui renforcent et soutiennent la résilience de la communauté 2ELGBTQI+³⁵. Les organismes attendaient l'assurance que le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ serait renouvelé. Ils attendent toujours : la mise à jour économique du printemps n'en fait aucune mention.

Mesures

1. Le BFA donnera la priorité à la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, en engageant 20 millions de dollars sur les trois prochaines années pour élaborer rapidement un nouveau régime d'équité en matière d'emploi (y compris la création de deux nouveaux groupes visés par l'équité en matière d'emploi, à savoir les personnes noires et les personnes 2ELGBTQI+)³⁶. Un montant supplémentaire de 20 millions de dollars sera investi sur trois ans pour accélérer le travail du Bureau du commissaire à l'équité en matière d'emploi et du Bureau du commissaire à l'accessibilité. Les bureaux disposeront des ressources nécessaires pour soutenir et assurer la mise en œuvre du régime, notamment par le biais d'examens publics indépendants réguliers et d'un financement durable pour le développement des données désagrégées nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives.

Le BFA s'engagera également à verser 7,5 millions de dollars supplémentaires par année, en plus des fonds actuellement alloués, afin de soutenir l'élargissement du mandat de l'Alliance pour la main-d'œuvre de l'économie des soins, dans le respect des obligations du Canada en tant que membre de l'Alliance mondiale pour les soins³⁷ et des exigences énoncées dans le *Cadre des 5R de l'Organisation internationale du travail pour un travail décent dans le soin*³⁸.

Le BFA modernisera et renforcera également les protections sociales des travailleuses et travailleurs, telles que l'assurance-emploi, afin de refléter les réalités actuelles et futures du marché du travail et de garantir aux travailleuses et travailleurs migrants du secteur des soins un travail décent ainsi que la possibilité de demander la résidence permanente³⁹.

Le BFA permettra aux nouveaux parents de cumuler les prestations régulières d'assurance-emploi avec les prestations spéciales de congé parental, prolongeant ainsi leur période de référence et de prestations à 104 semaines, et il augmentera le niveau des leurs prestations afin de

l'aligner sur le programme du Québec. **Le BFA accordera** également la priorité aux opportunités pour les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes sous-représentés grâce à de nouveaux investissements dans des emplois décents dans des industries stratégiques et des projets d'infrastructure, notamment l'économie des soins et les programmes d'action climatique.

2. Le BFA investira 360 millions de dollars sur trois ans pour stabiliser le secteur des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence et pour combler les importantes lacunes de financement du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, notamment en ce qui concerne le soutien aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les services d'aide juridique. Ces fonds permettront de mettre en place un mécanisme indépendant de suivi et de reddition de comptes au public sur les progrès et les enseignements tirés de la *Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe* et du Plan d'action national. Des négociations seront engagées afin de renouveler le Plan d'action national d'ici mars 2027, avec un investissement de 200 millions de dollars par année sur cinq ans. Le BFA appuiera également la création d'un mécanisme indépendant chargé de surveiller et de rendre compte publiquement des progrès accomplis et des leçons tirées de la *Stratégie fédérale de lutte contre la violence fondée sur le sexe* et du *Plan d'action national*, établissant ainsi les normes d'un changement systémique.

Le BFA créera un plan de mise en œuvre afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) afin de renouveler le *Plan d'action national : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones*. Il créera également un mécanisme indépendant de reddition de comptes, placé sous le contrôle d'organismes de femmes autochtones et de groupes de la base, pour superviser les efforts en cours de lutte contre la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le BFA prendra soutiendra les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention C-190 de l'Organisation internationale du travail pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, avec un financement de 20 millions de dollars par année, pour inclure les femmes fonctionnaires fédérales et les membres actuellement en service ou ayant servi dans les forces armées et à la GRC. **Le BFA élargira** également l'accès au congé pour violence conjugale, avec un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs

Tableau 14.1 / Mesures du BFA sur égalité des genres

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Mettre en application la Loi sur l'équité en matière d'emploi	7 \$	7 \$	7 \$
Accélérer le travail du Bureau du commissaire à l'équité en matière d'emploi et du Bureau du commissaire à l'accessibilité	7 \$	7 \$	7 \$
Augmenter le financement de l'Alliance pour la main-d'œuvre de l'économie des soins	8 \$	8 \$	8 \$
Comblar les lacunes de financement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et stabilisation du fonctionnement des refuges pour femmes et enfants	120 \$	120 \$	120 \$
Renouveler le financement du plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre	200 \$	200 \$	200 \$
Élaborer un plan de mise en œuvre afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des Femmes et filles autochtones disparues et assassinées	5 \$		
Mettre en œuvre la convention C-190 de l'OIT pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail	20 \$	20 \$	20 \$
Élargir l'accès au congé pour violence conjugale, avec un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale	5 \$	5 \$	5 \$
Augmenter le financement pour combattre la haine contre les personnes 2ELGBTQI+, ainsi que toutes les formes de haine, de harcèlement et de violence en ligne fondés sur le genre	8 \$	8 \$	8 \$
Renouveler le plan d'action fédéral 2ELGBTQI+	20 \$	20 \$	20 \$
Augmenter le financement annuel des programmes des femmes de FEGC	60 \$	60 \$	60 \$
Créer un plan national en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et d'un système de suivi indépendant	2 \$	2 \$	1 \$

sous réglementation fédérale (pour un coût de 5 millions de dollars par année) et engagera des fonds afin de prendre des mesures ciblées pour combattre la haine contre les personnes 2ELGBTQI+, ainsi que toutes les formes de haine, de harcèlement et de violence en ligne fondés sur le genre⁴⁰.

3. Le BFA créera un régime public universel d'assurance-médicaments à payeur unique, avec un formulaire national comprenant toute la gamme des médicaments et dispositifs sexuels et reproductifs pour tous. Elle permettra également d'élargir et de pérenniser l'Enquête canadienne sur la santé sexuelle et reproductive. Elle permettra également de renforcer et de pérenniser l'enquête nationale sur la santé sexuelle et reproductive ainsi que le *Fonds pour la santé sexuelle et reproductive*.

Le BFA se fixera également comme objectif, d'ici le 31 mars 2031, d'élargir le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

pancanadien, pour faire en sorte qu'au moins 65 % des enfants de moins de 6 ans dans chaque province et territoire aient accès à des services de garde à 10 \$ par jour, et pour créer un fonds pour la main-d'œuvre de ces services afin d'augmenter et de réglementer les salaires des travailleuses et travailleurs des garderies agréés et de leur donner accès à un régime de retraite.

4. Le BFA engagera des négociations avec la communauté et fournira des ressources afin de revoir et de mettre à jour le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ et de soutenir les programmes et les instances clés, tels que le Secrétariat 2ELGBTQI+ au sein de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC).

Le BFA portera le financement de base alloué aux programmes pour les femmes de FEGC à 150 millions de dollars par année, dans le cadre d'un financement pluriannuel destiné aux organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes qui sont actifs aux niveaux local, régional et national, dont 10 millions de dollars par année de financement opérationnel pour les organismes nationaux de défense des droits des femmes militant en faveur d'un changement systémique.

Le BFA investira 5 millions de dollars sur trois ans pour élaborer un plan national en faveur de l'égalité des genres, ainsi qu'un mécanisme de suivi indépendant et transparent, afin de respecter les obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en collaboration avec d'autres organismes et processus de défense des droits humains fondamentaux. L'une des principales missions de ce nouveau mécanisme consistera à analyser, dans une perspective intersectionnelle, les répercussions de la crise économique actuelle sur les femmes et les personnes d'identités de genre différentes.

Notes

¹ Premier ministre du Canada, *Déclaration des premiers ministres du Canada, des provinces et des territoires sur le renforcement de l'économie canadienne et l'avancement des grands projets*, 2 juin 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2025/06/02/declaration-des-premiers-ministres-du-canada-des-provinces-et-des-territoires>. Pour une critique, voir Blayne Haggart et Erick Duchesne, « Carney's "nation-building" is nothing but a blast from the past », *Options politiques*, 23 juillet 2025, <https://policyoptions.irpp.org/2025/07/recycled-nation-building/>.

² Ministère des Finances Canada, *Un Canada fort pour tous : Mise à jour économique du printemps de 2026*, 28 avril 2026, <https://budget.canada.ca/update-miseajour/2026/home-accueil-fr.html>.

- 3 Femmes et Égalité des genres Canada, *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, Gouvernement du Canada, 9 novembre 2022, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe.html>.
- 4 Femmes et Égalité des genres Canada, *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*, Gouvernement du Canada, 28 août 2022, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/plan-action-federal-2elgbtqi-plus/plan-action-federal-2elgbtqi-plus-2022.html>.
- 5 Ministère des Finances Canada, Énoncé économique de l'automne de 2024, Gouvernement du Canada, novembre 2024, <https://www.budget.canada.ca/update-miseajour/2024/report-rapport/FES-EEA-2024-fr.pdf>.
- 6 Parti Libéral du Canada, *Un Canada fort. Le plan de Mark Carney : Unir, sécurisé, protéger, bâtir*, avril 2025, <https://liberal.ca/wp-content/uploads/sites/292/2025/04/Un-Canada-Fort.pdf>.
- 7 Programme de promotion de la femme (incluant le Fonds d'opportunités économiques et de leadership pour les femmes); le Programme de promotion de l'égalité des sexes, de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre (incluant le Fonds de développement des capacités communautaires 2ELGBTQI+); et le Programme de lutte contre la violence fondée sur le sexe. Voir ministère des Finances Canada, *Appuyer le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres : Document d'information*, 29 octobre 2025, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2025/10/appuyer-le-ministere-des-femmes-et-de-egalite-des-genres.html>.
- 8 Ministère des Finances Canada, *Un Canada fort : Budget 2025*, 4 novembre 2025, <https://budget.canada.ca/2025/home-accueil-fr.html>.
- 9 Emploi et Développement social Canada, *Document d'information sur les alliances pour la main-d'œuvre*, 17 février 2026, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2026/02/document-dinformation-sur-les-alliances-pour-la-main-duvre.html>. Le budget 2025 prévoit 382,9 millions de dollars sur cinq ans, ainsi qu'une enveloppe permanente de 56,1 millions de dollars, pour la mise en place de six alliances pour l'emploi et d'un nouveau Fonds pour l'innovation pour la main-d'œuvre. Le secteur des soins n'était pas inclus dans l'annonce initiale de septembre 2025.
- 10 Lindsay Tedds, « We Basically Elected Stephen Harper Again. The Receipts Are in the Women's State », *Dead for Tax Reasons*, 16 avril 2026, <https://deadfortaxreasons.wordpress.com/2026/04/16/we-basically-elected-stephen-harper-again-the-receipts-are-in-the-womens-state/>.
- 11 Sharon DeSousa, *Pour un Canada plus fort, il faut appliquer l'équité salariale*, Alliance de la fonction publique du Canada, 25 septembre 2025, <https://syndicatafpc.ca/canada-plus-fort-il-faut-appliquer-loi-sur-lequite>.
- 12 Statistique Canada, *Tableau 35-10-0220-01 : Victimes de violence commise par des partenaires intimes et de violence commise par des personnes autres que des partenaires intimes, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime et le lien précis de l'auteur présumé avec celle-ci*, Canada, 28 octobre 2025, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510022001&request_locale=fr.
- 13 Les expériences de violence sont également très fréquentes chez les personnes d'identités de genre différentes. Par exemple, en 2025, six personnes non binaires sur dix (61 %) ont déclaré avoir déjà été victimes d'agression sexuelle, tandis que 67 % ont déclaré avoir été victimes d'agression physique. Voir Adam Cotter et Marta Burczycka, 2026, « Différences entre les genres observées dans les expériences de violence et de comportements sexuels non désirés au Canada, 2025 », *Juristat*, Statistique Canada, 31 mars 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2026001/article/00004-fra.pdf>.
- 14 Voir Femmes et Égalité des genres Canada, *Accords bilatéraux pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, Gouvernement du Canada, 30 mars 2026, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-bilateraux.html>.

- 15 Femmes et Égalité des genres Canada, *Rapport d'étape annuel 2024-2025 sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, Gouvernement du Canada, 17 juillet 2026, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-bilateraux/rapport-etape-annuel/2024-2025.html>. Voir également *Résultats obtenus dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/accords-bilateraux/resultats.html>.
- 16 Mariana Cueto Mendoza et Robyn Hoogendam, *Building a National Narrative: A Select Review of Gender-Based Violence Policies, Legislation, and Services Across Canada*, Hébergement femmes Canada, mars 2025, <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2026/03/Building-a-National-Narrative-2025.pdf>.
- 17 Femmes et Égalité des genres Canada, *Mesures fédérales pour contrer la violence fondée sur le sexe*, 10 avril 2026, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/mesures-federales-violence-contre-violence-fondee-sexe.html>.
- 18 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, juin 2019, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>.
- 19 Groupe de travail cadre, *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées*, 3 juin 2021, <https://mmiwg2splus-nationalactionplan.ca/fra/1670511213459/1670511226843>. Plusieurs organisations autochtones ont élaboré leur propre plan de lutte contre la violence faite aux femmes autochtones, que l'on peut consulter sur le site Web du Plan d'action national. La contribution du gouvernement fédéral s'intitule Voie fédérale; son rapport d'étape pour 2026 est disponible ici : *Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale 2025-2026*, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1777993275079/1778001918612>.
- 20 Voir Gouvernement du Canada, *Outil de rapport sur les appels à la justice*, 17 février 2026, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1756900357689/1757441253777>, basé sur le rapport Voie fédérale 2024-2025. Le gouvernement estime que 138 appels à la justice sont en cours ou complétés et que 82 sont en attente de mesures.
- 21 L'Association des femmes autochtones du Canada, *Annual Scorecard: The Federal Government's MMIWG2S+ National Action Plan*, 3 juin 2026, <https://nwac-afac.ca/assets-documents/ANNUAL-SCORECARD-Federal-2026.pdf>.
- 22 Voir les déclarations des Femmes Michif Otipemisiwak et Pauktuutit en juin 2026 à l'occasion du septième anniversaire du rapport MMIWG2S+.
- 23 National Family and Survivors Circle Inc., Callum Goulet-Kilgour et Niall Harney, *Des progrès fragiles : Analyse des dépenses passées et des engagements futurs concernant les appels à la justice pour les FFADA2E+*, Centre canadien de politiques alternatives, juin 2026, <https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/2026/06/fragile-progress-french.pdf>.
- 24 Robyn Hoogendam et Chika Maduakolam, *Sheltering Under Pressure: Frontline Realities of Canada's Violence Against Women Shelters and Transition Houses*, Hébergement Femmes Canada, avril 2026, <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2026/04/WSC-ShelteringUnderPressure-April2026.pdf>.
- 25 David Macdonald et Katherine Scott, "Federal cuts will worsen gender, racial and Indigenous inequality in Canada," *Canadian Centre for Policy Alternatives*, October 17, 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/federal-cuts-will-worsen-gender-racial-and-indigenous-inequality-in-canada/>.
- 26 Les demandes de modification ont explosé de 2 000 % en 2024-2025, la grande majorité d'entre elles visant à prolonger les délais. Lori Straznicky, *Conformité à l'équité salariale : Tracer la voie à suivre—Rapport annuel 2024-2025 au Parlement de la commissaire à l'équité salariale*, Commission canadienne des droits de la personne, 20 juin 2025, <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/sites/default/files/documents/rapport-annuel-2024-2025-commissaire-equite-salariale.pdf>.

27 Adelle Blackett, *Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : Un cadre transformatif— Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, Emploi et Développement social Canada, 2024, https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/edsc-esdc/Em8-81-1-2023-fra.pdf.

28 Voir Emploi et Développement social Canada, *Le ministre O'Regan reçoit le rapport du groupe du travail sur la modernisation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, communiqué de presse, 11 décembre 2023, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/12/le-ministre-oregan-recoit-le-rapport-du-groupe-du-travail-sur-la-modernisation-de-la-loi-sur-lequite-en-matiere-demploi.html>. Le gouvernement a accepté de prendre des mesures immédiates afin d'inclure les personnes 2ELGBTQ+ et personnes noires en tant que groupes en quête d'équité reconnus par la loi. En outre, le terme « Aboriginal Peoples » sera remplacé par « Indigenous Peoples » dans la version anglaise de la Loi, le terme « personnes issues des minorités visibles » sera remplacé par « personnes racisées » et la définition de « personnes handicapées » sera mise à jour pour qu'elle corresponde à celle de la Loi canadienne sur l'accessibilité et soit plus inclusive. Les règlements d'application de ces changements n'ont pas encore été publiés.

29 Santé Canada, *Le gouvernement du Canada présente un projet de loi pour la mise en œuvre de la première phase d'un régime national et universel d'assurance médicaments*, 29 février 2024, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2024/02/le-gouvernement-du-canada-presente-un-projet-de-loi-pour-la-mise-en-uvre-de-la-premiere-phase-dun-regime-national-et-universel-dassurance-medicaments.html>.

30 Santé Canada, *Accords bilatéraux sur le régime national d'assurance médicaments*, 26 janvier 2026, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/accords-bilateraux-regime-national-assurance-medicaments.html>. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 928,5 millions de dollars sur quatre ans dans le cadre de ces quatre accords de financement. Si l'on se base sur le coût par habitant pour couvrir les neuf provinces et territoires restants, le budget 2026 devra allouer 5 milliards de dollars de plus pour fournir à tous des moyens de contraception et des traitements contre le diabète gratuits.

31 Action Canada pour la santé et les droits sexuels, *Document de l'Atlas des politiques canadiennes sur la contraception*, septembre 2025, <https://www.actioncanadashr.org/fr/document-de-latlas-des-politiques-canadiennes-sur-la-contraception>.

32 En septembre 2025, lors d'une entrevue accordée à iPolitics, la ministre de la Santé, Marjorie Michel, a déclaré que toutes les options sont encore sur la table et que les accords déjà conclus sont suivis de près pour voir comment ils fonctionnent; et on verra pour le reste. Plus récemment, le ministre de la Santé de l'Île-du-Prince-Édouard a révélé que le gouvernement fédéral allait réduire de plus de 29 millions de dollars le financement des soins de santé au cours des trois prochaines années, et notamment de 7,7 millions de dollars à l'échéance de l'accord sur l'assurance-médicaments. Voir Cody MacKay, « Ottawa cutting more than \$29M in health-care funding to P.E.I., health minister says », *CBC News*, 22 avril 2026, <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-ottawa-health-care-funding-cuts-9.7172353>.

33 Build Canada, *Outcomes Tracker: Make the Sexual and Reproductive Health Fund permanent*, 28 mars 2026, <https://www.buildcanada.com/tracker/commitments/2451>.

34 Jack Farrell et Aaron Sousa (La Presse Canadienne), « L'Alberta invoque la disposition de dérogation », *La Presse*, 18 novembre 2025, <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2025-11-18/lois-sur-les-personnes-trans/l-alberta-invoque-la-disposition-de-derogation.php>.

35 Voir Femmes et Égalité des genres Canada, *Progrès du Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*, 26 mai 2025, <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/plan-action-federal-2elgbtqi-plus/progres.html>.

36 Un nouveau regroupement de syndicats, d'organisations de défense des droits de l'homme et d'associations locales, le Conseil national de l'équité en matière d'emploi, a vu le jour afin de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre les modifications promises à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

37 L'Alliance mondiale pour les soins est une initiative collective qui a été lancée par l'Institut national des femmes du Mexique (Inmujeres) et ONU Femmes dans le cadre du Forum Génération Égalité parrainé par l'ONU en 2021. Voir <https://www.globalallianceforcare.org/en/>; <https://forum.generationequality.org/home>.

38 Le Cadre 5R interpelle les gouvernements, le milieu des affaires, le monde ouvrier et la société civile à « reconnaître, réduire et redistribuer les activités de soin à autrui non rémunérées; rétribuer équitablement le personnel du soin à autrui, tout en offrant plus d'emplois et un travail décent; garantir représentation, dialogue social et négociation collective aux travailleurs du soin à autrui ». Voir Organisation internationale du travail, *Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent*, 2018, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms_712833.pdf. Voir également ONU Femmes, *A Toolkit on Paid and Unpaid Care Work: from 3Rs to 5Rs*, 2022, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/A-toolkit-on-paid-and-unpaid-care-work-en.pdf>.

39 Vanmala Subramaniam, « Ottawa reverses course on immigration programs for caregivers », *The Globe and Mail*, 2 janvier 2026, <https://www.theglobeandmail.com/business/article-caregivers-immigration-pathway-home-care-worker-pilot/>.

40 À l'heure actuelle, jusqu'à 12 millions de dollars par année sont alloués au financement de projets visant à lutter contre la haine à l'égard des communautés 2ELGBTQI+ (dans le cadre du Plan d'action canadien de lutte contre la haine), et des fonds supplémentaires sont consacrés à la sécurité des festivals de la Fierté. En octobre 2025, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 7,5 millions de dollars sur cinq ans, dont 1,5 million de dollars à titre permanent, pour la sécurité des événements de la Fierté.

Équité en santé

Une économie du bien-être pour tous

Introduction

Les inégalités en santé sont des différences d'état de santé mentale ou physique associées à des désavantages structurels et sociaux systémiques, injustes et évitables. Elles trouvent leur origine dans les inégalités sociales, économiques et environnementales, ainsi que dans les déséquilibres de pouvoir¹.

En d'autres termes, le capitalisme suprémaciste blanc, colonial, patriarcal, cis-hétéronormatif et capacitiste se traduit par des politiques néfastes et contraires aux droits qui font que certains tombent plus souvent malades et meurent plus tôt que d'autres, notamment les personnes noires, autochtones et racisées, les femmes et les personnes d'identités de genre différentes, les personnes en situation de handicap, et certains travailleurs et travailleuses². Outre le fait qu'elles sont inacceptables et injustes, ces inégalités de santé sont fondamentalement incompatibles avec les engagements internationaux du Canada en matière de droits humains³.

Les causes profondes de ces inégalités dépassent le cadre de tous les domaines et secteurs de la politique publique. Pour parvenir à l'équité en santé, de manière à ce que chacun bénéficie d'un accès équitable aux possibilités lui permettant de réaliser pleinement son potentiel de santé et de la capacité d'agir en conséquence, il faut donc un cadre et une approche pangouvernementaux. Ce chapitre préconise une économie du

bien-être, fondée sur les principes de dignité, d'équité, de respect de la nature, de finalité et de participation.

Vue d'ensemble

Les causes profondes des inégalités en santé

Les inégalités sociales se manifestent par des inégalités en santé. Les personnes qui sont les plus durement touchées par des politiques sociales et économiques injustes sont surreprésentées dans les hôpitaux et autres établissements de santé.

Sous le néolibéralisme (cette forme particulièrement brutale du capitalisme qui domine la scène mondiale depuis le début des années 1980), l'érosion du secteur public a rendu les conditions de travail de nombreux professionnels de première ligne, tels que les infirmières, nettement plus difficiles ces dernières années. Une amélioration des conditions de travail s'impose, notamment en matière de rémunération, de sécurité de l'emploi et de charge de travail, afin de favoriser le recrutement et la fidélisation des travailleuses et travailleurs de première ligne dans les établissements publics, mais aussi de préserver leur santé et leur bien-être.

Il est impératif de reconnaître que l'aggravation des inégalités en santé et les pressions correspondantes qui s'exercent sur le système de santé témoignent d'une incapacité à s'attaquer aux causes profondes de la maladie, à savoir les conditions dans lesquelles nous vivons, travaillons et nous divertissons⁴. Ces conditions sont inégalement réparties en raison de politiques publiques profondément injustes et excluantes. Il est par exemple pratiquement impossible de maintenir une bonne santé sans domicile stable, un problème qui est amplifié pour les communautés victimes de discrimination en raison d'identités sociales croisées. Les inégalités dans le logement sont causées par des décisions politiques favorisant la financiarisation, c'est-à-dire le fait de considérer le logement comme un investissement plutôt que comme un foyer. L'absence de réglementation permet une flambée des loyers et la multiplication des rénovictions, ce qui entraîne une pénurie générale de logements abordables.

Le logement n'est qu'un exemple parmi d'autres d'un phénomène bien plus vaste. Sous le néolibéralisme, les déterminants de la santé en amont ont été considérablement érodés. Les politiques néolibérales, y compris au Canada, notamment sous la forme *de coupes budgétaires*

et de privatisation des services publics^{5,6}, une *déréglementation* qui affaiblit les garde-fous destinés à protéger les personnes (par exemple, en santé-sécurité au travail) et l'environnement, ainsi qu'une *érosion des mécanismes de redistribution* (politique fiscale et en matière de transferts), ont creusé les inégalités sociales et économiques et conduit à une concentration croissante de la richesse et du pouvoir⁷. Toutes ces politiques ont gravement dégradé les conditions dont tous les individus et la planète ont besoin pour se porter bien. À cela s'ajoutent le racisme, le sexisme, le capacitisme et d'autres formes de discrimination systémique, qui se conjuguent pour causer des atteintes à la santé extrêmement inégales et, pourtant, évitables⁸.

Une approche par politique ou par secteur ne suffirait pas à remédier à cette érosion généralisée des déterminants de la santé en amont, car elle repose sur une idéologie dominante qui place les intérêts des grandes entreprises et de la fortune privée au-dessus de la santé du public. Pour parvenir à l'équité en santé, il faut redéfinir et réorienter la finalité et les objectifs de notre économie et de notre société, notamment en s'attaquant aux défis politiques et institutionnels, y compris aux obstacles de gouvernance et aux conflits d'intérêts, afin de mettre en œuvre une transformation systémique axée sur l'équité.

Une approche interministérielle pour promouvoir l'équité en santé

Nous puisons notre inspiration dans un mouvement social international en pleine expansion qui milite en faveur d'une *économie du bien-être*, c'est-à-dire une économie au service de la vie⁹. À la différence du capitalisme (néolibéral), une économie du bien-être est conçue pour servir l'humanité et la planète dans leur ensemble, et non l'inverse. Dans une telle économie, les règles, les normes et les incitations visent à garantir une bonne qualité de vie et l'épanouissement *de tous*, en harmonie avec l'environnement. Cela se fait par défaut par le biais de décisions budgétaires, d'approches fiscales, de décisions réglementaires, de protections au travail, d'investissements publics, et ainsi de suite. C'est donc tout à fait cohérent avec une approche de lutte *en amont* contre les inégalités en santé et avec le regain d'intérêt pour le bien-être dans le contexte de la santé publique canadienne^{10,11}.

L'économie du bien-être invite avant tout à redéfinir le sens du terme « économie ». On peut la définir comme étant *la manière dont les individus subviennent aux besoins des autres*, ou plus simplement encore, comme *la manière dont ils prennent soin les uns des autres*. Cette définition n'est ni figée ni immuable. Les règles, les normes sociales et

les concepts qui sous-tendent notre système actuel ont été élaborés par des êtres humains et peuvent aussi être modifiés par des êtres humains. L'économie, c'est nous.

L'économie du bien-être invite ensuite à repenser ce qu'est une société prospère. La conception actuelle de la prospérité au Canada repose étroitement et exclusivement sur la croissance économique mesurée par le PIB—ce que les économistes progressistes considèrent depuis longtemps comme hautement problématique¹². Premièrement, de nombreuses activités nuisibles à la santé humaine et à l'environnement, comme l'extraction de combustibles fossiles, sont considérées bénéfiques pour le PIB. Deuxièmement, cette vision étroite basée sur le PIB omet (et donc dévalorise) de nombreuses activités qui favorisent une société saine et florissante, comme les soins non rémunérés et le bénévolat¹³. Troisièmement, cette vision obstinée et étroite basée sur le PIB repose sur la croyance voulant que la croissance économique se répercute sur l'ensemble de la population et profite à tous, ce qui est manifestement faux. En effet, « la croissance économique à tout prix nuit à tout le monde »¹⁴ et laisse de nombreuses personnes pour compte.

Le concept d'économie du bien-être nous permet d'envisager de nouvelles bases sur lesquelles fonder notre manière de prendre soin les uns des autres et de la planète. Il nous permet de nous éloigner des relations de concurrence, d'exploitation et de surexploitation pour nous orienter vers des relations fondées sur la réciprocité, la solidarité et l'équité.

À travers le monde, plusieurs pays adoptent les principes de l'économie du bien-être. Au Canada, le gouvernement fédéral a mis en place en 2021 un cadre de qualité de vie qui ne se limite pas au seul PIB¹⁵, puis il a créé en 2025 un comité ministériel dédié à la qualité de vie et au bien-être¹⁶. Malheureusement, ces deux initiatives ne sont pas suffisamment coordonnées et n'ont pas d'influence significative sur les politiques publiques. Bien que le Canada participe au WEGo, un partenariat de gouvernements pour l'économie du bien-être, il s'est abstenu d'en devenir membre permanent¹⁷. Cette situation soulève des questions quant au sérieux avec lequel le gouvernement fédéral envisage l'éventualité d'une économie du bien-être porteuse de changement.

Nous exposons ci-dessous les grandes lignes d'une politique visant à faire du Canada une économie du bien-être fondée sur la recherche de l'équité sociale et en santé. Les mesures présentées s'inspirent du *manifeste pour une économie du bien-être* de l'Écosse¹⁸. Ce manifeste propose des options politiques visant à répondre à cinq besoins sous-jacents à l'objectif d'assurer une vie de qualité pour tous et de protéger

l'environnement naturel dont dépend en fin de compte la santé de toutes les espèces : la dignité, l'équité, le respect de la nature, la finalité et la participation.

Mesures

1. Dignité

Comme fondement de l'équité en santé, chacun au Canada devrait disposer des ressources suffisantes pour vivre dans la dignité, à l'abri des injustices de la pauvreté et de l'endettement. En raison de l'imbrication de différentes structures d'oppression, l'inégalité en santé qui découle de la pauvreté touche de manière disproportionnée certaines populations, notamment les personnes noires, autochtones et racisées, les femmes et les personnes d'identités de genre différentes, les personnes en situation de handicap, et d'autres encore.

Le BFA soutiendra les travailleuses et les travailleurs en favorisant un marché du travail beaucoup plus encadré, caractérisé par un taux de chômage plus faible (ce qui fait augmenter les salaires), et en réorientant les bénéfices des entreprises vers les salaires. Cela se traduira par de bien meilleures perspectives pour les travailleuses et les travailleurs, quel que soit leur niveau de scolarité.

Le BFA s'attachera à renforcer et à promouvoir une gestion publique et une prestation de services répondant aux besoins essentiels, notamment dans les domaines des transports, de la garde d'enfants, de l'aide sociale, des soins de santé et de l'éducation. Les gens bénéficieront ainsi d'une plus grande liberté dans leur vie quotidienne et verront leurs dépenses quotidiennes diminuer.

Le BFA renforcera et coordonnera les programmes de soutien du revenu afin qu'ils assurent collectivement un revenu minimum garanti aux Canadiennes et aux Canadiens qui ne sont pas aptes à travailler, qui ne trouvent pas d'emploi convenable ou qui doivent faire face à des coûts supplémentaires en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.

2. Environnement et nature

Comme fondement de l'équité en santé, le BFA prône une économie respectueuse des limites de la planète. Le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution menacent la santé de manière extrêmement inéquitable, avec notamment des conséquences disproportionnées pour les communautés autochtones du Nord^{19,20}.

Le BFA retirera la *version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable de 2026-2029* et la révisera entièrement à la lumière du mémoire de l'Alliance des économies du bien-être du Canada (WEAll Canada)²¹, qui préconise ce qui suit :

- reconnaître explicitement que l'empreinte écologique n'est pas viable;
- repenser en profondeur le modèle économique afin d'adopter une économie du bien-être qui privilégie l'épanouissement humain et écologique plutôt que la croissance du PIB;
- reconnaître le fait que la défense et la promotion de la souveraineté et des droits des peuples autochtones sont essentielles pour garantir un avenir juste et durable;
- s'engager à atteindre l'équité et la justice pour les communautés et les travailleuses et travailleurs touchés;
- maintenir un lien substantiel avec le Cadre de la qualité de vie pour le Canada, qui appelle explicitement à aller « au-delà du PIB »;
- inscrire dans la loi un engagement envers les générations futures;
- construire et entretenir des fondements publics solides qui sont indispensables à l'élaboration des politiques et à une gouvernance durable.

3. Équité

Comme fondement de l'équité en santé, le BFA réorientera l'économie afin de garantir une répartition équitable des revenus, de la richesse, du pouvoir et du temps. L'objectif est de réduire considérablement les inégalités de revenus et de richesse, car celles-ci ont un impact négatif sur la santé de l'ensemble de la population²² et touchent de manière disproportionnée certaines catégories de la population.

Le BFA mettra les plus fortunés de notre société à contribution d'une manière significative, notamment par le biais d'un impôt sur la fortune et d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels dans des secteurs comme ceux du pétrole et du gaz.

Le BFA continuera à soutenir et à développer la propriété démocratique d'entreprises canadiennes par les salariés²³. Cela passera notamment par l'octroi de subventions de démarrage aux centres régionaux de propriété démocratique d'entreprises par les salariés et aux agences de développement, grâce à un nouveau fonds de 10 millions de dollars répartis sur trois ans. Le BFA accordera un rabais de 5 % sur

le taux des entreprises détenues démocratiquement par leurs salariés et veillera à ce qu'elles puissent bénéficier des fonds d'investissement publics et des soutiens existants.

Dans une optique d'équité intergénérationnelle et s'inspirant de l'expérience galloise²⁴, **le BFA élaborera** une nouvelle *loi fédérale sur la qualité de vie*. Celle-ci fixera un objectif commun juridiquement contraignant pour le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires, qui sera mis en œuvre à l'aide de mécanismes nouveaux et existants. Elle instaurera également un nouveau poste de commissaire à la qualité de vie, rattaché au Bureau du vérificateur général et étroitement lié au Comité du Cabinet sur la qualité de vie. Le commissaire, qui assumera à la fois un rôle de surveillance et de défense des intérêts, fournira des conseils et un soutien aux organismes publics afin qu'ils adoptent une vision à plus long terme, cohérente et axée sur l'équité, pour toutes les décisions politiques (5 millions de dollars par année sur trois ans).

Le BFA aidera les principaux organismes de santé publique à mettre en place des comités consultatifs d'experts sur l'équité, dont la mission sera de garantir une application intentionnelle, concrète et cohérente d'une approche de lutte contre le racisme et l'oppression dans l'ensemble des politiques intergouvernementales. Ces comités travailleront en étroite collaboration avec le commissaire à la qualité de vie et seront composés de membres des communautés les plus touchées par les inégalités en santé (5 millions de dollars par année sur trois ans).

Le BFA financera une approche systématique et coordonnée à l'échelle du Canada en matière de données sur l'équité en santé. S'inspirant de la Déclaration de consensus sur les données de santé ventilées par race de l'Institut Wellesley²⁵, le BFA financera les efforts déployés par les organismes et les gouvernements pour renforcer les capacités de collecte, d'interprétation, de communication et d'utilisation des données de santé ventilées par race, sexe, capacité, identité autochtone et autres critères, et fondées sur la gouvernance communautaire (5 millions de dollars par année sur trois ans).

4. Finalité et participation

Comme fondement de l'équité en santé, le BFA soutiendra les initiatives visant à garantir que la structure et la finalité de l'économie soient déterminées par la participation active des citoyennes et des citoyens, qu'elles soient ancrées au niveau local et qu'elles donnent une voix aux groupes structurellement marginalisés et opprimés. Il prendra en compte les personnes directement touchées par les interventions néfastes

Tableau 15.1 / Mesures du BFA sur équité en santé

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Accorder des subventions de démarrage aux centres régionaux de propriété démocratique d'entreprises par les salariés	2 \$	3 \$	5 \$
Accorder un rabais de 5 % sur le taux d'imposition des entreprises détenues démocratiquement par leurs salariés	50 \$	52 \$	54 \$
Déposer une Loi fédérale sur la qualité de la vie et nommer un commissaire à la qualité de vie	5 \$	5 \$	5 \$
Créer des comités consultatifs d'experts sur l'équité	5 \$	5 \$	5 \$
Financer les capacités de collecte, de communication et d'utilisation des données de santé	5 \$	5 \$	5 \$
Soutenir l'Alliance des économies du bien-être du Canada	5 \$	5 \$	5 \$
Soutenir le mandat du commissaire à la qualité de vie	5 \$	5 \$	5 \$

de l'État, comme les consommateurs de drogues, les sans-abri, les communautés criminalisées, ainsi que les communautés autochtones, noires et racisées.

Le BFA apportera son soutien à l'Alliance des économies du bien-être du Canada afin de coordonner un dialogue communautaire continu à l'échelle nationale sur l'avenir que nous souhaitons pour nos enfants, nos petits-enfants et notre planète. Ce dialogue sera fondé sur une approche de lutte contre le racisme et l'oppression, dans le but d'élaborer une nouvelle stratégie économique canadienne basée sur les principes d'une économie du bien-être (5 millions de dollars par année sur trois ans).

En collaboration avec l'Alliance des économies du bien-être du Canada et dans le but de définir les contours d'une économie du bien-être, **le BFA soutiendra** le mandat du commissaire à la qualité de vie afin que soient publiés des rapports annuels et des bulletins d'information réguliers, que soient organisées des assemblées publiques à travers le pays et que le commissaire puisse intervenir lors d'événements publics sans but lucratif (5 millions de dollars par année sur trois ans).

Notes

¹ Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, *Glossaire des principaux concepts liés à l'équité en santé*, Université St. Francis Xavier, 2022, <https://nccdh.ca/fr/learn/glossaire/>.

- 2 Elizabeth McGibbon, « The Politics of Social, Ecological, and Structural Determinants of Health in Canada », *Canadian Scholars*, 2024.
- 3 Gouvernement du Canada, *Engagements du Canada en matière de droits de la personne*, 14 septembre 2022, https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/commitments-engagements.aspx?lang=fra.
- 4 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, *Se diriger vers l'amont : Parlons-en*, Université St. Francis Xavier, 2025, <https://nccdh.ca/fr/resources/entry/lets-talk-moving-upstream/>.
- 5 Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé*, 27 novembre 2025, <https://www.cihi.ca/fr/tendances-des-depenses-nationales-de-sante>.
- 6 Au Canada, l'austérité sous le néolibéralisme a été sélective : les coupes budgétaires ont touché de manière disproportionnée les services publics en amont, tels que l'éducation et l'aide sociale, tandis que les dépenses de santé en aval continuent d'augmenter.
- 7 Lars Osberg, *From Keynesian Consensus to Neo-Liberalism to the Green New Deal*, Centre canadien de politiques alternatives, 2 mars 2021, <https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/attachments/75%20Years%20of%20Income%20Inequality%20in%20Canada.pdf>.
- 8 Lindsay McLaren, Elizabeth McGibbon, Ron Labonté et Ted Schrecker, *Towards an equity-centred political economy*, Centre canadien de politiques alternatives, 4 décembre 2023, <http://policyalternatives.ca/news-research/towards-an-equity-centered-political-economy/>.
- 9 Alliance des économies du bien-être, *For an economy in service of life*, 2022, <https://weall.org>.
- 10 Administratrice en chef de la santé publique du Canada, *Travailler ensemble pour prospérer : Bien-être et santé publique*, Agence de la santé publique du Canada, 7 octobre 2025, <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/corporate/publications/chief-public-health-officer-reports-state-public-health-canada/working-together-thrive-well-being-public-health-2025/report/rapport.pdf>.
- 11 Lindsay McLaren, « Les approches de bien-être en santé publique... quoi de neuf ? », *Revue canadienne de santé publique*, 117, 197-202, 9 avril 2026, <https://doi.org/10.17269/s41997-026-01191-0>.
- 12 Jayati Ghosh, « Comment et pourquoi la science économique doit-elle changer ? », *Finances et Développement*, Fonds monétaire international, mars 2024, <https://www.imf.org/fr/publications/fandd/issues/2024/03/symposium-why-and-how-economics-must-change-jayati-ghosh>.
- 13 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, « Disrupting for Well-Being with Engage Nova Scotia (Part 1) », balado *Mind the Disruption* (saison 3, épisode 1, en anglais seulement), Université St. Francis Xavier, 25 mars 2025, <https://nccdh.ca/learn/podcast/>.
- 14 Olivier De Schutter, « Economic growth at any cost fails us all », *Time*, 27 janvier 2026, <https://time.com/7358059/economic-growth-at-any-cost-danger/> (traduction libre).
- 15 Gouvernement du Canada, *Cadre de qualité de vie pour le Canada*, 14 avril 2026, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/rapports-pangouvernementaux-depenses-activites/depenses-gouvernement/cadre-qualite-vie-canada.html>.
- 16 Premier ministre du Canada, *Mandat et composition des comités du Cabinet*, 29 mai 2026, <https://www.pm.gc.ca/fr/mandat-et-composition-des-comites-du-cabinet>.
- 17 Alliance des économies du bien-être, *Wellbeing Economy Governments (WEGo)*, 2022, <https://weall.org/wego>.
- 18 Alliance des économies du bien-être d'Écosse, *Seven Priorities for the New Scottish Parliament: A wellbeing economy agenda for Scotland 2026 and beyond*, mai 2026, https://ff837db0-cd77-449d-b3eb-efe91a4f29b8.filesusr.com/ugd/4b4c22_3d703a7700924ce8855456e53fb7898f.pdf.
- 19 Chris G. Buse et Rebecca Patrick, « Climate change glossary for public health practice: From vulnerability to climate justice », *Journal of Epidemiology & Community Health*, 74(10), 3 juillet 2020, <https://doi.org/10.1136/jech-2020-213889>.

- 20** Pemma Mazumdar, *Climate change and health equity*, Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé, 26 février 2020, <https://nccdh.ca/fr/climate-change-and-health-equity-2/>.
- 21** Alliance des économies du bien-être du Canada, *Federal consultation response: Planetary boundaries, wellbeing economics, and quality of life for future generations*, 1^{er} mai 2026, <https://www.forpeopleandplanet.ca>.
- 22** Edgardo Sepulveda et Lindsay McLaren, « Income inequality and life expectancy in Canada: New evidence from province-level panel regression, 1996-2019 », *Canadian Journal of Public Health*, 116(6), 21 mai 2025, <https://doi.org/10.17269/s41997-025-01024-6>.
- 23** Centre canadien de politiques alternatives, *Expanding democratic employee ownership in Canada*, 18 avril 2024, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/expanding-democratic-employee-ownership-in-canada/>.
- 24** *Future Generations Commissioner for Wales*, 2026, <https://futuregenerations.wales>.
- 25** Institut Wellesley, *Consensus statement on race-based data for health*, 18 mars 2025, <https://www.wellesleyinstitute.com/consensus-statement-on-the-collection-use-and-governance-of-race-based-data-for-health/>.

Équité raciale

Lutter contre le racisme systémique et la haine

Introduction

Alors que la nouvelle de l'épidémie d'Ebola se répandait, le Canada s'est vu attribuer la distinction peu enviable d'être le premier pays du monde à interdire l'immigration en provenance des régions africaines touchées par la maladie, à savoir la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Le gouvernement a utilisé les nouveaux pouvoirs accordés au ministre de l'Immigration en vertu du projet de loi C-12, *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada*¹, pour annuler en masse les visas et suspendre le traitement de tous les autres documents d'immigration² (voir le chapitre Immigration). Le Canada et les États-Unis sont les seuls pays à avoir suspendu l'entrée sur leur territoire des non-ressortissants provenant des régions désignées. Cependant, l'évaluation des risques du Canada à l'époque confirmait que le risque restait faible, tout comme celle de l'Organisation mondiale de la santé³.

Cette réaction témoigne de l'absence d'une approche politique fondée sur des principes et semble opportuniste. Ce type de mesures risque d'être explicitement discriminatoire ou d'entraîner des répercussions négatives disproportionnées sur les populations noires et racisées. L'engagement en faveur de l'équité raciale et d'autres considérations d'équité, comme l'actuelle Stratégie canadienne de lutte contre le racisme⁴, est pratiquement invisible sous le gouvernement actuel. Les

investissements dans les mesures d'équité sont effectués de manière discrète. Les rapports d'étape sur les engagements en cours, comme le Cadre de lutte contre le racisme dans la fonction publique fédérale ou l'actuelle Stratégie canadienne de lutte contre le racisme⁵, sont inexistantes ou non communiqués au public.

Vue d'ensemble

Le Canada a proposé, et obtenu, que l'ONU proclame une deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, mais il n'a pas fourni la moindre information sur les progrès réalisés depuis lors⁶.

Cette situation est d'autant plus troublante que le Canada est actuellement marqué par une discrimination systémique persistante, une montée du racisme et de la xénophobie dans le discours public, et une aggravation des discriminations intersectionnelles qui touchent le statut de citoyenneté, l'identité religieuse (en particulier musulmane), le genre et l'identité de genre. De nombreux acteurs de la société civile, ainsi que des personnes noires et racisées au sein de la fonction publique, se sont longtemps et ardemment battus pour faire reconnaître que les inégalités raciales sont profondément ancrées dans les structures canadiennes que sont le marché du travail, le système de justice criminelle, l'éducation, le logement et les soins de santé. Ces structures empêchent les communautés autochtones, noires et racisées de participer pleinement à la vie économique et sociale. Il est donc décourageant de constater que le gouvernement reste désormais silencieux sur ces questions, d'autant que le Canada s'apprête à traverser une période économique difficile (voir le chapitre Égalité des genres).

Investissements et grands absents

Bien que le budget de 2025 n'en ait pas fait mention, la mise à jour économique du printemps dernier a prolongé le financement de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme jusqu'en 2027-2028 (33 millions de dollars par année) et prévu un investissement très modeste (3 millions de dollars par année jusqu'en 2027-2028) pour le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme.

La mise à jour du printemps prévoit également des mesures qui auraient un impact positif sur les personnes noires et racisées, qui sont surreprésentées parmi les populations touchées, notamment un soutien à l'hébergement des demandeurs d'asile (188 millions de dollars par année

jusqu'en 2029-2030) et un financement pour le Programme de soutien aux travailleurs migrants (pour l'année 2026-2027). Le budget de l'année dernière soulignait la surreprésentation des personnes autochtones, noires et racisées parmi la population à bas salaire, touchée par la pauvreté, les problèmes de santé, la précarité du logement et l'insécurité alimentaire, mais il n'est pas allé jusqu'à démanteler les obstacles systémiques à l'origine de cette exclusion économique, notamment en supprimant les conditions liées au statut d'immigration pour l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants, et les conditions de résidence pour l'accès à la Sécurité de la vieillesse, des obstacles qui ont un impact disproportionné sur les immigrants racisés. Bien que le budget ait prévu certaines mesures positives, comme la pérennisation du Programme national d'alimentation scolaire, le soutien à la reconnaissance des titres de compétence étrangers, ou encore le crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien personnel (PSSP), leur portée est limitée et elles ne permettent pas de démanteler les inégalités systémiques sous-jacentes à l'origine de disparités importantes.

Changements au système d'immigration et personnes racisées

Les modifications apportées par la loi C-12 au système d'immigration et d'accueil des réfugiés, notamment les coupures budgétaires dans les soins de santé destinés aux réfugiés, auront des conséquences néfastes disproportionnées sur les personnes noires et racisées, comme l'explique plus en détail le chapitre Immigration.

Parmi les trois pays au cœur de l'urgence sanitaire liée à Ebola, et à l'égard desquels le gouvernement a suspendu les visas temporaires et gelé le traitement des demandes d'immigration, un report administratif a été décidé pour les expulsions vers le Soudan, tandis que celles vers la République démocratique du Congo sont temporairement suspendues. L'Ouganda ne figure pas sur la liste des pays concernés par ce moratoire, malgré l'annulation des visas et la suspension temporaire du traitement des demandes d'immigration⁷.

Le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations visant à élargir l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs qui sont actuellement sous-représentés parmi les demandeurs (voir le chapitre Assurance-emploi). Une action collective en vertu de la Charte des droits et libertés a été intentée au nom de 75 000 travailleurs agricoles originaires des Caraïbes et du Mexique participant au Programme des travailleurs agricoles saisonniers, notamment pour dénoncer leur exclusion systématique des prestations

d'assurance-emploi, alors qu'ils sont tenus de cotiser au régime. Ce recours collectif a été certifié par la Cour supérieure de justice de l'Ontario⁸. Alors que le gouvernement lui-même met les Canadiennes et les Canadiens en garde contre les difficultés économiques à venir, notamment les pertes d'emploi, l'histoire nous enseigne que les personnes racisées sont les premières à perdre leur emploi et qu'elles mettent plus de temps à retrouver un travail et un revenu.

Réforme de la libération sous caution et surincarcération

À la suite de l'adoption du projet de loi C-12, les dispositions relatives à la liberté sous caution ont été modifiées, et d'autres changements sont attendus dans le cadre du projet de loi C-2. Les personnes noires et autochtones sont surreprésentées dans le système carcéral et seront les plus touchées⁹. Elles sont également plus susceptibles d'avoir un faible revenu et de disposer de moins de soutiens financiers et non financiers. De plus, le rapport de la vérificatrice générale sur Service correctionnel montre à quel point les personnes racisées sont surreprésentées et sont traitées différemment dans les établissements carcéraux¹⁰.

L'application des lois sur les stupéfiants et les pratiques policières discriminatoires donnent lieu à une incarcération disproportionnée des personnes noires, autochtones et racisées. Le ministère de la Justice du Canada a constaté qu'entre 2007-2008 et 2016-2017, les infractions liées aux stupéfiants représentaient la majorité des infractions passibles de peines minimales obligatoires pour lesquelles des personnes ont été admises dans un établissement fédéral, et que les personnes autochtones, noires et racisées étaient surreprésentées dans ces chiffres¹¹. La Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires recommande de supprimer les sanctions criminelles et les casiers judiciaires liés aux condamnations pour des infractions liées aux stupéfiants afin de remédier à la surreprésentation des personnes autochtones, noires et racisées dans les établissements carcéraux¹². Cette recommandation concrète n'a pas encore été mise en œuvre.

Le soutien communautaire apporté aux personnes faisant l'objet de poursuites criminelles est insuffisant, en particulier au sein des communautés autochtones et noires situées en périphérie des grands centres urbains. Il est urgent de réformer le système de libération sous caution, de mettre fin à la surincarcération des personnes autochtones et noires, et de mettre en place un soutien communautaire pour celles et ceux qui font l'objet de poursuites criminelles.

Nécessité d'une loi contre le racisme

Il n'existe toujours pas de loi fédérale contre le racisme (l'Ontario est la seule province à en avoir adopté une)¹³. Nous avons besoin d'une telle loi pour donner une base législative au Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme. Bien qu'il soit chargé de lutter contre le racisme systémique et la discrimination raciale, il ne dispose ni du pouvoir législatif ni des outils nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Fin 2024, il a été transféré du ministère du Patrimoine canadien à Emploi et Développement social Canada, sous l'autorité de la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap. Le Secrétariat dirige la mise en œuvre de la stratégie fédérale de lutte contre le racisme et dispose de son propre budget, mais il ne rend pas de comptes de manière indépendante au Parlement.

Il faut une loi pour soutenir une approche pangouvernementale, notamment pour rendre explicite un engagement en faveur d'une équité raciale basée sur l'ACS Plus dans la budgétisation et la lutte contre le racisme systémique.

L'engagement pris précédemment par le gouvernement d'assurer un financement continu à Statistique Canada pour la collecte de données désagrégées constitue une avancée majeure¹⁴. Ces données ont permis de mettre en évidence les inégalités raciales et de documenter les tendances relatives à des sujets comme les inégalités de revenus, le taux d'incarcération pour des infractions criminelles et le taux de détention des immigrants, les résultats en santé, le racisme environnemental, l'équité de représentation au sein de la fonction publique fédérale et l'investissement dans les services. Il faut renforcer cette démarche en rendant obligatoire la collecte de données désagrégées dans toutes les activités gouvernementales afin de garantir que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes soient pris en compte et en bénéficient de manière équitable.

Racisme et discrimination

Les personnes autochtones, noires et racisées sont toujours confrontées à la discrimination systémique, au racisme et à la haine. Elles ont encore moins de chances de réussir dans la vie et sont plus exposées à la criminalisation.

Les personnes noires sont les plus touchées par la violence et la haine au Canada, sans qu'aucune source de financement spécifique ne soit prévue pour remédier à cette situation. Des données récentes montrent que la haine à l'égard des Autochtones est désormais la plus répandue, suivie de celle à l'égard des Noirs. Statistique Canada reconnaît que cette

criminalité est largement sous-déclarée, donc que l'incidence réelle est supérieure à ce que les données laissent supposer.

Les délits signalés à la police sont souvent le seul critère utilisé pour établir les budgets, ce qui a pour conséquence que les investissements publics ont tendance à ne pas tenir compte des personnes autochtones, noires et racisées. Les communautés racisées vivent davantage d'incidents de racisme et de discrimination, certaines étant exposées à des niveaux plus élevés d'agressions racistes liées à l'identité religieuse, en particulier les musulmans, ou à une identité située à l'intersection de la race et du genre. Le gouvernement a tendance à utiliser le terme « haine » plutôt que « racisme » pour parler de ces problèmes, ce qui crée un vide dans la manière dont la discrimination systémique est traitée et financée.

Les disparités raciales sont également manifestes dans la réponse du Canada aux crises humanitaires internationales, tant en matière d'aide internationale que de mesures relatives à l'immigration et aux réfugiés. Ces disparités doivent faire l'objet d'une enquête indépendante (voir le chapitre Immigration).

Financement à durée déterminée pour des stratégies clés

Le financement de la Stratégie en matière de justice pour les personnes noires et du Fonds pour la santé mentale des communautés noires n'est prévu que jusqu'en 2027, alors que des preuves évidentes de la nécessité d'un financement continu pour ces deux initiatives existent.

Le gouvernement s'est engagé à fournir un financement jusqu'en 2026 pour faire progresser l'équité et la justice raciale, éliminer de manière globale les obstacles à l'égalité des chances auxquels les communautés marginalisées continuent de faire face, et mettre en place un réseau tripartite d'experts en équité raciale et en inclusion, issu d'un accord tripartite entre le Canada, les États-Unis et le Mexique¹⁵. Ce financement a donné lieu à la création du Réseau canadien pour l'équité et la justice raciale (RCEJR), qui réunit des gardiens du savoir autochtones, des militantes et militants de la base, des spécialistes des politiques publiques, des représentants syndicaux, des acteurs du secteur privé, des chercheurs universitaires et des jeunes militantes et militants du Canada, du Mexique et des États-Unis. Le RCEJR participe directement aux efforts nationaux visant à promouvoir l'équité et la justice raciale. Dans le contexte actuel, il propose des orientations pour parvenir à une stabilité et à une croissance économiques fondées sur l'équité, en incluant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en particulier

celles et ceux qui se heurtent à des obstacles à l'équité. Un financement permanent est nécessaire pour poursuivre cette initiative importante.

Racisme systémique anti-Noirs

En décembre 2023, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a réaffirmé les conclusions que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a formulées en mars 2023, selon lesquelles des actes de discrimination et de racisme systémique anti-Noirs avaient été constatés au sein de la Commission canadienne des droits de la personne. Les fonctionnaires fédéraux noirs ainsi que les plaignants noirs et racisés qui se sont adressés à la Commission ont été victimes de racisme et de racisme anti-Noirs. Le Comité formulé 11 recommandations pour lutter contre le racisme anti-Noirs et instaurer un changement systémique, notamment en nommant un commissaire à l'équité pour les Noirs. Il suggère également de supprimer l'expression « minorité visible » de la Loi. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* s'applique à la main-d'œuvre sous réglementation fédérale et au champ d'application élargi du Programme de contrats fédéraux. Cela ne représente qu'une petite partie de l'ensemble des lieux de travail et de la population active du Canada, mais cette loi et sa mise en œuvre intégrale ont le potentiel de montrer la voie et d'exercer une influence positive sur d'autres territoires de compétence. La Loi a fait l'objet d'un examen et un rapport final contenant des recommandations exhaustives pour faire progresser le Canada vers l'élimination du racisme systémique anti-Noirs et du racisme en général, ainsi que pour instaurer une égalité de fait, a été remis au gouvernement. Cependant, sa mise en œuvre est au point mort.

Mesures

Le BFA élaborera une loi contre le racisme qui identifiera et combattrra toutes les formes de racisme systémique et de haine. Cette loi fournira un fondement législatif à un secrétariat indépendant de lutte contre le racisme, qui rendra directement compte au Parlement et disposera de son propre budget.

Le BFA élaborera un plan d'action national assorti d'indicateurs pour accompagner la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme. Ce plan comprendra des stratégies concrètes assorties d'objectifs réalisables, de cibles mesurables, d'échéanciers et d'allocations de ressources. Il servira

à financer les initiatives communautaires menées à travers le Canada pour lutter contre toutes les formes de racisme et de haine.

Le BFA intégrera un cadre d'équité raciale intentionnel au budget de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), ainsi que dans les efforts fédéraux de réduction de la pauvreté, la Stratégie nationale sur le logement et le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien.

Le BFA exigera un cadre d'équité raciale pour tous les examens, y compris pour les programmes de financement des ministères fédéraux, ainsi que des plans d'action spécifiques visant à éliminer les disparités et les inégalités raciales qui touchent les communautés autochtones, noires et racisées dans les domaines ciblés.

Le BFA rendra obligatoire la collecte de données intersectionnelles et inclura une clause sur l'équité raciale, avec collecte de données désagrégées sur la santé et dans le cadre des futurs transferts de fonds aux provinces et aux territoires. Des données désagrégées et intersectionnelles seront également collectées pour l'ensemble des objectifs de développement durable pertinents.

Le BFA collectera des données et rendra compte du pourcentage et des montants des financements fédéraux accordés à des organismes de défense des personnes racisées ou dirigés par ces dernières, ainsi que des marchés fédéraux attribués à des entreprises détenues par des personnes racisées.

Le BFA recueillera des données et rendra compte de la diversité au sein des équipes de direction et des conseils d'administration du gouvernement fédéral et des organismes sous réglementation fédérale.

Le BFA mettra en œuvre la réforme recommandée de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, notamment en supprimant l'expression « minorité visible », et il renforcera l'application de cette loi à tous les postes afin de remédier à la sous-représentation des personnes autochtones, noires et racisées au sein de la fonction publique fédérale, en particulier aux postes de direction et de gestion.

Le BFA associera des mesures d'équité en matière d'emploi (par le biais d'accords sur les retombées communautaires) à tous les programmes fédéraux d'investissement et de relance afin de garantir que les groupes racisés et les autres groupes sous-représentés bénéficient d'un accès équitable aux nouveaux emplois et aux opportunités économiques créés.

Le BFA s'attaquera à toutes les formes d'oppression au sein de la fonction publique fédérale, en consultation et en collaboration avec les employés autochtones, noirs et racisés, et rendra la formation contre

Tableau 16.1 / Mesures du BFA sur équité raciale

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Promulguer une loi contre le racisme qui établira un secrétariat relevant directement du Parlement	5 \$	10 \$	10 \$
Élaborer un plan d'action national pour la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme	150 \$	150 \$	150 \$
Améliorer la reddition de comptes sur l'équité raciale dans les transferts en santé, les marchés publics fédéraux et les conseils d'administration des organismes publics	5 \$	5 \$	5 \$
Rendre la formation contre l'oppression, le racisme et la discrimination obligatoire pour tous les employés et cadres de la fonction publique	25 \$	25 \$	25 \$
Accorder un financement permanent au Réseau canadien pour l'équité et la justice raciale	1 \$	1 \$	1 \$

l'oppression, le racisme et la discrimination obligatoire pour tous les employés et cadres de la fonction publique.

Le BFA donnera suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine à la suite de sa mission au Canada, et il rendra compte de l'avancement de ces recommandations.

Le BFA accordera un financement permanent au Réseau canadien pour l'équité et la justice raciale afin qu'il poursuive le travail déjà entamé en vue de la mise en place d'un réseau trilatéral d'experts sur l'équité raciale et l'inclusion.

Le BFA mettra en œuvre les recommandations de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, notamment la suppression des sanctions criminelles et la suspension du casier judiciaire pour les infractions liées à la possession de stupéfiants.

Notes

1 Chambre des communes du Canada, *Projet de loi C-12 : Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada*, Parlement du Canada, 26 mars 2026, <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-12/sanction-royal>.

2 Lauren Pelley et Jennifer La Grassa, « Canada clamping down on travel, immigration from central Africa amid Ebola outbreak », CBC, 26 mai 2026, <https://www.cbc.ca/news/canada/congo-ebola-outbreak-canada-health-officials-9.7212846>.

- 3 Agence de la santé publique du Canada, *Évaluation rapide des risques : maladie Ebola causée par le virus Bundibugyo en République démocratique du Congo et en Ouganda*, 21 mai 2026, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/mesures-interventions-urgence/evaluations-rapides-risques-professionnels-sante-publique/maladie-ebola-virus-bundibugyo-republique-democratique-congo-ouganda.html>.
- 4 Patrimoine canadien, *Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024-2028*, Gouvernement du Canada, 1^{er} octobre 2024, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/lutte-racisme-discrimination/strategie-canadienne-lutte-racisme.html>.
- 5 *Ibid.*
- 6 Emploi et Développement social Canada, *Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies*, Gouvernement du Canada, 18 décembre 2024, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/partenariats-developpement-social/appuyer-communautés-noires/decennie-internationale.html>.
- 7 Agence des services frontaliers du Canada, *Exécution des mesures de renvoi du Canada*, Gouvernement du Canada, 31 mars 2026, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/rem-ren-fra.html>.
- 8 Goldblatt Partners, *Migrant farmworker class action certified by the Superior Court*, 25 février 2026, <https://goldblattpartners.com/experience/notable-cases/post/migrant-farmworker-class-action-certified-by-the-superior-court/>.
- 9 Statistique Canada, « Surreprésentation des adultes autochtones et des adultes noirs détenus dans des établissements provinciaux et fédéraux », *Le Quotidien*, 14 janvier 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260114/dq260114b-fra.htm>.
- 10 Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 4 — Les obstacles systémiques — Service correctionnel Canada*, 4 mars 2026, <https://www.canada.ca/fr/verificateur-general/notre-travail/rapports-daudit/parl-oag-202205-04-f.html>.
- 11 Justice Canada, « Les conséquences des peines minimales obligatoires sur les autochtones, les noirs et les autres minorités visibles », *Précis des faits*, octobre 2017, <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/jf-pf/2017/oct02.html>.
- 12 Justice Canada, *Étapes pour un changement transformateur : Plan de mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires*, février 2025, <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/scjn-cbjs/ect-ttc/index.html>.
- 13 Gouvernement de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme, L.O. 2017, chap. 15*, 27 juin 2024, <https://www.ontario.ca/lois/loi/17a15>.
- 14 Statistique Canada, *Résumé de l'évaluation du Plan d'action sur les données désagrégées*, 11 février 2026, <https://www.statcan.gc.ca/fr/a-propos/transparence/audits-evaluations/evaluations/plan-action-donnees-desagregees-resume>.
- 15 Emploi et Développement social Canada, *Déclaration sur le Partenariat nord-américain pour l'équité et la justice raciale*, 20 juin 2024, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/secretariat-federal-lutte-contre-racisme/declaration-partenariat-egalite-justice- raciale.html>.

Fonction publique

Protéger des services
qui profitent à tous

Introduction

Une fonction publique forte est le pilier de toute société aspirant à une prospérité partagée et à un niveau élevé de développement humain. La fonction publique est le système qui assure la sécurité des communautés, soutient les citoyennes et citoyens dans les moments difficiles et garantit une répartition équitable des opportunités. Le Canada profite depuis longtemps de ce socle, dont la solidité n'est toutefois plus assurée.

Aujourd'hui, la fonction publique est non seulement mise à rude épreuve après des décennies de « nouvelle gestion publique » néolibérale¹, mais elle est aussi activement menacée. De nouvelles technologies sont mises en place sans véritable contrôle, exposant les travailleuses et travailleurs ainsi que le public à des risques sur les plans du respect de la vie privée, de la surveillance numérique et de la prise de décision par des algorithmes. Le projet du gouvernement fédéral de supprimer 40 000 postes dans la fonction publique fédérale entre 2023-2024 et 2028-2029, soit 10 % des effectifs, affaiblira le filet de sécurité sociale du Canada et entraînera des conséquences néfastes pour les travailleuses et travailleurs, les familles et les communautés partout dans le pays.

Vue d'ensemble

Dans un contexte macroéconomique marqué par l'incertitude, il est important de rappeler qu'une économie forte passe par une fonction publique forte². Les politiques américaines, depuis les nouveaux droits de douane jusqu'aux agressions militaires en Amérique latine et au Moyen-Orient, ont indéniablement entraîné des répercussions sur le marché de l'emploi et sur les prix qui se font sentir dans toute l'économie mondiale. Mais le coup le plus dur pour le marché de l'emploi est venu du gouvernement fédéral. Les coupures de postes dans la fonction publique au cours de l'année écoulée ont valu à Ottawa les pires résultats de toutes les villes de l'Ontario sur le plan de l'emploi³.

C'est précisément pour cette raison que le Budget fédéral alternatif (BFA) donne la priorité à la mise en place d'une fonction publique fédérale forte et bien financée. Qu'il s'agisse d'assurer la sécurité de nos aliments, de nos côtes ou de nos frontières, de préserver nos parcs, de garantir la sécurité de nos routes, de nos chemins de fer et de notre espace aérien pour les voyageurs, ou encore de fournir des services publics essentiels, la fonction publique fédérale est l'épine dorsale d'un Canada fort et sécuritaire. Le BFA propose des mesures pour soutenir et renforcer la fonction publique canadienne, afin qu'elle puisse mettre en œuvre efficacement les propositions présentées dans les autres chapitres, sans laisser personne pour compte.

Annulation des coupes budgétaires

Au cours des deux dernières années, le secteur public fédéral a subi deux vagues importantes de coupes budgétaires. La première est venue du budget 2023 du gouvernement Trudeau et visait à « recentrer les dépenses gouvernementales ». Elle a entraîné d'importantes réductions d'effectifs à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), à Santé Canada (SC), à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ces mesures sont entrées en vigueur en 2025.

La seconde est venue de l'examen exhaustif des dépenses (EED) du budget 2025, qui a frappé durant l'hiver 2026 avec des coupes budgétaires dans tous les ministères. Certains ont toutefois été préservés des plus grosses coupes : le ministère de la Défense nationale (MDN), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) n'ont initialement subi qu'une réduction de 2 %. Ce même taux a été appliqué par la suite aux organismes de financement de la recherche, à Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), à Relations

Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), et à Services aux Autochtones Canada (SAC). Tous les autres ministères ont subi une réduction de 15 % de leur budget, dont l'intégralité a été refilée au MDN.

Le montant total des coupes budgétaires a été indiqué dans le budget 2025, mais pas leurs répercussions sur les effectifs, dont la nature n'est révélée que progressivement⁴. Ce qui manque surtout, c'est de savoir quels programmes et services seront touchés, et quelles en seront les conséquences sur les niveaux de service. Les programmes spécifiques visés par ces coupes sont seulement dévoilés au compte-gouttes. Cette information aurait dû figurer dans les rapports ministériels de 2026-2027, mais sauf exception, ce n'a pas été le cas. Les Canadiennes et les Canadiens méritent de savoir ce qu'ils perdent pour financer ces augmentations massives des dépenses en matériel militaire.

De plus, nous ne savons rien des personnes touchées par ces suppressions d'emplois. Compte tenu du risque préoccupant que les femmes, les travailleuses et travailleurs racisés, les travailleurs et travailleuses autochtones et les personnes en situation de handicap soient touchés de manière disproportionnée par ces licenciements⁵, cette information est essentielle pour évaluer ce qu'impliquent ces coupures de postes sur le plan de l'équité.

Ce que nous savons, à ce jour, c'est que les retards dans le traitement des demandes d'immigration ont explosé lorsque les mesures de « recentrage des dépenses » ont entraîné le licenciement d'une grande partie du personnel chargé de les gérer. Nous savons également que la plupart des coupes budgétaires au sein du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté consistent soit à répercuter les coûts sur les villes qui accueillent les nouveaux Canadiens et Canadiennes, soit à réduire les soins de santé aux demandeurs d'asile et les services d'intégration⁶.

La sécurité alimentaire est menacée, car l'ACIA a perdu 450 postes dans le cadre des coupes budgétaires gouvernementales liées au recentrage de 2025, et 587 autres postes doivent être supprimés comme résultat de l'EED. Au total, l'Agence aura perdu 15 % de ses effectifs en trois ans. À cela s'ajoutent des coupes importantes au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, où 13 % des effectifs seront supprimés (voir le chapitre Agriculture).

Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada ont également subi d'importantes coupes budgétaires. Ces ministères sont chargés de la prévention en amont des maladies, par exemple pour éviter qu'une nouvelle crise de l'eau comme celle de Walkerton ne se

reproduise. Ces ministères subiront des réductions d'effectifs de 16 % et 22 % respectivement, et figurent parmi les plus durement touchés par ces deux vagues de coupes budgétaires.

Soyons clairs : ces coupes ne visent pas à améliorer l'efficacité, mais bien à réduire massivement les services. Leur mise en œuvre précipitée causera inévitablement du tort. En raison du manque de transparence entourant tout cela, les conséquences négatives ne seront probablement connues que bien après la suppression des programmes et le départ du personnel. Cette façon de démanteler en catimini des programmes importants n'est pas la bonne manière de les réévaluer pour déterminer s'ils demeurent pertinents.

Intelligence artificielle et secteur public fédéral

L'intelligence artificielle (IA) continue de se répandre dans le monde du travail moderne. Bien qu'elle puisse, à certains égards, permettre de gagner du temps, elle invente souvent et inévitablement les réponses qu'elle ne connaît pas. Le plus inquiétant, c'est qu'elle semble convaincante sur le coup (voir le chapitre Intelligence artificielle). Les hallucinations de l'IA causent déjà un préjudice réel et avéré aux Canadiennes et aux Canadiens, car des applications d'IA à moitié fonctionnelles se voient confier le pouvoir de prendre des décisions aux conséquences considérables⁷.

Le BFA s'oppose fermement à l'utilisation de l'IA à la place du jugement humain pour prendre des décisions délicates, quel que soit le ministère fédéral concerné. Les décisions concernant l'immigration, les conditions d'admissibilité aux programmes d'aide et le droit aux prestations sont tout simplement trop importantes pour être aveuglément confiées à l'IA sous prétexte de gagner en rapidité. Les effectifs doivent être suffisants pour garantir que ces décisions restent entre des mains humaines, plutôt que d'être externalisées vers des systèmes d'IA imposés.

L'utilisation de l'IA par le gouvernement fédéral doit être encadrée par deux principes : la transparence et l'obligation de rendre compte.

Cadre réglementaire canadien : un chantier d'importance nationale pour le secteur public

Dans de nombreuses régions de notre fédération, les pouvoirs législatifs sont répartis entre plusieurs paliers de gouvernement. Souvent, ce sont les collectivités locales et les gouvernements provinciaux et territoriaux qui assurent la prestation des services sur le terrain, tandis que le gouvernement fédéral est responsable de la réglementation nationale. L'objectif est de protéger la population en garantissant des normes

élevées pour les denrées alimentaires, les produits de consommation et les infrastructures. Ce travail essentiel concerne l'ensemble de la population canadienne et constitue un chantier d'importance nationale qu'il faut protéger et financer, plutôt que de le soumettre à des coupes budgétaires au nom de mesures d'austérité arbitraires.

Lorsque les Canadiennes et les Canadiens font leurs courses, ils sont confiants de pouvoir acheter des aliments propres à la consommation, grâce à une réglementation et à des contrôles fédéraux. Cette assurance est rendue possible grâce à des scientifiques qui étudient les produits alimentaires pour garantir leur innocuité, à des analystes politiques qui élaborent les règles et recommandent des normes minimales, ainsi qu'à des inspecteurs alimentaires qui interviennent sur le terrain pour s'assurer que les producteurs respectent bien la réglementation.

Il en va de même pour la réglementation environnementale, qui s'appuie sur des scientifiques, des experts en politiques publiques et des agents chargés de l'application et de la surveillance. Ces groupes, entre autres, collaborent pour établir des normes réglementaires en matière de pollution et d'émissions, pour veiller à leur application et pour assurer la coordination avec les provinces, les territoires et les Premières Nations. Le cadre réglementaire et les professionnels qui le mettent en œuvre contribuent ainsi à préserver l'environnement du Canada pour les générations futures.

Compte tenu de tous ces rôles essentiels, le cadre réglementaire revêt une importance nationale et doit être renforcé afin de garantir aux Canadiennes et aux Canadiens la sécurité de leur alimentation, la qualité de leurs infrastructures et le respect de leur environnement. Un cadre réglementaire solide est la base d'une croissance durable. Il garantit que nos denrées alimentaires et nos produits de consommation répondent aux normes des marchés nationaux et internationaux, et veille à ce que nos infrastructures de transport puissent suivre le rythme d'une population en croissance.

Directive de retour au travail présentiel

Le gouvernement fédéral s'est engagé dans une politique extrêmement coûteuse et contre-productive de retour au travail présentiel à raison de quatre jours par semaine à compter du 6 juillet 2026. La pandémie a montré à quel point les emplois dans la fonction publique fédérale pourraient être plus flexibles pour les travailleuses et travailleurs. Les parents pourraient passer moins de temps à se rendre au travail et en revenir, ce qui leur faciliterait grandement leur quotidien pour aller chercher et déposer leurs enfants à la garderie. Les ministères

auraient accès à un vivier de talents bien plus vaste si les employés n'étaient pas contraints de résider dans une ville en particulier. Les économies réalisées par le gouvernement sur le plan immobilier seraient considérables, puisque les employés utiliseraient leur propre espace à un coût pratiquement nul pour l'État fédéral. De nombreux fonctionnaires fédéraux interagissent avec d'autres collègues à travers le pays et participent régulièrement à des visioconférences, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Le télétravail ne profite pas à tous les fonctionnaires fédéraux, puisqu'ils ne travaillent pas tous dans des bureaux, mais il présente des avantages considérables pour de nombreux employés qui occupent effectivement un emploi de bureau.

La directive de retour au travail présentiel représente un coût considérable pour le gouvernement fédéral. Le budget 2024 prévoyait des économies de 3,9 milliards de dollars sur dix ans grâce à la réduction de son parc immobilier⁸. Mais avec la directive, ces économies seront bien moindres, pour s'élever finalement à 2,45 milliards de dollars⁹. En d'autres termes, le retour au travail présentiel coûtera 1,45 milliard de dollars au gouvernement fédéral au cours des dix prochaines années, puis 400 millions de dollars par année par la suite. Le gouvernement avait l'intention de se débarrasser des espaces de bureaux sous-utilisés, mais il doit désormais revoir ses ambitions à la baisse, ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction des coûts fixés par l'EED. Il est vraiment contradictoire que le gouvernement fédéral impose d'une main des coupes budgétaires et des licenciements dans ses grands programmes, tout en continuant de l'autre main de louer des espaces de bureaux à prix d'or.

Cette approche n'est pas la bonne. Le BFA tirera pleinement parti de la volonté des fonctionnaires fédéraux de travailler à domicile, ce qui permettra au gouvernement fédéral d'économiser des milliards sur les loyers des bureaux. Ces économies seraient plus utiles pour améliorer les services que pour les réduire.

Mesures

Le BFA réinvestira dans le secteur public fédéral afin de maintenir la solidité du cadre réglementaire. Il augmentera les budgets consacrés à la réglementation de plusieurs ministères et organismes clés, notamment

Tableau 17.1 / Mesures du BFA sur fonction publique

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Annuler les coupes budgétaires consécutives à l'Examen exhaustif des dépenses	10 381 \$	12 842 \$	12 442 \$
Renverser d'autres mesures abordées dans d'autres chapitres du BFA	-2 350 \$	-3 092 \$	-3 025 \$
Annuler la directive de retour au travail présentiel pour économiser des coûts immobiliers	-183 \$	-255 \$	-306 \$

l'ACIA, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le Bureau de la concurrence et d'autres (voir le chapitre Réglementation).

Le BFA annulera les coupes budgétaires décidées dans le cadre de l'examen complet des dépenses (EED).

Le BFA veillera à ce qu'aucune décision d'importance ne soit prise par une IA générative au sein du gouvernement fédéral. En matière d'IA, ou d'automatisation plus généralement, les systèmes doivent être conçus en collaboration avec les travailleuses et travailleurs, et une transparence totale doit être assurée quant au moment et à l'endroit de leur déploiement.

Le BFA annulera la directive de retour au travail présentiel à quatre jours par semaine et mettra en place un nouveau système de « justification de présence » qui déterminera les exigences de présence physique au cas par cas pour chaque poste. Pour certains postes, l'exigence sera entièrement virtuelle, pour d'autres, elle sera entièrement présentielle, et la plupart comporteront certaines exigences de présence physique pour les réunions et les tâches essentielles, sans qu'il y ait un nombre obligatoire de jours par semaine. Le BFA utilisera les 1,45 milliard de dollars économisés sur les coûts immobiliers pour faciliter la réembauche et la relance des programmes annulés à la suite de l'EED.

Notes

1 Pour un tour d'horizon, voir Bryan Evans, « The Politics of Public Administration: Constructing the Neoliberal State », *Canadian Political Economy*, Presses de l'Université de Toronto, novembre 2020.

2 François Desrochers et Bertrand Schepper, *La contribution de la fonction publique à l'économie canadienne*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), Septembre 2019, https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Fonction_publique_WEB.pdf.

- 3 Jason Kirby, « Ottawa Has the Worst Job Market in Canada, Faring Worse than Cities with Tariff-Hit Industries », *The Globe and Mail*, 16 février 2026, <https://www.theglobeandmail.com/business/article-ottawa-has-the-worst-job-market-in-canada-faring-worse-than-cities/>.
- 4 Gouvernement du Canada, *Réduction des effectifs dans la fonction publique fédérale*, 6 mai 2026, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/effectif/reamenagement-effectifs/reduction-effectifs-fonction-publique-federale.html>.
- 5 David Macdonald et Katherine Scott, *Federal cuts will worsen gender, racial and Indigenous inequality in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, 17 octobre 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/federal-cuts-will-worsen-gender-racial-and-indigenous-inequality-in-canada/>.
- 6 David Macdonald, *Budget cuts are about to wreck Canada's immigration system*, Centre canadien de politiques alternatives, 9 mars 2026, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/budget-cuts-are-about-to-wreck-canadas-immigration-system/>.
- 7 Nicholas Keung, « Canada rejected her permanent residence application. Her job duties were made up — by Immigration's AI reviewer », *Toronto Star*, 25 mars 2026, https://www.thestar.com/news/canada/canada-rejected-her-permanent-residence-application-her-job-duties-were-made-up-by-immigrations-ai-reviewer/article_3f1ea5be-0b3d-4541-ac00-0a1b8484d877.html.
- 8 Ministère des Finances Canada, *Budget 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*, chapitre 1, avril 2024, <https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/chap1-fr.html#:~:text=Moins%C2%A0%3A%20%C3%89conomies%20projet%C3%A9es>.
- 9 Services publics et Approvisionnement Canada, *Note pour la période des questions : Plan de réduction du portefeuille de locaux à bureaux*, 26 mai 2025, <https://rechercher.ouvert.canada.ca/qnotes/record/pwgsc-tpsgc,PSPC-2025-QP-00014>.

Garde d'enfants

Le Canada ne peut pas fonctionner sans cela

Introduction

Le budget 2021 du Canada prévoyait la mise en place d'un nouveau programme social afin que « toutes les familles aient accès à un apprentissage et à des services de garde des jeunes enfants qui soient souples, abordables et de haute qualité, où qu'elles vivent ». La première loi fédérale sur la garde d'enfants est entrée en vigueur le 19 mars 2024.

Le 1^{er} avril 2026 a marqué le début de la deuxième phase quinquennale de mise en place d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), appelé depuis le programme à 10 \$ par jour. Les cinq premières années ont été consacrées à sa mise en place, avec son lot d'initiatives et de défis à relever dans toutes les régions du Canada. La deuxième phase sera déterminante pour l'expansion du programme. Une injection de fonds cruciale de 5,4 milliards de dollars sur deux ans a été annoncée en juin 2026. Cela augmente d'un tiers les transferts aux provinces et aux territoires. Toutefois, ce financement est limité dans le temps.

Depuis 2021, l'injection de fonds fédéraux a permis d'enregistrer des progrès tangibles. Pour la première fois de l'histoire du Canada, l'offre de services de garde agréés est principalement financée par des fonds publics, avec des frais peu élevés (bien que variables) pour les parents à l'échelle du pays. Le nombre de places en garderie agréée a également

augmenté de manière considérable, et la rémunération des éducatrices et éducateurs s'est améliorée.

Cependant, les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif d'une offre de services de garde abordables, accessibles, de grande qualité et inclusifs varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Malgré l'absence d'une politique cohérente et fondée sur des données probantes pour guider ce programme social émergent, des retombées économiques substantielles ont déjà été générées pour les deux paliers de gouvernement.

Vue d'ensemble

Une analyse réalisée en 2024 par l'économiste Jim Stanford¹ montre que le programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a favorisé une croissance significative de l'emploi dès ses débuts. Depuis 2019, 40 000 nouveaux postes ont été créés dans ce secteur. Dans l'ensemble, la participation des femmes à la population active a augmenté de 1,4 point de pourcentage, réduisant ainsi l'écart de longue date entre les hommes et les femmes. Jim Stanford estime que le programme a généré 32 milliards de dollars de PIB supplémentaire en 2024 par rapport à 2019.

Dans un article de 2026, les économistes Gruber, Baker et Milligan évaluent l'impact positif et durable du programme sur l'emploi, bien après que les enfants ont dépassé l'âge de la petite enfance². Leurs recherches montrent que les contributions fiscales augmentent tout au long du cycle de vie, tandis que les prestations sociales et d'assurance-emploi diminuent. Selon leurs estimations, la valeur actuelle nette des retombées fiscales pourrait permettre de récupérer entre 75 % et 117 % du coût initial du programme.

Ces chiffres portent à réfléchir à l'ampleur de l'impact économique que pourrait avoir ce programme si sa mise en œuvre s'inscrivait systématiquement dans le cadre d'une politique publique efficace et fondée sur des données probantes, et :

- si les problèmes liés au manque de personnel de garde étaient résolus;
- si le financement opérationnel était mieux adapté aux coûts réels des programmes inclusifs et de grande qualité;

- si les obstacles à l'expansion des structures sans but lucratif étaient supprimés;
- si les investissements en capital soutenaient une expansion équitable et rapide du nombre de garderies publiques de grande qualité.

Il apparaît clairement que la mise en place d'un système transformateur nécessite un engagement à long terme de la part de tous les paliers de gouvernement. Le succès enregistré à ce jour témoigne d'une forte demande de services de garde de qualité et abordables, comme en témoignent les familles frustrées qui sont inscrites sur une longue liste d'attente. Pourtant, jusqu'à présent, l'expansion a été plus fragmentaire que cohérente, davantage dictée par le marché que planifiée par les pouvoirs publics en fonction des besoins de la communauté. De plus, bien que la rémunération des éducatrices et éducateurs ait augmenté, elle n'a pas atteint le niveau nécessaire pour soutenir de manière durable le recrutement et la fidélisation d'une main-d'œuvre qualifiée indispensable au maintien des services existants et à l'ouverture de nouveaux services.

Malgré le besoin évident d'un financement public supplémentaire pour poursuivre la mise en place d'un système de garde d'enfants répondant aux objectifs fixés, le gouvernement fédéral n'a prévu aucun nouveau financement opérationnel pour 2026-2027 hormis l'enveloppe limitée dans le temps de 5,4 milliards de dollars répartie sur deux ans (2026-2027 et 2027-2028), se contentant d'annoncer une indexation à l'inflation de 3 % par année à partir de 2027-2028. En ce qui concerne les fonds d'investissement, le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants arrivera à échéance à la fin de l'exercice 2026-2027, et le programme de prêts d'un milliard de dollars annoncé dans le budget 2024 pour l'expansion des services de garde n'a pas encore été lancé (le gouvernement fédéral pourrait y avoir renoncé)³.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux invoquent le contexte actuel d'incertitude économique et de déficits publics pour se justifier d'accorder une priorité moins élevée à l'augmentation annuelle du financement public nécessaire au développement du système de garderies. Or, la mise à jour économique du printemps montre que le gouvernement fédéral préfère investir dans de grands projets nécessitant des corps de métiers spécialisés. Il y est souligné la nécessité d'une croissance significative de la main-d'œuvre — jusqu'à 1,4 million de travailleuses et travailleurs d'ici 2033 — pour soutenir les infrastructures, l'exploitation des ressources et la défense. Une enveloppe de 6 milliards de dollars est ainsi prévue pour le recrutement et la formation de

100 000 personnes dans les métiers spécialisés au cours des cinq prochaines années.

Pendant ce temps, une étude de Statistique Canada révèle que les femmes, en particulier les mères de jeunes enfants, sont sous-représentées dans les emplois stables à temps plein par rapport aux hommes⁴. Des recherches confirment également que les femmes sont très sous-représentées dans les métiers de la construction. Une enquête menée en 2022 par l'Ontario Building and Construction Tradeswomen (OBCT) auprès de femmes travaillant dans ce secteur révèle que 76 % d'entre elles estiment que les horaires de travail dans la construction compliquent la garde des enfants, et que 52 % ont dû refuser un emploi à cause de cette contrainte⁵.

Comme l'a souligné l'organisme Un Enfant Une Place dans sa réponse à la mise à jour économique du printemps⁶, le gouvernement fédéral « ne reconnaît pas qu'un système universel de services de garde suffisamment financé est un pilier essentiel pour chacune des initiatives économiques que contient son plan ».

Mesures

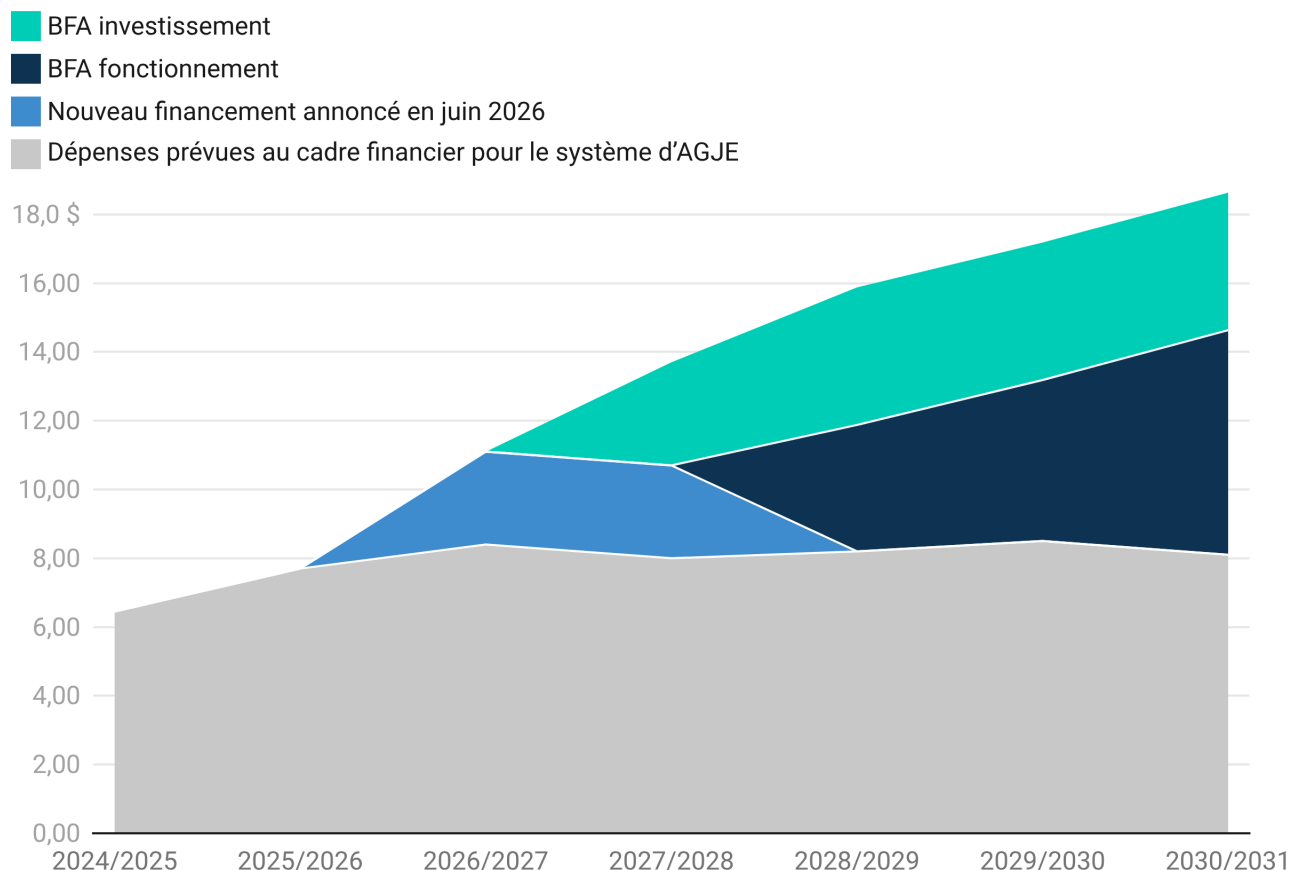
Les mesures qui suivent visent :

- à remédier à l'exclusion des femmes du plan budgétaire actuel du Canada;
- à faire progresser davantage la mise en place d'un système universel de garde d'enfants, en tant que pilier essentiel d'une stratégie économique solide et viable au service d'un Canada fort;
- à rappeler le fait indéniable que des services de garde abordables et accessibles jouent également un rôle essentiel dans la lutte contre la crise financière qui touche les jeunes familles.

Le BFA augmentera de manière significative et chaque année le financement du fonctionnement et des investissements afin d'aider les provinces et les territoires à poursuivre l'expansion du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Afin de garantir que ces fonds soient utilisés de manière optimale pour mettre en place des services de garde abordables, accessibles, de qualité et inclusifs, les provinces et les territoires devront élaborer et mettre en

Figure 18.1 / Hausses annuelles des fonds d'investissement et de fonctionnement proposées par le BFA

En milliards



œuvre un plan d'action et rendre compte au public. Ce plan prévoira des mesures visant :

- à augmenter et à répartir équitablement l'offre de garderies sans but lucratif, publiques et autochtones;
- à plafonner les frais à 10 \$ par jour pour les parents, et non à une moyenne de 10 \$ par jour, comme l'indique le programme fédéral actuel;
- à mettre en place des mécanismes financiers supplémentaires, selon les besoins, afin de garantir que les services de garde soient

abordables pour les familles à faible revenu, et gratuits pour celles vivant sous le seuil de pauvreté;

- à augmenter la main-d'œuvre qualifiée du secteur en améliorant les taux de recrutement et de rétention, et en augmentant la proportion du personnel titulaire d'un diplôme postsecondaire en éducation de la petite enfance;
- à veiller à ce que toutes les personnes travaillant dans les garderies agréées soient rémunérées pour l'ensemble de leurs heures de travail, y compris le temps consacré à la préparation des programmes, avec un barème salarial régulièrement revu à la hausse et proportionnel à leurs responsabilités, à leurs qualifications et à leur expérience professionnelle;
- à mettre en place, pour le personnel du secteur, un régime de retraite et d'avantages sociaux équivalent à ceux en vigueur dans d'autres secteurs financés par les pouvoirs publics (éducation publique, santé, services municipaux, etc.).

Par ailleurs, les provinces et les territoires veilleront à ce que les fonds fédéraux, qu'ils soient destinés au fonctionnement ou à des investissements, ne servent pas à financer la création ou l'expansion de garderies à but lucratif.

Il est essentiel que les fonds de fonctionnement augmentent sensiblement au-delà du transfert annuel précédemment annoncé aux provinces et aux territoires pour chacune des cinq prochaines années, y compris en ce qui a trait à l'ajustement annuel de 3 % pour l'inflation. **Le BFA portera** à 9,7 milliards de dollars les fonds de fonctionnement pour 2027-2028, au lieu des 8 milliards de dollars prévus dans la mise à jour économique du printemps, et cette somme augmentera de 11 % par année par la suite.

Chaque province et territoire recevra une part de ces fonds selon la formule actuelle de répartition par habitant, sous réserve de la présentation d'un plan d'action quinquennal détaillé comprenant les mesures susmentionnées.

Le BFA fournira également des fonds d'investissement pour l'expansion du système par l'intermédiaire d'un Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants renouvelé. Chaque province et territoire pourra ainsi présenter une demande pour recevoir des fonds fédéraux, dans le cadre d'un partage à 75 %/25 % des coûts des investissements dans l'expansion du système de garderies publiques sans but lucratif, sous réserve de la présentation d'un plan d'expansion

Tableau 18.1 / Mesures du BFA sur garde d'enfants

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Fonds de fonctionnement des services de garde	2 700 \$	3 680 \$	4 680 \$
Fonds d'investissement des services de garde	3 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Élaborer une stratégie pour les enfants d'âge scolaire jusqu'à 12 ans	5 \$	5 \$	
Stratégies de données sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants (AGJE)	10 \$	5 \$	
Programme de recherche pour évaluer les politiques et changements de programmes en AGJE	10 \$	5 \$	5 \$

complet et de la réalisation des travaux sous la direction des pouvoirs publics. Les plans d'expansion devront prévoir l'implantation de garderies publiques sans but lucratif dans des projets de logements sociaux, des écoles, des établissements d'enseignement supérieur, des établissements de santé publics, d'autres bâtiments publics, ainsi que sur des terrains publics et dans d'autres lieux. Ces fonds seront exclusivement consacrés à des garderies publiques sans but lucratif, l'objectif étant que les immobilisations ainsi financées restent sous propriété publique.

Le BFA veillera à fournir un soutien opérationnel et financier adéquat pour la mise en œuvre intégrale du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement par le gouvernement du Canada et les partenaires inuits, métis et des Premières Nations.

Le BFA organisera et soutiendra l'élaboration d'une stratégie globale visant à mettre en place un système public de garde périscolaire pour les enfants de 4 à 12 ans en dehors des heures d'école. Cette démarche s'accompagnera de consultations approfondies avec les acteurs du secteur, notamment les prestataires de services, les parents, les chercheurs et autres experts de la petite enfance, ainsi que les autorités scolaires publiques et les municipalités.

Le BFA exigera de chaque gouvernement provincial et territorial qu'il publie chaque année un rapport public complet sur la mise en œuvre de son plan de fonctionnement et d'investissement et le déploiement de sa stratégie de main-d'œuvre, incluant des indicateurs de rendement précis et cohérents pour chaque volet.

Le BFA développera, financera et déploiera une stratégie nationale de collecte de données sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cette stratégie permettra de suivre les progrès accomplis et de rendre compte de l'utilisation des fonds publics, mais aussi de pour soutenir l'élaboration des politiques.

Le BFA financera un programme de recherche sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de répondre aux principales questions de recherche et d'évaluer les effets des changements apportés aux politiques et aux programmes.

Le BFA exigera du gouvernement fédéral qu'il produise un rapport public annuel sur l'avancement de tous les volets du Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien, avec des indicateurs clés cohérents et comparables pour chaque province et territoire.

Notes

1 Jim Stanford, *Powering Growth: Economic benefits from Canada's \$10-per-day Early Learning and Child Care Program*, Centre for Future Work, novembre 2024, <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2024/11/Child-Care-Economic-Benefits-Nov2024-FINAL.pdf>.

2 Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan, *Investing in mothers? The long-run impact of a universal child care program on maternal work and income*, mars 2026, <https://sites.google.com/view/kevin-milligan/home/research/bgm-childcare3>.

3 Un financement fédéral supplémentaire de 10 millions de dollars destiné à la formation dans le domaine de l'apprentissage à la petite enfance a également été annoncé, mais ne s'est pas encore matérialisé.

4 Statistique Canada, *Taux d'emploi des mères et des pères, 2023*, 15 octobre 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-28-0001/2024001/article/00006-fra.htm>.

5 Kayla Bailey, *Child Care Worker Early Childhood Educator Appreciation Day*, 18 octobre 2022, <https://www.obctradeswomen.com/post/october-18th-child-care-worker-and-early-childhood-educator-appreciation-day>.

6 Un Enfant Une Place, *Faute de nouveaux investissements en services de garde, les femmes sont exclues du plan économique du Canada*, 29 avril 2026, <https://unenfantuneplace.ca/2026/04/29/faute-de-nouveaux-investissements-en-services-de-garde-les-femmes-sont-exclues-du-plan-economique-du-canada/>.

Immigration

Inverser la vague politique anti-immigrés

Introduction

Le système d'immigration canadien fait actuellement l'objet d'une restructuration accélérée, qui est menée sans véritable consultation ni participation du public, et ce, malgré toute une série de problèmes, comme la récente contestation judiciaire de la nouvelle loi fédérale sur l'immigration (le projet de loi C-12)¹. Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a enchaîné les mesures restrictives et les reculs : il a abaissé les quotas d'immigration, restreint les voies d'accès à la résidence temporaire, limité l'accès à la protection des réfugiés, imposé de nouveaux frais de santé aux demandeurs d'asile et réduit les infrastructures d'établissement qui aident les nouveaux arrivants à vivre, à travailler, à étudier, à réunifier leur famille et à participer à la société canadienne.

Le gouvernement fédéral justifie ce revirement par des raisons de rigueur budgétaire. Pourtant, ses propres écrits continuent de reconnaître que l'immigration joue un rôle central pour le marché du travail canadien, les communautés rurales et éloignées, l'innovation et l'avenir économique à long terme du pays. La contradiction est flagrante : le Canada continue de compter sur les migrants pour soutenir son économie, ses communautés et ses institutions publiques, mais il démantèle en même temps les voies d'accès, les protections, les services et les systèmes

de réunification familiale qui rendent la migration juste, humaine, respectueuse des droits et conforme aux obligations internationales du pays. Le système d'immigration qui en résulte n'est plus durable, mais bien précaire.

Pour les communautés racisées, les conséquences ne sont pas neutres. Le statut d'immigrant précaire imposé par le gouvernement fédéral engendre et perpétue la pauvreté. Les personnes racisées, les femmes, les travailleuses et travailleurs, les étudiantes et étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes sans statut, les personnes 2ELGBTQI+, les personnes en situation de handicap et les victimes de violences sexistes sont plus susceptibles d'être exclus de l'accès au logement, à la protection de l'emploi, aux soins de santé, aux mesures de soutien du revenu, à l'aide juridique et à la réunification familiale.

Vue d'ensemble

Le Plan des niveaux d'immigration du Canada pour 2026-2028² confirme la nouvelle orientation restrictive du gouvernement fédéral. Le nombre d'admissions de résidents permanents est stabilisé à 380 000 par année, tandis que l'objectif de nouveaux résidents temporaires est considérablement revu à la baisse. Le gouvernement fédéral affirme que cela permettra de maintenir le nombre d'arrivées de résidents permanents à moins de 1 % de la population, et celui des résidents temporaires à moins de 5 %.

Les étudiants étrangers ont été particulièrement touchés. Le nombre de titulaires de permis d'études a fortement chuté, et le gouvernement fédéral a revu à la baisse son objectif pour 2026 à ce chapitre. Il a considérablement réduit le nombre de nouveaux permis délivrés aux étudiants étrangers, et les arrivées ont diminué en conséquence par rapport aux années précédentes. Les nouvelles arrivées de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ont également baissé. Ces changements ont bouleversé la vie des étudiants et des travailleuses et travailleurs qui étaient venus au Canada avec certaines attentes et qui se retrouvent du jour au lendemain confrontés à des conditions différentes pour accéder au travail, aux études et à la résidence permanente. À tout cela s'ajoute la déstabilisation du secteur de l'enseignement supérieur (voir le chapitre Éducation postsecondaire).

Pendant ce temps, la nouvelle *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada* (projet de loi C-12, titre abrégé)³ a reçu la sanction royale en mars 2026. Elle rend irrecevables toutes les demandes d'asile présentées à compter du 3 juin 2025 (y compris si la personne a présenté sa demande plus d'un an après sa première entrée au Canada ou si elle est entrée au Canada par des points d'entrée irréguliers et a présenté une demande après 14 jours — deux voies de demande d'asile jusqu'alors couramment utilisées). Ces demandes ne seront plus transférées à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Ces changements aggravent les préjudices causés par l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. Au lieu de garantir l'accès à une audience équitable, le Canada utilise de plus en plus de délais techniques, de règles frontalières et d'exclusions procédurales pour empêcher les gens d'accéder au système de détermination du statut de réfugié. Cette situation aura un impact disproportionnée sur les personnes qui fuient la violence sexiste, le racisme anti-Noirs, la persécution religieuse, l'homophobie, la transphobie, la persécution liée à un handicap et d'autres formes de préjudice, et qui pourraient ne pas être en mesure de demander une protection immédiatement après leur arrivée.

Le gouvernement fédéral restreint également l'accès des migrants aux soins de santé. Depuis le 1^{er} mai 2026, les bénéficiaires du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) devront payer une franchise pour chaque médicament sur ordonnance admissible, ainsi qu'un pourcentage du coût des autres produits et services de santé complémentaires et préventifs admissibles, comme les soins dentaires, les soins de la vue, les services de conseil et les appareils fonctionnels. Les soins médicaux et hospitaliers de base restent couverts, mais ces nouvelles franchises créent un obstacle immédiat à l'accès aux soins pour les personnes qui ont peu ou pas de revenus. C'est particulièrement préoccupant, car l'accès précoce aux soins de santé permet d'éviter des problèmes de santé graves et des interventions d'urgence coûteuses causées par des retards de prise en charge. Il est fort probable que les réfugiés n'absorberont pas ces nouvelles dépenses : ils renonceront plutôt aux soins, ce qui mènera à des interventions plus coûteuses plus tard et à des souffrances inutiles dans l'intervalle.

Le gouvernement fédéral réduit également de manière significative son soutien aux services d'aide à l'établissement qu'il finance, alors même que les migrants sont confrontés à une précarité juridique et économique de plus en plus complexe. Alors que d'autres ministères subissent des

coupes budgétaires de 15 % consécutives à l'Examen exhaustif des dépenses, le financement des services d'aide à l'établissement fait l'objet de réductions supplémentaires. Cela s'explique par le fait que la formule de financement dépend du nombre d'immigrants arrivant dans le pays, et comme ce nombre diminue, des coupes supplémentaires sont effectuées. Le directeur parlementaire du budget a identifié IRCC comme l'un des cinq organismes gouvernementaux subissant les coupes les plus importantes, avec une réduction budgétaire annuelle immédiate et effective de 26 % à 28 %. Des organismes d'aide à l'établissement de tout le pays ont déploré que ces coupes, outre le fait de nuire à la fois aux personnes qui dépendent de ces services et au secteur lui-même, sont en contradiction directe avec l'objectif déclaré du gouvernement de renforcer l'économie canadienne. Ces réductions budgétaires auront des conséquences non seulement pour les nouveaux arrivants, mais aussi pour une main-d'œuvre composée en grande partie de femmes, d'immigrants et de réfugiés racisés qui occupent des emplois sous-payés dans les services sociaux.

Le système canadien de protection de l'enfance a systématiquement omis de demander la citoyenneté pour les enfants arrivés au Canada et placés sous la tutelle de l'État. À cause de cela, bon nombre de ces enfants ont perdu leur statut d'immigrant et risquent l'expulsion. Le gouvernement précédent s'était engagé à présenter un projet de loi pour combler cette lacune. Le projet de loi C-274⁴, présenté par un député, propose désormais une voie claire vers la citoyenneté pour ces enfants, les protégeant ainsi contre l'expulsion pendant que leur demande de citoyenneté est en cours d'examen.

Des décideurs politiques prennent les migrants pour boucs émissaires de décennies de sous-investissement public dans le logement, les soins de santé, l'éducation, les transports en commun, l'aide juridique et les services d'aide à l'établissement. Le véritable échec n'est pas l'immigration, mais le fait que les gouvernements aient compté sur les migrants pour soutenir l'économie canadienne tout en refusant d'investir dans les systèmes permettant à toutes les communautés de vivre dans la dignité. Pour être équitable et respectueux des droits humains, le système d'immigration doit garantir à chacun, quel que soit son statut d'immigration, l'accès à un statut élargi, au regroupement familial, à des services, à un logement, à des soins de santé et à des protections au travail.

Mesures

Le BFA abrogera les restrictions préjudiciables aux réfugiés et à l'immigration introduites par le projet de loi C-12. Il rétablira l'accès à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour les demandeurs qui en ont été exclus en raison des délais d'un an et de 14 jours. De plus, il mettra fin à l'application rétroactive des règles d'inadmissibilité à l'asile et garantira à toutes les personnes en quête de protection un accès à une audition équitable et indépendante concernant leur statut de réfugié.

Le BFA abrogera l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. Cette entente prive les gens d'un accès équitable à la protection des réfugiés et les pousse à effectuer des traversées dangereuses. Le Canada devrait rétablir l'accès complet au traitement des demandes d'asile à la frontière canado-américaine.

Le BFA lancera un programme complet de régularisation. Ce programme mettra en place une voie d'accès à la résidence permanente en une seule étape pour toutes les personnes sans statut permanent, y compris les sans-papiers, les demandeurs déboutés, les travailleuses et travailleurs temporaires, les étudiants, les aidants, ainsi que toutes les autres personnes qui se sont construit une vie, une famille et une communauté au Canada.

Le BFA rétablira et élargira les voies d'accès à la résidence permanente. Il mettra fin au glissement vers la précarité de longue durée en renforçant les voies d'accès dans les catégories de la réunification familiale, de l'aide humanitaire, de la demande d'asile, des aidants naturels et des travailleuses et travailleurs à bas salaire. Il supprimera également le système à deux étapes qui maintient des gens au Canada sans statut sécurisé pendant des années.

Le BFA garantira un statut permanent dès l'arrivée et des permis de travail ouverts à tous. Les permis de travail fermés et liés à un employeur spécifique seront supprimés dans tous les programmes de migration de la main-d'œuvre, afin que les migrants puissent bénéficier d'une mobilité professionnelle, d'un accès à la justice et de la possibilité concrète de quitter un employeur abusif sans risquer d'être expulsés.

Le BFA établira, en collaboration avec les provinces et les territoires, des normes nationales contraignantes en matière d'emploi et de logement pour les travailleuses et travailleurs agricoles migrants et à bas salaire. La participation des employeurs aux programmes destinés aux travailleuses et travailleurs migrants sera subordonnée au respect de normes exécutoires en matière de salaires, de logement, de protection

contre la chaleur, de santé et de sécurité, de transport, d'inspection et d'accès aux mécanismes de plainte.

Le BFA garantira l'accès aux prestations fédérales et aux mesures de soutien du revenu, quel que soit le statut d'immigration. Les migrants qui cotisent à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada, aux régimes d'assurance en milieu de travail et à d'autres programmes publics doivent pouvoir bénéficier des prestations qu'ils financent.

Le BFA mettra fin à la politique de participation aux frais du PFSI et élargira l'accès aux soins de santé, indépendamment du statut d'immigration. La couverture complète du PFSI sera rétablie pour les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les soins ophtalmologiques, le soutien psychologique, les appareils fonctionnels et autres soins complémentaires. Les provinces et les territoires collaboreront afin de garantir une couverture santé à tous les migrants, quel que soit leur statut.

Le BFA annulera les coupes budgétaires dans les services d'aide à l'établissement et reconstruira les infrastructures destinées aux immigrants et réfugiés. Le financement accordé aux organismes d'aide à l'établissement, aux cliniques juridiques, aux centres d'aide aux travailleurs migrants et aux organismes communautaires sera rétabli et augmenté, reconnaissant ainsi que les services d'aide à l'établissement constituent une infrastructure économique et non pas une forme de bienfaisance discrétionnaire.

Le BFA protégera l'aide juridique et les services communautaires d'accompagnement en matière d'immigration. Le soutien fédéral à l'aide juridique destinée aux réfugiés et aux immigrants sera renforcé, notamment pour les demandeurs d'asile concernés par le projet de loi C-12, les demandes d'examen des risques avant renvoi (ERAR), les contrôles des motifs de détention, les demandes d'asile pour raisons humanitaires et les recours judiciaires. Les obstacles qui empêchent les organismes communautaires de confiance d'offrir des services d'orientation et d'accompagnement de base en matière d'immigration seront supprimés.

Le BFA mettra fin à la détention des immigrants. En attendant, des mesures alternatives à la détention seront mises en place, notamment des modèles de surveillance communautaire.

Le BFA mettra en place un parcours permanent vers la citoyenneté pour les enfants et les jeunes pris en charge par les services sociaux. L'adoption du projet de loi C-274 permettra d'établir et de mettre en œuvre un parcours clair vers la citoyenneté pour les enfants pris en charge par les services sociaux qui arrivent au Canada alors qu'ils sont mineurs, et

Tableau 19.1 / Mesures du BFA sur immigration

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Lancer un programme de régularisation complet	50 \$	50 \$	50 \$
Éliminer la franchise du PFSI	143 \$	146 \$	148 \$
Garantir l'accès à une couverture santé quel que soit le statut d'immigration	565 \$	576 \$	588 \$
Annuler les coupes budgétaires dans les services d'aide à l'établissement et reconstruire les infrastructures destinées aux immigrants et réfugiés	221 \$	276 \$	332 \$
Augmenter le soutien fédéral de l'aide juridique aux réfugiés et aux immigrants	75 \$	85 \$	95 \$
Remplacer la détention des immigrants et par des modèles de supervision communautaires	-57 \$	-58 \$	-59 \$
Établir un audit indépendant en matière d'équité raciale dans l'ensemble du système d'immigration et de réfugiés	3 \$		
Veiller à ce que la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public dispose d'un financement suffisant et accessible	10 \$	10 \$	10 \$

de les protéger contre l'expulsion tant que leur demande de citoyenneté est en cours d'examen.

Le BFA rendra obligatoire un audit indépendant sur l'équité raciale au sein du système d'immigration et de réfugiés. Cet audit examinera les taux d'approbation, les motifs de refus, les délais de traitement, les outils de tri automatisés, les pratiques en matière d'application de la loi, les décisions de placement en détention et les expulsions, en fonction de divers facteurs, tels que le pays d'origine, la race, le sexe, le handicap, la langue, la religion, la caste et d'autres facteurs pertinents, et prévoira des mesures correctives contraignantes et une reddition de comptes au public.

Le BFA réglementera l'intelligence artificielle et les processus décisionnels automatisés en lien avec l'immigration. Il imposera des obligations de transparence, des audits indépendants, la notification des demandeurs, des droits de recours, la publication d'évaluations de l'incidence algorithmique, ainsi que l'interdiction des outils automatisés qui reproduisent des pratiques discriminatoires ou portent atteinte à l'équité procédurale.

Le BFA mettra pleinement en œuvre un mécanisme indépendant de surveillance de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Il veillera à ce que la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public dispose d'un financement suffisant, soit accessible aux migrants quel que soit leur statut, soit habilitée à mener des examens systémiques, et soit tenue de rendre compte publiquement du racisme, du recours à la

force, de la détention, des renvois, des pratiques frontalières, ainsi que du traitement réservé aux demandeurs d'asile.

Le BFA ratifiera et mettra en œuvre les conventions instaurant des obligations internationales en matière de droits des migrants. Le Canada devrait ratifier la *Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, ainsi que les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail, notamment la *Convention sur les travailleurs migrants*, la *Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)* et la *Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques*.

Notes

1 Parlement du Canada, *Projet de loi C-12 : Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité*, sanctionnée le 26 mars 2026, <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-12/sanction-royal>.

2 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2025, 20 novembre 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2025.html>.

3 Parlement du Canada, *Projet de loi C-12 : Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité*, sanctionnée le 26 mars 2026, <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-12/sanction-royal>.

4 Parlement du Canada, *Projet de loi C-274 : Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, 20 avril 2026, <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-274/premiere-lecture>.

Incarcération

Élaborer une stratégie de désincarcération

Introduction

Le système carcéral fédéral du Canada est coûteux et inefficace. Il est également en décalage avec le mandat du gouvernement de mettre en œuvre un système carcéral axé sur la réinsertion, ainsi qu'avec ses priorités actuelles en matière d'efficacité et de modernisation du système. Malgré les dépenses consacrées à l'incarcération fédérale de **3,79 milliards de dollars en 2025-2026**¹, le système est défaillant : il engendre et aggrave de nombreux obstacles pour les personnes incarcérées, leurs familles et la société canadienne.

Vue d'ensemble

Le budget fédéral de 2025 a marqué un tournant tragique, mais décisif, pour les établissements carcéraux canadiens, notamment à la suite de l'examen exhaustif des dépenses (EED) mené par le gouvernement. Service correctionnel Canada (SCC) a été contraint de réduire ses dépenses de fonctionnement de 132 millions de dollars sur trois ans², ce qui a déjà entraîné la rationalisation ou l'élimination de programmes de réinsertion, comme l'enseignement supérieur, la formation

professionnelle, les bibliothèques carcérales et d'autres. Le gouvernement fédéral a également réduit ou reporté l'entretien des infrastructures et le recrutement de personnel de santé. Ces coupes viennent affaiblir encore davantage un système déjà connu pour causer des préjudices évitables, creusant ainsi le fossé entre le mandat légal de SCC et sa capacité à offrir un environnement sécuritaire et propice à la réinsertion. Le système carcéral fédéral est à ce point dysfonctionnel qu'en 2025, l'enquêteur correctionnel du Canada, le Dr Ivan Zinger, a mis un terme prématuré à son mandat, en raison de son incapacité à apporter des améliorations sur des aspects prioritaires connus³. Avant ces coupes budgétaires, les établissements carcéraux canadiens affichaient déjà systématiquement de mauvais résultats en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de réinsertion.

En 2026, on dénombrait environ 23 000 personnes condamnées par les tribunaux fédéraux (incarcérées ou liberté conditionnelle)⁴. En 2024-2025, le coût de l'incarcération dans les établissements fédéraux a atteint l'astronomique somme de 3,86 milliards de dollars. Le coût moyen par personne est énorme :

- un an d'incarcération dans une prison pour hommes coûte 150 505 \$ par personne;
- un an d'incarcération dans une prison pour femmes coûte 259 654 \$ par personne;
- un an de suivi de la liberté conditionnelle coûte 38 418 \$ par personne.

L'incarcération demeure l'une des interventions les plus coûteuses et les moins efficaces de la société canadienne. Les prisons fédérales sont surpeuplées, ce qui entraîne une augmentation du nombre de cellules à lits superposés et des transferts qui éloignent les détenus de leur communauté et de leur réseau de soutien. La détention provisoire, c'est-à-dire le fait d'attendre son procès ou sa condamnation en détention, est associée à un risque élevé de décès en détention par suicide ou par intoxication médicamenteuse, comme l'a révélé une étude du coroner en chef de l'Ontario sur les décès survenus en détention entre 2014 et 2021⁵. Et ce ne sont là que les conséquences directes de l'incarcération. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime rappelle que l'incarcération a un impact social néfaste, et que l'incarcération de masse entraîne une profonde transformation sociale au sein des familles et des communautés, autant de facteurs qui pointent vers la nécessité d'un changement⁶.

Le choix du Canada de recourir à l'incarcération est incompatible avec ses obligations internationales en matière de droits humains, telles qu'énoncées dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les *Règles Nelson Mandela* et les *Règles de Bangkok*.

Les Autochtones continuent d'être incarcérés à des taux alarmants : ils représentent plus de 50 % des détenues des prisons pour femmes et plus de 30 % des prisons pour hommes, alors qu'ils ne représentent respectivement que 5,0 % et 4,9 % de la population⁷. Ni le budget 2025 ni la mise à jour économique du printemps 2026 n'ont mentionné cette crise nationale en matière de droits humains⁸, malgré l'existence d'un plan d'action fédéral visant à réduire la surreprésentation des Autochtones dans les prisons⁹.

Être défavorisé face à un système de sanctions et d'obstacles

Les personnes qui purgent une peine fédérale au Canada figurent parmi les plus défavorisées du pays. Le niveau moyen de scolarité au début de la peine, qui n'est que de la huitième année, témoigne des obstacles socioéconomiques auxquels ces personnes sont confrontées¹⁰.

Bien que SCC accorde la priorité à l'obtention du diplôme d'études secondaires, l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes incarcérées reste extrêmement limité. L'absence de préparation aux technologies constitue également un obstacle coûteux à l'emploi à la sortie de prison. La poursuite d'études supérieures pendant l'incarcération est étroitement liée à une amélioration de la sécurité, à une réduction de la récidive et à de meilleurs résultats sur le plan de l'emploi. Malgré cela, SCC a récemment mis fin à un accord de financement vieux de 50 ans qui permettait aux détenus du Québec de suivre des études de niveau cégep¹¹.

Les détenus n'ont pas accès à Internet dans les établissements carcéraux fédéraux et la plupart d'entre eux sont encore contraints d'utiliser des disquettes pour enregistrer leurs travaux scolaires. Ils dépendent d'un accès très limité à des ordinateurs partagés, parfois au nombre de deux seulement par établissement. Cette pratique est loin d'être moderne ou efficace. Pendant l'incarcération, les familles assument la charge financière de leurs proches incarcérés, qui ne gagnent que quelques dollars par jour alors qu'ils doivent assumer des coûts exorbitants pour se nourrir, communiquer et subvenir à leurs besoins essentiels. Cette situation engendre une pauvreté et des inégalités générationnelles systémiques.

Le système carcéral fédéral repose sur l'idée que les personnes incarcérées ont besoin d'être punies, et cette conviction justifie la dureté

délibérée des conditions de détention qui règnent dans les prisons canadiennes. Cette idée persiste malgré des preuves évidentes de la nocivité et du coût élevé de ces conditions.

Une fois libérés, les ex-détenus se heurtent à des obstacles à l'emploi et au logement, ce qui les empêche de participer à la vie économique et sociale. Au Canada, l'incarcération continue d'avoir des conséquences disproportionnellement défavorables sur les plans social, économique et de la santé physique et mentale, ainsi qu'en termes de mortalité toutes causes confondues, par rapport à la population générale. Ces obstacles alimentent les cycles d'incarcération et compromettent la sécurité publique.

Santé, vieillissement et coûts élevés de l'incarcération au Canada

La population carcérale canadienne est une population vieillissante, en grande partie en raison de l'augmentation du nombre de personnes condamnées à perpétuité (ce chiffre avoisine désormais près de 29 % de l'ensemble des personnes purgeant une peine fédérale)¹², alors qu'il est clairement établi qu'en prenant de l'âge, les individus sortent de la délinquance et posent des risques nettement moindres pour la sécurité publique. Le maintien d'une population carcérale vieillissante est à la fois illogique et coûteux, avec des dépenses de santé en forte hausse. À cela s'ajoute le manque d'infrastructures et de ressources, ainsi que le fait que l'incarcération de longue durée réduit l'espérance de vie d'environ 20 ans.

Les conditions de vie difficiles, violentes et instables qui règnent dans les prisons aggravent les pathologies préexistantes et provoquent l'apparition de troubles chez des personnes auparavant en bonne santé. Le fardeau des maladies chroniques générées en milieu carcéral finit par peser sur les systèmes de santé provinciaux.

La majorité des personnes purgeant une peine fédérale présentent des problèmes de consommation de substances psychoactives et de santé mentale. Les données de SCC indiquent qu'entre 75 % et 80 % des détenus fédéraux ont des besoins de soins identifiés en lien avec la santé mentale ou la consommation de substances psychoactives¹³, ce qui souligne l'ampleur des besoins de soins non satisfaits. Or, le traitement de la toxicomanie ne fait pas partie des programmes carcéraux. La plupart des détenus fédéraux suivent plutôt un traitement par agonistes opioïdes sans bénéficier d'un accompagnement thérapeutique. Dans la société, ces médicaments sont conçus pour être associés à un accompagnement psychologique; en prison, ils ne font que remplacer les drogues illicites.

Stratégie de désincarcération

Comme le reconnaissent les Nations Unies et comme le prévoit la législation canadienne, l'incarcération doit être une mesure de dernier recours. D'ici 2034, le Canada doit réduire de 30 % le taux global actuel de personnes incarcérées par rapport à la population, et, compte tenu des niveaux de surreprésentation, et de 50 % les taux actuels d'incarcération des personnes noires et des Autochtones, relativement à leur proportion au sein de la population. Nous avons une vision globale de la désincarcération. Il s'agit non seulement de remettre en liberté les personnes actuellement incarcérées, mais aussi de réduire le nombre de personnes admises dans les établissements correctionnels. Le *Cadre fédéral visant à réduire la récidive* propose une vision globale forte en faveur de la désincarcération, et s'appuie sur cinq piliers essentiels pour briser le cercle vicieux de l'incarcération : le logement, l'éducation, l'emploi, la santé et les réseaux de soutien positif¹⁴.

De plus, la *Loi sur le cadre visant à réduire la récidive* exige que le gouvernement fédéral élabore un cadre comprenant les mesures suivantes :

- mettre sur pied des projets pilotes et élaborer des programmes normalisés et fondés sur des données probantes visant à réduire la récidive;
- favoriser la réinsertion sociale des personnes ayant été incarcérées en leur donnant accès à des ressources adéquates et permanentes ainsi qu'à des possibilités d'emploi afin de réduire le risque de récidive;
- appuyer les initiatives à caractère confessionnel et communautaire axées sur la réinsertion sociale des personnes qui ont été incarcérées;
- étudier et appliquer les pratiques exemplaires internationales liées à la réduction de la récidive;
- évaluer et améliorer les instruments et les procédures d'évaluation des risques afin de lutter contre les préjugés raciaux et culturels et de s'assurer que toutes les personnes incarcérées ont accès à des programmes adaptés permettant de réduire la récidive.

En 2023, le gouvernement fédéral a publié un plan pour mettre en œuvre ce cadre, mais il n'a effectué aucun investissement à cet effet¹⁵.

Une mesure claire que le Canada pourrait prendre serait de réformer la *Loi sur le casier judiciaire*, afin que les personnes ayant purgé leur peine et souhaitant travailler et reconstruire leur vie ne soient pas exclues de façon permanente d'un emploi intéressant et d'un logement sûr. Pour

l'heure, longtemps après la fin de la peine, cette législation restrictive empêche d'obtenir et de conserver un emploi et un logement sécuritaire, entre autres. Un citoyen canadien sur neuf a un casier judiciaire, ce qui touche 4,3 millions de personnes directement¹⁶, et au moins 8 millions d'autres indirectement, soit les membres de leurs familles et leurs personnes à charge.

Renouvellement du programme de subventions et de contributions

Le secteur canadien de la réinsertion sociale au niveau communautaire, qui regroupe des organismes comme l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, la Société John Howard du Canada, la Société St. Leonard et d'autres, dépend du Programme de subventions et de contributions aux organismes bénévoles communautaires sans but lucratif, qui est administré par Sécurité publique Canada. Il s'agit d'une aide très modeste, mais stable, qui existe depuis les années 1970 et qui assure un financement de base au secteur.

Cette subvention est entrée dans la dernière phase de son cycle de financement quinquennal, avec la répartition des 1,8 million de dollars restants entre les organismes nationaux œuvrant dans le domaine de la réinsertion¹⁷. Ces organismes jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du *Cadre fédéral de réduction de la récidive*, de la *Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires*, de la *Stratégie en matière de justice autochtone* et du *Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le renouvellement du financement de ce programme est indispensable pour permettre au gouvernement de poursuivre ses priorités actuelles.

Transfert de la prise en charge des soins de santé aux établissements de santé

Une réforme législative susceptible de réduire considérablement les coûts, d'améliorer les résultats sanitaires individuels, de faciliter la continuité des soins et de favoriser une réinsertion réussie consisterait à modifier la définition d'« assuré » de la *Loi canadienne sur la santé*. Actuellement, la loi exclut les personnes purgeant une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus de l'accès aux soins. Pourtant, une condamnation au criminel ne dispense pas les provinces de leurs responsabilités constitutionnelles en matière de soins de santé.

Le maintien de la couverture des quelque 14 000 personnes actuellement incarcérées dans des établissements carcéraux fédéraux représenterait pour les provinces une dépense minime et justifiée, mais

ce serait une économie pour SCC. Actuellement, les montants versés par SCC pour couvrir les services de santé fournis aux détenus fédéraux par des hôpitaux externes sont en hausse et ont atteint près de 27 millions de dollars pour 2024-2025.

Mesures

Le Budget fédéral alternatif propose une feuille de route complète pour réduire de manière significative et responsable le taux d'incarcération de 30 % d'ici 2035, en favorisant la désincarcération tout en veillant à ce que les conditions de détention garantissent des soins de santé mentale et physique adéquats, et en mettant l'accent sur les services de réinsertion. Pour y parvenir de manière mesurable, les mesures suivantes seront prises.

Le BFA annulera les coupes budgétaires de Service correctionnel Canada dans les programmes de réinsertion et rétablira le financement destiné à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle, à l'aide à la réinsertion et aux programmes en établissement. Il investira dans les services de réinsertion afin de garantir aux détenus fédéraux des opportunités réelles de se préparer à une réinsertion sécuritaire et réussie. Le rétablissement de ce financement est essentiel, car les coupes budgétaires prévues par SCC pour 2026 ont supprimé des programmes de formation et de réinsertion de base ou en ont restreint la portée, ce qui contrevient encore davantage à son mandat légal.

Le BFA modifiera la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de créer un mécanisme permettant au Service correctionnel du Canada d'autoriser la libération des détenus lorsqu'ils sont prêts, c'est-à-dire avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle et la date de libération d'office. Cette étape est essentielle pour mettre fin à la dépendance excessive du Canada à l'égard de l'incarcération. Ce mécanisme revêt une importance particulière, car la réduction des capacités de réinsertion de SCC à la suite des coupes du budget 2025 pourrait conduire à une prolongation de l'incarcération sans pour autant améliorer la sécurité publique.

Le BFA modifiera la *Loi canadienne sur la santé* afin de supprimer l'exclusion des personnes purgeant une peine fédérale de la définition d'« assuré », afin d'assurer la continuité des soins, d'améliorer les résultats en matière de santé et de réduire les dépenses de santé de Service correctionnel du Canada.

Le BFA mettra en place une *Stratégie nationale de désincarcération des détenus âgés* qui définira des parcours clairs permettant aux personnes âgées et présentant des pathologies complexes de quitter la détention fédérale pour intégrer le système de santé provincial, un établissement de soins de longue durée, des services de soins palliatifs ou des services de soutien communautaires. Cette stratégie permettra de réduire les dépenses fédérales de santé, d'améliorer les résultats de santé et de garantir que les détenus âgés reçoivent des soins dans des structures adaptées, plutôt que dans des prisons qui ne sont ni structurellement ni cliniquement équipées pour répondre à leurs besoins.

Le BFA modifiera l'article 121 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que les dispositions correspondantes du Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin d'élargir l'admissibilité à la libération pour raisons humanitaires aux personnes âgées, y compris à celles purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité et ne représentant plus un risque pour la sécurité publique. Cette mesure nécessitera de supprimer les exclusions actuelles prévues au paragraphe 121(2), qui empêchent les personnes condamnées à perpétuité ou à une peine d'une durée indéterminée de bénéficier d'une libération pour raisons humanitaires en raison d'une grave détérioration de leur état de santé ou de difficultés excessives. Cette réforme modernisera le cadre de libération du Canada, le mettra en adéquation avec les données de sécurité publique et les réalités démographiques, et empêchera les prisons fédérales de faire office d'établissements de soins de longue durée pour des personnes âgées dont les besoins ne peuvent être satisfaits dans un environnement carcéral.

Le BFA modifiera la *Loi sur le casier judiciaire* afin de mettre en place un processus gratuit et automatique d'effacement des antécédents judiciaires. Cette mesure permettra d'éviter que les personnes ayant purgé leur peine ne soient définitivement exclues du marché du travail et de l'accès au logement. Cette modification permettra aux Canadiennes et aux Canadiens d'économiser environ 25 millions de dollars sur cinq ans, une somme qui pourra être affectée à la mise en œuvre du *Cadre fédéral visant à réduire la récidive*.

Le BFA renflouera et élargira le *Programme de subventions et de contributions* pour les organismes bénévoles, sans but lucratif et communautaires de Sécurité publique Canada afin de garantir un financement stable et à long terme aux organismes qui fournissent des soutiens essentiels à la réinsertion.

Le BFA investira 100 millions de dollars par année pour soutenir les organismes communautaires qui mettent en œuvre les solutions

identifiées dans le *Cadre fédéral visant à réduire la récidive*, la *Stratégie en matière de justice autochtone*, le *Plan d'action sur la santé mentale et la justice pénale au Canada*, ainsi que la *Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires*. Il accordera la priorité aux engagements visant à réduire l'incarcération excessive des Autochtones, des femmes, des Noirs et des personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Le BFA mettra en place un programme intégré de traitement de la toxicomanie conforme aux normes communautaires au sein des prisons fédérales, et modernisera ses partenariats avec les prestataires de soins communautaires afin de permettre aux détenus de traiter leur dépendance pendant leur incarcération.

Le BFA transformera le modèle de prestation des services de santé mentale dans les prisons fédérales afin s'assurer qu'il répond de façon mesurable aux normes de soins du Canada et de l'Organisation mondiale de la santé.

Le BFA mettra en place des évaluations d'orientation professionnelle dès l'admission, élargira l'accès à des opportunités professionnelles concrètes grâce à des partenariats avec des programmes d'emploi locaux, et favorisera l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes incarcérées, notamment par le biais d'initiatives telles que « Walls to Bridges » et « Inside Out ».

Le BFA mettra en place un accès à Internet dans les prisons fédérales afin de faciliter l'accès à l'éducation et de permettre des contacts significatifs avec la famille et la communauté.

Le BFA soutiendra des initiatives de formation et de transition pour aider le personnel carcéral de première ligne à évoluer vers des fonctions axées sur la réinsertion et l'intervention communautaire.

Le BFA soutiendra la recherche de solutions politiques en faveur de la désincarcération, notamment le développement de solutions de rechange communautaires fondées sur la justice transformatrice, les programmes de déjudiciarisation et les modèles de justice autochtones. Il élargira les alternatives communautaires existantes, mais sous-utilisées, en matière de détermination des peines, et élaborera un indicateur cohérent pour mesurer la récidive.

Le BFA mènera une évaluation d'impact externe de la stratégie canadienne de désincarcération et de réforme du système correctionnel, afin de s'assurer qu'elle reflète de manière significative les expériences et les résultats des populations concernées, et qu'elle mesure la responsabilité du gouvernement face aux appels lancés par le Bureau de l'enquêteur correctionnel et d'autres organismes de défense des droits.

Tableau 20.1 / Mesures du BFA sur incarcération

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Rétablir le financement des différentes mesures de soutien à l'éducation, à la formation et à la réinsertion	58 \$	58 \$	58 \$
Modifier la Loi canadienne sur la santé afin de supprimer l'exclusion des personnes purgeant une peine fédérale	-51 \$	-63 \$	-78 \$
Mettre en place une Stratégie nationale de désincarcération des détenus âgés	-31 \$	-50 \$	-84 \$
Mettre sur pied un processus d'expiration automatique et sans frais du casier judiciaire	-5 \$	-5 \$	-5 \$
Renflouer et élargir le Programme de subventions et de contributions pour les organismes bénévoles, sans but lucratif et communautaires	7 \$	7 \$	9 \$
Mettre en œuvre les solutions identifiées dans le Cadre visant la réduction de la récidive, la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, la Stratégie canadienne en matière de justice autochtone et le Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale	100 \$	100 \$	100 \$
Introduire un traitement intégré des toxicomanies dans les établissements carcéraux	10 \$	10 \$	10 \$
Mettre en place des évaluations d'orientation professionnelle dès l'admission, et élargir l'accès à des opportunités professionnelles concrètes	10 \$	10 \$	10 \$
Mettre en place un accès à Internet dans les prisons fédérales	5 \$	1 \$	1 \$
Soutenir des initiatives de formation et de transition afin de transformer les postes de sécurité correctionnelle en postes de réinsertion et de soutien	5 \$	5 \$	5 \$
Recherche de solutions politiques pour réduire la population carcérale, notamment en développant des alternatives viables	7 \$	7 \$	7 \$
Évaluation de l'impact de la stratégie de désincarcération du Canada	2 \$	2 \$	
Campagne de sensibilisation pour que le public comprennent pourquoi les modèles punitifs échouent et coûtent cher à toute la société	5 \$	5 \$	

Enfin, **le BFA soutiendra** une campagne de sensibilisation du public menée par le ministère de la Justice et Sécurité publique Canada afin de permettre au public de comprendre en connaissance de cause pourquoi les modèles punitifs échouent et comment la désincarcération renforce les communautés, en luttant contre les discours néfastes fondés sur la peur qui prônent un recours accru à l'incarcération, laquelle s'avère contre-productive.

Notes

¹ Service correctionnel Canada, *Plan ministériel de 2025 à 2026 du Service correctionnel du Canada : En un coup d'œil*, 17 juin 2025, <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/transparence/rendre-comptes/plan-ministeriel/2025-2026/coup-oeil.html>.

- 2 Ministère des Finances Canada, *Un Canada fort, budget 2025*, 4 novembre 2025, <https://budget.canada.ca/2025/home-accueil-fr.html>.
- 3 Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2024-25*, décembre 2025, <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/rapport-annuel-du-bureau-enqueteur-correctionnel-2024-25>.
- 4 Sécurité publique Canada, *2024 Aperçu statistique du système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 2 juin 2026, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2024/index-fr.aspx>.
- 5 Coroner en chef de l'Ontario, *Obligation de prévention : rapport du Comité d'experts du coroner en chef de l'Ontario pour l'examen des décès de personnes sous garde*, 5 mai 2023, <https://www.ontario.ca/fr/document/obligation-prevention-rapport-comite-dexperts-coroner-chef-lontario-pour-lexamen-deces-personnes-sous-garde/resume>.
- 6 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Prison and penal reform: The need for change*, 2026, <https://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/prison-reform-and-alternatives-to-imprisonment.html>.
- 7 Statistique Canada, *Tableau 98-10-0264-01 : Identité autochtone par statut d'Indien inscrit ou des traités et résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires*, 21 septembre 2022, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=9810026401&selectedNodeIds=3D1%2C5D1%2C6D1%2C7D2&checkedLevels=0D1%2C1D1%2C3D2%2C6D1&refPeriods=20210101%2C20210101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr.
- 8 Ministère des Finances Canada, *Un Canada fort pour tous : Mise à jour économique du printemps de 2026*, 28 avril 2026, <https://budget.canada.ca/update-miseajour/2026/home-accueil-fr.html>.
- 9 Ministère de la Justice Canada, *Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 2023, <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/pa-ap/index.html>.
- 10 Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2014-15*, 26 juin 2015, <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/rapport-annuel-du-bureau-enqueteur-correctionnel-2014-2015>.
- 11 Fannie Bussièrès McNicoll, « Academics pan decision to cut CEGEP education in Quebec's federal prisons », *CBC News*, 8 février 2026, <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/cegep-studies-quebec-federal-prisons-9.7077831>.
- 12 Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2023-24*, décembre 2025, <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/rapport-annuel-du-bureau-enqueteur-correctionnel-2023-2024>.
- 13 Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2019-20*, 26 juin 2020, <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/bureau-enqueteur-correctionnel-rapport-annuel-2019-2020>.
- 14 Sécurité publique Canada, *Cadre fédéral visant à réduire la récidive*, 4 août 2022, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2022-fdrl-frmwrk-rdc-rcdvsm/index-fr.aspx>.
- 15 Sécurité publique Canada, *Plan de mise en œuvre du Cadre fédéral visant à réduire la récidive*, 2023, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2022-25-fdrl-frmwrk-rdc-rcdvsm-mplmntn-pln/index-fr.aspx>.
- 16 Sécurité publique Canada, *Retrait automatisé de casiers judiciaires : Paramètres pour une approche canadienne*, 29 novembre 2022, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ascr-racj-nggmnt-2022/index-fr.aspx>.
- 17 Sécurité publique Canada, *Plan ministériel 2026-2027 : Responsabilités essentielles—Dépenses et ressources humaines prévues*, 2026, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-pln-2026-27/tp-pt-fr.aspx#a2.4>.

Infrastructures, municipalités et transports en commun

Mobilité durable et logement

Introduction

En raison du sous-investissement chronique des instances gouvernementales supérieures, de l'étalement urbain et de l'absence d'une stratégie nationale de transport cohérente et intégrée, les systèmes de transport, les réseaux de transport en commun et les municipalités sont confrontés à une crise de financement de plus en plus grave.

Dans tout le pays, les agences municipales de transport en commun sont aux prises avec des déficits d'exploitation graves et chroniques, qui se chiffrent au total à plusieurs milliards de dollars. Les transports interurbains par autobus et par train ont connu un déclin spectaculaire au cours des dernières décennies, laissant de nombreuses communautés rurales, nordiques et autochtones de plus en plus isolées lorsque leurs habitants ne possèdent pas de voiture ou ne savent pas conduire. Pendant ce temps, la politique fédérale en matière d'infrastructures

continue de favoriser l'étalement urbain, d'où une augmentation des émissions, de la dépendance à l'automobile et du coût d'entretien des infrastructures, ce qui sape tout investissement positif dans le développement axé sur les transports en commun et la densification à usage mixte.

Le Canada a besoin d'une nouvelle approche politique en matière de transport et d'infrastructures. Les transports en commun, le transport ferroviaire de voyageurs, les services d'autobus interurbains et le développement urbain durable doivent être considérés comme des infrastructures publiques essentielles à la construction de la nation. Des investissements fédéraux stratégiques dans les transports en commun et dans l'aménagement durable du territoire permettraient de réduire les émissions, d'améliorer l'accessibilité et la mobilité, et de renforcer la connectivité économique régionale. Le Budget fédéral alternatif (BFA) propose de nouveaux investissements majeurs dans les transports en commun, les transports interurbains, le transport ferroviaire de voyageurs, l'aménagement urbain durable et la réhabilitation des sites industriels contaminés, afin de contribuer à bâtir des communautés plus connectées, plus résilientes et économiquement durables partout au Canada.

Vue d'ensemble

Crise de financement des transports en commun et stratégie nationale sur les transports

Le Canada accuse toujours un retard par rapport aux autres pays en matière de mobilité. Cela vaut aussi bien pour les zones urbaines que rurales, où les investissements fédéraux et provinciaux dans les réseaux de transport en commun, les réseaux d'autobus interurbains et le transport ferroviaire de voyageurs ne cessent de diminuer d'année en année. Tout cela aboutit à un système de transport défaillant, fragmenté, coûteux, polluant et de moins en moins fiable pour des millions de Canadiennes et de Canadiens, où qu'ils résident.

En raison du manque d'investissements, de nombreuses municipalités ont été contraintes d'assumer elles-mêmes cette charge, en puisant dans une assiette foncière déjà trop sollicitée et dans les revenus des titres de transport individuels, qui financent entre 40 % et 60 % de l'exploitation¹. Ce niveau de financement insuffisant pour assurer un service fiable et cela crée une spirale infernale : la mauvaise qualité du service et les tarifs élevés font baisser la fréquentation, ce qui réduit les revenus et oblige

les agences à réduire davantage leurs services. Le réseau devient moins pratique, ce qui fait fuir encore plus d'usagers.

Cela n'arrange pas les choses que les fonds annoncés pour les transports en commun soient généralement destinés à des investissements d'infrastructure, c'est-à-dire au financement de nouveaux projets tels que des gares ou de nouvelles rames. Les fonds de fonctionnement, ceux destinés à l'exploitation et à l'entretien au quotidien, sont beaucoup plus limités et irréguliers. En conséquence, les municipalités sont incitées à construire de nouvelles lignes et à étendre leur réseau, mais elles n'ont pas les moyens nécessaires pour les exploiter au niveau nécessaire pour répondre aux besoins des usagers. Cette insuffisance budgétaire a été aggravée par une récente décision du gouvernement fédéral de réduire de 5 milliards de dollars le Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC). Bien qu'il ait affirmé que ces fonds seraient réaffectés à de nouveaux programmes, aucun détail n'a été fourni quant à la nature de ces derniers.

Dans le même temps, les communautés rurales, isolées et autochtones sont confrontées à des défis qui rendent difficiles les modes de transport autres que l'automobile. Depuis une dizaine d'années, le pays assiste à un démantèlement progressif des services qui reliaient autrefois des centaines de communautés, en particulier dans les Prairies. Entre 2017 et 2021, de nombreuses liaisons ont disparu, notamment avec le retrait complet de Greyhound en 2021 et la fermeture de la Saskatchewan Transportation Company, une société publique.

Un éventail de sociétés privées a pris le relais, isolant encore davantage les communautés rurales et éloignées. Le Québec a lui aussi connu un déclin important, avec une perte de 85 % de son réseau d'autobus interurbains depuis 1981². La déréglementation du réseau de transport interurbain en Ontario n'a fait qu'aggraver la situation. Depuis la dissolution de la Commission des transports routiers, les opérateurs délaissent les circuits peu rentables au profit d'itinéraires plus lucratifs, abandonnant ainsi les communautés éloignées et créant la confusion chez les usagers en raison de services fragmentés et non coordonnés³. En ce qui concerne le transport interurbain par autobus, il apparaît clairement que la mobilité ne peut pas dépendre des forces du marché, car cela contribue à isoler les communautés rurales, éloignées et autochtones.

Un réseau national de transport performant doit être planifié, financé et protégé de manière délibérée en tant que bien public, afin de garantir que tous les habitants, et pas seulement ceux des axes les plus rentables, puissent accéder à ce service essentiel et rester reliés au reste du

pays, en particulier avec le lancement du futur train à grande vitesse au Canada. Sans un engagement en faveur d'un financement stable, les disparités actuelles ne feront qu'empirer.

Les investissements dans les infrastructures compromis

Les investissements fédéraux dans les infrastructures sont souvent compromis par des pratiques d'aménagement du territoire qui favorisent l'étalement urbain et le développement à faible densité. Bien que les récentes initiatives fédérales en matière de logement aient soutenu la densification à usage mixte au sein des zones urbaines existantes, de nombreuses collectivités continuent de subventionner l'expansion vers l'extérieur en investissant dans des aménagements en zone vierge, sur des terres agricoles ou non urbanisées. Cette approche entraîne des coûts élevés à long terme, renforce la dépendance à l'automobile et réduit l'efficacité des investissements dans les transports en commun et les infrastructures urbaines durables. De plus, ce type de développement urbain n'est pas économiquement viable pour les municipalités, qui dépendent principalement des impôts fonciers pour financer la rénovation de leurs infrastructures. Lorsque la densité d'aménagement est insuffisante, la masse critique de biens immobiliers générant les recettes fiscales nécessaires à l'entretien de ces infrastructures n'est pas atteinte.

Le Canada n'a pas de stratégie coordonnée pour la réhabilitation des sites contaminés. Les programmes existants, comme le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), apportent un financement important aux projets d'assainissement et de réaménagement, mais celui-ci reste très limité, à seulement 150 millions de dollars sur les 550 millions de dollars du Fonds⁴. Il n'existe actuellement aucun fonds fédéral dédié à grande échelle à la transformation des terrains industriels contaminés et sous-utilisés. En conséquence, les municipalités et les promoteurs immobiliers privilégient souvent des projets d'aménagement en zone vierge, qui sont plus faciles et plus rentables, mais qui engendrent des coûts économiques et environnementaux plus élevés à long terme. L'étalement urbain permet certes de proposer des prix de vente plus bas, mais il ne coûte pas moins cher en réalité, si l'on tient compte des infrastructures sous-jacentes. Cela revient simplement à transférer le coût du promoteur vers les acheteurs ou la municipalité.

Une approche plus durable donnerait la priorité à la réhabilitation au sein des limites urbaines existantes et subordonnerait le financement fédéral destiné aux infrastructures et au logement au respect d'exigences

claires en matière de lutte contre l'étalement urbain, d'abordabilité du logement et d'aménagement axé sur le transport en commun. Le financement fédéral devrait privilégier les communautés compactes, connectées et fiscalement durables en encourageant la densification à usage mixte, la réhabilitation des sites contaminés et l'utilisation efficace des sols, plutôt que de subventionner une expansion vers l'extérieur qui compromet les objectifs climatiques et alourdit les charges futures liées aux infrastructures. Ce financement devrait également donner la priorité à la construction de logements sans but lucratif et abordables sur des sites contaminés réhabilités.

Une approche plus durable donnerait la priorité à la réhabilitation au sein des limites urbaines existantes et subordonnerait le financement fédéral destiné aux infrastructures et au logement au respect d'exigences claires en matière de lutte contre l'étalement urbain, d'abordabilité du logement et d'aménagement axé sur les transports en commun. Ce financement devrait privilégier les communautés compactes, connectées et fiscalement durables, en encourageant la densification à usage mixte, la réhabilitation des sites contaminés et une utilisation efficace des sols, plutôt que de subventionner une expansion vers l'extérieur qui compromet les objectifs climatiques et alourdit les charges futures liées aux infrastructures. Il devrait également donner la priorité à la construction de logements sociaux et abordables sur des sites contaminés réhabilités.

Mesures

Le BFA annulera la réduction du Fonds pour le transport en commun du Canada annoncée dans le budget 2025 et augmentera de manière significative le financement fédéral du transport en commun. Il accordera notamment un financement permanent pour l'exploitation des agences de transport en commun afin de leur permettre de faire face à la crise financière croissante à laquelle les municipalités de tout le Canada sont confrontées dans ce secteur.

Le BFA réalisera des investissements annuels pour mettre en place et entretenir un réseau national d'autobus interurbains administré par les pouvoirs publics, exploité par Via Rail et intégré au service ferroviaire de voyageurs (250 millions de dollars par année). **Le BFA augmentera** également de 50 millions de dollars par année le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural afin d'améliorer l'accès des

petites collectivités et de rétablir les liaisons avec les localités délaissées par les transporteurs privés.

Le BFA augmentera de manière significative les investissements fédéraux dans VIA Rail afin d'améliorer la fréquence, l'abordabilité, la fiabilité et la connectivité du service ferroviaire aux voyageurs entre les différentes localités du Canada, tout en soutenant l'acquisition de trains électriques fabriqués au Canada et le développement des capacités de production connexes (coût : 2 milliards de dollars par année).

Bien que les récentes politiques fédérales en matière de logement ont encouragé la densification au sein des zones urbaines existantes, elles n'ont pas suffisamment empêché l'expansion simultanée vers des zones vierges, ce qui annule ces avancées. **Le BFA subordonnera** le financement fédéral destiné aux infrastructures et au logement au respect d'exigences en matière de lutte contre l'étalement urbain, de développement axé sur les transports en commun, de durabilité fiscale municipale à long terme, d'utilisation efficace du sol et de réduction des coûts d'infrastructure, plutôt que de se concentrer uniquement sur la croissance économique à court terme et les indicateurs de développement.

Bien qu'il existe actuellement un soutien limité à la réhabilitation des sites contaminés par le biais de programmes tels que le Fonds municipal vert de la FCM, le Canada n'a pas de stratégie fédérale spécifique à grande échelle ni de source de financement dédiée à la transformation d'anciens sites industriels en atouts communautaires productifs.

Le BFA créera un fonds fédéral dédié à la réhabilitation des sites contaminés pour soutenir un développement urbain durable. Il servira à financer l'assainissement et la réhabilitation de terrains industriels contaminés et sous-utilisés, afin de les affecter à des logements, à des industries propres, à des projets d'énergies renouvelables et au développement de collectivités axées sur le transport en commun. Il accordera également la priorité à la construction de logements sociaux et abordables sur ces sites (coût : 500 millions de dollars par année).

Le BFA fournira aux municipalités des transferts stables à long terme pour financer les infrastructures, ainsi que de nouveaux moyens de financement pour réduire leur dépendance excessive aux taxes foncières et aux revenus des titres de transport pour financer les services essentiels de transport en commun et d'infrastructures. Outre de nouveaux transferts destinés à assurer un financement d'exploitation stable, le budget mettra en place de nouveaux moyens de financement. Il remplacera notamment l'actuel système de subventions imprévisibles par des transferts financiers directs indexés sur la croissance du PIB

Tableau 21.1 / Mesures du BFA sur infrastructures, municipalités et transports en commun

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Annuler la réduction du Fonds pour le transport en commun du Canada	516 \$	772 \$	616 \$
Augmenter de manière permanente les budgets de fonctionnement du transport en commun	586 \$	598 \$	610 \$
Mettre en place et entretenir un réseau national d'autobus interurbains	250 \$	250 \$	250 \$
Augmenter le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural	50 \$	50 \$	50 \$
Augmenter le financement de VIA Rail	2 000 \$	2 038 \$	2 079 \$
Créer un fonds fédéral dédié à la réhabilitation des sites contaminés pour soutenir un développement urbain durable	500 \$	500 \$	500 \$

nominal, et mettra en œuvre un accord de partage des revenus. Cet accord autorisera l'Agence du revenu du Canada à administrer une surtaxe municipale appliquée aux tranches d'imposition fédérales les plus élevées, offrant ainsi une source de revenus progressive dont la croissance sera supérieure à celle des impôts fonciers.

Notes

- 1 Benjamin Dachis et Rhys Godin, *Trains, Lanes and Automobiles: The effect of COVID-19 on the future of public transit* (Commentary No. 598), Institut C.D. Howe, avril 2021, https://www.cdhowe.org/wp-content/uploads/2024/04/Commentary_598_1.pdf.
- 2 Colin Pratte et Bertrand Schepper, *Le transport interurbain de personnes au Québec : Portrait et pistes de solutions*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 27 novembre 2023, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/transport-interurbain/>.
- 3 Sean Marshall, *New carriers, old gaps: The state of Ontario's intercity transportation network in 2022*, 27 avril 2022, <https://seanmarshall.ca/2022/04/27/new-carriers-old-gaps-ontario-2022>.
- 4 Ressources naturelles Canada, *Fonds municipal vert (FMV)*, Gouvernement du Canada, 29 janvier 2025, <https://ressources-naturelles.canada.ca/organisation/planification-rapports/rapports-resultat-ministeriels/rapport-resultats-ministeriels-2016-17/fonds-municipal-vert-fmv>.

Intelligence artificielle

Une technologie au service
des citoyennes et citoyens

Introduction

Les logiciels dits d'« intelligence artificielle » (IA) ont conquis le monde, portés par la prolifération de robots conversationnels accessibles et d'autres outils capables d'accomplir des tâches que l'on croyait auparavant impossibles pour des machines. Si ces outils semblent prometteurs dans certains domaines, ils causent déjà de réels ravages dans d'autres. Les Canadiennes et les Canadiens ont raison d'être méfiants face à la nature de l'IA et à la vitesse à laquelle elle se déploie¹. Alors que le gouvernement fédéral adopte une approche « toutes voiles dehors » en ce qui concerne le développement et le déploiement de l'IA, le BFA prend du recul et résiste à l'engouement général afin d'aborder de manière plus réfléchie et mesurée l'adoption de ces outils au Canada².

Vue d'ensemble

Le lancement de ChatGPT à l'automne 2022 a marqué le début d'une période d'effervescence dans le secteur technologique, surpassant même l'euphorie de la bulle technologique. L'investissement mondial dans la chaîne d'approvisionnement de l'intelligence artificielle (IA) pourrait

dépasser les 2 500 milliards de dollars cette année³. Les entreprises technologiques devraient dépenser 500 milliards de dollars rien que pour de nouveaux centres de données⁴. Ces investissements représentent aujourd'hui une part substantielle de l'économie mondiale et ils devraient continuer d'augmenter au moins pendant la prochaine décennie.

Au cœur de cette explosion sans précédent des investissements du secteur privé (et, de plus en plus, du secteur public) se trouve l'idée voulant que les outils d'IA généreront des gains de productivité considérables dans tous les secteurs de l'économie, alors pourtant que la plupart des services commerciaux d'IA sont aujourd'hui déficitaires et que la plupart des efforts visant à adopter l'IA au niveau institutionnel n'ont pas généré de retombées⁵. Si l'IA ne tient pas ses promesses de productivité, tous ces investissements pourraient bien constituer l'une des plus grandes bulles financières de l'histoire, avec des répercussions économiques et sociales considérables. Pour autant, l'idée que l'IA représente l'avenir de l'économie reste intouchable. Pour de nombreux pays, dont le Canada, la peur de passer à côté de cette révolution technologique sert à justifier l'importance des investissements spéculatifs et à éclipser la nécessité d'une réglementation de l'industrie pour protéger l'intérêt public.

Le terme « intelligence artificielle » est en soi un concept marketing qui englobe toute une gamme de technologies connexes. Ces systèmes informatiques peuvent établir des prévisions ou créer de nouveaux contenus grâce à des techniques sophistiquées de reconnaissance de formes. Toutefois, ils ne sont ni artificiels (les systèmes d'IA sont le produit d'un travail humain à chaque étape de leur développement) ni intelligents (les systèmes d'IA diffèrent considérablement de nos propres processus cognitifs). Les systèmes d'IA générative, comme les grands modèles linguistiques comme ChatGPT, Gemini et Claude, sont particulièrement enclins à commettre des erreurs élémentaires, car ils sont uniquement conçus pour prédire des mots et ne disposent ni d'une mémoire persistante ni d'un sens logique internalisé.

Néanmoins, les outils modernes d'IA sont de plus en plus capables de produire des résultats impossibles à distinguer de ceux obtenus par de nombreux humains, ce qui a déjà des conséquences profondes. L'utilisation non réglementée de l'IA par les étudiantes et étudiants, par exemple, est en train de miner le système d'enseignement public. La désinformation alimentée par l'IA est omniprésente sur les réseaux sociaux. Des citations fausses générées par l'IA polluent les revues universitaires et le système juridique. Dans le monde du travail, l'IA intensifie la surveillance des travailleuses et des travailleurs, et renforce

les pratiques de gestion algorithmique. Et si l'automatisation à grande échelle de la main-d'œuvre ne s'est pas produite aussi rapidement que beaucoup le craignaient, certains signes précurseurs montrent que la prolifération des outils d'IA détruit des emplois dans des secteurs spécifiques, en particulier pour les débutants, ce qui pourrait contribuer au taux de chômage historique chez les jeunes⁶. Tout cela pris ensemble, la prolifération de ces outils représente une accélération de la concentration du pouvoir économique et politique entre les mains d'une poignée d'entreprises technologiques, principalement américaines, au détriment des travailleuses et travailleurs ainsi que du grand public.

La construction et l'exploitation de nouveaux centres de données, véritable épine dorsale physique de l'essor de l'IA, engendrent toute une série de problèmes supplémentaires. Un centre de données moderne typique consomme autant d'électricité que 100 000 foyers. Deux conséquences en découlent : soit ces installations prélèvent tellement d'électricité sur le réseau que les marchés locaux de l'électricité sont perturbés, ce qui fait grimper les tarifs pour les ménages, soit elles nécessitent la mise en service de nouvelles capacités de production d'électricité, souvent sous la forme de générateurs fonctionnant au gaz. L'expansion de la production d'électricité au gaz liée aux nouveaux centres de données a déjà un impact mesurable sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre⁷.

La ruée vers les centres de données permet également d'imposer de nouvelles infrastructures à des communautés vulnérables ainsi qu'à des terres écologiquement sensibles ou d'importance agricole, et ce, sans consultation ni examen adéquat. Une fois construites, ces installations ne créent que très peu d'emplois ou de retombées locales⁸. Aux États-Unis, de nombreuses communautés commencent à s'opposer à ces centres et les appels en faveur d'un moratoire national se font de plus en plus pressants. La résistance aux projets de centres de données commence également à s'intensifier au Canada⁹. Les pouvoirs publics canadiens font la sourde oreille.

En effet, depuis l'abandon de la très controversée *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* (LIAD) en 2025, le gouvernement fédéral n'a présenté aucun projet de loi sur l'IA. De plus, les lois canadiennes sur le droit d'auteur et la protection de la vie privée sont terriblement désuètes, ce qui laisse le secteur de l'IA pratiquement sans aucune réglementation. Les gouvernements infranationaux ont commencé à intervenir, mais l'encadrement public reste fragmentaire. Le gouvernement fédéral a récemment présenté sa nouvelle vision de « l'intelligence artificielle pour tous » qui reconnaît la nécessité de mesures de protection. Toutefois,

cinq des six piliers de la stratégie sont axés sur l'adoption de l'IA et les investissements connexes¹⁰. Au lieu de se demander quels problèmes l'IA peut aider à résoudre, le gouvernement part du principe qu'elle est essentielle en soi. Le BFA adopte une approche différente.

Mesures

Le BFA accélérera l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle loi modernisée sur l'intelligence artificielle et les données, afin de donner au gouvernement fédéral le pouvoir de mettre en place une réglementation d'intérêt public concernant les systèmes algorithmiques, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Afin d'éviter la mainmise institutionnelle qui a sapé les efforts législatifs précédents, la nouvelle loi sera gérée par un organisme dont le mandat se limitera à une réglementation d'intérêt public, et qui sera indépendant de tout ministère chargé de la promotion de l'industrie ou du développement économique (voir le paragraphe qui suit sur la Commission canadienne de l'IA et des données). La loi appliquera le principe de précaution pour interdire l'introduction d'outils d'IA dans des contextes à haut risque, tels que l'éducation, les soins de santé ou la prestation de services publics, à moins qu'il n'existe des preuves claires qu'ils ne causeront aucun préjudice. Si des préjudices sont déjà avérés, la loi interdira ces applications plutôt que de les suspendre. Les applications interdites comprendront la surveillance prédictive, la reconnaissance faciale dans l'espace public, la reconnaissance des émotions, la manipulation du comportement humain, ainsi que les outils de prise de décision automatisée qui affectent les droits et les moyens de subsistance de la population, y compris dans le cadre des procédures d'immigration et de demande d'asile. La loi inclura également des mécanismes, notamment la validation par des tiers indépendants, pour garantir que les outils d'IA accessibles au public ou disponibles dans le commerce respectent des normes minimales de sécurité, de fiabilité et de transparence.

Le BFA allouera 250 millions de dollars sur cinq ans à la création de la Commission canadienne de l'IA et des données, un organisme parlementaire indépendant doté d'un double mandat de surveillance et d'éducation. La Commission assurera un suivi indépendant du secteur de l'IA au Canada, en recensant de manière empirique les préjudices et les avantages de cette technologie, et en veillant au respect de la nouvelle loi sur l'intelligence artificielle et les données. Elle mènera à

bien cette mission sans être entravée par le mandat d'innovation qui obscurcit actuellement la vision des institutions gouvernementales existantes dans ce domaine. Dans le cadre de sa fonction d'encadrement, elle agira en tant qu'ombudsman pour les plaintes du public concernant les préjudices liés à l'IA. Dans le cadre de sa fonction éducative, elle élaborera un programme national de formation à l'IA en collaboration avec les syndicats et le secteur de l'éducation publique, dans le cadre d'un processus démocratique participatif plus large. Cette approche permettra de contrebalancer les initiatives de formation de plus en plus imposées par l'industrie aux étudiantes et étudiants, aux enseignantes et enseignants, ainsi qu'aux établissements d'enseignement.

Le BFA veillera à ce que les lois existantes soient actualisées et adaptées à l'ère de l'IA, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée, du droit d'auteur et des droits des travailleuses et des travailleurs, afin de garantir la protection de tous face aux systèmes d'IA. La législation actualisée garantira notamment que l'IA ne soit pas utilisée à des fins de surveillance ou de collecte de données à l'insu ou sans le consentement des personnes concernées. S'appuyant sur les conclusions de la consultation de 2025, la législation actualisée en matière de droit d'auteur exigera le consentement et le versement d'une rémunération aux créateurs dont les œuvres sont utilisées pour entraîner des systèmes d'IA commerciaux. La législation actualisée en matière de protection de la vie privée reconnaîtra la propriété et le contrôle collectifs des communautés autochtones sur les données relatives à leurs terres, à leurs langues et à leurs cultures, et exigera un consentement libre, préalable et éclairé pour leur collecte et leur utilisation. La législation actualisée en matière de travail interdira les pratiques de gestion algorithmique pour les décisions à fort impact telles que le recrutement et les mesures disciplinaires.

Le BFA exigera que tous les nouveaux centres de données soient alimentés en totalité par des sources d'électricité non polluantes, dont au moins 50 % proviendront de nouvelles sources d'énergie renouvelable financées par les promoteurs de ces centres. Tous les centres de données devront tenir à jour un registre public dans lequel ils fourniront une ventilation détaillée de leur consommation d'énergie et d'eau, du nombre d'emplois créés et d'autres impacts locaux.

Le BFA exigera que le gouvernement fédéral se désengage progressivement des services commerciaux d'IA, en particulier ceux détenus par des sociétés américaines, car ceux-ci compromettent la sécurité des données sensibles des Canadiennes et des Canadiens. Pour garantir la propriété et le contrôle démocratique canadiens de l'infrastructure numérique et des logiciels sur lesquels reposent les

Tableau 22.1 / Mesures du BFA sur intelligence artificielle

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Commission canadienne de l'IA et des données	50 \$	50 \$	50 \$

services publics, notamment le stockage des données, l'infonuagique et les systèmes d'IA, il est nécessaire que ces outils soient développés et gérés en interne plutôt que confiés à des fournisseurs étrangers. Le BFA veillera à ce que le gouvernement fédéral dispose des capacités techniques nécessaires pour opérer cette transition.

Notes

1 Eddie Sheppard et David Coletto, « Optimism Meets Uncertainty and even Fear in Canada's AI Landscape », *Abacus Data*, 25 juillet 2025, <https://abacusdata.ca/optimism-meets-uncertainty-in-canadas-ai-landscape/>; voir également Anja Karadeglija, « Critics, pollsters warn Canadians are wary of AI, want government to set guardrails », *The Canadian Press*, 21 janvier 2026, https://www.thecanadianpressnews.ca/business/critics-pollsters-warn-canadians-are-wary-of-ai-want-government-to-set-guardrails/article_8e49b1d1-c504-5a7c-a6b5-d10c83889c64.html.

2 Pour une analyse plus approfondie des thèmes abordés dans ce chapitre, voir Hadrian Mertins-Kirkwood et Rachel Pettigrew, *Whose (artificial) intelligence?*, Centre canadien de politiques alternatives, 5 janvier 2026, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/whose-artificial-intelligence/>.

3 Gartner, *Gartner Says Worldwide AI Spending Will Total \$2.5 Trillion in 2026*, 15 janvier 2026, <https://www.gartner.com/en/newsroom/press-releases/2026-1-15-gartner-says-worldwide-ai-spending-will-total-2-point-5-trillion-dollars-in-2026>.

4 Goldman Sachs, *Why AI Companies May Invest More than \$500 Billion in 2026*, 18 décembre 2025, <https://www.goldmansachs.com/insights/articles/why-ai-companies-may-invest-more-than-500-billion-in-2026>.

5 Voir, par exemple, Chris Morris, « OpenAI doesn't expect to be profitable until at least 2030 as AI costs surge », *Fast Company*, 6 avril 2026, <https://www.fastcompany.com/91522156/openai-doesnt-expect-to-be-profitable-until-at-least-2030-as-ai-costs-surge>; voir également Jiang Li et Huju Liu, « Adoption de l'intelligence artificielle et productivité dans les entreprises canadiennes », *Rapports économiques et sociaux*, 6(4), n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada, 22 avril 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2026004/article/00002-fra.htm>.

6 Tahsin Mehdi et Marc Frenette, *Tendances de l'emploi au Canada à l'ère de l'intelligence artificielle générative : premiers résultats*, Statistique Canada, janvier 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2026001/article/00003-fra.htm>.

7 Molly Taft, « New Gas-Powered Data Centers Could Emit More Greenhouse Gases Than Entire Nations », *WIRED*, 22 avril 2026, <https://www.wired.com/story/new-gas-powered-data-centers-could-emit-more-greenhouse-gases-than-entire-nations/>.

- 8** Simon Enoch et Rachel Pettigrew, *So you're getting a data centre! Here's what to know*, Centre canadien de politiques alternatives, 19 février 2026, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/so-youre-getting-a-data-centre-heres-what-to-know/>.
- 9** Voir, par exemple, Troy Charles, Shaurya Kshatri et Rosanna Tiranti, « Protesters rally against planned AI data centres in Vancouver », *CBC News*, 24 mai 2026, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/protest-against-ai-data-centres-in-vancouver-9.7210309>.
- 10** Finances Canada, « Chapitre 1 : Bâtir le Canada : Tous pour le Canada », *Un Canada fort pour tous : Mise à jour économique du printemps de 2026*, 28 avril 2026, <https://budget.canada.ca/update-miseajour/2026/report-rapport/chap1-fr.html>.

Logement abordable et itinérance

Placer l'humain au-dessus du profit

Introduction

Année après année, l'abordabilité du logement demeure une préoccupation majeure pour les Canadiennes et les Canadiens. Les différents paliers de gouvernement promettent encore et toujours de donner la priorité aux investissements dans le logement, mais la situation sur le terrain reste globalement inchangée.

Le gouvernement fédéral, sous la direction de Mark Carney, a créé une nouvelle agence chargée du logement, Maisons Canada (MC), dont l'objectif déclaré est de « ramener le gouvernement canadien dans le secteur de la construction résidentielle ». À ce jour, MC demeure très opaque. Certains projets ont été annoncés, mais on sait peu de choses sur la manière dont ils ont été sélectionnés, et l'agence semble se contenter d'accélérer la mise en œuvre de projets déjà prévus.

Le gouvernement fédéral a également mis en place un programme coûteux de remboursement de la TPS/TVH pour les logements neufs, qui soutiendra le secteur immobilier, mais n'aura qu'un impact limité sur l'abordabilité du logement, en particulier pour les personnes qui en ont le plus besoin. Parallèlement, les programmes financés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sont sur le point de prendre

fin, sans qu'aucun plan de prolongation ne soit prévu. En matière de logement, le gouvernement actuel s'engage dans la mauvaise direction.

Vue d'ensemble

Pour réorienter les efforts du gouvernement fédéral et faire en sorte que l'aide aux entreprises soit déplacée vers l'abordabilité du logement, le BFA confierait un mandat clair à MC, lancerait sans délai des consultations sur le renouvellement de la SNL et transformerait le Plan pour une Charte des droits des locataires en une législation solide.

Un agenda transparent et ciblé pour Maisons Canada

Jusqu'à présent, la MC a adopté une approche au cas par cas pour augmenter l'offre de logements abordables. Aucun plan ni programme détaillé n'a été annoncé. Bien que la définition de l'abordabilité ait été améliorée et repose désormais sur le revenu médian plutôt que sur le loyer médian du marché, ce qui augmente les chances que les loyers des logements achevés soient abordables pour les ménages à revenu modéré, la nouvelle agence n'a pas fixé d'objectifs ni de résultats attendus. Elle semble également minimiser l'importance du logement avec services et du logement social en privilégiant des termes plus vagues tels que « logement abordable » et « logement hors marché ». On ignore également si MC accordera la priorité au financement des fournisseurs de logements communautaires « pour les Autochtones, par les Autochtones ».

Des chercheurs de diverses institutions ont recensé les besoins en matière de logement de différents groupes de population à travers le pays¹. Les données sont disponibles. MC devrait s'en servir pour fixer des objectifs et des résultats clairs, en veillant à ce que les logements construits ou acquis grâce au soutien fédéral répondent aux besoins existants. MC devrait placer l'humain au-dessus du profit.

Une stratégie nationale sur le logement repensée

La législation en vigueur, et plus particulièrement l'article 5 de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, oblige le gouvernement fédéral à renouveler la Stratégie nationale sur le logement (SNL) en tenant compte des principes fondamentaux d'une approche fondée sur les droits de la personne. Les consultations doivent débuter sans délai. Celles-ci doivent permettre de définir des objectifs clairs pour lutter contre l'itinérance et

répondre aux besoins fondamentaux en matière de logement, mais aussi de déterminer les moyens de canaliser toutes les ressources disponibles vers des programmes proposant des logements adaptés aux besoins documentés.

La SNL a consacré trop d'efforts au soutien de projets immobiliers privés qui ne contribuent pas vraiment à l'abordabilité du logement². Alors que la SCHL devrait poursuivre ses prêts à faible coût pour stimuler la construction de logements destinés à des usages particuliers, la SNL devrait concentrer ses efforts sur des programmes ayant un impact direct et quantifiable sur les personnes itinérantes et les ménages ayant des besoins de logement spécifiques. La nouvelle version de la SNL devrait également exclure les dépenses fiscales populistes et coûteuses qui protègent les propriétaires.

Une charte des droits des locataires solide et applicable

L'omission la plus flagrante du gouvernement fédéral à l'égard du logement réside dans son refus de protéger les locataires. Se retranchant derrière le prétexte éculé des compétences constitutionnelles, le gouvernement a refusé à maintes reprises d'intervenir face à une spéculation amplement documentée dans le secteur locatif et aux violations des droits de l'homme qui en découlent. Il n'a pas non plus eu le courage de s'attaquer aux effets négatifs et largement documentés de la financiarisation du logement³.

Pour être solide, la charte des droits des locataires doit établir un ensemble de droits exécutoires garantis à tous les locataires.

Cette charte doit inclure un plafond national pour les hausses de loyer. Comme pour le taux d'intérêt criminel, ce plafond n'empiéterait pas sur les lois provinciales, mais fixerait une limite légale, reposant sur le pouvoir et la responsabilité du gouvernement fédéral de protéger les Canadiennes et les Canadiens contre les pratiques financières abusives.

Mesures

Le BFA accordera la priorité aux investissements dans le logement social et communautaire pour les personnes en situation de besoin impérieux de logement et itinérantes, dans le respect de l'engagement du Canada en faveur du droit au logement pour les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée par la flambée des loyers, notamment les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les familles

racisées et immigrées, les femmes et les personnes d'identités de genre différentes, les personnes âgées, les vétérans, les parents célibataires et les personnes fuyant la violence conjugale.

Le BFA veillera à ce que MC donne la priorité aux partenariats entre les fournisseurs de logements communautaires et les pouvoirs publics, sans pour autant se transformer en intermédiaire public-privé dont le principal objectif serait d'attirer des promoteurs privés. Il fixera des objectifs précis pour le financement accordé par MC aux fournisseurs de logements dirigés par des Autochtones intervenant dans les communautés urbaines, rurales et du Nord.

Le BFA triplera l'investissement de 6 milliards de dollars proposé par le gouvernement libéral pour la construction de nouveaux logements sociaux et coopératifs. Ainsi porté à 18 milliards de dollars, cet investissement permettra de construire un million de logements sociaux et coopératifs au cours de la prochaine décennie, dont 500 000 à loyer indexé sur le revenu.

Le BFA doublera son investissement dans le Fonds canadien de protection des loyers.

Le BFA augmentera de 50 % le financement de l'Allocation canadienne pour le logement (ACL), tout en exigeant des provinces qu'elles rendent compte des mesures prises pour renforcer la protection des locataires.

Le BFA mettra en place une nouvelle source de financement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des logements offrant des services de soutien et de soins complexes à l'intention des personnes itinérantes, des personnes confrontées à des problèmes liés à la consommation de drogues, ainsi que des personnes ayant besoin d'un accompagnement volontaire en santé mentale ou autre. Le montant initial de ce fonds sera de 100 millions de dollars.

Le BFA s'assurera que tous les terrains publics restent sous propriété publique, en allouant 100 millions de dollars par année pour aider d'autres gouvernements à construire en continu des logements sociaux et communautaires sur des terrains publics, ainsi qu'en investissant 10 milliards de dollars de financement pluriannuel pour remodeler et élargir le Fonds d'acquisition de terrains publics afin de favoriser l'acquisition de terrains privés pour la construction de logements sociaux.

Le BFA appuiera le programme TOPA (Tenant Opportunity to Purchase, ou « occasion d'achat pour le locataire »), soutenu par le gouvernement fédéral, ainsi qu'une législation sur le droit de premier refus. Ces mesures donneront aux locataires—ou aux fournisseurs de logements sociaux et à la fiducie foncière qui les représente—un droit

de premier refus leur permettant d'acquérir le bien immobilier résidentiel qu'ils occupent avant que le propriétaire ne puisse le vendre sur le marché.

Le BFA mettra en place un mécanisme de reddition de comptes publique afin de garantir que les fonds alloués dans le cadre de l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements soient affectés aux collectivités qui adoptent une approche fondée sur les droits, conformément aux recommandations de la défenseure fédérale du logement.

Le BFA élaborera et adoptera une charte complète des droits des locataires comprenant notamment des mesures de protection contre l'expulsion et un plafond national d'augmentation du loyer. Pour faciliter la mise en œuvre de cette charte, il instaurera des conditions de financement supplémentaires pour le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

Le BFA allouera 4 millions de dollars par année au Bureau de la défenseure fédérale du logement de la Commission canadienne des droits de la personne; il doublera le Fonds de protection des locataires pour le porter à 30 millions de dollars sur cinq ans; et il veillera à ce que le financement atteigne les associations de locataires actives au niveau local.

Le BFA supprimera le régime fiscal préférentiel dont bénéficient les fiducies de placement immobilier (FPI) pour qu'elles soient imposées comme des sociétés en activité et non plus comme des investissements passifs.

Le BFA mettra en place une taxe sur les terrains inoccupés afin de dissuader les propriétaires fonciers de conserver des terrains inutilisés et constructibles.

Le BFA supprimera l'exonération du gain en capital sur la résidence principale et la remplacera par une exonération à vie d'un montant de 1 000 000 \$. Les Canadiennes et les Canadiens pourront ainsi réaliser jusqu'à 1 000 000 \$ de gain en capital sur la vente de leur résidence principale au cours de leur vie et être exonérés d'impôt sur cette somme. Toutefois, une fois qu'ils auront atteint cette somme, ils devront payer de l'impôt sur le gain en capital subséquent résultant de la vente d'une résidence principale.

Le BFA portera à 100 % le taux d'inclusion du gain en capital réalisé sur la vente d'une résidence secondaire (comme pour tous les gains en capital; voir le chapitre Fiscalité).

Le BFA soutiendra la création d'une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million de dollars, et il investira

Tableau 23.1 / Mesures du BFA sur logement abordable et itinérance

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Construire un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie	43 \$	89 \$	133 \$
Doubler le Fonds canadien de protection des loyers	117 \$	117 \$	117 \$
Augmenter l'Allocation canadienne pour le logement de 50 % et prolonger au-delà de 2027-2028	269 \$	807 \$	823 \$
Contribuer aux frais de fonctionnement des logements adaptés aux soins complexes	100 \$	100 \$	100 \$
Créer un incitatif pour le développement des terrains publics	100 \$	100 \$	100 \$
Élargir le Fonds d'acquisition de terrains publics	72 \$	185 \$	370 \$
Bureau de la défenseure fédérale du logement de la Commission canadienne des droits de la personne	4 \$	4 \$	4 \$
Mettre fin à l'avantage fiscal dont bénéficient les FPI	-61 \$	-63 \$	-66 \$
Instaurer une taxe sur les terrains vacants	-808 \$	-727 \$	-727 \$
Accorder une exonération à vie de 1 million \$ pour la résidence principale	-942 \$	-978 \$	-1 016 \$
Doubler le Fonds de protection des locataires	3 \$	3 \$	3 \$
Créer une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million \$	-3 178 \$	-3 632 \$	-4 086 \$

les revenus ainsi réalisés dans le logement communautaire et social. La surtaxe commencera à un taux de 0,2 % sur la tranche de 1 à 1,5 million de dollars d'évaluation, pour passer à 0,5 % sur la tranche de 1,5 à 2 millions de dollars, puis à 1 % au-delà de 2 millions de dollars. La surtaxe pourra être entièrement différée jusqu'à la vente et les immeubles construits expressément pour la location en seront exemptés. Ce montant sera également net de tout impôt sur la fortune acquitté (voir le chapitre Fiscalité).

Notes

1 Voir, par exemple, HART, *Outils d'évaluation du logement*, 2023, hart.ubc.ca. Voir également Carolyn Whitzman, *Un calcul des pénuries de logements au Canada fondé sur les droits de la personne*, Bureau du défenseur fédéral du logement, CCDP, novembre 2023, https://homelesshub.ca/wp-content/uploads/2023/10/Whitzman_Human_Rights_Based_Supply_Report_FR.pdf.

2 Conseil national du logement, *Analyse de l'offre de logement abordable créée par les programmes unilatéraux de la Stratégie nationale sur le logement*, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 4 février 2022, <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/place-to-call-home/pdfs/analysis-affordable-housing-supply-created-unilateral-nhs-programs-fr.pdf>.

3 Martine August, *La financiarisation du logement au Canada : Un rapport de synthèse pour le Bureau du défenseur fédéral du logement*, Bureau du défenseur fédéral du logement, juin 2022, https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/ccdp-chrc/HR34-7-2022-fra.pdf.

Pauvreté et sécurité du revenu

Tenir les engagements de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

Introduction

Une politique efficace visant à renforcer la sécurité et la suffisance du revenu apporterait des avantages stratégiques aux Canadiennes et Canadiens ainsi qu'à leurs gouvernements, qui pourraient mieux remplir leur mission fondamentale, soit de favoriser le bien-être des citoyens et des résidents. Elle permettrait de réduire, voire d'éliminer la pauvreté, un facteur majeur qui nuit au bien-être de la population. Elle contribuerait également à réduire la précarité financière dont souffrent près de six travailleuses et travailleurs canadiens sur dix, qui ont du mal à joindre les deux bouts chaque mois¹. Le revenu étant un facteur déterminant pour de nombreux résultats, une politique efficace de soutien au revenu améliorerait l'état de santé physique et mentale², optimiserait le développement de l'enfant³, améliorerait les résultats scolaires⁴ et réduirait la criminalité contre la propriété⁵. Ces résultats positifs entraîneraient une diminution des coûts pour les pouvoirs publics.

Le 21 août 2018, le gouvernement fédéral a présenté sa première stratégie de réduction de la pauvreté, intitulée : *Une chance pour*

tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté⁶.

Il faut reconnaître au gouvernement son engagement à réduire le taux de pauvreté « de 50 % d'ici 2030, d'après les données de 2015 ». Ce faisant, il a reconnu sa capacité à influencer ce taux de manière significative. Les Canadiennes et les Canadiens sont en droit d'attendre de leur gouvernement qu'il tienne cet engagement. L'indicateur de pauvreté retenu par le gouvernement fédéral est la mesure du panier de consommation (MPC), soit le seuil de pauvreté officiel du Canada.

Ce chapitre porte sur les mesures que le gouvernement fédéral doit prendre pour atteindre l'objectif d'*Une chance pour tous*.

Vue d'ensemble

La mesure du panier de consommation (MPC) détermine le seuil de pauvreté officiel au Canada. Elle calcule le coût d'un panier de biens et de services dont une famille de deux adultes et deux enfants aurait besoin pour avoir un niveau de vie « de base et modeste » dans diverses régions géographiques. C'est une mesure absolue de la pauvreté basée sur la consommation et ajustée en fonction de la taille de la famille. Selon cette mesure, 4 477 500 personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2024, soit 11 % de la population. Dans les territoires, ce taux grimpe de plus de six points pour atteindre 17,3 %.

La mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Apl) est une mesure relative de la pauvreté. Cette mesure relative est pertinente sur le plan politique, car elle est étroitement liée aux résultats en santé et en développement de l'enfant⁷. Étant fortement corrélée à l'inégalité, elle évalue la répartition des revenus sur l'ensemble de la population. Le seuil de faible revenu est déterminé par la médiane : toute personne dont le revenu est inférieur à 50 % de la médiane est considérée comme pauvre. Ce seuil varie en fonction de l'augmentation ou de la diminution des revenus de l'ensemble de la population canadienne. En 2023, selon la FRMFR-Apl, 6 651 390 personnes vivaient dans la pauvreté, soit 17 % de la population. Ce chiffre est plus élevé aujourd'hui qu'avant la pandémie.

Le BFA estime le taux de pauvreté pour 2030 en partant de l'hypothèse que les programmes fédéraux d'aide au revenu ne changeront pas. Pour garantir la fiabilité de cette estimation, nous avons utilisé la moyenne obtenue au moyen de deux méthodes, qui ont donné des résultats similaires. La première méthode est basée sur la

différence moyenne observée lors du recalcul de la mesure du panier de consommation (MPC). Ce recalcul implique que le contenu du panier et/ou la méthodologie utilisée pour calculer le coût des produits ont changé. Le recalcul révèle généralement une augmentation de deux points de pourcentage du taux de pauvreté. Le gouvernement fédéral s'est engagé à recalculer la MPC tous les cinq ans afin d'en garantir l'exactitude, le prochain recalcul étant prévu pour 2028. Notre analyse estime le taux de pauvreté à 11,3 % pour 2030. La deuxième méthode utilisée est la régression linéaire par la méthode des moindres carrés ordinaires, en prenant l'année comme variable indépendante et le taux de pauvreté comme variable dépendante. Cette analyse a abouti à une projection similaire du taux de pauvreté pour 2030, soit 11,8 %. Nous avons fait la moyenne des deux estimations pour obtenir un taux de pauvreté de 11,6 % pour 2030, soit 4,4 points de pourcentage au-dessus des 7,25 % promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRPP). Selon le scénario de croissance démographique moyenne le plus élevé⁸ pour 2030, cela laisserait 4 935 626 Canadiennes et Canadiens dans la pauvreté, soit 1 903 144 de plus que si le taux promis de 7,25 % était atteint.

Mesures

Le gouvernement dispose encore de quatre ans pour mettre en œuvre les changements nécessaires afin d'atteindre l'objectif promis aux Canadiennes et aux Canadiens.

Le BFA propose des modifications aux programmes des quatre piliers qui suivent afin de parvenir à une réduction globale de 50 % du taux de pauvreté par rapport à 2015. Ces changements seront mis en œuvre progressivement sur une période de quatre ans. Le BFA rendra également compte de l'évolution du taux de grande pauvreté (75 % ou plus en dessous du seuil de la MPC) et du taux de pauvreté, tels que mesurés par la FRMFR-Apl.

Premier pilier : Enfants

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est un programme efficace qui a permis à 581 080 enfants de ne pas sombrer dans la pauvreté en 2023⁹. Bien que ce chiffre soit imposant, 1 386 950 enfants sont tout de même restés dans la pauvreté cette même année. **Le BFA introduira** un supplément à l'ACE pour aider les enfants en situation de grande pauvreté

(ACE-Pauvreté) et élargira l'admissibilité à tous les enfants résidant au Canada.

L'ACE-Pauvreté offrira jusqu'à 9 000 \$ par année pour le premier enfant d'une famille dont le revenu est inférieur à 21 000 \$. Ce montant sera progressivement réduit pour les enfants suivants de moins de 18 ans, afin de contribuer suffisamment à l'objectif de réduction de 50 %. Pour une famille à faible revenu avec deux jeunes enfants, cela représentera une aide supplémentaire de 12 700 \$ par année, en plus des 16 400 \$ de l'ACE de base de 2027. D'autres bonifications de cette prestation pourraient toutefois s'avérer nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction de 50 %. Cette mesure améliorera considérablement la stabilité financière des ménages, en particulier pour les mères célibataires et les enfants en situation de handicap.

Le BFA compensera le coût du supplément ACE-Pauvreté en réduisant plus rapidement le montant de la prestation durant la phase finale d'élimination progressive. Pour les familles dont le revenu déclaré est supérieur à 83 000 \$ en 2027, les mesures de récupération seront appliquées à des taux majorés d'un quart.

Deuxième pilier : Adultes

Les adultes de 18 à 64 ans sont le groupe le plus touché par la pauvreté. Les soutiens du revenu qui leur sont destinés sont lamentablement inadéquats. L'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) est le principal programme destiné à cette tranche d'âge, mais il faut avoir un revenu de travail pour y avoir droit, ce qui exclut les personnes les plus démunies. La toute nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, bien que d'un montant dérisoire, n'est pas conditionnelle à l'emploi et constitue l'un des rares soutiens du revenu pour cette tranche d'âge. Certaines augmentations temporaires du crédit de taxe sur les produits et services compensent en partie la hausse des coûts. Les programmes provinciaux et territoriaux de soutien du revenu sont des programmes de dernier recours. Ils sont punitifs, stigmatisants, et ne permettent pas de sortir de la pauvreté. Ils sont également très difficiles d'accès pour les personnes handicapées.

Le BFA instaurera un nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) pour les adultes en âge de travailler, sans enfant, non étudiants et non handicapés. Les personnes ayant des enfants seront admissibles au nouveau supplément de l'ACE-Pauvreté et les adultes handicapés seront admissibles à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) bonifiée (voir plus loin). L'admissibilité au RSC ne nécessitera pas de revenu de travail. Cette nouvelle prestation s'élèvera à 9 000 \$

par année pour les personnes seules et à 11 000 \$ par année pour les couples. Il est important de noter qu'elle ne sera pas récupérable par les programmes sociaux des provinces et des territoires. Un taux de réduction de 50 % s'appliquera dès le premier dollar de revenu imposable. La prestation diminuera au fur et à mesure que le revenu de travail augmentera.

Troisième pilier : Adultes en situation de handicap

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) a été instaurée en 2025. Le budget fédéral 2024 prévoyait un montant maximal annuel de 2 400 \$ ajusté à l'inflation, ce qui est loin de répondre aux besoins pour lutter efficacement contre la pauvreté des personnes handicapées. Le budget fédéral de 2025 a garanti que cette prestation ne serait pas imposable et a prévu une aide ponctuelle de 150 \$ pour couvrir les frais d'obtention du Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. L'admissibilité à la PCPH est déterminée uniquement par le certificat pour le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), qui est coûteux, long à obtenir et plus difficile à obtenir pour certaines maladies, comme les troubles de santé mentale ou les handicaps épisodiques, et ce, malgré les améliorations administratives prévues dans l'énoncé économique du printemps dernier. Plus de 1,5 million de personnes handicapées vivent dans la pauvreté. Dans sa conception actuelle, la prestation ne permettra qu'à 25 000 personnes handicapées de sortir de la pauvreté chaque année, une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle.

Le BFA portera immédiatement le montant maximal de la PCPH à 9 000 \$ par année, puis le bonifiera encore au cours des prochaines années, afin de contribuer de manière suffisante à l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % du taux de pauvreté.

Le BFA élargira l'admissibilité à la PCPH aux personnes ayant déjà été approuvées par d'autres programmes de soutien du revenu en cas d'invalidité administrés par l'État, comme le programme d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) et les programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale en cas d'invalidité.

Le BFA examinera la possibilité de considérer que le fait qu'une personne soit indemnisée depuis longtemps, que ce soit par un régime d'indemnisation des accidentés du travail ou une assurance invalidité, constitue une preuve de déficience aux fins de la PCPH. Actuellement, les règles de la PCPH font en sorte que la prestation peut déclencher des mesures de récupération des programmes provinciaux et territoriaux de soutien du revenu. Actuellement, seule l'Alberta applique des mesures

de récupération, mais rien n'empêche les autres provinces de faire de même. La législation ne prévoit pas non plus de mesures de protection pour empêcher les compagnies d'assurance privées de déduire ou de compenser le montant de la prestation des paiements versés à une personne assurée en situation de handicap.

Le BFA transformera la PEH en un crédit d'impôt remboursable automatique afin d'éviter qu'elle ne soit récupérée sur les prestations de soutien du revenu d'invalidité.

Le BFA modifiera la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées* afin d'y inclure des dispositions empêchant des compagnies d'assurance privées d'appliquer des mesures de récupération de la PCPH.

Quatrième pilier : Personnes âgées

Le taux de pauvreté des personnes âgées a considérablement diminué ces dernières décennies. Les programmes gouvernementaux de soutien du revenu, comme le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV), constituent la base de leur revenu. Le Supplément de revenu garanti (SRG), non imposable, offre un soutien additionnel aux personnes âgées à faible revenu. Malgré ces programmes, la pauvreté persiste dans ce groupe, en particulier chez les personnes âgées vivant seules, racisées, immigrées et de sexe féminin.

Le BFA augmentera la prestation maximale du SRG de 10 %, pour la porter à 12 622 \$ pour les personnes âgées célibataires et à 8 335 \$ pour les couples. Ces montants pourraient toutefois devoir être revus à la hausse d'ici 2030 afin d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % du taux de pauvreté.

Les immigrants âgés qui vivent au Canada depuis moins de 10 ans ne sont pas admissibles au SRG. Compte tenu du taux de pauvreté plus élevé et de la vulnérabilité de ce groupe, **le BFA rendra** admissibles les personnes âgées immigrées parrainées à faible revenu, quel que soit leur nombre d'années de résidence au Canada.

Ne laisser personne en plan

Le BFA s'efforcera d'assurer un accès sans obstacle aux soutiens du revenu.

Le BFA veillera à ce que les particuliers et les familles aient accès aux soutiens du revenu indépendamment 1) de l'absence de document d'identité comme le numéro d'assurance sociale (NAS), 2) du statut d'immigration ou de citoyenneté, 3) de l'existence d'un compte à l'Agence

du revenu du Canada (ARC) ou d'une adresse fixe, ou 4) de la situation professionnelle (travail stable ou précaire, occasionnel ou à domicile).

Plus précisément, **le BFA abrogera** l'article 122.6(e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui lie l'admissibilité à l'ACE au statut d'immigrant.

Les soutiens du revenu sont versés par l'intermédiaire du système d'impôt sur le revenu des particuliers. Le BFA salue les premières mesures prises par le gouvernement en faveur de la déclaration de revenus automatique pour les Canadiennes et Canadiens à faibles revenus, mais estime que des mesures supplémentaires sont nécessaires. Les cliniques fiscales communautaires bénévoles qui fonctionnent pendant la saison des impôts aident des particuliers, souvent à faible revenu et confrontés à des divers obstacles, à remplir leur déclaration de revenus et à recevoir les prestations auxquelles ils ont droit. L'énoncé économique du printemps 2026 a prolongé les subventions destinées à soutenir ces cliniques jusqu'à la saison des impôts 2028-2029.

Le BFA élargira le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) afin qu'il fonctionne à l'année et offre aux personnes à faible revenu une aide gratuite pour remplir leur déclaration de revenus. Pour ce faire, 5 millions de dollars supplémentaires seront injectés afin de doubler la taille du programme à partir de 2026-2027 et le programme sera rendu permanent.

Bien que ces efforts visant à élargir l'accès au système fiscal constituent une mesure importante de réduction de la pauvreté, certaines personnes victimes d'une marginalisation systémique continueront de se heurter à des obstacles pour accéder aux prestations auxquelles elles ont droit.

Le BFA mettra en place un système parallèle de transfert direct d'argent administré par des organismes communautaires de confiance, afin de garantir que les prestations atteignent les personnes qui n'ont pas d'adresse permanente, de compte bancaire, de papiers d'identité ou qui travaillent dans des économies informelles où les paiements se font en argent liquide.

Le BFA s'inspirera des juridictions du monde entier qui sont parvenues à atteindre les personnes à faible revenu n'ayant pas de compte bancaire grâce à diverses formes de transferts numériques ou en espèces, en utilisant des méthodes telles que les portefeuilles mobiles ou les cartes de crédit rechargeables. De nombreux organismes communautaires effectuent déjà diverses formes de transferts directs d'argent à leurs clients dans le besoin; **le BFA s'associera** à eux, car ils sont les mieux placés pour entretenir des relations de confiance avec ces populations.

Tableau 24.1 / Mesures du BFA sur pauvreté et sécurité du revenu

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Création du nouveau supplément de fin de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants	6 075 \$	6 197 \$	6 320 \$
Élimination progressive plus rapide de l'ALE pour les ménages les plus riches	-1 436 \$	-1 465 \$	-1 494 \$
Création du Revenu de subsistance canadien de 9 000 \$ par année pour les 18 à 64 ans	8 854 \$	9 031 \$	9 212 \$
Remplacement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs par le Revenu de subsistance canadien	-4 714 \$	-4 808 \$	-4 904 \$
Augmentation la Prestation canadienne pour les personnes handicapées à 9 000 \$ par année et assouplissement des critères d'admissibilité	10 623 \$	10 835 \$	11 052 \$
- Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour la Prestation canadienne pour les personnes handicapées	-1 220 \$	-1 420 \$	-1 448 \$
Augmenter le SRG de 10 % et rendre cette hausse permanente	3 225 \$	3 290 \$	3 355 \$
Accorder aux personnes âgées immigrées parrainées une période minimale de 10 ans de résidence pour l'accès à la SV et au SRG	1 589 \$	1 621 \$	1 653 \$
Élargissement de l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants aux enfants immigrants et réfugiés, quel que soit leur statut d'immigration	160 \$	163 \$	166 \$
Doublement du financement du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin d'offrir une aide gratuite à la déclaration de revenus tout au long de l'année	5 \$	7 \$	7 \$
Mise en œuvre de la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal via le développement d'un système de transfert direct en liquide	100 \$	100 \$	100 \$

Le montant de la plupart des prestations de sécurité du revenu est réévalué chaque année, après la déclaration de revenus. Toutefois, des événements majeurs de la vie peuvent nécessiter une modification des prestations en cours d'année. La Prestation canadienne d'urgence (PCU), mise en place en réponse à la pandémie, a montré que l'Agence du revenu du Canada (ARC) est en mesure d'évaluer et de verser des prestations rapidement tout au long de l'année.

Le BFA cessera immédiatement tous les recours de récupération des versements erronés de la PCU, sauf en cas de fraude manifeste.

Le BFA s'assurera d'une réactivité rapide et s'efforcera de verser les prestations dans le mois suivant un événement important de la vie, comme l'apparition d'un handicap ou un changement familial.

Le BFA utilisera les différents points d'information dont il dispose pour informer les gens de manière proactive des prestations auxquelles ils ont droit.

Notes

- 1 H&R Block, *Près de 6 Canadiens sur 10 peinent à joindre les deux bouts chaque mois, bien qu'ils jugent leur salaire convenable; les Canadiens sont divisés quant à leurs perspectives financières en 2026 : sondage de H&R Block Canada*, 22 avril 2026, <https://www.hrblock.ca/fr/blog/pres-de-6-canadiens-sur-10-peinent-a-joindre-les-deux-bouts-chaque-mois-bien-qu-ils-jugent-leur-salaire-convenable-les-canadiens-sont-divises-quant-a-leurs-perspectives-financieres-en-2026-sondage-de-h-and-r-block-canada>.
- 2 Ambreen Sayani et al., « Income and health in Canada », *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives*, janvier 2025, <https://canadianscholars.ca/book/social-determinants-of-health-fourth-edition/>. Rachel M. Thomson et al., « How do income changes impact on mental health and wellbeing for working-age adults? A systematic review and meta-analysis », *The Lancet Public Health*, 7(6), juin 2022, [https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(22\)00058-5](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(22)00058-5).
- 3 Kerris Cooper et Kitty Stewart, « Does household income affect children's outcomes? A systematic review of the evidence », *Child Indicators Research*, 14(3), 4 novembre 2020, <https://doi.org/10.1007/s12187-020-09782-0>.
- 4 Markus Broer, Yifan Bai et Frank Fonseca, *Socioeconomic Inequality and Educational Outcomes*, Springer International Publishing, 2019, <https://doi.org/10.1007/978-3-030-11991-1>.
- 5 Jens Ludwig et Kevin Schnepel, « Does nothing stop a bullet like a job? The effects of income on crime », *Annual Review of Criminology*, 8(1), janvier 2025, <https://doi.org/10.1146/annurev-criminol-111523-122257>.
- 6 Gouvernement du Canada, *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, 2018, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>.
- 7 R.G. Wilkinson, « Socioeconomic determinants of health. Health inequalities: relative or absolute material standards? », *BMJ*, 314(7080), 2 février 1997, <https://doi.org/10.1136/bmj.314.7080.591>. Johan Fritzell et al., « Absolute or relative? A comparative analysis of the relationship between poverty and mortality », *International Journal of Public Health*, 60(1), janvier 2015, <https://doi.org/10.1007/s00038-014-0614-2>. Kyunghie Lee et Liangliang Zhang, « Cumulative effects of poverty on children's social-emotional development: Absolute poverty and relative poverty », *Community Mental Health Journal*, 58(5), <https://doi.org/10.1007/s10597-021-00901-x>.
- 8 Statistique Canada, *Tableau 17-10-0057-01 : Population projetée, selon le scénario de projection, l'âge et le genre, au 1^{er} juillet (x 1 000)*, Gouvernement du Canada, 27 janvier 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1710005701>.
- 9 Campagne 2000, *Investing in Tomorrow: A future without poverty—2025 report card on child and family poverty in Canada*, 25 février 2026, <https://campaign2000.ca/new-release-2025-report-card-on-child-and-family-poverty-in-canada/>.

Premières Nations

Détenteurs de droits et partenaires

Introduction

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux accélèrent la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'exploitation des ressources sur les territoires des Premières Nations en recourant à des procédures qui les contournent ou les excluent délibérément, au mépris de leurs droits et intérêts spécifiques. Cette situation s'inscrit dans une tendance persistante qui consiste à considérer les Premières Nations comme de simples parties prenantes plutôt que comme des détenteurs de droits, ce qui limite leur participation effective aux décisions qui ont une incidence directe sur leurs communautés et leurs terres.

Pour remédier à cette situation, il faut mettre en place des mécanismes solides pour garantir un développement profitable à l'industrie et à tous les paliers de gouvernement, y compris ceux des Premières Nations, dans le respect de leurs droits.

Ce chapitre aborde les sujets suivants :

- l'investissement dans les étudiantes et étudiants, les travailleuses et travailleurs, ainsi que les entreprises des Premières Nations, pour s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien et soient prêts à participer, en tant que partenaires à part entière, au développement de leurs territoires;

- la mise en place de mécanismes garantissant la participation des Premières Nations à ces projets et leur permettant d'en tirer des avantages économiques.

Une telle démarche permettrait de poursuivre, dans une perspective plus large, l'autonomie financière et l'autodétermination des Premières Nations, ainsi que la mise en place du régime de financement statutaire à adhésion volontaire, qui est indispensable à l'établissement de la nouvelle relation financière (NRF) entre les Premières Nations et le Canada. Ces mesures permettraient également de réduire les coûts à long terme liés aux litiges, à la médiation, aux retards dans la réalisation des projets, à la remise en état de l'environnement et aux indemnités ordonnées par les tribunaux.

Vue d'ensemble

Alors que le Canada aspire à devenir une superpuissance énergétique mondiale, il a choisi de ne pas considérer les Premières Nations comme des partenaires. Si quelques exceptions louables ont été observées, comme les deux premières garanties accordées dans le cadre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA)¹, le Canada n'exploite pas le sens des affaires, l'expertise et la connaissance des terres et des eaux des Premières Nations.

Cela ne fonctionnera pas. Aucun projet de développement ne peut aboutir à long terme sans le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations. Cette exigence est inscrite dans des textes tels que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*², qui stipule ce qui suit :

Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

Article 32(1) : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources.

Article 32(2) : Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres.

Article 32(3): Les États mettent en place des mécanismes efficaces visant à assurer une réparation juste et équitable pour toute activité de cette nature, et des mesures adéquates sont prises pour en atténuer les effets néfastes sur les plans environnemental, économique, social, culturel ou spirituel.

La réconciliation avec les Premières Nations est la clé d'une croissance économique durable. Les recommandations formulées à la fin de ce chapitre exposent la manière dont le Canada peut mettre en œuvre une réconciliation économique grâce à des investissements dans l'éducation, les compétences, la formation et la certification, les marchés publics, l'emploi, les opportunités entrepreneuriales et l'autonomie financière des Premières Nations.

Les résultats de santé et socioéconomiques dépendent en grande partie de déterminants sociaux et environnementaux³, dont les plus importants sont le revenu, la sécurité financière et le niveau d'éducation. Les Premières Nations savent depuis toujours que la langue, la continuité culturelle et l'autodétermination comptent aussi parmi les déterminants les plus importants.

Comme l'a si bien dit l'honorable Murray Sinclair, ancien président de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : « C'est l'éducation qui nous a mis dans ce pétrin, et c'est l'éducation qui nous en sortira ». M. Sinclair a également fait remarquer que l'éducation n'avait pas seulement failli à son devoir envers les Premières Nations : elle a joué un rôle central dans la création des conditions qui ont engendré et entretenu la pauvreté intergénérationnelle, les inégalités en matière de logement et d'infrastructures, ainsi que l'exclusion économique. L'éducation et l'accès à un emploi rémunérateur sont essentiels pour lever les obstacles de longue date à la santé, au bien-être et à l'autodétermination économique.

La nouvelle relation financière

En 2016, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et Services aux Autochtones Canada (SAC) ont convenu de mettre en œuvre des initiatives visant à faire progresser le droit des Premières Nations à

l'autodétermination et à soutenir les efforts pour combler les écarts socioéconomiques persistants.

La mise en place et l'adoption des subventions sur dix ans dans le cadre de la nouvelle relation financière (NRF) marque une avancée significative en matière de réconciliation économique. Il s'agit d'une première étape réussie dans la transition vers l'autonomie budgétaire des Premières Nations, qui offre davantage de souplesse et de prévisibilité dans l'utilisation des fonds pour répondre à leurs priorités. Cela permet de consolider et de renforcer le financement des programmes dans les domaines énumérés à l'article 6, paragraphe 2, de la *Loi sur le ministère des services aux Autochtones*⁴, comme la santé, les infrastructures, le développement économique, l'éducation et la gouvernance, par le biais du Financement de soutien des bandes (FSB) et d'autres mesures de soutien à la gouvernance et au renforcement des capacités autochtones fournies par SAC.

À la fin de l'exercice 2024-2025, SAC avait octroyé plus de 6,5 milliards de dollars de subventions au titre de la NRF à 160 Premières Nations⁵. En 2026, on comptait 191 bénéficiaires⁶, dont 173 Premières Nations. L'augmentation moyenne des subventions s'élevait à 4,9 %, soit 48 millions de dollars supplémentaires pour les bénéficiaires récurrents. Cependant, en mai 2026, le Bureau du vérificateur général du Canada a signalé que, sur une période de dix ans, SAC n'avait pas mis en œuvre, suivi ni évalué efficacement les initiatives NRF auxquelles il s'était engagé. Celles-ci comprenaient le remplacement de la politique de prévention et de gestion des manquements⁷ ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de responsabilité mutuelle axé sur des résultats mesurables visant à réduire les écarts socioéconomiques entre les Premières Nations et les autres Canadiennes et Canadiens.

Le Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF)⁸ a mis en avant de nombreux autres éléments de la NRF qui n'ont toujours pas été mis en œuvre. Parmi ceux-ci, on compte la mise en place des institutions chargées des statistiques⁹ et de la politique fiscale¹⁰ des Premières Nations, ainsi que la création d'un poste de vérificateur général des Premières Nations¹¹.

Par ailleurs, le financement destiné au soutien des communautés autochtones constitue la principale source d'aide au renforcement des capacités des gouvernements des Premières Nations et du personnel professionnel communautaire. Ce financement est un élément essentiel des subventions de la NRF. Bien que ces subventions simplifient la reddition de comptes et prévoient des majorations, leur montant reste

largement insuffisant pour répondre aux besoins réels en matière de gouvernance.

Un récent rapport de l'AFOA Canada¹² sur la modernisation des programmes de gouvernance et de renforcement des capacités autochtones confirme une fois de plus ce que les Premières Nations soulignent depuis longtemps : le financement est bien inférieur aux dépenses réelles pour chacune des dix fonctions de gouvernance reconnues par SAC. Il ne tient pas non plus compte des sept fonctions supplémentaires de la gouvernance moderne : la gestion des ressources humaines; la gestion de l'information et les technologies connexes; les systèmes de gestion financière robuste; l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de règlements et de codes; la planification communautaire; la reddition de comptes; et l'engagement communautaire.

Le financement actuel ne couvre, en moyenne, que 30 % des besoins financiers des Premières Nations en matière de gouvernance. Il est donc justifié de tripler immédiatement le Financement du soutien des bandes (FSB).

Le Canada doit également :

- aider davantage de Premières Nations à remplir les conditions requises pour bénéficier de la subvention de la NRF.
- avant que les premières subventions décennales ne soient renouvelables en 2029, mettre en place un dispositif facultatif permettant aux Premières Nations admissibles de passer à un mécanisme de financement statutaire plutôt que renouvelable.

Cadre sur le partage des avantages avec les Premières Nations

Pour compléter ce financement fédéral, le secteur privé et tous les niveaux de gouvernement devraient s'employer à élaborer un Cadre sur le partage des avantages avec les Premières Nations (CPAPN) garantissant leur participation et un partage des revenus pour tous les projets menés sur leurs territoires. Il s'agit non seulement de soutenir l'autonomie financière des Premières Nations, mais aussi de garantir que le Canada atteigne ses objectifs de construction nationale. Ce serait un véritable partenariat avec les Premières Nations qui permettrait d'améliorer la sécurité des projets, d'éviter les retards et de favoriser l'augmentation des investissements directs étrangers ainsi que la compétitivité sur les marchés énergétiques mondiaux, autant d'objectifs auxquels aspire le Canada.

Initiative en faveur de l'éducation et du marché du travail

Le projet pilote de l'Initiative sur le marché du travail des Premières Nations (IMT), qui s'inscrit dans le cadre du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA), est un outil essentiel pour renforcer les stratégies d'emploi et favoriser le développement économique au sein des Premières Nations. En comblant des lacunes de longue date en matière de données, il fournit des informations précises et spécifiques aux Premières Nations sur le marché du travail. Il permet ainsi d'identifier les besoins en main-d'œuvre, de concevoir des programmes de formation et d'élaborer des stratégies d'emploi ciblées favorisant le développement, le bien-être et l'autonomie à long terme.

En termes de rapport qualité-prix, l'IMT représente la stratégie la plus reconnue¹³ pour relever les défis spécifiques aux Premières Nations sur les plans de la productivité du travail, du chômage et du sous-emploi. La transformation de ce projet pilote en un volet national et permanent du programme FCEA permettrait de réduire considérablement les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones en ce qui concerne le niveau d'études, le taux d'emploi, le revenu du travail et la productivité du travail. Selon le Centre for the Study of Living Standards, les gains cumulés en termes de PIB s'élèveraient à 457 milliards de dollars d'ici 2041 si les résultats des Autochtones sur le marché du travail s'amélioraient¹⁴. D'autres estimations¹⁵ prévoient une augmentation annuelle du PIB de 26,7 milliards de dollars et un avantage fiscal net de 6,7 milliards de dollars grâce à la diminution du nombre de personnes à faible revenu.

Autorité d'approvisionnement des Premières Nations

Des informations et une formation adéquates en matière d'emploi renforceront la capacité des Premières Nations à participer plus pleinement aux économies nationale et mondiale et à contribuer aux ambitions de construction nationale du Canada. Depuis 1996, la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, bien qu'animée de bonnes intentions, s'est révélée largement inefficace pour favoriser la participation économique des Premières Nations. Les efforts visant à garantir qu'au moins 5 % de la valeur totale des marchés fédéraux soient attribués à des entreprises autochtones ont principalement été marqués par la fraude et un manque de diligence raisonnable. Ce constat a été largement documenté, notamment par le Bureau du vérificateur général du Canada et par l'ombud de l'approvisionnement¹⁶, qui a récemment utilisé l'expression « défaillance en cascade » pour décrire la situation.

La voie à suivre passe par une certification et un soutien à l'approvisionnement sous la direction des Premières Nations. L'Autorité d'approvisionnement des Premières Nations (AAPN) a été créée en mai 2025. Tous les paliers de gouvernement et le secteur privé devraient s'engager à la soutenir, à établir des partenariats avec elle et à atteindre un objectif de 5 % de marchés auprès des Premières Nations.

Cette mesure, associée à d'autres investissements dans l'éducation des Premières Nations décrits dans les mesures suivantes, permettra aux travailleuses et travailleurs ainsi qu'aux entreprises des Premières Nations de contribuer à l'économie canadienne unifiée et à l'économie mondiale.

Mesures

Le BFA augmentera le Financement de soutien des bandes à 1,329 milliard de dollars par année (avec une indexation de 5,06 %) à partir de l'exercice 2027-2028, afin de soutenir la modernisation du financement de la gouvernance et la transition vers la nouvelle relation financière (NFR)¹⁷.

Le BFA investira chaque année 65,68 millions de dollars pour financer des contributions destinées aux signataires de l'accord sur le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA), afin de transformer le projet pilote de l'Initiative sur le marché du travail des Premières Nations (IMT) en un programme national entièrement financé regroupant l'ensemble des 95 Premières Nations signataires de l'accord.

Le BFA investira 36,6 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les activités de l'Autorité d'approvisionnement des Premières Nations dans la mise en place d'un système national de certification et de soutien à l'approvisionnement. Il engagera également l'ensemble des ministères fédéraux et des nouvelles entités, telles que Maisons Canada et le Fonds pour bâtir des communautés fortes, à atteindre un objectif de 5 % d'achats effectifs auprès des Premières Nations¹⁸.

Le BFA mettra en place de nouveaux mécanismes de financement fiables pour les Premières Nations afin de mieux répondre à leurs besoins en matière de logement et d'infrastructures, notamment en allouant 200 millions de dollars par année pendant 20 ans pour créer un programme dédié à la monétisation des infrastructures¹⁹.

Le BFA renouvellera et doublera le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones, qui passera ainsi à 8,6 milliards de dollars sur quatre ans, et y inclura un volet spécifique aux Premières Nations.

Le BFA renouvelera les 2,4 milliards de dollars sur cinq ans annoncés dans le budget 2022 pour soutenir le logement dans les réserves des Premières Nations.

Le BFA renforcera le financement des infrastructures éducatives des Premières Nations afin de respecter les normes de sécurité, de lutter contre la surpopulation et d'adopter les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs, avec une enveloppe de 2,59 milliards de dollars consacrée au fonctionnement et à l'entretien, et une enveloppe de 5,76 milliards de dollars destinée aux investissements pour la construction, l'exploitation et l'entretien des écoles et des logements des enseignants des Premières Nations au cours des cinq prochaines années²⁰.

Le BFA mettra en place un nouveau programme permanent d'éducation des adultes des Premières Nations afin de combler l'écart sur le plan de l'achèvement des études secondaires, de réduire la pauvreté et d'augmenter les possibilités d'emploi pour les adultes des Premières Nations. Ce financement remplacerait l'investissement de 350 millions de dollars sur cinq ans, annoncé dans le budget 2021 et à durée limitée. Il s'élèverait à 194 millions de dollars par année.

Le BFA garantira un accès fiable à l'éducation pour les Premières Nations en investissant 1,52 milliard de dollars supplémentaires sur cinq ans pour remplacer les autobus scolaires vieillissants.

Le BFA réformera et améliorera l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations grâce à une enveloppe de 4,23 milliards de dollars sur cinq ans pour signer des accords régionaux sur l'éducation et prendre en charge des coûts réels d'éducation des Premières Nations.

Le BFA renouvelera et augmentera le financement bientôt échu destiné aux accords conclus en vertu des articles 8 et 9 de la *Loi sur les langues autochtones*, pour un montant total de 233 millions de dollars sur cinq ans. Ces accords permettent aux Premières Nations et à leurs organismes de conclure des accords tripartites de collaboration avec le gouvernement fédéral et les provinces ou territoires afin de faire progresser les efforts de revitalisation linguistique.

Le BFA renouvelera et augmentera le financement consacré à la recherche sur les revendications particulières pour le porter à 35 millions de dollars par année sur cinq ans, conformément à la demande formulée par l'Assemblée des Premières Nations dans sa résolution 57/2025, *Condemning Canada's Specific Claims Research Funding Cuts*.

Le BFA s'engage :

- à lancer un examen constitutionnel des accords de transfert de ressources naturelles et de leurs équivalents dans les autres provinces

Tableau 25.1 / Mesures du BFA sur Premières Nations

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Augmenter le Financement de soutien des bandes	1 122 \$	1 190 \$	1 260 \$
Transformer le projet pilote de l'Initiative sur le marché du travail des Premières Nations (IMT) en un programme entièrement financé	66 \$	66 \$	66 \$
Soutenir les activités de l'Autorité d'approvisionnement des Premières Nations	7 \$	7 \$	7 \$
Créer un programme dédié à la monétisation des infrastructures	200 \$	200 \$	200 \$
Renouveler et doubler le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones	2 150 \$	2 150 \$	2 150 \$
Soutenir le logement dans les réserves des Premières Nations	480 \$	480 \$	480 \$
Éducation - fonctionnement et entretien	330 \$	510 \$	710 \$
Éducation - investissements	246 \$	392 \$	541 \$
Mettre en place un nouveau programme permanent d'éducation des adultes des Premières Nations	194 \$	194 \$	194 \$
Remplacer les autobus scolaires vieillissants des Premières Nations	304 \$	304 \$	304 \$
Signer des accords régionaux sur l'éducation des Premières Nations	846 \$	846 \$	846 \$
Renouveler et augmenter le financement des accords conclus en vertu des articles 8 et 9 de la Loi sur les langues autochtones	45 \$	45 \$	45 \$
Soutenir le financement de la recherche pour les revendications particulières des Premières Nations	35 \$	35 \$	35 \$
Lancer un examen constitutionnel des accords de transfert de ressources naturelles élaborer un Cadre sur le partage des avantages avec les Premières Nations	28 \$	28 \$	28 \$
Renforcer l'initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique	47 \$	47 \$	47 \$
Soutenir la participation des Premières Nations dans le développement de l'Agence canadienne de l'eau	25 \$	25 \$	

et territoires, afin d'en vérifier la compatibilité avec l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;

- à collaborer avec les Premières Nations et leurs institutions représentatives afin d'élaborer un Cadre sur le partage des avantages avec les Premières Nations (CPAPN) qui garantisse un partage des revenus et une participation des Premières Nations dans le développement des infrastructures et des ressources naturelles sur leurs territoires;
- à investir 142 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir ces activités, dont l'ampleur et la portée sont comparables à celles de la Commission royale sur les peuples autochtones²¹.

Le BFA renforcera l'initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, récemment renouvelée (412,9 millions de dollars sur cinq

ans), pour porter son budget à 647 millions de dollars, comme annoncé dans le budget 2021. Ces 234 millions de dollars supplémentaires seront consacrés à des initiatives des Premières Nations visant à protéger et à rétablir à long terme les stocks de saumon de l'Atlantique et de saumon du Pacifique.

Le BFA investira 25 millions de dollars par année pendant deux ans pour soutenir la participation des Premières Nations à l'élaboration de la législation, des politiques et des programmes de l'Agence canadienne de l'eau. Cette mesure inclut la modernisation de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et une Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau.

Notes

1 Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC), *Deuxième garantie de prêt émise dans le cadre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones du gouvernement fédéral*, 10 mars 2026, <https://cilgc-cgpac.ca/2026/03/deuxieme-garantie-de-pre-pret-emise-dans-le-cadre-du-programme-de-garantie-de-prets-pour-les-autochtones-du-gouvernement-federal>.

2 Organisation des Nations Unies, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 13 septembre 2007, https://www.un.org/development/desa/indigenouseoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf.

3 Ce fait était déjà bien établi avant même la publication du rapport Lalonde de 1974, qui a fait date. Voir Marc Lalonde, *Nouvelle perspective de la santé des Canadiens : un document de travail*, Gouvernement du Canada, avril 1974, <https://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/pdf/perspect-fra.pdf>.

4 Gouvernement du Canada, *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*, 15 juillet 2019, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-7.88/page-1.html#h-1155627>.

5 Bureau du vérificateur général du Canada, *Nouvelles initiatives financières avec les Premières Nations*, 4 mai 2026, <https://www.canada.ca/fr/verificateur-general/notre-travail/rapports-daudit/verificatrice-generale-202605-nouvelles-initiatives-financieres-avec-premieres-nations.html>.

6 D'après SAC, il y avait 31 nouveaux bénéficiaires, dont 13 Premières Nations, 15 conseils tribaux et deux autorités de santé. Voir Services aux Autochtones Canada, *Annual Report to Parliament 2025*, 6 novembre 2025, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1761746801776/1761746915859>.

7 La politique de prévention et de gestion des manquements définit les mesures à prendre pour garantir la poursuite de la prestation des programmes et des services au cas où une Première Nation ne respecterait pas les modalités d'une convention de financement. Cette politique devait être remplacée par une nouvelle politique et des initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes des difficultés financières et mettant l'accent sur le renforcement des capacités afin de permettre aux Premières Nations de gérer elles-mêmes leurs finances et de prévenir les manquements.

8 Gouvernement du Canada, *Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie de l'avenir : rapport provisoire au Comité consultatif mixte sur les relations financières* (CCMRF), juin 2019, <https://publications.gc.ca/site/fra/9.892892/publication.html>.

9 *Ibid.*, recommandation 17 du CCMRF.

10 *Ibid.*, recommandation 19 du CCMRF.

11 *Ibid.*, recommandation 21 du CCMRF.

- 12** Association des agents financiers autochtones (AFOA) du Canada, *AFOA Canada members' Input to Modernizing of Indigenous Governance and Capacity Programs*, août 2023.
- 13** Assemblée des Premières Nations, *First Nations Labour Market Information Initiative: Transitioning the First Nations Labour Market Information Pilot to a permanent program*, 2025, <https://afn.bynder.com/m/13e010cba2059f4d/original/FN-Labour-Market-Information-Initiative-Business-Case.pdf>.
- 14** Centre for the Study of Living Standards, *Closing the First Nations Education Gap in Canada*, 8 novembre 2022, <https://afn.bynder.com/asset/ea299a7d-a106-4a9d-b09a-c6dfaaf21b9d/PSE-Census-Data-Report-2023.pdf>.
- 15** Fiscal Realities Economists, *Réconciliation économique : Croissance économique du Canada*, Conseil national de développement économique des Autochtones, mars 2024, <https://www.niedb-cndea.ca/wp-content/uploads/2024/11/NIEDB-CNDEA-FR-Economic-Reconciliation-Growing-Canadas-Economy-2024.03.14-FINAL-1.pdf>.
- 16** Bureau de l'ombud de l'approvisionnement, *Examen des pratiques d'approvisionnement relatives aux contrats attribués aux entreprises autochtones*, mars 2026, <https://opo-bao.gc.ca/documents/epa-ppr-03-2026-fra.pdf>.
- 17** D'après l'Association des agents financiers autochtones (AFOA) du Canada, *AFOA Canada members' Input to Modernizing of Indigenous Governance and Capacity Programs*, août 2023, qui a analysé les dépenses réelles des gouvernements des Premières Nations.
- 18** Mark Dokis, *Written Submission for the Pre-Budget Consultations in Advance of the Upcoming Federal Budget: Investing in the First Nations Procurement Authority*, Chambre des communes, 24 juillet 2025, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/451/FINA/Brief/BR13579296/br-external/FirstNationsProcurementAuthority-e.pdf>.
- 19** First Nations Finance Authority, *First Nations Finance Authority Budget 2025 Proposal*, Chambre des communes, 1^{er} août 2025, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/451/FINA/Brief/BR13579680/br-external/FirstNationsFinanceAuthority-e.pdf>.
- 20** Assemblée des Premières Nations, *First Nations Education Infrastructure Operations and Maintenance Needs Assessment*, 2026, <https://afn.ca/opportunities/first-nations-education-infrastructure-operations-and-maintenance-needs-assessment/>.
- 21** La CRPA a été créée en août 1991 et s'est vu attribuer un budget de 60 millions de dollars sur cinq ans. Ce projet mérite un budget équivalent (ajusté à l'inflation).

Réglementation

Protéger et renforcer les capacités nationales

Introduction

La réglementation est une fonction gouvernementale essentielle, mais souvent méconnue¹. C'est un processus qui permet d'interpréter, de mettre en œuvre et de faire respecter les lois et les politiques gouvernementales, et qui se déroule généralement à l'abri du regard du public. Il existe un grand nombre d'organismes de réglementation couvrant des domaines tels que la santé, l'alimentation, les médicaments, l'énergie, la finance, les transports, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, entre autres.

Selon la Directive du Cabinet sur la réglementation², l'objectif premier de cette fonction est de favoriser l'intérêt public en protégeant la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être socioéconomique des Canadiennes et des Canadiens ainsi que de l'environnement.

Le mécanisme réglementaire a également pour objectif de soutenir une économie équitable et concurrentielle au bénéfice des Canadiennes et des Canadiens. Cependant, il se trouve désormais fragilisé par la *Loi sur la réduction de la paperasse*, dont la règle du « un pour un » impose que chaque nouveau règlement proposé par un organisme de réglementation soit compensé par la suppression d'un règlement existant³.

Les rapports de force actuels entre les entreprises et les pouvoirs publics créent une tension entre ces objectifs. Ce phénomène, appelé « captation réglementaire », a souvent compromis l'intérêt général pour favoriser les intérêts des entreprises, à savoir les profits et la valeur de l'action⁴.

Compte tenu de la centralisation actuelle du pouvoir au sein du Bureau du premier ministre, les règlements qui privilégient l'intérêt général sur les intérêts des entreprises sont de plus en plus menacés, ce que confirment les propos du premier ministre, Mark Carney, qui estime que le Canada souffre d'un excès de réglementation et d'un manque d'action⁵.

Vue d'ensemble

Règlements d'intérêt public affaiblis par le gouvernement Carney

L'Examen du fardeau administratif est une initiative gouvernementale qui passe en revue les règlements en vigueur dans l'ensemble des ministères fédéraux. Son objectif est d'éliminer les exigences désuètes et les chevauchements avec les règlements provinciaux⁶. L'histoire⁷ nous a appris que la « réduction du fardeau administratif » (autrement dit, la déréglementation) s'accompagne invariablement de mesures d'austérité budgétaire, notamment de coupes dans les organismes de réglementation.

L'obsession des gouvernements précédents pour la réduction des formalités administratives, qui a fait passer les intérêts des entreprises avant l'intérêt général, a parfois eu des conséquences désastreuses, comme la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic⁸.

L'Examen du fardeau administratif s'inscrit dans le prolongement de la *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada* (projet de loi C5)⁹, que le gouvernement Carney a adoptée. La *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*¹⁰ risque d'entraîner un abaissement des normes réglementaires.

Accélération de la procédure d'autorisation des grands projets

En mai, le gouvernement a annoncé de nouvelles modifications de l'architecture réglementaire afin d'accélérer le processus de

déréglementation¹¹ et de faciliter l'autorisation des grands projets qu'il juge d'intérêt national.

Le gouvernement a publié deux documents de réflexion intitulés *Réaliser des grands projets au Canada* et *Renforcer l'Unité de l'économie canadienne par le commerce et les transports*¹², dans lesquels il détaille les modifications qu'il prévoit d'apporter à la réglementation et à la législation. Ces modifications seront mises en œuvre à l'issue d'une période de consultation de 30 jours auprès du public, d'organisations et d'autres. Ces consultations ne sont pour l'essentiel qu'une formalité visant à entériner les mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre.

Le Cabinet sera habilité à préapprouver les projets menés dans les « zones économiques fédérales », c'est-à-dire les corridors de transport, les réseaux de télécommunications, les infrastructures de production et de transport d'énergie (y compris les pipelines), ainsi que les zones industrielles. Cette procédure permettra d'éviter un examen distinct de chaque projet et dispensera de l'obligation de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Le Cabinet bénéficiera d'exemptions aux règles régissant la surveillance des énergies fossiles et du nucléaire, la préservation des habitats, et la protection des espèces menacées d'extinction. Il pourra également déclarer que les pipelines sont « d'intérêt public » avant même que la Régie de l'énergie n'ait achevé son examen des conditions du projet ou du tracé du pipeline.

Les changements proposés aux règles qui encadrent la réalisation de projets d'envergure risquent de porter atteinte aux droits des Premières Nations.

Plusieurs semaines après la publication des propositions de modifications réglementaires, les gouvernements fédéral et de l'Alberta ont conclu un accord orwellien sur le climat et l'énergie qui pourrait permettre le lancement de la construction d'un oléoduc vers la côte ouest dès septembre 2027¹³.

Le budget fédéral de 2025 a présenté des mesures pour réduire les dépenses fédérales de 60 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, ce qui entraînera la suppression d'environ 40 000 postes dans la fonction publique d'ici 2028-2029, soit environ 10 % de l'effectif total. Ces mesures entraîneront sans aucun doute des réductions d'effectifs au sein des agences de régulation, notamment parmi le personnel chargé de concevoir, de mettre en œuvre, de superviser et de faire respecter la réglementation.

À titre d'exemple, 800 postes seront supprimés au sein d'Environnement et Changement climatique Canada, ce qui entraînera

le départ des scientifiques dont le système réglementaire dépend¹⁴. Cela aura pour conséquence de nuire à la santé des Canadiennes et des Canadiens et de compromettre la protection de l'environnement.

Mesures

Le BFA veillera à ce que les règlements protégeant l'intérêt général priment sur les intérêts des entreprises.

Le BFA veillera à ce que les droits constitutionnels des Premières Nations soient protégés.

Le BFA rééquilibrera les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif. Le Cabinet ne pourra plus exempter une entreprise de l'application d'une loi ou d'un règlement sans l'accord du Parlement.

Dans le cadre du BFA, le gouvernement fédéral et les provinces devront adopter un cadre d'harmonisation réglementaire qui nivelle par le haut pour aplanir les divergences qui restreignent les échanges commerciaux.

Le BFA veillera à ce que tous les organismes de réglementation disposent d'un financement adéquat, y compris du personnel nécessaire pour élaborer, évaluer, mettre en œuvre, superviser et faire respecter les règles conformément à la loi. À cette fin, le BFA augmentera de 25 % le budget de réglementation de plusieurs ministères, dont Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Bureau du surintendant des institutions financières (lequel surveille aussi les régimes de retraite), le Bureau de la concurrence et d'autres.

Le BFA veillera à la mise en place d'un cadre réglementaire solide afin de prévenir les risques liés à l'intelligence artificielle en matière de vie privée et de droits fondamentaux, de sécurité, de transparence, de reddition de comptes, de bonne gouvernance, de biais systémiques, d'impacts environnementaux et de déplacement des emplois¹⁵ (voir le chapitre Intelligence artificielle).

Le BFA adoptera la version actualisée de la *Loi sur la finance alignée sur le climat* (projet de loi S238)¹⁶, réintroduite par la sénatrice Rosa Galvez, qui permettra d'aligner les institutions financières fédérales et les entités sous compétence fédérale sur les engagements climatiques internationaux du Canada, qui ont force de loi, notamment l'Accord de Paris de 2015.

Tableau 26.1 / Mesures du BFA sur réglementation

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Augmenter de 25 % le budget de réglementation du gouvernement fédéral	402 \$	410 \$	418 \$
Créer un fonds de participation citoyenne	10 \$	10 \$	10 \$

Le BFA annulera les modifications apportées par le budget 2025 à la *Loi sur la concurrence*, qui affaiblissent la réglementation visant à lutter contre l'écoblanchiment dans le secteur des énergies fossiles.

Le BFA veillera à ce que les lois et règlements fédéraux visant à protéger l'environnement, la santé et la sécurité, ainsi que les droits des peuples autochtones, soient respectés dans le cadre des mégaprojets relevant de la *Loi visant à bâtir le Canada*.

Le BFA, en accord avec les conclusions de l'expert en pharmacologie Joel Lexchin¹⁷, **ne cédera pas** aux exigences de l'industrie pharmaceutique canadienne et veillera à ce que Santé Canada ne s'appuie pas sur les décisions d'autorisation de mise sur le marché prises par des organismes de réglementation étrangers pour approuver automatiquement de nouveaux médicaments au Canada. Il veillera également à ce que la rapidité d'autorisation des médicaments ne se fasse pas au détriment de la sécurité publique.

Le BFA créera un fonds de 10 millions de dollars par année dédié à la participation citoyenne. Son objectif sera d'apporter un soutien financier et d'autres formes d'aide aux organismes d'intérêt public, aux municipalités, etc., afin de permettre une large participation citoyenne au processus législatif et réglementaire.

Le BFA mettra en place des mécanismes garantissant la participation du public au processus réglementaire, notamment en renforçant les obligations d'information et de consultation, ainsi que les droits d'appel de tierces parties.

Notes

¹ Peter Bernhardt et Paul Salembier, « Comprendre le processus de réglementation », *Revue parlementaire canadienne*, 25(1), 2002, https://revparl.ca/25/1/25n1_02f_Salembier.pdf.

² Gouvernement du Canada, *Directive du Cabinet sur la réglementation*, 9 octobre 2025, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/directive-cabinet-reglementation.html>.

- 3 Gouvernement du Canada, *Loi sur la réduction de la paperasse*, 22 décembre 2022, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/modernisation-reglementation/loi-reduction-paperasse.html>.
- 4 Amitai Etzioni, « The capture theory of regulations — revisited », *Society* 46, 319-323, 6 mai 2009, <https://link.springer.com/article/10.1007/s12115-009-9228-3>.
- 5 Benjamin Lopez Steven, « 'Too much regulation, not enough action': Carney rebuffs Trudeau's climate policies », *CBC News*, 22 décembre 2025, <https://www.cbc.ca/news/politics/carney-canada-climate-policies-9.7024255>.
- 6 Secrétariat du Conseil du Trésor, *Le gouvernement du Canada prend des mesures pour moderniser les règlements désuets et réduire le fardeau administratif*, 9 juillet 2025, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/nouvelles/2025/07/le-gouvernement-du-canada-prend-des-mesures-pour-moderniser-les-reglements-desuets-et-reduire-le-fardeau-administratif.html>.
- 7 Bruce Campbell, *The federal government's coming "red tape review" is bad news*, Centre canadien de politiques alternatives, 3 septembre 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/the-federal-governments-coming-red-tape-review-is-bad-news/>.
- 8 Bruce Campbell, *Enquête sur la catastrophe de Lac-Mégantic : Quand les pouvoirs publics déraillent*, Fides, 2019, https://editionsfides.com/products/enquete-sur-la-catastrophe-de-lac-megantic?id_page_parent=1.
- 9 Chambre des communes du Canada, *Projet de loi C-5 : Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*, 6 juin 2025, <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-5/premiere-lecture>.
- 10 Stuart Trew and Marc Lee, "Federal "one Canadian economy" legislation is a power grab," *Canadian Centre for Policy Alternatives*, June 11, 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/federal-one-canadian-economy-legislation-is-a-power-grab/>.
- 11 Gouvernement du Canada, *Le nouveau gouvernement du Canada va simplifier et accélérer le processus réglementaire au pays*, 8 mai 2025, <https://www.canada.ca/fr/unite-economie-canadien/nouvelles/2026/05/le-nouveau-gouvernement-du-canada-va-simplifier-et-acceler-le-processus-reglementaire-au-pays.html>.
- 12 Gouvernement du Canada, *Réaliser des grands projets au Canada — Document de travail sur les réformes proposées aux lois, règlements et politiques*, 12 mai 2026, <https://www.canada.ca/fr/unite-economie-canadien/services/simplifier-processus-federal/mobilisation-faciliter-prise-decision-temps-opportun/realiser-grands-projets-canada-document-travail-reformes-proposees-lois-reglements-politiques.html>; Transports Canada, *Renforcer l'Unité de l'économie canadienne par le commerce et les transports*, 2026, <https://tc.canada.ca/fr/services-generaux/consultations/renforcer-unite-economie-canadienne-commerce-transports>.
- 13 Mark Winfield, « Major Projects Approvals, 'Clean' electricity and the Alberta MOU: A bad week for climate, sustainability and energy security and affordability in Canada », *Mark's Substack*, 18 mai 2026, <https://markwinfield.substack.com/p/a-very-bad-week-for-climate-sustainability>.
- 14 Roxana Suehring et Patricia Hania, « Budget cuts at Environment and Climate Change Canada threaten Arctic science », *The Conversation*, 8 mars 2026, <https://theconversation.com/budget-cuts-at-environment-and-climate-change-canada-threaten-arctic-science-276606>.
- 15 Jean-Christophe Bélisle-Pipon, « OpenAI's Bid to Avoid Regulation After Tumbler Ridge Is Working », *The Tyee*, 23 mars 2026, <https://thetyee.ca/Opinion/2026/03/23/OpenAI-Bid-Avoid-Regulation-Tumbler-Ridge/>.
- 16 Sénat du Canada, *Débats du Sénat, numéro 48, Projet de loi sur l'édiction d'engagements climatiques*, 5 février 2026, https://sencanada.ca/fr/content/sen/chamber/451/debates/048db_2026-02-05-f#72.
- 17 Joel Lexchin, « Why drug approval in Canada should not rely on foreign regulators », *The Conversation*, 29 janvier 2026, <https://theconversation.com/why-drug-approval-in-canada-should-not-rely-on-foreign-regulators-273693>.

Santé

Reconstruire un système en crise

Introduction

Au cours de la première année du gouvernement Carney, peu de mesures ont été prises pour soutenir le système de santé. Pourtant, la plupart des Canadiennes et des Canadiens interrogés par des maisons de sondage ont déclaré qu'ils estimaient que le système était en crise et que les soins de santé figurent parmi leurs principales préoccupations.

En réalité, le gouvernement fédéral considère actuellement la santé comme relevant strictement de la compétence des provinces, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les dépenses qui accroissent le pouvoir du pays : la défense nationale, les infrastructures et l'attraction d'investissements étrangers au moyen d'allègements fiscaux et de subventions.

Le seul programme digne d'intérêt du premier budget de ce gouvernement en matière de santé—à savoir 5 milliards de dollars sur trois ans, sous la forme d'un financement de contrepartie aux investissements des provinces dans de nouveaux projets d'infrastructures sanitaires, comme des hôpitaux—n'a pas été confié à la ministre de la Santé (comme c'est généralement le cas pour les transferts importants dans ce secteur) : c'est plutôt le ministre du Logement et des Infrastructures qui en a hérité.

Cette situation contraste fortement avec l'approche adoptée par le gouvernement précédent, sous la direction de Justin Trudeau, qui reconnaissait l'importance du rôle du gouvernement fédéral et avait

augmenté les contributions fédérales par le biais du Transfert canadien en matière de santé, d'accords bilatéraux, ainsi que par la mise en place du Régime canadien de soins dentaires et de la *Loi sur l'assurance-médicaments*.

Même s'il a fait campagne sur ces programmes de santé populaires, le gouvernement Carney les a gelés, voire réduits, depuis. Il a notamment supprimé plus d'un millier d'emplois au sein de Santé Canada et des organismes associés.

Vue d'ensemble

L'assurance-médicaments

Le régime universel d'assurance-médicaments, promis depuis longtemps, est au point mort, si bien que seules quatre provinces et territoires bénéficient d'un financement fédéral pour fournir gratuitement à leur population des contraceptifs et des traitements contre le diabète. Autrement dit, une seule personne sur cinq peut bénéficier de ce programme à l'échelle du pays¹.

La *Loi sur l'assurance-médicaments* a reçu la sanction royale en 2024, et le gouvernement Trudeau a signé trois accords de financement avec le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement Carney en a signé un quatrième avec le Yukon avant les élections fédérales, mais rien depuis². La ministre de la Santé de Terre-Neuve-et-Labrador a publiquement déploré le refus de son homologue fédéral d'entamer des négociations en vue de l'adhésion de sa province au régime fédéral³.

Le milieu médical s'accorde à dire que la couverture des médicaments permettra de sauver des vies, de prévenir des pathologies coûteuses et évitables et de soutenir l'économie avec une main-d'œuvre en bonne santé⁴. Entre-temps, les provinces et les territoires se voient privés de centaines de millions de dollars de financement parce que le gouvernement fédéral traîne les pieds.

La pénurie de personnel infirmier

Les conditions de travail du personnel infirmier se dégradent depuis des décennies. Les hôpitaux fonctionnent en permanence au-delà de leur capacité d'accueil et manquent de personnel. Les cas de violence et de harcèlement sont en hausse, tout comme l'épuisement professionnel et la détresse psychologique. Il y a près de 30 000 postes d'infirmiers vacants

au Canada, et même si ces postes étaient pourvus, cela ne permettrait d'atteindre que le strict minimum requis pour assurer le fonctionnement du système de santé⁵. Pour pallier cette situation, les employeurs ont recours à des agences d'intérimaires infirmiers. Cette pratique coûte nettement plus cher aux contribuables que l'embauche de personnel infirmier permanent, et elle déstabilise également les équipes soignantes⁶.

Plus d'une infirmière sur trois songe à quitter son emploi actuel ou la profession infirmière au cours de l'année à venir, le manque de personnel étant cité comme la raison principale invoquée⁷. Ainsi, un cercle vicieux se crée : le manque de personnel infirmier entraîne une détérioration des conditions de travail, ce qui pousse les gens à quitter la profession, ce qui aggrave encore le manque de personnel, et ainsi de suite.

Les coupures de postes

Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada jouent un rôle central de coordination et de réglementation au sein de notre système de santé. La prestation des soins médicaux sur le terrain relève de la compétence des provinces, mais cette action s'appuie sur la réglementation fédérale relative aux produits de santé et aux aliments, sur les investissements fédéraux en prévention des maladies chroniques et en promotion de la santé, ainsi que sur la surveillance fédérale des maladies infectieuses pour limiter les futures épidémies.

Partout au pays, les systèmes de santé provinciaux et territoriaux sont mis à rude épreuve par une population croissante et vieillissante dont les besoins sont de plus en plus complexes. Les professionnels de la santé font de leur mieux dans un système qui manque cruellement de ressources pour offrir des soins publics de qualité conformes aux normes et qui est menacé de toutes parts par la privatisation. Dans ce contexte, le rôle du gouvernement fédéral sur les plans de la prévention en amont, de la surveillance des maladies et de la protection des usagers, est devenu plus important que jamais.

Les soins dentaires

Dans son budget 2025, le gouvernement a fièrement annoncé qu'il continuerait à soutenir le Régime canadien de soins dentaires, mais son financement à long terme est loin d'être assuré. Bien qu'il ait aidé plus de quatre millions de personnes qui n'avaient aucune couverture dentaire, le régime doit être renforcé pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens et pour éviter que les franchises ne constituent un obstacle à l'accès à ces soins essentiels.

La quote-part et les frais supplémentaires font obstacle à l'accès aux soins. Ils obligent les bénéficiaires du régime à comparer les offres pour tirer le meilleur parti de leur couverture, ce qui limite de fait l'accès aux soins. Dans le cadre du régime, une quote-part de 40 % à 60 % est imposée aux ménages dont le revenu annuel se situe entre 70 000 \$ et 90 000 \$. Même les ménages aux revenus les plus faibles (moins de 70 000 \$ par année), qui n'ont pas de quote-part à assumer, doivent tout de même payer des frais supplémentaires à leur fournisseur de soins dentaires, car les remboursements prévus par le régime sont inférieurs aux tarifs suggérés par les associations dentaires dans de nombreuses provinces.

Le financement des centres de santé communautaires

Les soins de première ligne sont censés constituer la porte d'entrée du système de santé, mais au Canada, une personne sur cinq n'y a pas accès⁸. Les données montrent que les pays qui accordent une place prépondérante à ces soins ont des coûts de santé moins élevés, de meilleurs résultats cliniques et moins d'inégalités.

Les personnes qui n'ont pas accès en temps voulu à un médecin traitant ou à une équipe de soins primaires se retrouvent souvent à l'urgence ou repoussent les soins nécessaires jusqu'à ce qu'elles se retrouvent en situation de crise sanitaire. Cela revient beaucoup plus cher au système public. Or, le gouvernement fédéral n'accorde pas de financement direct pour les infrastructures de soins primaires sans but lucratif.

Le Transfert canadien en matière de santé

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est la contribution la plus importante que le gouvernement fédéral verse aux provinces et aux territoires. Le BFA réclame depuis longtemps davantage de transparence et de reddition de comptes quant à la manière dont ces transferts fédéraux sont dépensés. En 2023, le gouvernement Trudeau s'est engagé à garantir une indexation annuelle de 5 % pour le TCS. Cette indexation restera en vigueur jusqu'en 2027-2028. À partir de 2028-2029, si cet engagement n'est pas renouvelé, l'indexation du TCS sera ramenée à la croissance nominale du PIB ou à 3 %, selon la valeur la plus élevée. Si le gouvernement fédéral ne s'engage pas à maintenir le taux de 5 %, le TCS diminuera de 723 millions de dollars en 2028-2029, puis de 1,4 milliard de dollars en 2029-2030. Ces chiffres supposent des taux d'indexation de 3,8 % et 3,9 %, ce qui est vraisemblable au vu de l'incertitude économique actuelle.

Les ententes de financement avec les provinces et les territoires

Plusieurs ententes bilatérales conclues avec les provinces et les territoires arriveront à échéance au cours des deux prochaines années⁹.

Le gouvernement fédéral ne renouvellera pas les accords Vieillir dans la dignité, qui prévoient des transferts annuels de 1,2 milliard de dollars aux provinces pour soutenir les normes de soins de longue durée et améliorer les soins à domicile et les services de proximité, et qui arriveront à échéance après l'exercice 2027-2028¹⁰.

La Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares, dotée d'un budget de 1,4 milliards de dollar sur trois ans, améliore l'accès aux médicaments coûteux destinés au traitement de maladies rares. Elle ne sera pas prolongée au-delà de 2026-2027¹¹. Les Accords bilatéraux, qui consacrent 600 millions de dollars par année jusqu'en 2026-2027 à la santé mentale et à la lutte contre la toxicomanie, ne devraient pas non plus être renouvelés¹².

La crise des drogues toxiques

La crise des drogues toxiques continue de faire des victimes au Canada, avec plus de 55 000 décès liés aux opioïdes en dix ans¹³. L'offre de drogues non réglementées, qui s'est diversifiée pour inclure des substances nouvelles et extrêmement puissantes, est la principale cause de ces décès qui auraient pu être évités¹⁴. Les dommages cérébraux hypoxiques consécutifs à la consommation de ces substances sont également de plus en plus fréquents¹⁵. Le caractère imprévisible de l'offre de drogues s'ajoute aux obstacles socioéconomiques préexistants à l'accès aux soins de santé, pour entraîner des taux de mortalité disproportionnellement élevés chez des personnes en situation de pauvreté et de précarité de logement¹⁶ et chez les Autochtones¹⁷.

En dépit de la gravité de cette crise, le gouvernement Carney a mis fin, en 2025, au financement d'initiatives encadrées par le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada, qui proposaient des alternatives prescrites à l'offre non réglementée de drogues. De plus, certaines provinces ont mis fin au financement des services de réduction des méfaits, notamment la consommation supervisée, une initiative dont l'efficacité a été prouvée et qui permet d'intervenir en cas de surdose et de réduire la transmission du VIH et de l'hépatite C. Cette décision a été prise en dépit du soutien affiché par le gouvernement fédéral en faveur de la consommation supervisée dans le Plan d'action sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang et dans la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances.

Lorsqu'il s'agit de suivre un traitement, les services dispensés par le secteur canadien du traitement de la consommation de substances ne sont pas assujettis à des normes minimales nationales de soins. Les mesures de transparence et de reddition de comptes font également défaut. À l'heure actuelle, les prestataires de services de traitement ne sont pas tenus de rendre compte de leurs résultats cliniques, notamment des décès et des blessures, et il est difficile pour les patients d'exercer un recours en cas de violation de leurs droits humains au sein de ces établissements.

Mesures

Le BFA poursuivra la mise en place du régime universel d'assurance-médicaments en intégrant les provinces et territoires restants, pour un coût de 5,3 milliards de dollars sur quatre ans, en plus des 928,5 millions de dollars déjà engagés. Il financera également la prise en charge publique des médicaments d'ordonnance essentiels à hauteur de 13,4 milliards de dollars par année¹⁸.

Le BFA éliminera la recherche de profits de l'équation du processus de recrutement infirmier en finançant des organismes publics ou sans but lucratif pour combler les postes difficiles à pourvoir. Les employeurs du secteur public de la santé devront élaborer, publier et mettre en œuvre des stratégies pour cesser progressivement de faire appel à des agences privées à but lucratif de placement infirmier. Ces stratégies comprendront des objectifs, des échéances, des évaluations régulières et des sanctions en cas de non-respect.

Le BFA utilisera des accords conditionnels de financement pour exiger des provinces et des territoires qu'ils intègrent des ratios infirmières/patients minimaux dans leurs stratégies de ressources humaines en santé.

Le BFA annulera les suppressions de postes prévues au sein de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada. Ce financement permettra de garantir l'application de la *Loi canadienne sur la santé* et de placer la santé et le bien-être de la population au premier plan.

Le BFA étendra la couverture du Régime canadien de soins dentaires afin de supprimer la quote-part et les frais supplémentaires. Les fournisseurs de soins dentaires seront remboursés à des tarifs conformes aux barèmes en vigueur des provinces et des territoires.

Le BFA étendra le principe d'universalité aux soins dentaires. Ce régime universel couvrira tout le monde de manière égale, y compris les travailleuses et travailleurs indépendants ou à la demande, qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale, mais dont le revenu familial est supérieur à 90 000 \$. En 2027, le BFA introduira une quatrième phase au Régime canadien de soins dentaires, afin de supprimer le plafond de revenu.

Le BFA créera un fonds d'infrastructure de soins primaires de 5 milliards de dollars, indexé à l'inflation, pour aider les provinces à financer les infrastructures de soins primaires sans but lucratif, comme les organismes de soins et les centres de santé communautaires.

Le BFA maintiendra l'indexation de 5 % du Transfert canadien en matière de santé pour l'année 2028-2029, puis pour les années suivantes, indéfiniment, et il veillera à ce que les dépenses fédérales en santé suivent au minimum le rythme de l'inflation.

Le BFA négociera la prolongation des accords bilatéraux qui arrivent à échéance ou les remplacera par de nouveaux accords. Il s'agit notamment de Vieillir dans la dignité, des Accords bilatéraux en santé mentale et toxicomanie, et Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares.

Le BFA estime que la loi albertaine créant un système de santé à deux vitesses (connue sous le nom de projet de loi 11) est contraire à la *Loi canadienne sur la santé*. Si le gouvernement de l'Alberta met en œuvre cette loi, les transferts seront suspendus conformément à ce que prévoit la *Loi canadienne sur la santé*.

Le BFA mettra fin à la politique de participation aux frais du Programme fédéral de santé intérimaire et il étendra l'accès aux soins de santé indépendamment du statut d'immigration, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin de garantir une couverture santé à tous les nouveaux arrivants, quel que soit leur statut. Il rétablira une couverture complète du programme pour les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les soins ophtalmologiques, l'accompagnement psychologique, les aides techniques et d'autres soins complémentaires.

Le BFA allouera un financement de 492 millions de dollars sur trois ans pour créer 20 nouveaux sites de consommation supervisée offrant des services 24 heures sur 24, ainsi que 20 nouvelles équipes communautaires d'intervention en cas de surdose, composées de pairs aidants, de professionnels de la santé et de travailleurs sociaux.

Le BFA établira des normes nationales pour le traitement de la toxicomanie, notamment des normes minimales et des garanties de qualité des soins, des mécanismes de plainte pour les usagers, une

Tableau 271 / Mesures du BFA sur santé

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Assurer la prise en charge publique des médicaments d'ordonnance essentiels	1 330 \$	1 330 \$	1 330 \$
Annuler les suppressions de postes prévues au sein de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada	236 \$	336 \$	336 \$
Supprimer la quote-part du Régime canadien de soins dentaires	400 \$	408 \$	416 \$
Augmenter les remboursements du Régime canadien de soins dentaires à égalité avec les barèmes des provinces et territoires	362 \$	370 \$	377 \$
Éliminer la condition de revenu pour l'accès au Régime canadien de soins dentaires en 2027	1 450 \$	1 479 \$	1 509 \$
Créer un fonds d'infrastructure de soins primaires	5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$
Maintenir l'indexation de 5 % du Transfert canadien en matière de santé		723 \$	1 448 \$
Négocier la prolongation des accords bilatéraux sur la santé mentale et les médicaments pour le traitement de maladies rares	500 \$	1 100 \$	1 100 \$
Créer 20 nouveaux sites de consommation supervisée offrant des services 24 heures sur 24 et 20 nouvelles équipes communautaires d'intervention en cas de surdose	164 \$	164 \$	164 \$

évaluation obligatoire des résultats, ainsi que la déclaration des décès et des blessures.

Notes

1 Steven Staples, *Most provinces are refusing hundreds of millions in federal pharmacare funding*, Centre canadien de politiques alternatives, 17 juillet 2025, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/most-provinces-are-refusing-hundreds-of-millions-in-federal-pharmacare-funding/>.

2 Santé Canada, *Le gouvernement du Canada signe un accord sur l'assurance médicaments avec le Yukon afin d'améliorer l'accès universel et gratuit aux médicaments*, 20 mars 2025, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2025/03/le-gouvernement-du-canada-signe-une-entente-sur-lassurance-medicaments-avec-le-yukon-afin-dameliorer-lacces-universel-et-gratuit-aux-medicaments.html>.

3 Abby Cole, « 'The door was closed on our province': Feds not offering pharmacare to N.L., says health minister », *CBC News*, 27 avril 2026, <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/the-door-was-closed-on-our-province-feds-not-offering-pharmacare-to-n-l-says-health-minister-9.7178965>.

4 Santé Canada, *Rapport final du comité d'experts en matière d'assurance médicaments nationale*, novembre 2025, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/rapport-comite-experts-matiere-assurance-medicaments-nationale.html>.

5 Statistique Canada, « Postes vacants, quatrième trimestre de 2025 », *Le Quotidien*, 17 mars 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260317/dq260317a-fra.htm>.

- 6 Joan Almost, *Ouvrir la boîte noire : Décortiquer l'utilisation des agences de personnel en soins infirmiers au Canada*, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, 23 septembre 2024, <https://fcsii.ca/research/ouvrir-la-boite-noire/>.
- 7 Viewpoints Research, *CFNU National Nurses Survey*, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, avril 2026, https://nursesunions.ca/wp-content/uploads/2026/04/CFNU-National-Nurses-Survey-2026_Final.pdf.
- 8 Thuy-Nga (Tia) Pham et Tara Kiran, « More than 6.5 million adults in Canada lack access to primary care », *HealthyDebate*, 14 mars 2023, <https://healthydebate.ca/2023/03/topic/millions-adults-lack-canada-primary-care/>.
- 9 Althia Raj, « Mark Carney has forgotten who helped get him elected », *Toronto Star*, 3 mai 2026, https://www.thestar.com/politics/political-opinion/mark-carney-has-forgotten-who-helped-get-him-elected/article_37ccb7b-6b33-47a8-b7a6-1438f8a410ea.html.
- 10 Santé Canada, *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé au Canada : Accords bilatéraux pour vieillir dans la dignité*, 24 février 2025, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-vieillir-dignite.html>.
- 11 Santé Canada, *Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares*, 11 février 2026, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-avantages-lies-sante/strategie-visant-medicaments-pour-traitement-maladies-rares.html>.
- 12 Santé Canada, *Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé au Canada : Accords bilatéraux pour vieillir dans la dignité*, 24 février 2025, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-vieillir-dignite.html>.
- 13 Agence de la santé publique du Canada, *Méfais associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada*, 25 mars 2026, <https://sante-infobase.canada.ca/mefaits-associes-aux-substances/opioides-stimulants/#a2>.
- 14 Santé Canada, *Pleins feux : L'évolution du fentanyl au Canada au cours des 11 dernières années*, mars 2023, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/evolution-fentanyl-canada-11-annees.html#t2>.
- 15 Chloe G. Xavier *et al.*, « Association between toxic drug events and encephalopathy in British Columbia, Canada: A cross-sectional analysis », *Substance Abuse Treatment, Prevention, and Policy*, 7 juillet 2023, <https://doi.org/10.1186/s13011-023-00544-z>.
- 16 Richard Booth *et al.*, « Opioid-related overdose deaths among people experiencing homelessness, 2017 to 2021: A population-based analysis using coroner and health administrative data from Ontario, Canada », *Addiction*, 119(2), 16 octobre 2023, <https://doi.org/10.1111/add.16357>.
- 17 BC Coroners Service Death Review Panel—An Urgent Response to a Continuing Crisis, Gouvernement de la Colombie-Britannique, 1^{er} novembre 2023, https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroners-service/death-review-panel/an_urgent_response_to_a_continuing_crisis_report.pdf.
- 18 Lisa Barkova et Carleigh Busby, *Estimation des coûts d'un régime d'assurance-médicaments universel à payeur unique*, Bureau de la directrice parlementaire du budget, 12 octobre 2023, <https://www.pbo-dpb.ca/en/publications/RP-2324-016-S—cost-estimate-single-payer-universal-drug-plan—estimation-couts-un-regime-assurance-medicaments-universel-payeur-unique>.

Sécurité alimentaire

Il nous faut une stratégie alimentaire globale

Introduction

Le système alimentaire du Canada est confronté à une défaillance systémique qui a des répercussions sur les ménages, les communautés et l'ensemble du pays.

Au niveau des ménages, l'insécurité alimentaire touche près de 10 millions de personnes, dont 2,4 millions d'enfants¹. Même si ce chiffre a légèrement diminué en 2025, il reste l'un des plus élevés jamais enregistrés en 20 ans de suivi².

Au niveau des communautés, les personnes autochtones et noires sont touchées par l'insécurité alimentaire dans des proportions bien supérieures à la moyenne nationale. Cette situation s'explique par les conséquences durables du colonialisme, de la spoliation des terres, du racisme structurel, des obstacles à l'accès à la terre et du sous-investissement chronique dans les systèmes alimentaires que gèrent ces communautés³.

Dans l'ensemble du pays, la sécurité alimentaire est fragilisée par une forte dépendance envers des chaînes mondiales de matières premières très centralisées, des infrastructures régionales insuffisantes et un secteur de la grande distribution alimentaire dominé par cinq chaînes qui contrôlent environ 80 % du marché⁴. Notre secteur agricole, basé sur l'exportation de matières premières et fortement dépendant des

importations de produits hautement transformés, a des répercussions en aval : perte de biodiversité, émissions de carbone élevées résultant de l'agriculture, manque de résilience face aux conditions météorologiques extrêmes et aux perturbations commerciales, et l'un des taux les plus élevés de maladies liées à l'alimentation parmi les pays de l'OCDE⁵.

En janvier 2026, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'élaborer une Stratégie nationale de sécurité alimentaire. Il a également mis en place de nouvelles mesures de soutien au revenu, comme la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, et il s'est engagé à soutenir le travail du Bureau de la concurrence, ainsi qu'à investir dans les infrastructures alimentaires⁶. Cette approche reconnaît que la sécurité alimentaire touche à la fois le revenu des ménages, les chaînes d'approvisionnement alimentaire et la concentration du marché, ce qui est encourageant.

Le BFA prendra des mesures dans plusieurs domaines liés, pour garantir le droit à l'alimentation grâce à des mesures de soutien du revenu; pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires grâce à la souveraineté alimentaire et à des investissements dans les infrastructures; et pour lutter contre la concentration des entreprises d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire.

Vue d'ensemble

La crise de la sécurité alimentaire au Canada trouve son origine dans trois problèmes étroitement liés : un revenu minimum présentant de nombreuses failles structurelles; un système alimentaire conçu pour l'exportation plutôt que pour les marchés intérieurs; et une concentration excessive du secteur privé.

1. Un seuil de revenu inadéquat

Les données montrent clairement qu'en matière d'éradication de l'insécurité alimentaire des ménages, des mesures de soutien du revenu adéquates peuvent jouer un rôle essentiel. Lorsque les personnes âgées à faible revenu ont commencé à toucher des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti à l'âge de 65 ans, le taux d'insécurité alimentaire des ménages a diminué de moitié⁷. En 2020 et 2021, l'insécurité alimentaire s'est stabilisée grâce aux prestations liées à la pandémie, mais elle a fortement augmenté en 2022 lorsque ces prestations ont été progressivement supprimées.

Aujourd'hui, ce seuil présente d'importantes failles structurelles. Les adultes en âge de travailler, âgés de 18 à 64 ans, en particulier ceux qui vivent seuls, échappent à presque tout le filet actuel de soutien au revenu et ne peuvent parfois compter que sur l'aide sociale provinciale. Dans ce groupe, un adulte sur trois est en situation d'insécurité alimentaire⁸, tout comme environ 70 % des bénéficiaires de l'aide sociale⁹. Pour bon nombre de travailleuses et de travailleurs, les salaires ne réussissent pas à suivre la hausse des loyers. Près de 90 % des soutiens des ménages en situation d'insécurité alimentaire ont un emploi permanent à temps plein¹⁰.

Les personnes en situation de handicap sont deux fois plus touchées que la moyenne nationale¹¹. La Prestation canadienne pour les personnes handicapées est limitée à 200 \$ par mois, et le crédit d'impôt nécessaire pour y avoir droit reste inaccessible à bon nombre de ceux et de celles qui en ont besoin.

Les ménages dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté sont deux fois plus nombreux parmi les Autochtones, les Noirs et les personnes racisées¹². Dans les communautés du Nord, rurales et isolées, le problème du revenu est aggravé par un coût de la vie beaucoup plus élevé. Dans ces régions, le coût des denrées alimentaires est souvent deux à trois fois plus élevé qu'ailleurs au Canada¹³.

2. Un système alimentaire conçu pour les marchés d'exportation, et non pour la population

Le système alimentaire canadien a été affaibli et fragmenté par des décennies d'investissements fédéraux dans l'agriculture qui sont axés sur l'exportation de matières premières. Nous importons la majeure partie de nos fruits et légumes frais et de nos aliments transformés, tandis que nous exportons des produits de base en vrac. Notre système agricole est très productif, mais cette productivité ne répond pas aux besoins nutritionnels ni culturels de notre population.

Il existe un « vide intermédiaire » en ce qui concerne les infrastructures régionales de transformation, de stockage frigorifique et de distribution, en particulier dans les régions du Nord et les zones éloignées. Les petits et moyens producteurs ont du mal à accéder aux marchés institutionnels sans passer par des intermédiaires qui accaparent la majeure partie de la valeur ajoutée. Les fonds publics destinés aux achats des hôpitaux, des écoles, des établissements pénitentiaires et des bases militaires ne sont presque pas utilisés pour renforcer la résilience alimentaire régionale¹⁴.

Le Canada est également confronté à une crise des terres agricoles. Alors que 40 % des agriculteurs approchent de l'âge de la retraite, les jeunes agriculteurs de la relève et ceux qui mériteraient de bénéficier d'un soutien financier sont confrontés à des risques élevés et à une grande précarité en raison de l'absence de protection des terres agricoles de première qualité contre l'urbanisation, du poids élevé de l'endettement et de la hausse des loyers fonciers due à la spéculation¹⁵.

Pour les communautés autochtones et noires, les obstacles sont encore plus grands. Les politiques coloniales ont bouleversé les systèmes alimentaires traditionnels et rompu les liens des communautés autochtones avec leurs terres ancestrales¹⁶. Les cadres réglementaires de la production alimentaire industrielle entravent leurs pratiques traditionnelles et créent des obstacles structurels au commerce du gibier sauvage entre les communautés. Les initiatives de souveraineté alimentaire autochtones sont confrontées à un sous-investissement chronique et à des modèles de financement inadaptés aux cycles de récolte saisonniers et à la gouvernance autochtone. Les disparités en matière d'insécurité alimentaire au sein des communautés noires sont aussi le résultat d'inégalités plus générales sur les plans des revenus, du logement, de l'emploi et de l'accès à la terre et aux ressources.

3. Un marché défaillant en raison de la concentration des entreprises

Cinq chaînes contrôlent environ 80 % du marché canadien de la grande distribution alimentaire. Il ne s'agit pas d'un marché concurrentiel. Il s'agit d'un oligopole qui utilise le contrôle immobilier, des contrats d'exclusion et sa position dominante pour consolider son emprise, étouffer toute alternative et tirer profit de chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement. Entre 2020 et 2023, le prix des produits alimentaires a augmenté de plus de 30 %, tandis que les géants de la grande distribution ont plus que doublé leurs marges bénéficiaires et vu leurs bénéfices totaux augmenter de plus de 120 %¹⁷.

Le programme Nutrition Nord Canada est l'exemple le plus frappant de ce qui se passe lorsque des fonds publics transitent par un système centralisé sans aucune obligation de rendre des comptes. Depuis 2011, plus d'un milliard de dollars de subventions ont été versés en grande partie à de grands détaillants du sud plutôt qu'aux communautés du nord¹⁸. Pendant ce temps, l'insécurité alimentaire touche 56,4 % de l'ensemble des résidents et 67,6 % des enfants au Nunavut¹⁹. Des études montrent que le programme a subventionné le monopole privé de la

grande distribution, sans pour autant faire baisser le prix des produits alimentaires²⁰.

Il nous faut une stratégie alimentaire globale

Lorsqu'on fait le bilan, on constate que le Canada ne parvient pas à satisfaire aux cinq dimensions de la sécurité alimentaire telles que définies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :

- **Disponibilité** : le Canada produit suffisamment de denrées alimentaires, mais les chaînes d'approvisionnement des produits alimentaires de notre pays sont fragiles. Des lacunes importantes existent et l'accès aux produits canadiens est inégal.
- **Accès** : l'insuffisance des revenus est le principal facteur à l'origine de l'insécurité alimentaire des ménages.
- **Utilisation** : même lorsque la nourriture est disponible et abordable, les communautés peuvent manquer d'infrastructures (commerces de proximité accessibles, cuisines, moyens de transport, eau potable) et d'options culturellement adaptées pour en tirer pleinement parti.
- **Stabilité** : les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, le changement climatique et la concentration des entreprises compromettent la stabilité de l'accès à la nourriture à long terme.
- **Agencité** : les communautés sont systématiquement privées de la possibilité de participer aux systèmes alimentaires dont elles dépendent et de les façonner.

Ces défaillances sont étroitement liées et exigent une réponse simultanée et multidimensionnelle. Augmenter les revenus sans mettre en place des infrastructures alimentaires, comme des installations de transformation, de transport, de stockage, ainsi que des cuisines collectives, revient à faire en sorte que les mesures de soutien du revenu agissent comme une subvention indirecte en faveur des acteurs privés qui ont accaparé le marché. Mettre en place une infrastructure alimentaire sans mesures de soutien du revenu, c'est ne pas atteindre les personnes qui en ont le plus besoin. Ces deux approches seront compromises tant que les investissements publics seront accaparés par les entreprises et que les communautés du Nord resteront dépendantes de monopoles privés subventionnés.

Mesures

1. Respecter le droit à l'alimentation

Le BFA fixera des objectifs nationaux en matière d'insécurité alimentaire d'ici l'automne 2027. Son objectif est de réduire de 50 % l'insécurité alimentaire des ménages et d'éliminer l'insécurité alimentaire grave d'ici 2030 (par rapport à 2021). Ces objectifs s'alignent sur la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le BFA mettra en place un Conseil consultatif de la sécurité alimentaire inspiré du Conseil national de l'alimentation du Brésil, qui a conseillé son gouvernement pour élaborer une stratégie de sécurité alimentaire et permis à son pays de sortir de la Carte de la faim de la FAO²¹. Les mécanismes de reddition de comptes comprendront une gouvernance participative entre la société civile et les représentants des ministères. Un processus de consultation sera également organisé à l'échelle nationale. Les progrès seront suivis chaque année à l'aide de données désagrégées selon l'origine ethnique, l'appartenance autochtone, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap et la zone géographique.

Le BFA renforcera les mesures de soutien du revenu à toutes les étapes de la vie, notamment grâce au nouveau Revenu de subsistance canadien de 9 000 \$ pour les adultes en âge de travailler vivant dans la pauvreté, à une aide complémentaire pour les familles avec enfants en situation de pauvreté, ainsi qu'à des améliorations majeures apportées à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Le BFA instaurera un supplément annuel de 5 000 \$ pour les bénéficiaires du Nord, afin de reconnaître le fait que le coût des denrées alimentaires y est deux à trois fois plus élevé. Ce montant s'ajoutera à la Prestation canadienne pour personnes handicapées, à l'Allocation canadienne pour enfants et à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, garantissant ainsi que les enfants et les adultes des régions nordiques ne seront pas laissés pour compte.

Le BFA renforcera les mesures de soutien du revenu et les autres soutiens aux fournisseurs de denrées alimentaires issues de la terre. Il prévoit notamment :

- d'élargir la Subvention aux chasseurs-cueilleurs, l'un des volets les plus efficaces du programme Nutrition Nord Canada;
- de financer des postes permanents et salariés liés aux ressources issues de la terre, pour les chasseurs, les pêcheurs et les cueilleurs,

en tant qu'infrastructure communautaire reconnue, à hauteur de 100 millions de dollars sur cinq ans.

- d'explorer les moyens de faire reconnaître la chasse et la cueillette comme des métiers spécialisés, afin de permettre aux travailleuses et travailleurs d'accéder à la formation et à la reconnaissance professionnelle.

Le BFA rendra obligatoire la collecte de données par origine ethnique concernant l'accès à la terre, les pratiques agricoles et l'insécurité alimentaire dans tous les programmes fédéraux concernés. Cette mesure comble une lacune majeure qui a jusqu'à présent empêché de destiner l'aide aux communautés qui en ont le plus besoin.

2. Renforcer la résilience des systèmes alimentaires

Le BFA investira dans des mécanismes visant à renforcer la souveraineté alimentaire et les infrastructures alimentaires locales, car un revenu plus élevé ne suffit pas à lui seul à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire lorsque des communautés entières n'ont pas accès à une alimentation abordable, fiable et adaptée à leur culture. La priorité sera accordée à la souveraineté alimentaire des communautés autochtones et noires, à l'approvisionnement local, aux infrastructures régionales, ainsi qu'à la réforme du programme Nutrition Nord Canada.

Le BFA imposera une politique d'achat canadien et d'achat local à l'ensemble des approvisionnements des services alimentaires institutionnels du gouvernement fédéral (hôpitaux, écoles, établissements pénitentiaires et autres institutions publiques). Cette politique comprendra des objectifs d'approvisionnement régional échelonnés pour les petits et moyens producteurs, des filières d'approvisionnement dédiées aux producteurs autochtones et aux aliments traditionnels, ainsi que l'obligation, pour le Programme national d'alimentation scolaire, les établissements pénitentiaires et les hôpitaux, de s'approvisionner localement ou régionalement à hauteur de 30 %. **Le BFA demandera** également la renégociation de l'Accord économique et commercial global (AECG) afin de permettre aux institutions publiques de s'approvisionner en denrées alimentaires locales. Cette politique créera une demande susceptible de transformer les économies alimentaires régionales, et ce, pratiquement sans aucun coût net.

Le BFA investira 200 millions de dollars sur cinq ans dans les infrastructures régionales de collecte, de transformation et de distribution qui relient les producteurs aux marchés institutionnels et communautaires. Ce financement concerne les infrastructures

matérielles (transformation de la viande, préparation des fruits et légumes, entreposage frigorifique et à sec, cuisines industrielles, transport réfrigéré), ainsi que les infrastructures immatérielles (facilitation des échanges entre les centres de distribution, formation et vulgarisation, traçabilité et conformité aux normes de sécurité, stratégies de commercialisation coopérative, organismes du réseau alimentaire national). Ce financement est destiné aux candidats qui sont des petites et moyennes entreprises, des coopératives, des entreprises sociales, des organismes sans but lucratif et des organismes autochtones. Il devra être flexible, axé sur les résultats et accessible aux organismes ne disposant pas de réserves de capital importantes. Il devra également lier le développement des pôles alimentaires aux engagements d'approvisionnement des institutions, créant ainsi une demande de base fiable qui rend ces pôles économiquement viables.

Le BFA entreprendra une réforme en profondeur du programme Nutrition Nord Canada, en collaboration avec les dirigeants autochtones et leurs communautés. Depuis 2011, ce programme a dépensé plus d'un milliard de dollars en subventions publiques, mais l'insécurité alimentaire dans les territoires du Nord demeure extrêmement élevée. C'est pourquoi le BFA s'engage :

- à ajuster les taux de subvention afin qu'ils reflètent les besoins réels des communautés, en s'appuyant sur un audit indépendant complet des résultats du programme, mené sous la supervision des communautés autochtones;
- à augmenter considérablement les prestations versées aux chasseurs et aux cueilleurs, comme indiqué ci-dessus, en reconnaissant que l'approvisionnement alimentaire issu de la terre constitue le fondement de la souveraineté alimentaire dans le Nord.
- à mettre en place des mécanismes de récupération des fonds et de reddition de comptes à l'encontre des détaillants en situation de monopole qui ne répercutent pas les subventions sur les consommateurs, afin de réaffecter ces fonds à des alternatives gérées par les communautés;
- à augmenter le financement des alternatives aux chaînes de supermarchés monopolistiques dans le Nord, notamment les alliances d'achats communautaires, les magasins coopératifs et les commerces de vente au détail appartenant à la communauté qui permettent de conserver la valeur au sein des communautés.

Le BFA consacra 50 millions de dollars à la mise en œuvre complète de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi qu'à l'élaboration conjointe d'une loi sur la souveraineté alimentaire autochtone. Cette loi affirmera la compétence des peuples autochtones en matière de systèmes alimentaires, notamment par le biais de l'accès aux terres et aux ressources, ainsi que par la mise en place de stratégies résilientes face au changement climatique. Les instances dirigeantes autochtones joueront un rôle de cogouvernance dans l'ensemble de l'architecture nationale de sécurité alimentaire.

Le BFA allouera 200 millions de dollars sur dix ans de financement pluriannuel de base, sans restriction et géré par les communautés, pour soutenir des initiatives de souveraineté alimentaire autochtones, conformément aux protocoles de gouvernance autochtones et aux cycles de récolte saisonniers.

Le BFA allouera 50 millions de dollars sur cinq ans pour réformer les règles qui empêchent actuellement les pratiques alimentaires traditionnelles de participer aux systèmes alimentaires officiels, et pour éliminer les obstacles réglementaires interprovinciaux et territoriaux qui entravent le commerce et le partage du gibier sauvage entre les communautés. Les producteurs alimentaires autochtones bénéficieront d'un accès spécifique à tous les circuits d'approvisionnement institutionnels.

Le BFA consacra 50 millions de dollars au développement conjoint d'une stratégie nationale pour la souveraineté alimentaire des Noirs, en collaboration avec des organismes dirigés par des personnes noires. Cette stratégie portera sur l'accès à la terre, les infrastructures alimentaires et les systèmes alimentaires traditionnels. Le taux d'insécurité alimentaire des ménages noirs au Canada atteint 41,3 %, soit le double du taux national. Cette situation reflète le racisme structurel qui s'est accumulé au fil des générations sur les plans du revenu, de l'emploi, du logement et de l'accès à la terre. Des investissements ciblés et soutenus sont nécessaires.

Le BFA investira également 200 millions de dollars sur dix ans dans un financement sans condition destiné aux systèmes alimentaires dirigés par des personnes noires. Il engagera 200 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser un accès équitable à la terre pour les agriculteurs noirs. Il allouera 100 millions de dollars sur cinq ans au renforcement des infrastructures alimentaires dirigées par des personnes noires par le biais du Fonds pour les infrastructures alimentaires locales. Et il investira 50 millions de dollars sur cinq ans dans la recherche sur la souveraineté alimentaire menée par des personnes noires.

Le BFA investira 100 millions de dollars sur trois ans dans des subventions, des prêts et des formations relatifs aux modèles de distribution alimentaire sans but lucratif, coopératifs et solidaires. Cela comprend les magasins gérés par la communauté situés dans les déserts alimentaires et dans les collectivités du Nord. Ces modèles seront reliés aux réseaux régionaux de pôles alimentaires en tant que points de distribution prioritaires.

Le BFA investira 5 millions de dollars dans des travaux de recherche et de consultation sur le réseau public national de distribution alimentaire. L'infrastructure qui achemine les denrées alimentaires du producteur au consommateur est dominée par les mêmes concentrations d'intérêts commerciaux qui font que produits alimentaires canadiens figurent désormais parmi les plus chers de l'OCDE. Sans intervention publique, les investissements dans les infrastructures alimentaires locales continueront d'être absorbés ou accaparés par les monopoles, et les fonds publics, comme ceux destinés aux programmes alimentaires scolaires, suivront le même chemin²².

3. Augmenter la concurrence et le contrôle communautaire dans le secteur de la distribution alimentaire

Le BFA poursuivra ses efforts en faveur d'une réglementation d'intérêt public visant à lutter contre la concentration des entreprises. Les réformes en matière de concurrence peuvent contribuer à améliorer l'accessibilité financière et la sécurité alimentaire en réglementant les pratiques préjudiciables aux consommateurs, telles que les fusions et les consolidations, les cartels de fixation des prix, le gonflement des prix, les contrôles immobiliers dans le commerce de détail alimentaire, les accords d'exclusivité et la tarification dynamique²³. Tous ces éléments limitent le pouvoir des consommateurs et des petits acteurs face à un marché fortement concentré et inéquitable. Ils rendent les produits de plus en plus inabordables pour l'ensemble de la population.

Le BFA mettra en place un cadre réglementaire pour soutenir les petits et moyens producteurs et leur permettre de bénéficier de mesures de soutien publiques, financées par des impôts sur les bénéfices exceptionnels des concentrations d'intérêts commerciaux. La loi de mise en œuvre du BFA prévoira une dérogation aux accords de libre-échange afin de permettre l'application de droits de douane progressifs sur les aliments transformés et les produits de base utilisés pour la transformation alimentaire au Canada, afin que les entreprises nationales de transformation alimentaire, de stockage et de distribution puissent se développer sans subir la pression de la concurrence mondiale.

Tableau 28.1 / Mesures du BFA sur sécurité alimentaire

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Mettre en place un Conseil de la sécurité alimentaire	50 \$	50 \$	50 \$
Instaurer un supplément pour les bénéficiaires du Nord pour compenser le coût élevé des denrées alimentaires	680 \$	706 \$	733 \$
Doubler la subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs	20 \$	20 \$	20 \$
Financer des postes permanents et salariés liés aux ressources issues de la terre, pour les chasseurs, pêcheurs et cueilleurs	20 \$	20 \$	20 \$
Infrastructure alimentaire régionale	40 \$	40 \$	40 \$
Mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) dans son intégralité	25 \$	25 \$	
Initiatives de souveraineté alimentaire autochtones	20 \$	20 \$	20 \$
Réformer la sécurité alimentaire pour soutenir les pratiques traditionnelles	10 \$	10 \$	10 \$
Élaborer une stratégie fédérale de souveraineté alimentaire des Noirs	25 \$	25 \$	
Renforcer les systèmes alimentaires dirigés par des personnes noires	20 \$	20 \$	20 \$
Soutenir l'accès équitable aux terres pour les agriculteurs noirs	40 \$	40 \$	40 \$
Renforcer l'infrastructure alimentaire noire par le biais du Fonds des infrastructures alimentaires locales	20 \$	20 \$	20 \$
Soutenir la recherche menée par des Noirs sur la sécurité et la souveraineté alimentaires	10 \$	10 \$	10 \$
Soutenir les commerces alimentaires à but non lucratif et coopératifs, ainsi que les marchés publics	33 \$	33 \$	33 \$
Travaux de recherche et de consultation sur le réseau public national de distribution alimentaire	5 \$		
Augmenter le budget du Bureau de la concurrence et ses pouvoirs pour lutter contre la concentration des entreprises	19 \$	19 \$	20 \$

Ces mesures renforceront la sécurité alimentaire, raccourciront et consolideront les chaînes d'approvisionnement, créeront des emplois et favoriseront le développement d'une culture alimentaire canadienne. Les modèles sans but lucratif et coopératifs sont privilégiés, car les bénéfices resteront au sein de ces structures et ne pourront être récupérés par des actionnaires.

Le BFA augmentera le budget du Bureau de la concurrence de 25 %, le portant à 93 millions de dollars, et renforcera ses pouvoirs pour bloquer les fusions, démanteler les contrôles immobiliers et les contrats d'exclusion, réglementer les pratiques trompeuses et imposer une transparence des prix dans l'ensemble du secteur de l'alimentation. **Le BFA permettra** au Bureau de la concurrence de surveiller les bénéfices des entreprises et leurs pratiques de gonflement des prix, et il exigera la production de rapports trimestriels transparents aux actionnaires. **Le**

BFA facilitera le dépôt de plaintes auprès du Bureau de la concurrence, notamment grâce à un soutien dédié pour accompagner les plaignants tout au long de la procédure, à un système de dépôt en ligne simplifié et à un financement des organismes de défense des consommateurs et du secteur alimentaire.

Le BFA étendra l'impôt sur les bénéfices exceptionnels aux bénéfices excédentaires qui sont générés tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment dans les secteurs de l'huile, des engrais, de la machinerie, des semences, de la transformation, des abattoirs, de la distribution et de la vente au détail. Les revenus fiscaux ainsi générés seront affectés au financement de mesures de soutien au système alimentaire local. L'affichage du prix unitaire deviendra obligatoire dans tous les types de commerces alimentaires et de vente au détail de produits alimentaires.

Notes

- 1 Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2024*, 29 avril 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260429/dq260429a-fra.htm>.
- 2 PROOF, *New data on household food insecurity in 2025*, Université de Toronto, 29 avril 2026, <https://proof.utoronto.ca/2026/new-data-on-household-food-insecurity-in-2025/>.
- 3 Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2024*, 29 avril 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260429/dq260429a-fra.htm>; l'insécurité alimentaire touche 41,3 % de la population noire, 34,7 % des Autochtones hors réserve et 36,6 % de la population arabe. Voir également Malak Batal et al., « First Nations households living on-reserve experience food insecurity », *Canadian Journal of Public Health*, 112(Suppl1), 28 juin 2021.
- 4 Bureau de la concurrence Canada, *Le Canada a besoin de plus de concurrence dans le secteur de l'épicerie*, 27 juin 2023, <https://competition-bureau.canada.ca/en/retail-grocery-market-study>.
- 5 Tristan Skolrud et al., *Measuring Externalities in Canadian Agriculture: Understanding the impact of agricultural production on the environment*, Institut canadien des politiques agroalimentaires, janvier 2020, https://capi-icpa.ca/wp-content/uploads/2020/01/2020-01-15-CAPI-ag-externalities-Skolrud-paper_WEB-2.pdf. Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 5 — L'agriculture et l'atténuation des changements climatiques—Agriculture et Agro-alimentaire Canada*, avril 2024, https://www.canada.ca/content/dam/oag-bvg/2021-2024-reports/documents/parl_cesd_202404_05_f.pdf. Agence de la santé publique du Canada, *Quel est l'état de santé des Canadiens? Analyse des tendances relatives à la santé des Canadiens du point de vue des modes de vie sains et des maladies chroniques*, Gouvernement du Canada, décembre 2016, <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/healthy-living/how-healthy-canadians/pub1-fra.pdf>.
- 6 Premier ministre du Canada, *Le premier ministre Carney annonce de nouvelles mesures pour rendre le panier d'épicerie et d'autres produits essentiels plus abordables pour les Canadiennes et les Canadiens*, 26 janvier 2026, <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2026/01/26/premier-ministre-carney-annonce-de-nouvelles-mesures-rendre-panier>.

- 7 PROOF, *Food Insecurity: A problem of inadequate income, not solved by food*, Université de Toronto, 13 octobre 2022, <https://proof.utoronto.ca/resource/food-insecurity-a-problem-of-inadequate-income-not-solved-by-food/>.
- 8 Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2024*, 29 avril 2026, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260429/dq260429a-fra.htm>; Non-senior unattached individuals: 30.4% food insecure in 2025.
- 9 PROOF, *Food Insecurity: A problem of inadequate income, not solved by food*, University of Toronto, October 13, 2022, <https://proof.utoronto.ca/resource/food-insecurity-a-problem-of-inadequate-income-not-solved-by-food/>.
- 10 Min Fang-Wei et al., « What Predicts Permanent Full-Time Job Holders Being Food Insecure? », *Analyse de politiques*, 51(4), 443-459, 18 décembre 2025, <https://doi.org/10.3138/cpp.2024-059>.
- 11 Shikha Gupta, Daphne Fernandes, Nicole Aitken et Lawson Greenberg, *Insécurité alimentaire du ménage chez les personnes ayant une incapacité au Canada : Résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021*, Statistique Canada, 21 août 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2024008/article/00002-fra.htm>.
- 12 Sharanjit Uppal, *L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes*, Statistique Canada, 14 novembre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>.
- 13 Patel et al., *How public grocery stores could work in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, 14 janvier 2026, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/how-public-grocery-stores-could-work-in-canada/>.
- 14 Un rapport récent a fait remarquer que les achats alimentaires des établissements scolaires pourraient à eux seuls constituer un levier essentiel pour mettre en place un système alimentaire respectueux de la planète. Voir Johan Rockström, Walter Willett, Shakuntala Thilsted et al., « The EAT–Lancet Commission on Healthy, Sustainable, and Just Food Systems », *The Lancet*, 406 (10512), 1625-1700, 11 octobre 2025, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(25\)01201-2](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(25)01201-2).
- 15 Banque Royale du Canada, Centre pour l'avenir du Canada du BCG et Arrell Food Institute de l'Université de Guelph, *Agriculteurs demandés : Le renouvellement de la main-d'œuvre dont le Canada a besoin pour mener la prochaine révolution verte*, avril 2023, <https://www.rbc.com/fr/leadership-avise/institut-action-climatique/agriculteurs-demandes-le-renouvellement-de-la-main-doeuvre-dont-le-canada-a-besoin-pour-mener-la-prochaine-revolution-verte/>; Statistique Canada, *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne, 2021*, no 96-325-X au catalogue, mai 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/96-325-X>.
- 16 S. Rotz et al., « It wasn't built for us: The possibility of Indigenous food sovereignty in settler colonial food bureaucracies », *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, 12(3), 93-110, 11 mai 2023, <https://doi.org/10.5304/jafscd.2023.123.009>.
- 17 Jim Stanford, *Statistics Canada Aggregate Data on Food Retail and Food Processing Profits: Submission to House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food*, février 2023, <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2023/02/Stanford-for-Agriculture-Committee-on-Food-Prices-and-Profits.pdf>.
- 18 Olivier Leblanc-Laurendeau, *L'insécurité alimentaire dans le Nord canadien : un aperçu*, Bibliothèque du Parlement, 28 novembre 2025, <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/HillStudies/PDF/2020-47-F.pdf>.
- 19 PROOF, *New data on household food insecurity in 2025*, Université de Toronto, 29 avril 2026, <https://proof.utoronto.ca/2026/new-data-on-household-food-insecurity-in-2025/>.
- 20 Tracey Galloway et Nicholas Li, « Pass-through of subsidies to prices under limited competition: Evidence from Canada's Nutrition North program », *Journal of Public Economics*, 225, 104971, septembre 2023, <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2023.104971>.
- 21 IPES FOOD, *Brazil Beats Hunger*, 28 juillet 2025, <https://ipes-food.org/brazil-beats-hunger/>.

22 Les premières simulations montrent qu'un réseau pilote de 50 magasins d'alimentation publics, associé à six centres de distribution, permettrait de réaliser des économies de 30 % à 45 % avec des bas prix de tous les jours négociés par des acheteurs en gros à grande échelle, et grâce au subventionnement des dépenses de base. D'autres modèles possibles pourraient inclure des centres de distribution reliés à des milliers de détaillants publics communautaires, de magasins d'alimentation sans but lucratif et de coopératives, comme le modèle « Tiendas de Bienestar » du Mexique, qui regroupe 24 000 magasins d'alimentation et 300 centres de distribution. Voir Patel *et al.*, *How public grocery stores could work in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, 14 janvier 2026, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/how-public-grocery-stores-could-work-in-canada/>.

23 CAMP, *The Grocery Guide: A recipe for a more competitive grocery market*, Canadian Anti-Monopoly Project, 28 mai 2026, <https://antimonopoly.ca/the-grocery-guide-a-recipe-for-a-more-competitive-grocery-market/>.

Soins aux aînés et soins de longue durée

Une infrastructure essentielle

Introduction

Les deux derniers budgets ont pratiquement ignoré la question des soins aux personnes âgées. Même en faisant abstraction du droit fondamental de recevoir des soins à tout âge et de l'engagement du gouvernement fédéral en faveur de l'égalité entre les sexes, cela ne tient pas la route sur le plan économique.

Un nombre croissant de personnes âgées sont encore actives sur le marché du travail¹ et contribuent de manière essentielle à l'économie par le biais du bénévolat. Bien qu'ils ne représentent que 13 % de la population, les Canadiennes et Canadiens de 65 à 74 ans effectuent 20 % des heures de bénévolat². Ces deux types d'activité contribuent à préserver leur santé, mais pour pouvoir les pratiquer, certaines conditions doivent être réunies. Un accès nettement amélioré à des soins de longue durée sécuritaires serait particulièrement important pour permettre aux femmes de rester sur le marché du travail, qu'elles soient jeunes ou âgées, car ce sont encore elles qui assument l'essentiel des soins non rémunérés, bien souvent au détriment de leur propre santé.

De même, garantir un accès rapide aux soins de santé et aux services communautaires peut aider les personnes âgées à rester en bonne santé et à participer à la vie sociale, et réduit d'autant la demande de soins de longue durée³.

Pourtant, ni le budget de l'automne 2025, ni l'énoncé économique du printemps 2026 ne prévoient de mesures, ne serait-ce que pour maintenir le régime d'assurance-médicaments qui a tant aidé les aînés atteints de diabète. Le gouvernement fédéral a réduit son soutien aux services de santé et de soins à domicile. Aucune mention n'est faite de la *Loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires* promise, ni de l'aide aux travailleuses et travailleurs, principalement des femmes et souvent racisés, qui quittent le secteur des soins de longue durée en raison des mauvaises conditions de travail.

Vue d'ensemble

Le BFA considère les soins aux personnes âgées comme une infrastructure essentielle et reconnaît le droit fondamental à des soins de qualité ainsi qu'à des conditions de travail décentes dans ce secteur. Face à l'impact dévastateur de la pandémie de la COVID-19 sur les personnes âgées, qui a mis en évidence les faiblesses et les inégalités des mécanismes de soutien aux aînés à travers le Canada, et pour répondre aux revendications qui ont suivi, le gouvernement fédéral a mis en place toute une série de mesures sur lesquelles des BFA précédents se sont penchés.

Le gouvernement Trudeau a débloqué des fonds pour élaborer et mettre en œuvre de nouvelles normes en matière de soins de longue durée, promettant dans la foulée une *Loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires*⁴. Des fonds supplémentaires ont été alloués pour mieux rémunérer les travailleuses et travailleurs du secteur et pour en recruter d'autres (avec une prime en région éloignée), pour recruter à l'international, pour acheter des équipements de protection et des vaccins, ainsi que pour assurer le suivi des données sur la main-d'œuvre du secteur. Les services à domicile et communautaires ont également bénéficié d'un financement et d'un soutien supplémentaires dans le cadre des programmes de relance. Par ailleurs, des fonds ont été alloués à la création et au soutien d'organismes chargés d'élaborer des politiques relatives aux soins non rémunérés. Le régime d'assurance dentaire, bien qu'il soit conditionnel au revenu, a indéniablement aidé de nombreux

aînés à s'alimenter correctement et à faire dépister divers problèmes de santé. Le régime d'assurance-médicaments couvrant les traitements pour le diabète, bien qu'il n'ait été mis en place que dans quatre provinces, a aussi été bénéfique pour la santé des aînés, tout comme la bonification de la prestation de la Sécurité de la vieillesse à partir de 75 ans, les aides financières destinées à la rénovation des logements et les financements ciblés pour la santé des Autochtones.

Cependant, les principes sous-jacents à ce financement n'ont guère été appliqués pour garantir que les fonds soient dépensés comme promis, pour s'assurer que les normes soient respectées ou pour empêcher que ces fonds ne servent à générer des profits plutôt qu'à financer les soins. Aujourd'hui, très peu de ces initiatives sont poursuivies, et encore moins développées, par le gouvernement fédéral actuel. Dans le budget 2025, les rares références aux personnes âgées concernent des programmes existants et statutaires, comme la Sécurité de la vieillesse, ou des programmes de moindre envergure, comme Horizons, présenté comme un programme de santé permettant aux personnes âgées de rester au sein de leur communauté. Les seules autres fois où les personnes âgées sont mentionnées, c'est pour les regrouper avec d'autres groupes vulnérables afin de bénéficier de conseils en matière de finances, de fiscalité et de prévention de la fraude, de prévisions météorologiques améliorées, de l'aide du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, de services publics plus efficaces et d'un soutien accru aux programmes de logement et d'aide alimentaire. Il ne semble pas y avoir d'intention d'étendre l'assurance-médicaments à d'autres traitements ou à d'autres provinces, contrairement à ce que le gouvernement Trudeau avait promis, ni de rendre les soins dentaires universels. Aucune mesure n'est prévue pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, qu'elle soit rémunérée ou bénévole, dans le secteur des soins aux personnes âgées.

Le fait que bon nombre de ces domaines relèvent de la compétence des provinces et des territoires n'est pas une excuse. Le gouvernement fédéral utilise depuis longtemps son pouvoir de dépense pour établir des principes, des normes et des mécanismes d'application favorisant la mise en place de programmes nationaux fondés sur des valeurs communes tout en permettant des différences entre les territoires de compétence.

Mesures

Le BFA améliorera les options qui s'offrent aux aînés en matière de logement et de conditions de vie. Cela se fera par le biais d'enveloppes de financement pour des logements abordables appartenant à l'État, qui intègrent des services de soins et permettent une transition en douceur lorsque les besoins de soins changent.

Le BFA transformera la manière dont les soins aux personnes âgées sont dispensés en finançant l'élaboration de normes pour les soins à domicile, les logements sociaux pour personnes âgées, les résidences-services et les maisons de retraite. Le BFA reconnaît que normalisation n'est pas synonyme d'uniformisation et que les responsabilités doivent tenir compte des populations, des lieux, des cultures, des langues et d'autres conditions.

Le BFA rendra le financement conditionnel à la mise en œuvre démontrée des normes applicables à l'ensemble des services et des prestataires de soins. Le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées sera donc subordonné à l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant. Cela peut inclure la fixation de planchers salariaux provinciaux ou territoriaux pour les catégories de personnel soignant, la garantie d'un nombre minimum de congés maladie, la réduction des disparités entre les soignants des différents secteurs de soins aux personnes âgées, ainsi que d'autres dispositions applicables à l'ensemble des établissements de soins.

Le BFA investira directement dans le développement de services sans but lucratif de soins à domicile et de soins de longue durée en établissement afin de garantir que ces soins soient fournis à tous ceux et celles qui en ont besoin, là où ils sont le plus nécessaires. Il financera également des options de logement pouvant fournir des soins intermédiaires aux personnes âgées, comme les logements assistés, les maisons de retraite et les coopératives, avec comme objectif une augmentation de capacité de 100 000 lits sur cinq ans.

Le BFA fournira, conformément à la stratégie fédérale proposée en matière de logement, des fonds aux provinces et aux municipalités pour qu'elles construisent, détiennent et exploitent des établissements publics de soins de qualité et sans but lucratif aux personnes âgées.

Le BFA subordonnera le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'élimination progressive du recours aux agences de placement à but lucratif, à la collaboration avec les provinces et les territoires pour créer

Tableau 29.1 / Mesures du BFA sur soins aux aînés et soins de longue durée

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Financer une augmentation de capacité de 100 000 lits dans les logements de soins intermédiaires, les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée	850 \$	850 \$	850 \$
Heures de soins directs	4 300 \$	4 463 \$	4 637 \$

une agence centrale sans but lucratif qui fournira du personnel pour pallier les pénuries temporaires, ainsi qu'à l'harmonisation des salaires et des conditions de travail avec les employeurs locaux.

Le BFA subordonnera le financement des soins de longue durée, des soins à domicile et du soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'établissement de normes contraignantes en matière d'heures quotidiennes de soins directs, dont découleront des exigences minimales en matière de postes à temps plein sur tous les lieux de travail.

À mesure qu'évolueront les pratiques en matière de soins fondées sur les recherches, **le BFA financera** plus de 115 millions d'heures supplémentaires de soins directs par année, dans le but d'atteindre un minimum de 4,2 heures de soins directs par jour par établissement. Cet objectif sera atteint grâce à un investissement de 18,1 milliards de dollars sur trois ans. Actuellement, les heures de soins directs fournies dans les établissements de soins pour personnes âgées ne sont en moyenne que de trois heures par jour dans l'ensemble du pays. Le coût de la mise en place d'un minimum de quatre heures de soins directs par jour est estimé à 4,3 milliards de dollars par année.

Le BFA poursuivra l'expansion de l'assurance médicaments. Elle renouvellera le programme Vieillir dans la dignité de l'ère Trudeau et les volets relatifs à la santé mentale des accords bilatéraux « Travailler ensemble », qui arrivent bientôt à échéance et sont essentiels pour les aînés (voir le chapitre sur les soins de santé).

Notes

1 Statistique Canada, « Un nombre sans précédent de Canadiens âgés ont travaillé en 2025 : voici quelques raisons », *StatsCAN Plus*, 21 avril 2026, <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/9132-un-nombre-sans-precedent-de-canadiens-ages-ont-travaille-en-2025-voici-quelques-raisons>.

- 2 Statistique Canada, *Tableau 45-10-0039-01 : Taux de bénévolat et heures annuelles moyennes de bénévolat, selon la définition du bénévolat et le groupe d'âge*, 21 novembre 2025, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=4510003901&selectedNodeIds=2D3%2C4D1%2C4D2%2C4D3%2C4D4%2C4D5%2C4D6&checkedLevels=0D1%2C2D1%2C2D2&refPeriods=20230101%2C20230101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr.
- 3 Rosalie Wyonch et Tingting Zhang, *Shortcomings in Seniors' Care: How Canada compares to its peers and the paths to improvement*, Institut C.D. Howe, 21 septembre 2023, <https://cdhowe.org/publication/shortcomings-seniors-care-how-canada-compares-its-peers-and-paths/>.
- 4 Pat Armstrong et Hugh Armstrong, « Is Money Enough? The Trudeau Record on Health Care », dans Katherine Scott, Laura Macdonald et Stuart Trew (éd.), *The Trudeau Record: Promise v. Performance*, James Lorimer & Company, 2024.

Fiscalité

Taxer la fortune et les bénéfices exceptionnels des sociétés

Introduction

Le discours dominant affirme que la richesse et le pouvoir sont deux univers distincts : la richesse relèverait du marché, tandis que le pouvoir appartiendrait au domaine politique. Il faudrait laisser le marché répartir la richesse à sa guise, et le pouvoir serait partagé de manière efficiente grâce à la démocratie électorale. Or, dans les faits, nous savons que ces deux univers sont intimement liés. Un grand pouvoir entraîne souvent une grande richesse, et une grande richesse procure une influence politique considérable¹.

C'est pourquoi les Canadiennes et les Canadiens s'inquiètent de la concentration extrême de la richesse², qui atteint aujourd'hui un niveau sans précédent. À eux seuls, 40 milliardaires canadiens détiennent plus de 500 milliards de dollars de patrimoine³. Le 1 % des ménages canadiens les plus riches détient près de 4 000 milliards de dollars, soit près du quart de la richesse de l'ensemble des ménages⁴. Et l'on voit bien où cela peut mener : au sein de l'administration Trump, les milliardaires jouent un rôle démesuré qui menace les droits civils, les processus démocratiques et les avancées environnementales⁵. Les Canadiennes et les Canadiens ne veulent pas voir leur pays suivre la même voie.

Le système fiscal est un outil essentiel qui nous permet non seulement de générer des revenus, mais aussi de structurer les marchés de façon à

empêcher une concentration illimitée de la richesse (et du pouvoir). Le Budget fédéral alternatif (BFA) apporte des changements importants à ce système afin de financer les investissements et les programmes prévus, tout en réduisant la concentration de la richesse et du pouvoir.

Vue d'ensemble

Partout dans le monde, des populations en appellent à leurs gouvernements pour qu'ils utilisent le système fiscal afin de limiter l'accumulation de richesse et de pouvoir⁶. Le Canada ne fait pas exception. Nous subissons quotidiennement les conséquences du creusement des inégalités, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter et que la crise climatique s'aggrave. L'heure est venue de proposer des idées audacieuses pour engager le pays sur une nouvelle voie : une voie synonyme de sécurité, d'inclusion, de durabilité et de justice, qui permettrait à tous de s'épanouir.

Taxer les ultra-riches pour empêcher une concentration extrême des richesses

Le système fiscal canadien n'est pas aussi progressif qu'il n'y paraît. Bien que l'imposition soit progressive en fonction du revenu, les plus fortunés accumulent leur richesse de nombreuses façons qui échappent au régime fiscal classique. Lorsque le revenu est généré au sein d'une entreprise, il est soumis à un taux d'imposition bien inférieur à celui qui s'applique aux revenus des particuliers. Lorsque des actifs tels que des actions ou des obligations prennent de la valeur, aucun impôt n'est exigible sur cette plus-value, alors que les plus fortunés peuvent la mettre en garantie pour contracter des emprunts. Lorsque les riches finissent par vendre ces actifs, leur imposition se fait à un taux deux fois moins élevé que pour les revenus ordinaires. Les taxes de vente et les impôts fonciers sont des mesures fiscales régressives : les particuliers qui ont des revenus modestes ou moyens y consacrent une part plus importante de leurs revenus que les ultra-riches. De plus, la progressivité du système d'impôt sur le revenu s'arrête à 250 000 \$, ce qui signifie qu'un particulier gagnant 10 millions de dollars est soumis au même taux marginal d'imposition qu'un autre gagnant 300 000 \$.

Tout cela aboutit à un système fiscal qui permet au 1 % des contribuables les plus fortunés de ne consacrer que 23,6 % de leurs revenus à l'impôt, alors que le taux d'imposition moyen est de 36,7 %

pour l'ensemble de la population⁷. Cette structure favorise la concentration des richesses, car les plus fortunés disposent de plus d'argent pour investir et accroître encore leur patrimoine.

Le BFA remédierait à cette situation en instaurant un impôt sur les fortunes supérieures à 10 millions de dollars, en mettant en place un impôt exhaustif sur les successions pour empêcher le transfert de richesse d'une génération à l'autre, et en rendant le système d'imposition plus progressif. Ces mesures ne concerneraient qu'une minorité de Canadiennes et de Canadiens, mais elles permettraient de générer des revenus considérables et de redistribuer de manière significative la richesse et le pouvoir.

Réformer le système et mettre en lumière les abus en matière d'imposition des sociétés

Les entreprises constituent un autre moteur de la concentration de la richesse et du pouvoir. Les grandes sociétés disposent d'un pouvoir de fixation des prix considérable qui leur permet de tirer profit des crises et d'augmenter progressivement le coût de la vie pour le reste de la population. Elles ont également les moyens d'engager des avocats fiscalistes hors de prix pour exploiter les failles des lois fiscales. Les gouvernements, les uns après les autres, ont réduit les taux d'imposition et mis en place de nouvelles exonérations fiscales qui ont progressivement diminué la contribution des sociétés aux revenus publics.

En 2026, les compagnies pétrolières et gazières ont enregistré des bénéfices exceptionnels colossaux grâce à la guerre illégale menée par les États-Unis contre l'Iran. Ces profits se font directement au détriment des consommateurs, qui paient leur essence et leur chauffage plus cher. Le BFA mettrait en place un impôt sur les bénéfices exceptionnels de l'industrie pétrolière et gazière, qui pourrait être déclenché lors des prochaines crises. Il mettrait également un terme à toutes les autres subventions accordées à ce secteur, annulerait les nouveaux privilèges fiscaux qui lui sont accordés, améliorerait la transparence fiscale des sociétés et abolirait définitivement le recours aux paradis fiscaux.

Mesures

Le BFA instaurera une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus supérieurs à 1 000 000 \$. Le système d'imposition du revenu des

particuliers est bien plus qu'un générateur de revenus : il influence également la manière dont les sociétés et les particuliers choisissent de répartir les revenus. Ce n'est pas un hasard si, lorsque le Canada a commencé à réduire ses taux marginaux d'imposition les plus élevés dans les années 1970, les revenus les plus élevés ont explosé⁸. Aujourd'hui, un revenu de 260 000 \$ et un autre de 260 000 000 \$ sont imposés au même taux. La nouvelle tranche d'imposition proposée découragerait les revenus supérieurs à 1 000 000 \$, et favoriserait une répartition plus équitable des revenus et de la richesse, tout en générant des rentrées fiscales considérables. Des exemples récents aux États-Unis démontrent l'efficacité de cette politique. Une nouvelle surtaxe de 4 % sur les revenus supérieurs à 1 000 000 \$ dans le Massachusetts a rapporté plus du double des rentrées fiscales initialement prévues⁹. Contrairement à ce qu'annonçait l'opposition menée par les milliardaires, il n'y a pas eu d'exode des capitaux. L'État de Washington, qui n'impose pas d'impôt d'État sur le revenu, a récemment instauré un impôt de 9,9 % sur les revenus supérieurs à 1 000 000 \$. Notre nouvelle tranche d'imposition fédérale à 37 % sur les revenus supérieurs à 1 000 000 \$ ne concernerait que 45 000 particuliers, soit 0,135 % des contribuables. Elle dissuaderait les salaires exorbitants et rapporterait 1,4 milliard de dollars en 2027.

Le BFA imposera directement la richesse extrême. De nos jours, les milliardaires accumulent leur richesse grâce à l'appréciation de la valeur de leurs actifs sans que ce revenu soit imposé. Parce que ces gains ne sont pas assujettis à l'impôt, 1 685 familles canadiennes possèdent un patrimoine moyen de 448 millions de dollars, soit 4 041 fois plus que la moyenne de la moitié la moins riche des familles canadiennes. Le 1 % le plus riche détient près de 4 000 milliards de dollars, soit près du quart de la richesse totale des ménages canadiens¹⁰. Pour diminuer la concentration extrême de la richesse et du pouvoir qui en découle, le Canada devrait mettre en place un impôt annuel progressif sur les patrimoines nets supérieurs à 10 millions de dollars. Cette mesure permettrait de redistribuer la richesse et le pouvoir, tout en générant plus de 39 milliards de dollars de revenus fiscaux dès la première année¹¹. Et 99,4 % des Canadiennes et des Canadiens ne seraient pas affectés par cet impôt.

Le BFA imposera les grosses successions afin d'empêcher la concentration de la richesse de se transmettre de génération en génération. Le Canada est en effet le seul pays du G7 à ne pas avoir de régime global d'imposition des successions, ce qui explique en partie pourquoi les familles les plus riches du pays, comme les Thomson, les Rogers et les Weston, figurent parmi les plus fortunées depuis des

générations. L'impôt sur les successions est un outil essentiel pour redistribuer le pouvoir et la richesse et permettre l'égalité des chances. Le régime fiscal actuel du Canada, constitué de règles disparates, prévoit que le gain en capital est réputé réalisé au décès, mais cette mesure n'atteint qu'environ 16 % de la richesse totale transmise, année après année. Le Canada devrait instaurer un impôt à vie de 50 % sur les successions dépassant les 2,5 millions de dollars. Cette mesure n'affecterait que 0,01 % des Canadiennes et des Canadiens générerait 1,1 milliard de dollars de revenus fiscaux.

Le BFA imposera les bénéfices exceptionnels de l'industrie pétrolière et gazière et utilisera ces revenus fiscaux pour nous affranchir de notre dépendance au marché volatil des combustibles fossiles. On prévoit que l'industrie pétrolière et gazière canadienne engrangera 16 milliards de dollars de bénéfices exceptionnels en 2026 en raison de la guerre que les États-Unis mènent contre l'Iran¹². Tout comme lors du choc pétrolier qui a suivi la pandémie, les grandes compagnies pétrolières utiliseront ces bénéfices pour verser des dividendes à des actionnaires majoritairement étrangers, au lieu de les réinvestir au Canada et de créer des emplois de qualité. Ces bénéfices proviennent directement des poches des Canadiennes et des Canadiens, qui subissent la hausse massive des prix des carburants. Le Canada devrait instaurer un impôt de 50 % sur ces bénéfices exceptionnels et utiliser ces revenus fiscaux pour financer des transferts compensant la hausse du coût de la vie, ainsi que pour investir dans les infrastructures d'énergie renouvelable. Cet impôt pourrait être mis en place à tout moment, de la même manière que le Dividende pour la relance du Canada, qui a été appliqué avec effet rétroactif. Une clause devrait également permettre de l'appliquer à toute industrie se livrant à des pratiques spéculatives lors de crises futures¹³. Cette mesure fiscale pourrait rapporter 8 milliards de dollars rien qu'avec l'industrie pétrolière et gazière et le BFA étendrait les versements sur trois ans.

Le BFA rétablira le taux d'imposition fédéral des sociétés à 20 %. Depuis les années 1980, les gouvernements fédéraux et provinciaux de toutes les tendances politiques ont réduit les taux d'imposition des sociétés, soi-disant pour stimuler l'investissement. Et depuis, la part des bénéfices consacrée aux impôts est passée d'environ 40 % à 18 %. Malgré cette aubaine considérable, les investissements ont stagné et les sociétés non financières ont moins investi en 2025 qu'en 2011¹⁴. Parallèlement, les dividendes et les rachats d'actions ont augmenté de façon spectaculaire. Le Canada devrait renverser ces réductions d'impôt coûteuses, puisqu'elles n'ont pas entraîné d'augmentation des investissements, leur seul effet ayant été d'accroître les distributions aux actionnaires. Cette

mesure pourrait générer des revenus fiscaux de plus de 30 milliards de dollars par année à partir de 2027-2028.

Le BFA supprimera l'échappatoire fiscale du gain en capital afin qu'il soit imposé au même titre que le revenu du travail. Actuellement, le revenu provenant du gain en capital (augmentation de la valeur des actifs) est imposé à un taux deux fois moins élevé que le revenu du travail. Les sociétés qui se livrent à des activités spéculatives, telles que les sociétés immobilières et les gestionnaires d'actifs alternatifs, figurent parmi les principaux bénéficiaires de cette échappatoire¹⁵. Chez les particuliers, les deux tiers de cet avantage fiscal profitent à des personnes gagnant plus de 250 000 \$ par année¹⁶. C'est l'un des principaux mécanismes qui fait que notre système fiscal privilégie les plus riches. Comme les hommes possèdent plus d'actifs que les femmes, ils en profitent de manière disproportionnée¹⁷. Le BFA inclurait intégralement le gain en capital au revenu, tout en ajustant la valeur initiale des actifs en fonction de l'inflation, de façon à ce que seule la variation réelle de valeur soit imposée. Cette mesure s'appliquerait à la fois aux gains en capital des particuliers et des sociétés et pourrait rapporter 13 milliards de dollars par année.

Le BFA interdira l'évasion fiscale des grandes entreprises et des particuliers les plus fortunés qui ont recours aux paradis fiscaux. Les actifs canadiens détenus dans des paradis fiscaux ont atteint 682 milliards de dollars en 2024, soit plus que l'ensemble des actifs étrangers détenus par des Canadiennes et des Canadiens en dehors des États-Unis¹⁸. Au lieu de s'attaquer à ce problème, le gouvernement a exempté les sociétés américaines de l'application du Pilier Deux d'impôt minimum mondial de l'OCDE, le rendant ainsi pratiquement inutile¹⁹. Les incitatifs pour les sociétés et les plus fortunés à transférer leurs bénéfices vers des paradis fiscaux restent énormes. Le BFA exigera des sociétés qu'elles aient une véritable raison commerciale pour créer une filiale étrangère dans un paradis fiscal, mettra fin aux accords d'échange d'informations fiscales avec les paradis fiscaux connus et obligera les sociétés à divulguer publiquement leurs revenus, leurs actifs, leurs effectifs, leurs bénéfices et les impôts payés dans chaque territoire de compétence où elles sont présentes. Ces mesures pourraient générer 10 milliards de dollars de revenus fiscaux par année.

Le BFA annulera les coupes budgétaires imposées à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et veillera à ce que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour lutter contre l'évasion fiscale des riches et des grandes sociétés. Selon ses prévisions actuelles, plus de 2 500 emplois seront supprimés à l'ARC entre 2025-2026 et 2028-2029²⁰.

Comme les employés de l'Agence sont chargés de faire respecter les lois fiscales du Canada et de percevoir les revenus fiscaux, il sera encore plus difficile de poursuivre en justice les ultra-riches qui recourent à des stratagèmes complexes de planification fiscale, ce qui entraînera une perte de revenus pour le gouvernement²¹. Le Bureau de la directrice parlementaire du budget (DPB) estime que chaque dollar additionnel investi dans la conformité fiscale des sociétés rapporte 4 à 5 dollars²². Le BFA injectera 2 milliards de dollars supplémentaires sur trois ans dans l'Agence.

Le BFA supprimera l'ensemble des subventions et financements accordés au secteur des combustibles fossiles. Le Canada doit de toute urgence se détourner des combustibles fossiles et investir dans les infrastructures d'énergies renouvelables. Or, malgré son engagement de longue date mettre fin aux octrois, le nouveau gouvernement a mis en place plusieurs nouvelles aides financières pour ce secteur. Parmi celles-ci, citons un crédit d'impôt pour les projets de captation du carbone qui permettront d'extraire davantage de pétrole, un crédit d'impôt pour les projets liés au gaz naturel liquéfié, ainsi que la suspension de la taxe fédérale d'accise sur les carburants²³. Ce soutien supplémentaire ne fait que remplir les poches de l'industrie pétrolière et gazière, majoritairement détenue par des intérêts étrangers²⁴. Le BFA mettra fin à ces subventions et à tout financement public destiné à ce secteur, qui contribue plus que tout autre aux émissions de carbone du Canada²⁵. Voir le chapitre Environnement et changement climatique pour en savoir plus sur la façon dont le BFA modifierait le système de tarification du carbone.

Le BFA mettra un terme aux octrois coûteux et inefficaces dont les sociétés profitent sous la forme de dépenses fiscales. Presque tous les budgets introduisent des crédits d'impôt et des déductions accélérées pour les sociétés, alors que rien ne prouve que cela stimule l'investissement²⁶. Au cours de la dernière année, le gouvernement a rétabli l'amortissement accéléré des immobilisations, bonifié un crédit d'impôt pour la « recherche scientifique » dont on sait qu'il profite en grande partie aux conseillers fiscaux, et étendu les crédits d'impôt aux combustibles fossiles et à l'industrie minière. Le BFA annulerait ces nouveaux crédits et réexaminerait l'ensemble des dépenses fiscales fédérales accordées aux sociétés afin de s'assurer que chacune serve un objectif social précis. Les dépenses restantes, telles que les crédits d'impôt pour les investissements dans les énergies propres, seraient soumises à des conditions strictes en matière de création d'emplois et de retombées communautaires. Ces conditions exigeraient que les sociétés versent des salaires suffisants, assurent des normes de travail

Tableau 30.1 / Mesures du BFA sur fiscalité

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Créer une nouvelle tranche d'imposition à 37 % pour les revenus supérieurs à 1 million \$	-1 429 \$	-1 483 \$	-1 541 \$
Mettre en place un impôt sur la richesse sur une valeur nette supérieure à 10 millions \$ (net de l'impôt sur le gain de 1 million \$ sur le domicile)	-35 822 \$	-37 268 \$	-38 914 \$
Instaurer un impôt à vie de 50 % sur les successions dépassant les 2,5 millions \$	-1 060 \$	-1 091 \$	-1 125 \$
Imposer les bénéfices exceptionnels de l'industrie pétrolière et gazière	-2 690 \$	-2 690 \$	-2 690 \$
Rétablir le taux d'imposition fédéral des sociétés à 20 %	-30 391 \$	-30 391 \$	-31 617 \$
Supprimer l'échappatoire fiscale du gain en capital afin qu'il soit imposé au même titre que le revenu du travail	-13 327 \$	-13 833 \$	-14 373 \$
Interdire le recours aux paradis fiscaux	-10 000 \$	-10 380 \$	-10 785 \$
Renverser les suppressions de postes à l'ARC	546 \$	616 \$	646 \$
Investir dans les enquêtes et vérifications de l'ARC (renverser les suppressions de postes)	667 \$	667 \$	667 \$
Augmenter les revenus par l'augmentation des enquêtes	-2 667 \$	-2 667 \$	-2 667 \$
Éliminer les subventions aux secteurs pétrolier et gazier	-1 834 \$	-1 871 \$	-1 908 \$
Mettre un terme aux octrois coûteux et inefficaces dont les sociétés profitent sous la forme de dépenses fiscales	-2 800 \$	-2 685 \$	-5 840 \$
Supprimer le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)	-1 410 \$	-1 585 \$	-1 760 \$

élevées et veillent à ce que les investissements répondent aux besoins des communautés locales²⁷. Ces mesures permettraient de réaliser des économies annuelles de 2,8 milliards de dollars.

Le BFA supprimera le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). Cette mesure profite de manière disproportionnée aux ménages à revenus élevés²⁸ et pourrait réduire l'accessibilité au logement en faisant grimper la demande²⁹. La suppression de cette mesure malavisée permettrait au gouvernement fédéral d'économiser 1,4 milliard de dollars³⁰.

Notes

¹ Oxfam Canada, *The Rise of the Super Rich: The state of inequality in Canada*, janvier 2026, <https://www.oxfam.ca/publication/canadas-wealth-inequality-report/>.

² Abacus Data, *Tax Fairness, Public Policy and Politics in Canada*, Institut Broadbent, juillet 2021, https://broadbentinstitute.ca/wp-content/uploads/2025/01/Broadbent_Institute_-_July_2021_Tax_Fairness_Report_EN.pdf.

- 3 Oxfam Canada, *The Rise of the Super Rich: The state of inequality in Canada*, janvier 2026, <https://www.oxfam.ca/publication/canadas-wealth-inequality-report/>.
- 4 Matt Dong, *Estimation de l'extrémité supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada—Mises à jour de 2025*, Bureau de la directrice parlementaire du budget, 11 septembre 2025, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2526-009-S—estimating-top-tail-family-wealth-distribution-in-canada-2025-update—estimation-extremite-superieure-distribution-patrimoine-familial-canada-mises-jour-2025>.
- 5 Peter Charalambous, Laura Romero et Soo Rin Kim, « Trump has tapped an unprecedented 13 billionaires for his administration. Here's who they are », *ABC News*, 17 décembre 2024, <https://abcnews.go.com/US/trump-tapped-unprecedented-13-billionaires-top-administration-roles/story?id=116872968>.
- 6 Graeme Wearden, « Nearly 400 millionaires and billionaires call for higher taxes on super-rich », *The Guardian*, 20 janvier 2026, <https://www.theguardian.com/business/2026/jan/21/millionaires-billionaires-taxes-super-rich-mark-ruffalo-wef-davos>.
- 7 Marc Lee et DT Cochrane, *Canada's Shift To a More Regressive Tax System, 2004-2022*, Centre canadien de politiques alternatives, avril 2024, https://www.policyalternatives.ca/wp-content/uploads/2024/05/canadas-shift-to-more-regressive-tax-system_2024-04-29-225120_mhdu.pdf.
- 8 Silas Xuereb, *Canada's Affordability Divide: How the 1%'s rise left millions behind*, Canadiens pour une fiscalité équitable, mars 2025, <https://www.taxfairness.ca/en/resources/reports/canadas-affordability-divide-how-1s-rise-left-millions-behind>.
- 9 Richard Solomon, « Do Millionaire Surtaxes Lead to Millionaire Exodus? », *People's Policy Project*, 17 novembre 2025, <https://www.peoplespolicyproject.org/2025/11/17/do-millionaire-surtaxes-lead-to-millionaire-exodus/>.
- 10 Silas Xuereb et Alex Hemingway, *The New Robber Barons: A quarter century of wealth concentration in Canada*, Canadiens pour une fiscalité équitable et BC Policy Solutions, 11 février 2026, <https://www.taxfairness.ca/en/resources/reports/new-robber-barons-quarter-century-wealth-concentration-canada>.
- 11 Alex Hemingway, « A wealth tax could raise half a trillion dollars for a stronger, fairer Canada », *BC Society for Policy Solutions*, 4 juin 2025, <https://bcpolicy.ca/2025/06/04/wealth-tax/>.
- 12 Hadrian Mertins-Kirkwood et David Macdonald, *The oil industry is making billions from the Iran war—it should be taxed*, Centre canadien de politiques alternatives, 8 avril 2026, <https://www.policyalternatives.ca/news-research/the-oil-industry-is-making-billions-from-the-iran-war-it-should-be-taxed/>.
- 13 Silas Xuereb, *Taxing excess profits in Canada: An urgent proposal for action*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 25 novembre 2024, <https://www.taxfairness.ca/en/resources/reports/taxing-excess-profits-canada-urgent-proposal-action>.
- 14 Jared A. Walker et Silas Xuereb, « Canada's biggest corporations raked in \$677 billion last year. Why are they still getting handouts? », *Canadian Dimension*, 16 mars 2026, <https://canadiandimension.com/articles/view/canadas-biggest-corporations-raked-in-677-billion-last-year-why-are-they-still-getting-handouts>.
- 15 Silas Xuereb, *How Tax Breaks are Worsening Canada's Housing Affordability Crisis*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 23 septembre 2024, <https://www.taxfairness.ca/en/resources/reports/how-tax-breaks-are-worsening-canadas-housing-affordability-crisis>.
- 16 Jim Stanford, *Fact and Fiction on Capital Gains: A chartbook*, Centre for Future Work, août 2024, <https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2024/08/Capital-Gains-Chartbook.pdf>.
- 17 Ministère des Finances, *Rapport sur les dépenses fédérales : Concepts, estimations et évaluations, 2026*, Gouvernement du Canada, avril 2026, <https://www.canada.ca/content/dam/fin/publications/taxexp-depfisc/2026/taxexp-depfisc-26-fra.pdf>.

- 18** Silas Xuereb et Fernando Garci-Crespo Santalo, *L'incessante ascension des paradis fiscaux : Comment les ultrariches et les sociétés multinationales dissimulent leur richesse et nous coûtent des milliards*, Canadiens pour une fiscalité équitable, 16 juillet 2025, <https://www.taxfairness.ca/fr/ressources/rapports/lincessante-ascension-des-paradis-fiscaux>.
- 19** Ministère des Finances, *Déclaration du G7 sur l'impôt minimum mondial*, Gouvernement du Canada, 28 juin 2025, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2025/06/declaration-du-g7-sur-limpot-minimum-mondial.html>.
- 20** Agence du revenu du Canada, *Plan ministériel de l'Agence du revenu du Canada 2026-2027*, Gouvernement du Canada, 13 mars 2026, <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/a-propos-agence-revenu-canada-arc/plan-ministeriel/2026-27-arc-plan-ministeriel.html>.
- 21** Institut professionnel de la fonction publique du Canada, *Communiqué de presse — Les coupures à l'Agence du revenu du Canada risquent de se traduire en pertes de plusieurs milliards de dollars*, 31 mars 2026, <https://pipsc.ca/fr/les-coupures-a-lagence-du-revenu-du-canada-risquent-de-se-traduire-en-pertes-de-plusieurs-milliards-de-dollars/>.
- 22** Diarra Sourang et Varun Srivatsan, *Rendement estimé des dépenses fédérales additionnelles pour l'observation fiscale des entreprises*, Bureau de la directrice parlementaire du budget, 8 octobre 2020, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2021-026-S—estimating-return-additional-federal-spending-business-tax-compliance—rendement-estime-depenses-federales-additionnelles-observation-fiscale-entreprises>.
- 23** Julia Levin, *More fossil fuel subsidies won't help with affordability*, Environmental Defence, 21 avril 2026, <https://environmentaldefence.ca/2026/04/21/more-fossil-fuel-subsidies-wont-help-with-affordability/>.
- 24** Silas Xuereb, *Exporting Profits: Alberta oil and gas workers fall behind while American shareholders thrive*, Fédération du travail de l'Alberta, 21 octobre 2025, <https://www.taxfairness.ca/en/resources/reports/exporting-profits>.
- 25** Environnement et changement climatique, *Émissions de gaz à effet de serre*, Gouvernement du Canada, 21 mars 2025, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>.
- 26** Jared A. Walker et Silas Xuereb, « Canada's biggest corporations raked in \$677 billion last year. Why are they still getting handouts? », *Canadian Dimension*, 16 mars 2026, <https://canadiandimension.com/articles/view/canadas-biggest-corporations-raked-in-677-billion-last-year-why-are-they-still-getting-handouts>.
- 27** Armine Yalnizyan, *Community Benefits Agreements: Empowering communities to maximize returns on public infrastructure investments*, Institut des finances publiques et de la démocratie, juillet 2017, https://ifsd.ca/wp-content/uploads/2024/07/ifsd-17011_community-benefits-agreements_jul-2017.pdf.
- 28** Heather Scoffield, *Des logements ou des abris fiscaux : à qui profitent les mesures fiscales dans le secteur du logement?*, L'observatoire canadien de la fiscalité, 14 avril 2026, <https://canadiantaxobservatory.ca/shelter-vs-tax-shelter/>.
- 29** Mathieu Laberge, *Bonnes intentions, effets indésirables : pourquoi les mesures axées sur la demande doivent être ciblées et s'accompagner d'une hausse de l'offre*, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 15 avril 2026, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-logement/2026/pourquoi-les-mesures-axe-es-sur-la-demande-doivent-etre-ciblees-et-saccompagner-dune-hausse-de-loffre>.
- 30** Ministère des Finances, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations*, 2026, Gouvernement du Canada, avril 2026, <https://www.canada.ca/content/dam/fin/publications/taxexp-depfisc/2026/taxexp-depfisc-26-fra.pdf>.

Enjeux macroéconomiques et projections budgétaires

Sortir l'économie canadienne de la stagnation

A la suite de la publication de chiffres légèrement négatifs du PIB réel pour le premier trimestre 2026, des débats animés ont suivi, certains évoquant une récession technique et d'autres une récession réelle. Cependant, un point plus important est perdu de vue : l'économie canadienne est au point mort depuis quatre trimestres et son PIB réel n'a pas augmenté depuis le premier trimestre 2025. Ce résultat clairement négatif doit être abordé de front par le gouvernement fédéral. Il est peu probable que la Banque du Canada abaisse ses taux d'intérêt pour soutenir le secteur immobilier, car la hausse des cours du pétrole pourrait entraîner une augmentation des prix qui affecterait bien plus que le prix de l'essence.

Cette stagnation dans laquelle le Canada est enlisé a des causes bien précises, dont la plus évidente est probablement le chaos commercial

avec les États-Unis. Cependant, le marasme économique du Canada avait commencé avant le début de cette guerre commerciale. Il s'est installé au fil des décennies, en raison d'un sous-investissement chronique, le gouvernement ayant préféré miser sur des « mesures incitatives » plutôt que sur des investissements directs.

La plupart des produits canadiens peuvent toujours entrer aux États-Unis en franchise de droits de douane, même si certains secteurs ont été durement touchés par l'abrogation de l'accord de libre-échange entre nos deux pays. Les menaces persistantes d'un élargissement des droits de douane sapent toutefois la confiance des entreprises et freinent la croissance économique.

Bien que la politique tarifaire américaine échappe totalement à notre contrôle, le Canada peut en revanche agir sur d'autres facteurs qui influent sur son PIB. Le durcissement de la politique d'immigration a entraîné une baisse de la population canadienne. Or, une population moins nombreuse se traduit par une croissance économique plus faible. Le PIB par habitant n'ayant pas baissé au premier trimestre 2026, la diminution du PIB est donc due à la baisse de la population et non à un ralentissement de l'activité économique.

Les coupes budgétaires et les licenciements effectués par le gouvernement fédéral contribuent également à freiner la croissance économique. Les répercussions sur l'emploi sont particulièrement visibles dans la région de la capitale nationale. Depuis janvier 2025, Ottawa affiche le deuxième taux de pertes d'emplois le plus élevé parmi toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, derrière Montréal.

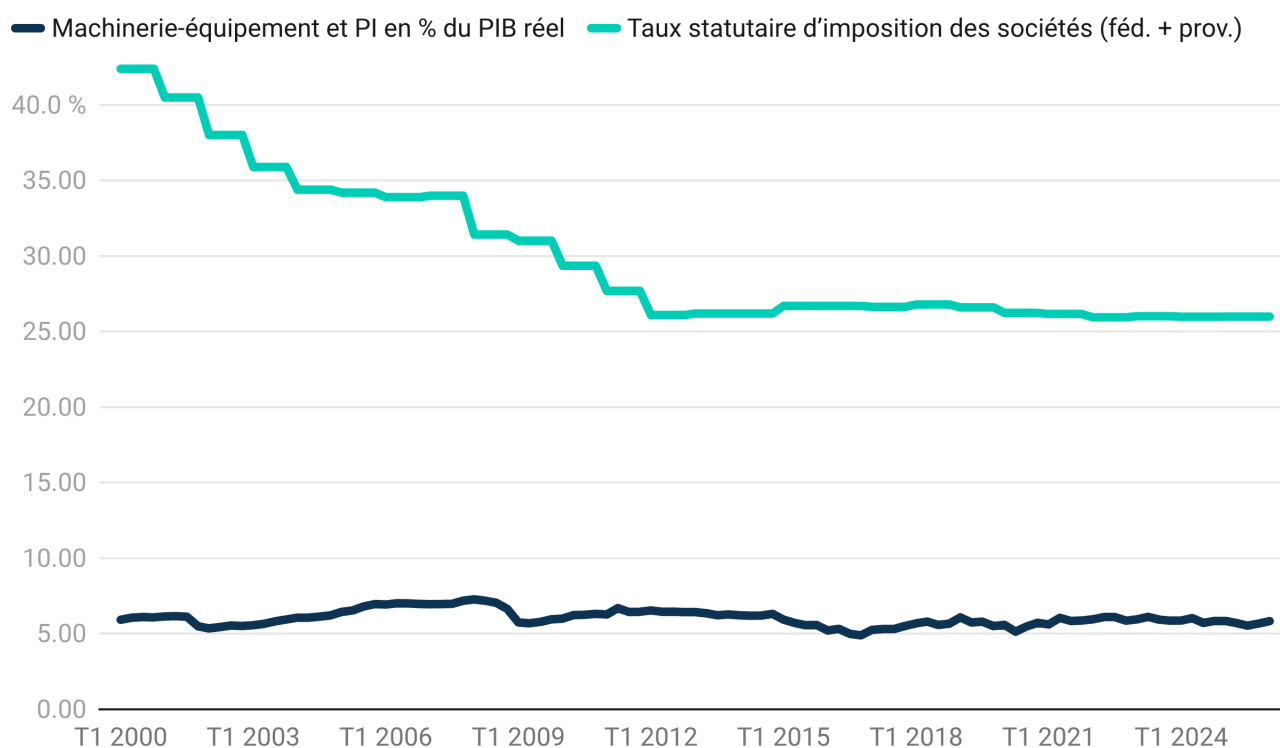
La solution : l'investissement public direct, et non la baisse des impôts

Lorsqu'il est question du ralentissement de la productivité au Canada, le secteur privé s'empresse de proposer, comme solution, de baisser encore l'impôt des sociétés. S'il est vrai que les entreprises peuvent affecter l'argent de ces baisses d'impôts à des investissements susceptibles d'accroître leur productivité (et, par là même, celle de l'économie), ce n'est toutefois pas la seule utilisation possible de cet argent.

La figure 31.1 illustre l'évolution des investissements des entreprises au cours des 35 dernières années, représentés par les dépenses en machinerie-équipement (ME) et en propriété intellectuelle (PI). Sur cette longue période, ces investissements ont connu des hauts et des bas. Au cours de la dernière décennie, ils sont restés relativement stables, à environ 6 % du PIB. Or, les taux statutaires d'imposition fédéral et

Figure 31.1 / Investissements par rapport au PIB et taux d'imposition des sociétés

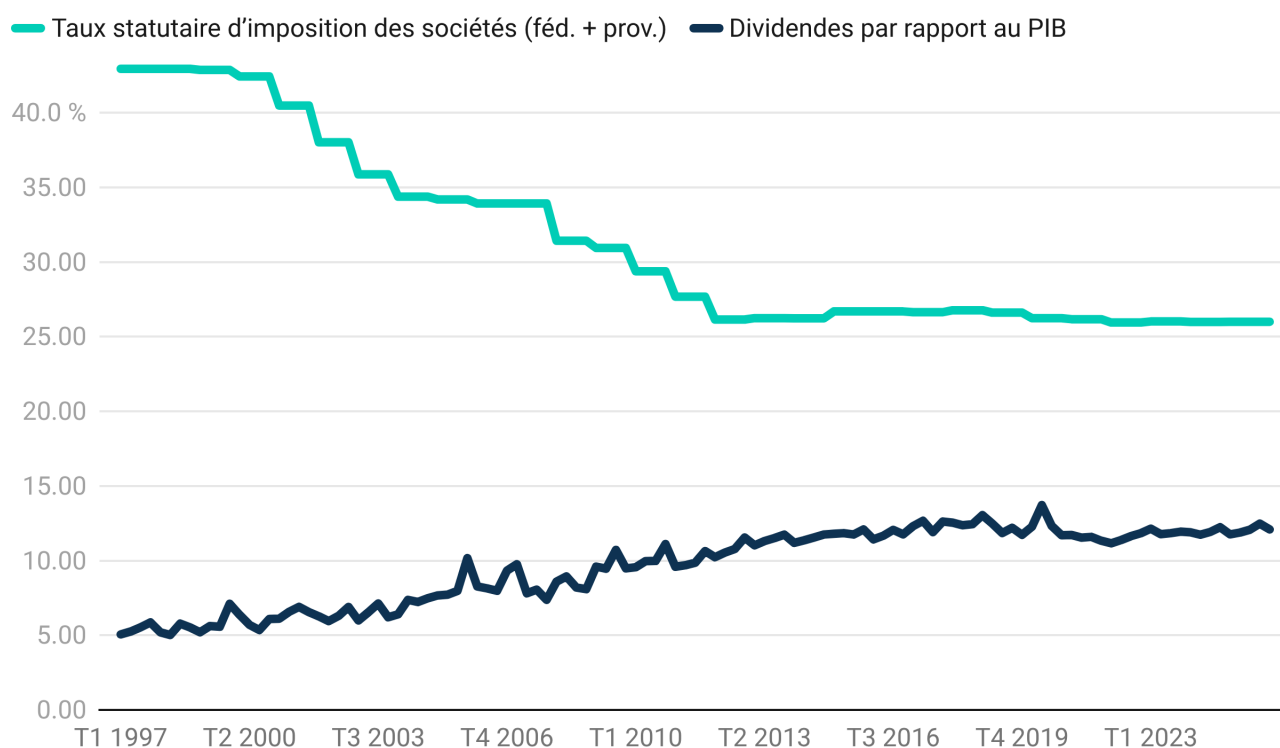
Investissements des sociétés en RD et machinerie-équipement, 2000-26



Source Statistique Canada, Tableau 36-10-0104-01 : Produit intérieur brut, en termes de dépenses, Canada, trimestriel, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=3610010401&selectedNodeIds=2D1%2C3D1&checkedLevels=0D1%2C3D1%2C3D2%2C3D3%2C3D4&refPeriods=19810101%2C20261001&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr. Explorateur des données de l'OCDE : Taux combiné de l'impôt sur le revenu des sociétés, administrations publiques, [https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_TAX_CIT%40DF_CIT&df\[ag\]=OECD.CTP.TPS&dq=CAN.A..ST..S13...&pd=2000,2026&to\[TIME_PERIOD\]=false&vw=tb&pg=0](https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_TAX_CIT%40DF_CIT&df[ag]=OECD.CTP.TPS&dq=CAN.A..ST..S13...&pd=2000,2026&to[TIME_PERIOD]=false&vw=tb&pg=0).

Figure 31.2 / Dividendes par rapport au PIB et taux d'imposition des sociétés

Taux d'imposition réduits et dividendes (par rapport au PIB) doublés



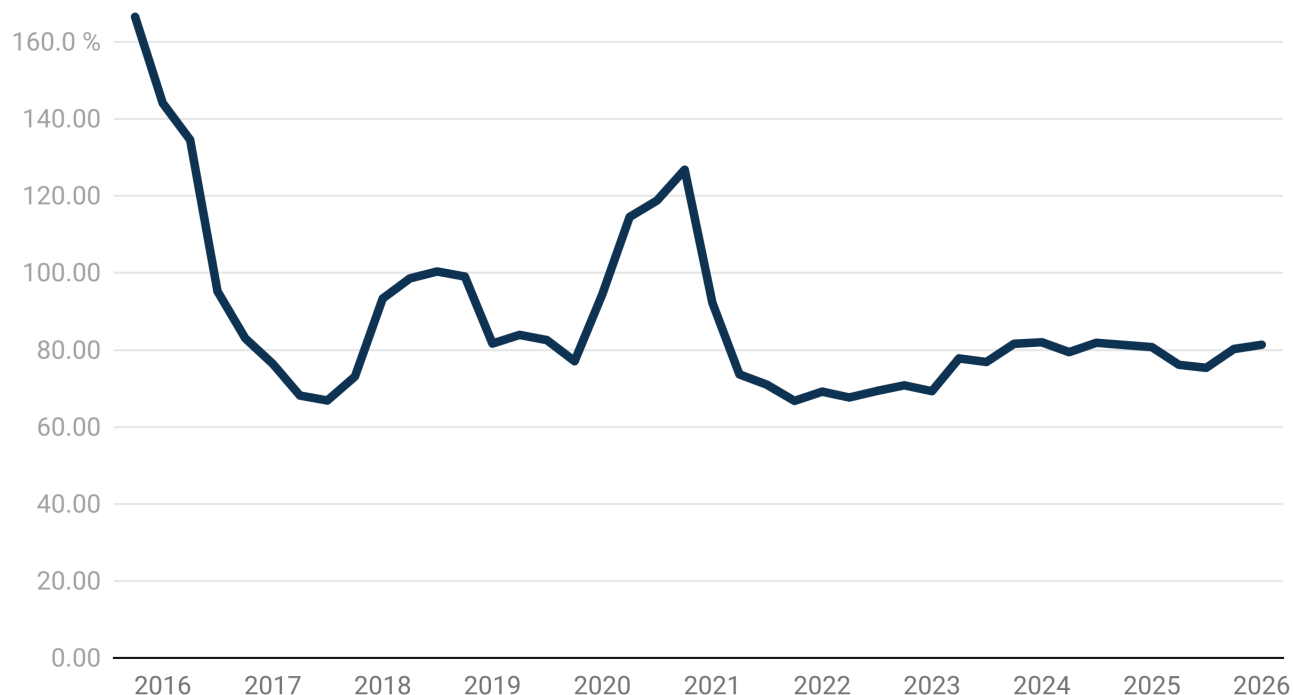
Source Statistique Canada, Tableau 36-10-0104-01 : Produit intérieur brut, en termes de dépenses, Canada, trimestriel, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=3610010401&selectedNodeIds=2D2%2C3D1%2C4D30&checkedLevels=0D1&refPeriods=19901001%2C20261001&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr. Statistique Canada, Tableau 36-10-0117-01 : Bénéfices non répartis des sociétés (x 1 000 000), https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=3610011701&selectedNodeIds=2D1&checkedLevels=0D1%2C2D1%2C3D1&refPeriods=19901001%2C20261001&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr. Explorateur des données de l'OCDE : Taux combiné de l'impôt sur le revenu des sociétés, administrations publiques, [https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_TAX_CIT%40DF_CIT&df\[ag\]=OECD.CTP.TPS&dq=CAN.A..ST.S13...&pd=2000,2026&to\[TIME_PERIOD\]=false&vw=tb&pg=0](https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=fr&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_TAX_CIT%40DF_CIT&df[ag]=OECD.CTP.TPS&dq=CAN.A..ST.S13...&pd=2000,2026&to[TIME_PERIOD]=false&vw=tb&pg=0).

provinciaux ont été réduits de moitié au cours de cette même période. Et bien que les entreprises auraient pu utiliser les gains exceptionnels provenant de la baisse de l'impôt des sociétés pour améliorer leur productivité, elles ne l'ont pas fait.

En revanche, ce qui a augmenté de manière substantielle au cours de cette période marquée par une baisse progressive de l'impôt des sociétés, c'est le montant des dividendes versés aux actionnaires. Alors que les taux d'imposition diminuaient de moitié, les dividendes ont explosé, passant de 5 % du PIB à 11 % en 2010, année où les taux

Figure 31.3 / Proportion des profits après impôts versés aux actionnaires (sociétés non financières)

Proportion des profits après impôts versés aux actionnaires (sociétés non financières), 2015-2026



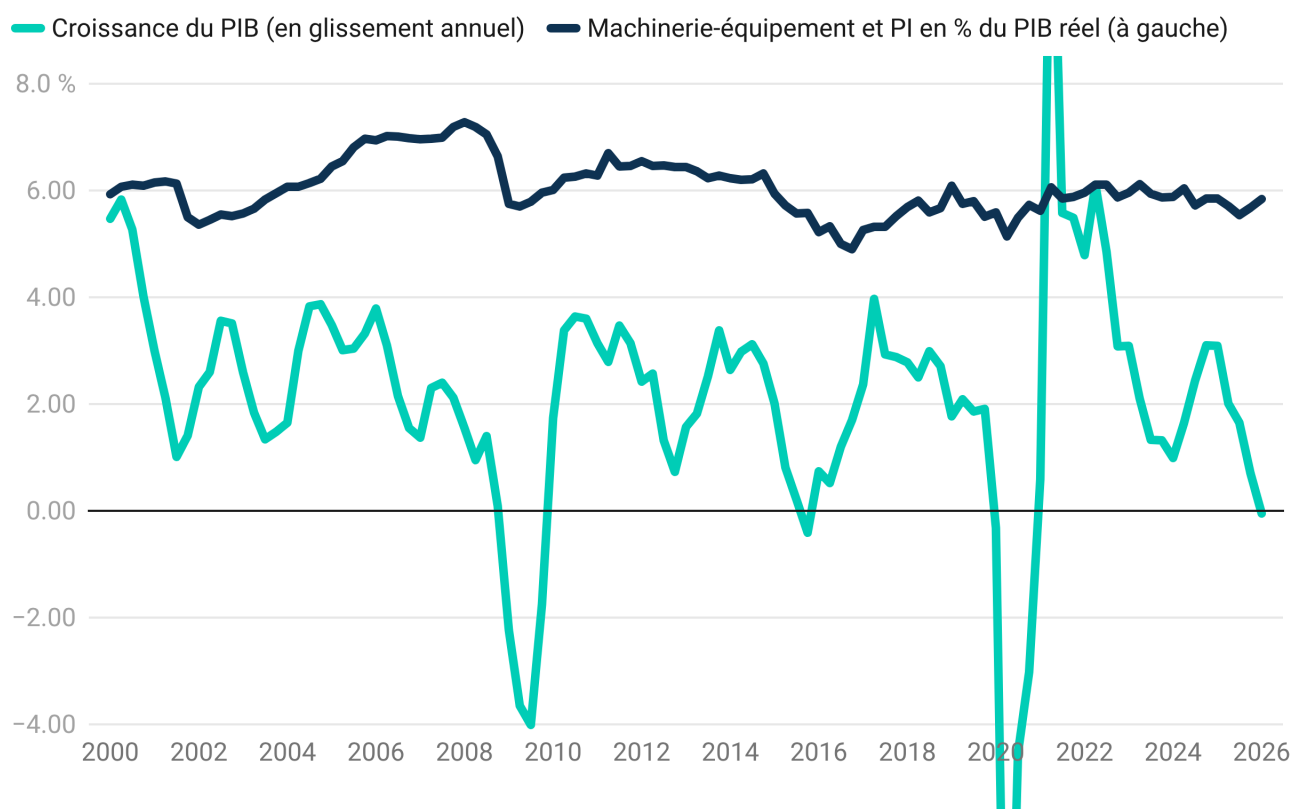
Source Statistique Canada, Tableau 33-10-0225-01 : Éléments du bilan et de l'état des résultats financiers trimestriel ainsi que certains ratios, selon les branches d'activité non financières, données non désaisonnalisées (x 1 000 000), https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=3310022501&selectedNodeIds=3D72%2C3D104%2C3D107%2C3D124&checkedLevels=0D1%2C1D1&refPeriods=20150101%2C20260101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr. Statistique Canada, Tableau 36-10-0621-01 : Titres en actions émis selon le secteur et le type d'instrument (transactions), trimestriel (x 1 000 000), https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=3610062101&selectedNodeIds=2D2%2C4D2%2C5D3&checkedLevels=0D1%2C2D1&refPeriods=20150101%2C20260101&dimensionLayouts=layout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3&vectorDisplay=false&request_locale=fr.

d'imposition des sociétés ont atteint leur niveau le plus bas. Depuis 2010, les taux d'imposition statutaires sont restés relativement inchangés et les dividendes se maintiennent à ce nouveau niveau plus élevé.

La figure 31.3 met en évidence l'un des principaux problèmes qui se pose lorsque l'on compte sur la baisse du taux d'imposition des sociétés pour stimuler l'investissement. La réalité fondamentale est que, pour les sociétés non financières canadiennes, 80 % des bénéfices après impôts sont versés aux actionnaires sous forme de dividendes ou de rachats d'actions, quel que soit le régime fiscal. Ce ratio peut varier en période de volatilité, comme pendant la pandémie, où les bénéfices ont brièvement chuté, mais il est resté remarquablement stable dans les périodes moins

Figure 31.4 / Investissements des sociétés et croissance réelle du PIB

Investissements des sociétés et croissance réelle du PIB, 2000-2026



tumultueuses qui ont suivi. Il est donc fort probable que chaque fois qu'un changement fiscal visera à augmenter les bénéfices après impôts des sociétés, les fonds que ces dernières économiseront reviendront à 80 % aux actionnaires, et seuls 20 % seront consacrés à des investissements productifs. C'est un prix exorbitant à payer. Lorsque le gouvernement fédéral investit directement dans l'amélioration de la productivité, par exemple dans un secteur, dans l'éducation ou dans la décarbonation, les 80 % de dividendes à des actionnaires fortunés ne sont pas versés, et la totalité des fonds est consacrée à des investissements en capital visant à accroître la productivité. C'est exactement la voie que choisit le BFA.

La simple vérité, c'est que les investissements des entreprises ne sont pas guidés par les taux d'imposition, mais par la croissance économique, comme le montre la figure 31.4. Lorsque la conjoncture est favorable, les entreprises augmentent leur capacité de production, achètent

davantage de machinerie et d'équipement, et développent leur propriété intellectuelle. Donc, on observe une hausse des investissements des entreprises lorsque la croissance du PIB est forte.

Lorsque les temps sont durs, les entreprises ralentissent leurs projets d'expansion et réduisent leurs investissements dans la recherche. Elles ne procèdent pas à l'achat de machinerie ou d'équipement et ne donnent pas le feu vert à de nouveaux projets de recherche et développement susceptibles de porter leurs fruits à long terme. Donc, pour stimuler les investissements des entreprises, il faut une croissance économique plus forte, et non pas des baisses d'impôt.

Les investissements publics directs stimulent les investissements privés de productivité et favorisent ainsi la croissance économique. Lorsqu'ils effectuent leurs dépenses publiques, les gouvernements ont nécessairement recours à des prestataires de biens et de services du secteur privé. Ces derniers sont ainsi assurés de sources de revenus stables et de la sécurité nécessaire pour prendre des risques et investir dans leurs capacités de production.

Un budget fédéral vampirisé par les dépenses de défense

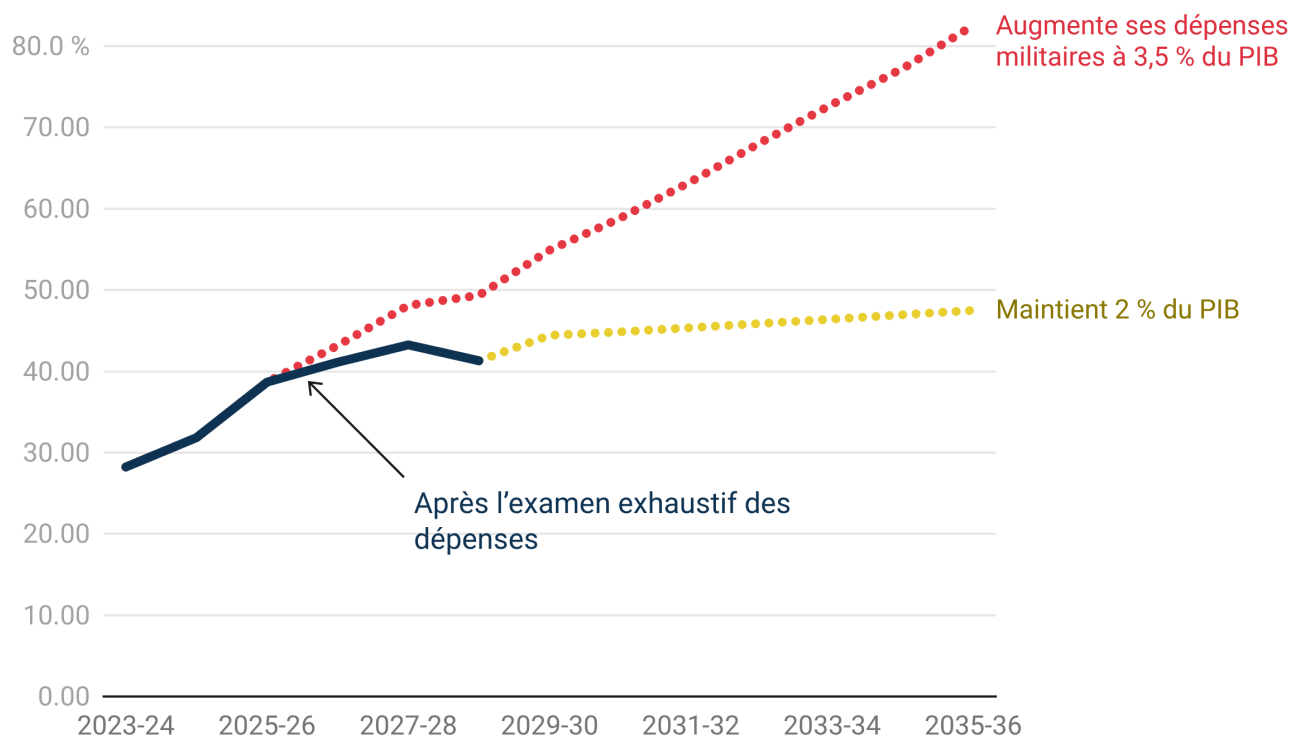
Les coupes budgétaires du gouvernement fédéral sont un autre facteur expliquant le ralentissement de la croissance. Il ne faut toutefois pas les considérer isolément. En soi, elles ne représentent pas une réduction globale du budget. Il s'agit plutôt d'une réorientation des dépenses de fonctionnement de l'État, plus précisément d'un transfert de fonds provenant de la quasi-totalité des ministères pour augmenter le budget de la défense. Le résultat net de cette réorientation est une redistribution accélérée des dépenses de fonctionnement. La figure 31.5 illustre la part du budget de fonctionnement fédéral consacrée aux dépenses de défense, à travers les budgets du ministère de la Défense nationale (MDN) et d'Anciens Combattants Canada (ACC), qui sont les deux principaux postes pris en compte dans le calcul des dépenses de défense admissibles à l'OTAN. Avant l'Examen exhaustif des dépenses du budget 2025, le MDN et ACC représentaient moins de 30 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement fédérales. À la suite de l'Examen, cette part passera à 40 %.

Si le gouvernement continue d'augmenter le budget de la Défense en prélevant sur les budgets d'autres ministères, plutôt que d'augmenter les impôts ou d'accroître le déficit, les conséquences seront très graves.

Si le gouvernement fédéral maintenait son engagement à atteindre la cible de 2 % du PIB fixé par l'OTAN, la moitié des dépenses fédérales de fonctionnement serait consacrée à la défense d'ici 2035-2036. Or, le

Figure 31.5 / La dépense vampirise tout

Dépenses de défense en pourcentage des dépenses de fonctionnement,
% du budget de fonctionnement du MDN et d'ACC



gouvernement fédéral s'est engagé à atteindre la cible de 3,5 % du PIB de l'OTAN¹, ce qui impliquerait une transformation plus fondamentale de ses activités. En d'autres termes, plus de 80 % des activités du gouvernement fédéral seraient consacrées aux affaires militaires et aux anciens combattants, ce qui représenterait un renversement complet de la situation par rapport à 2024-2025.

Le BFA ne pense pas que transformer le gouvernement fédéral en une organisation presque exclusivement militaire soit ce dont le Canada a besoin, et il propose une voie différente.

**Tableau 31.1 / Scénario de référence (Finances Canada),
Indicateurs macroéconomiques**

Indicateurs macroéconomiques	2027	2028	2029	2030
PIB nominal (en millions)	3 372 000 \$	3 497 000 \$	3 630 000 \$	3 771 000 \$
Croissance du PIB réel	1,1 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %
Inflation du PIB	2,8 %	1,8 %	1,9 %	2,0 %
Croissance du PIB nominal	4,0 %	3,7 %	3,8 %	3,9 %
Emplois				
Taux d'activité	65,3 %	65,4 %	65,4 %	65,5 %
Population active (en milliers)	22 712	23 055	23 386	23 722
Employés (en milliers)	21 235	21 625	21 959	22 299
Taux d'emploi	61,1 %	61,4 %	61,4 %	61,5 %
Chômeurs (en milliers)	1 476	1 429	1 427	1 423
Taux de chômage	6,5 %	6,2 %	6,1 %	6,0 %

Scénario macroéconomique de référence

Comme les années précédentes, le BFA se base sur les données budgétaires et macroéconomiques fédérales les plus récentes, à savoir celles de la mise à jour économique du printemps 2026, telles qu'indiquées dans les tableaux 31.1 et 31.2.

Ce BFA fait suite à une période de 12 mois très difficile, terminée en mars 2026, durant laquelle le Canada n'a enregistré aucune croissance réelle du PIB. Trois de ces quatre trimestres ont été marqués par une croissance économique nulle ou négative, et un seul a affiché une légère croissance. Le dernier trimestre de 2025 et le premier trimestre de 2026 ont placé le Canada en situation de récession technique, la croissance ayant été légèrement négative au premier trimestre de 2026.

Cette année de stagnation s'explique en partie par des facteurs externes, comme la guerre commerciale menée par les États-Unis, et en partie par des facteurs internes : le Canada a notamment fermé ses frontières aux étudiants étrangers et à plusieurs catégories de travailleurs étrangers. Chacun de ces facteurs a freiné la croissance. Le tableau 31.1 montre toutefois une légère amélioration en 2027, avec une croissance du PIB réel légèrement supérieure à 1 %. Ce niveau reste toutefois décevant. La croissance devrait atteindre 2 % pour le reste de l'horizon de projection. Cependant, le Canada reste loin d'une croissance économique forte, tant en 2026 que dans un avenir proche.

Tableau 31.2 / Scénario de référence (Finances Canada), Opérations budgétaires

Opérations budgétaires (en millions)	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30
Impôt sur le revenu des particuliers				
IRP—impôt exigible	347 207 \$	362 935 \$	378 998 \$	394 783 \$
IRP—dépendances fiscales	-95 607 \$	-100 835 \$	-105 298 \$	-109 683 \$
Total des revenus d'IRP	251 600 \$	262 100 \$	273 700 \$	285 100 \$
Proportion des revenus d'IRP consacrés aux dépenses fiscales	-27,5 %	-27,8 %	-27,8 %	-27,8 %
Impôt sur le revenu des sociétés				
IRS—impôt exigible	165 314 \$	169 832 \$	169 832 \$	176 687 \$
IRS—dépendances fiscales	-65 614 \$	-70 732 \$	-70 732 \$	-73 587 \$
Total des revenus d'IRS	99 700 \$	99 100 \$	99 100 \$	103 100 \$
Proportion des revenus d'IRS consacrés aux dépenses fiscales	-39,7 %	-41,6 %	-41,6 %	-41,6 %
Impôt sur le revenu des non-résidents	14 300 \$	14 600 \$	14 900 \$	15 100 \$
Total de l'impôt sur le revenu	365 600 \$	375 800 \$	387 700 \$	403 300 \$
Total des autres revenus	164 000 \$	171 000 \$	178 200 \$	186 500 \$
Total des revenus budgétaires	529 600 \$	546 800 \$	565 900 \$	589 800 \$
Revenus				
Revenus	529 600 \$	546 800 \$	565 900 \$	589 800 \$
Dépenses de programme	536 200 \$	544 300 \$	552 000 \$	570 200 \$
Service de la dette	58 700 \$	65 700 \$	71 600 \$	75 700 \$
Solde budgétaire (excédent/déficit)	-65 300 \$	-63 200 \$	-57 700 \$	-56 100 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 399 300 \$	1 462 500 \$	1 520 200 \$	1 576 300 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	15,7 %	15,6 %	15,6 %	15,6 %
Dépenses de programme/PIB	15,9 %	15,6 %	15,2 %	15,1 %
Solde budgétaire/PIB	-1,9 %	-1,8 %	-1,6 %	-1,5 %
Service de la dette/PIB	1,7 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %
Dette/PIB	41,5 %	41,8 %	41,9 %	41,8 %

Dans le tableau 31.2, comme dans les précédents BFA, nous indiquons non seulement les revenus perçus par le gouvernement fédéral, mais aussi les revenus cédés sous forme de dépenses fiscales, également appelées « échappatoires fiscales légales ». L'impôt exigible, c'est-à-dire le montant que le gouvernement fédéral aurait perçu en l'absence de ces échappatoires, n'est pas une donnée présentée dans les budgets fédéraux classiques. Or, les montants cédés sont colossaux et mériteraient qu'on leur accorde une attention bien plus grande.

Examinons tout d'abord le système d'imposition des particuliers : pour l'exercice 2027-2028, le gouvernement fédéral aurait dû percevoir 363 milliards de dollars d'impôt exigible. Mais avant même d'en disposer, il cède 101 milliards de dollars sous forme d'allègements fiscaux destinés presque exclusivement aux particuliers les plus riches du pays, qui accaparent la majeure partie des échappatoires fiscales. Une fois ces allègements fiscaux soustraits, on obtient le chiffre de 262 milliards de dollars de revenus fiscaux tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2027-2028, tel qu'il apparaît dans les documents budgétaires classiques. En d'autres termes, le Canada cède plus du quart de l'impôt sur le revenu des particuliers pour financer des échappatoires fiscales.

La situation est encore pire pour l'impôt des sociétés : sans échappatoires fiscales, le gouvernement fédéral aurait dû encaisser 170 milliards de dollars en 2027-2028. Mais avant même d'en disposer, il laisse filer 71 milliards de dollars. Le montant effectivement perçu, une fois les échappatoires fiscales soustraites, sera donc de 99 milliards de dollars. En d'autres termes, ces échappatoires accaparent quatre dollars sur dix de l'impôt des sociétés.

Au total, pour l'exercice 2027-2028, le gouvernement fédéral est en passe d'accorder 171 milliards de dollars d'échappatoires fiscales aux particuliers et aux sociétés. C'est deux fois plus que le déficit fédéral de cette même année.

Malgré le poids écrasant des échappatoires fiscales, le gouvernement fédéral devrait afficher un déficit d'un peu moins de 2 % du PIB, qui devrait diminuer au cours de l'horizon de prévision. Pour le déficit, c'est une valeur intermédiaire : ce n'est pas la plus basse, mais c'est loin d'être la plus élevée, et c'est moins que ce qui a été enregistré à n'importe quel moment entre 1975 et 1995.

D'un point de vue historique, le rapport entre les revenus et le PIB se situe à peu près dans la moyenne : il n'est pas aussi faible que dans les années 2010, mais il reste inférieur à tous les niveaux enregistrés entre 1986 et 2006.

De même, les dépenses de programme se situent dans la moyenne depuis un demi-siècle.

Le ratio dette/PIB du Canada est inférieur de cinq points à son niveau le plus élevé, atteint pendant la pandémie, car l'économie a connu une croissance beaucoup plus rapide que la dette ces dernières années. Ce ratio avait augmenté chaque année entre 1984 et 2003; il se situe donc actuellement à peu près dans la moyenne du dernier demi-siècle.

Tableau 31.3 / Plan du BFA

	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30
PIB nominal (en millions)	3 372 000 \$	3 538 000 \$	3 675 000 \$	3 817 000 \$
Croissance du PIB nominal	4,0 %	4,9 %	3,9 %	3,9 %
Revenus (en millions)				
Scénario de référence	529 600 \$	546 800 \$	565 900 \$	589 800 \$
Revenus nets des mesures du BFA		109 700 \$	114 200 \$	123 500 \$
Total	529 600 \$	656 500 \$	680 100 \$	713 300 \$
Dépenses de programme (en millions)				
Scénario de référence	536 200 \$	544 300 \$	552 000 \$	570 200 \$
Dépenses nettes des mesures du BFA		112 200 \$	121 100 \$	126 700 \$
Total	536 200 \$	656 500 \$	673 100 \$	696 900 \$
Service de la dette	58 700 \$	65 800 \$	71 900 \$	76 200 \$
Solde budgétaire (surplus/déficit)	-65 300 \$	-65 800 \$	-64 900 \$	-59 800 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 399 300 \$	1 465 100 \$	1 530 000 \$	1 589 800 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	15,7 %	18,6 %	18,5 %	18,7 %
Dépenses de programme/PIB	15,9 %	18,6 %	18,3 %	18,3 %
Solde budgétaire/PIB	-1,9 %	-1,9 %	-1,8 %	-1,6 %
Service de la dette/PIB	1,7 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %
Dette/PIB	41,5 %	41,4 %	41,6 %	41,7 %

Plan du BFA

Le plan du BFA s'appuie sur les statistiques budgétaires les plus récentes présentées dans les tableaux 31.1 et 31.2, auxquelles s'ajoute le total des programmes. La liste complète des postes du BFA est disponible dans le tableau 31.5, à la fin du chapitre. Une liste est également présentée à la fin de chaque chapitre.

Dans les chapitres du BFA, plus de 200 nouvelles mesures seraient mises en œuvre. Comme bon nombre de ces mesures entraîneraient des coûts, l'augmentation nette des dépenses dans le cadre du BFA s'élèverait à un peu plus de 100 milliards de dollars en 2027-2028.

Plus de 20 mesures du BFA concernent les revenus et génèrent, en 2027-2028, un montant presque équivalent aux dépenses du BFA. En d'autres termes, le BFA s'autofinance. Un tiers des nouveaux revenus du

Tableau 31.4 / Incidence du BFA sur l'emploi

	2027	2028	2029	2030
Emplois créés ou maintenus par le BFA (en milliers)		375	435	448
Population (en milliers)	34 756	35 243	35 736	36 236
Taux d'activité	65,3 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %
Population active (en milliers)	22 712	23 190	23 514	23 843
Employés (en milliers)	21 235	22 000	22 395	22 747
Taux d'emploi	61,1 %	62,4 %	62,7 %	62,8 %
Chômeurs (en milliers)	1 476	1 190	1 119	1 097
Taux de chômage	6,5 %	5,1 %	4,8 %	4,6 %

BFA provient du renversement d'une partie des 171 milliards de dollars de revenus transformés chaque année en échappatoires fiscales.

Le résultat net en termes de déficit est pratiquement nul, car le BFA finance ses nouvelles mesures en augmentant ses revenus. Le ratio dette/PIB reste également identique à celui du scénario de référence.

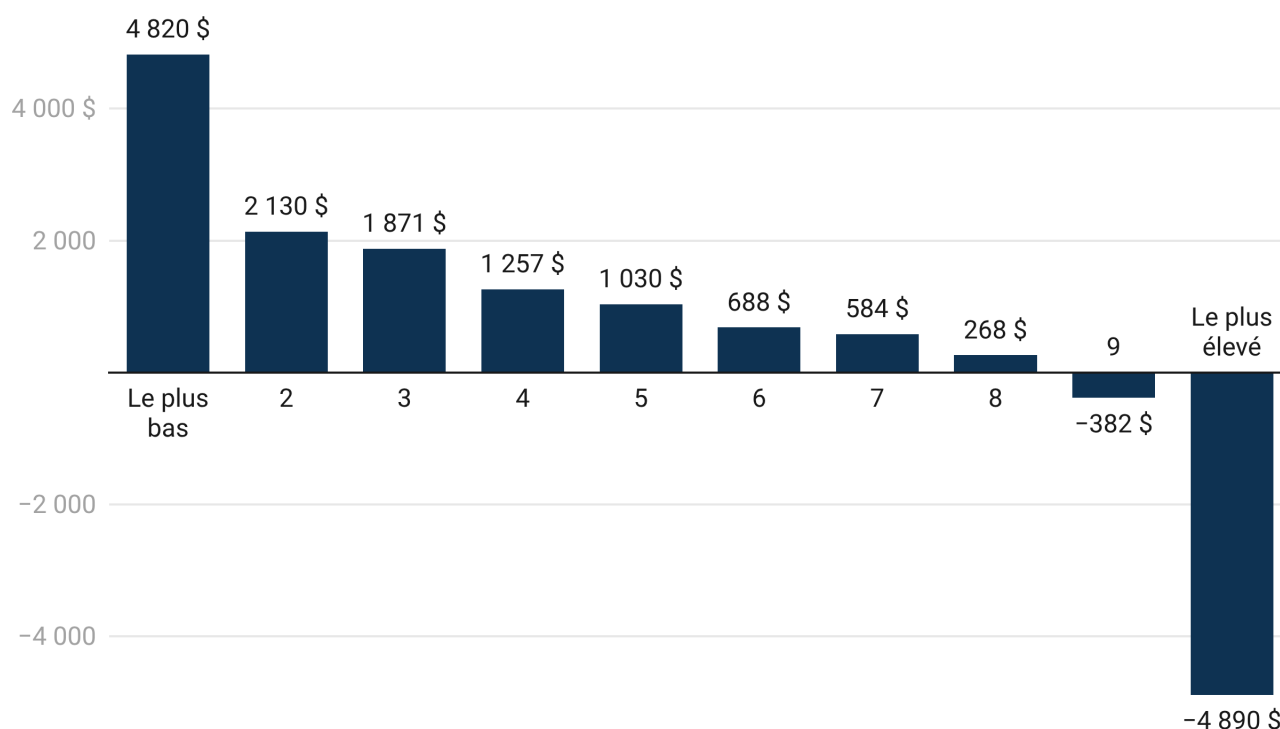
Même si les dépenses et les revenus du BFA sont à peu près équivalents, cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun effet sur l'économie, notamment en ce qui concerne l'emploi. Le BFA prélève des impôts dans des domaines où les multiplicateurs économiques sont plus faibles, comme auprès des sociétés et des particuliers les plus fortunés, et il effectue des dépenses dans des domaines où ces multiplicateurs sont plus élevés, comme le soutien aux familles à faible revenu ou la prestation de services tels que les soins de santé, les garderies ou les infrastructures matérielles. Au total, le BFA créera ou maintiendra plus de 400 000 emplois d'ici 2030.

Incidence du BFA sur le revenu et la pauvreté

Lorsqu'on examine l'agrégation des budgets, il est important de tenir compte non seulement des effets des mesures sur les comptes du gouvernement fédéral, mais aussi de leur impact sur les inégalités et la pauvreté. Les analyses budgétaires classiques négligent souvent ces effets, mais pas le BFA.

Dans cette section, nous regroupons les postes du BFA relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers et aux transferts aux particuliers, ce qui couvre la majeure partie du chapitre Assurance-emploi, ainsi que les chapitres Fiscalité (mesures concernant les particuliers) et Pauvreté et sécurité du revenu. Comme toutes les mesures ne sont pas pleinement mises en œuvre au cours de la première année², la simulation utilise 2027

Figure 31.6 / Variation moyenne du revenu familial résultant des mesures d'imposition ou de transfert du BFA, par décile

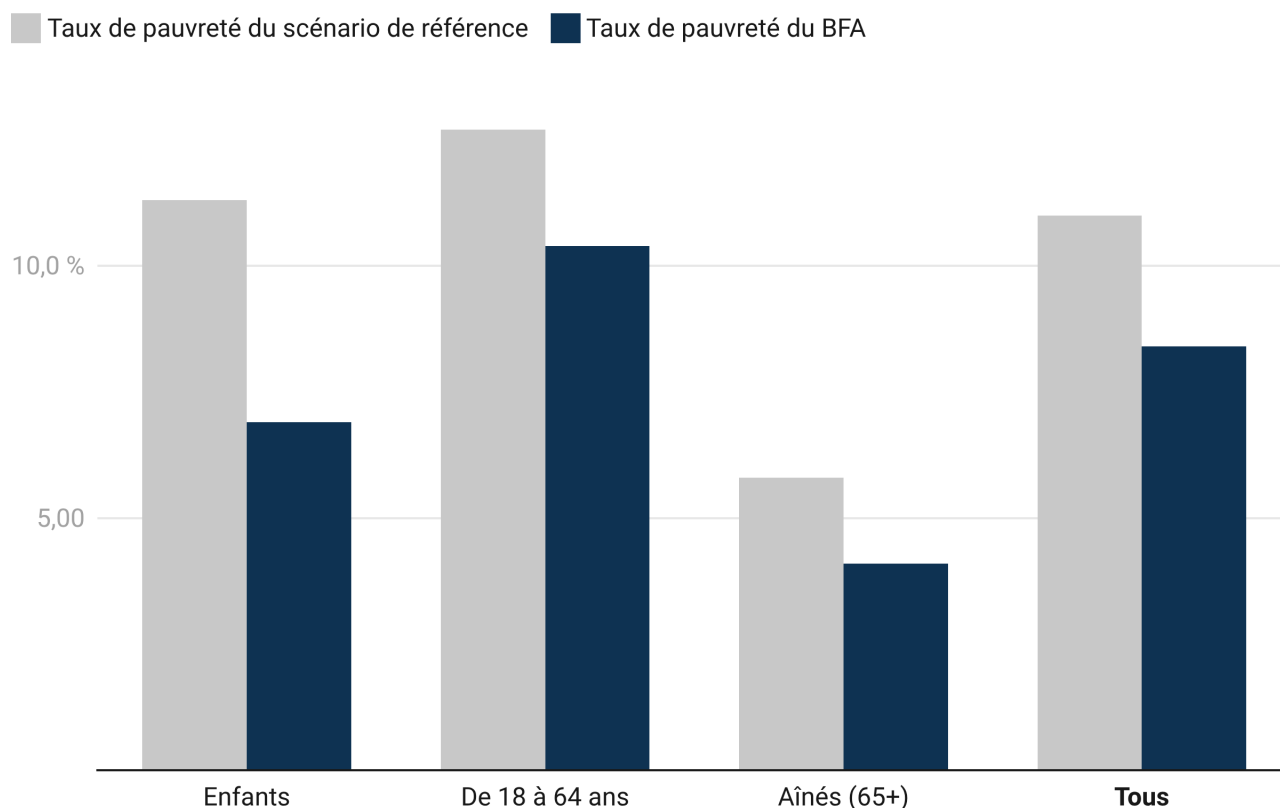


comme année de mise en œuvre complète. Cette simulation a été réalisée à l'aide du modèle « boîte de verre » de la Base de données et Modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS)³.

Examinons tout d'abord les effets simulés du BFA sur les inégalités, mesurés pour dix groupes égaux de familles, appelés déciles. L'évolution moyenne par famille résultant du BFA est illustrée à la figure 31.6. Le BFA prévoit de nouveaux impôts pour les revenus les plus élevés. Le décile supérieur, c'est-à-dire les 10 % des familles dont le revenu avant impôt dépasse 257 000 \$, paie ainsi près de 5 000 \$ de plus. Pour les familles des déciles 8 et 9, dont le revenu avant impôt se situe entre 145 000 \$ et 257 000 \$, et qui sont pourtant proches du sommet de la distribution des revenus, les mesures du BFA ont peu d'impact.

Les 70 % des familles les plus modestes voient toutefois leurs transferts nets d'impôt augmenter. Le gain moyen par famille s'élève à environ 500 \$, et les nouveaux soutiens prévus par le BFA augmentent avec la diminution des revenus. Viennent ensuite les 10 % des familles

Figure 31.7 / Incidence du BFA sur les taux de pauvreté selon la MPC, 2027



aux revenus les plus faibles. Le soutien qu'elles reçoivent est conséquent : il s'élève en moyenne à près de 5 000 \$ par famille. Les riches paient donc effectivement davantage avec le BFA, mais cela se traduit par une aide bien plus importante pour les Canadiennes et les Canadiens les plus démunis.

Dans le chapitre Pauvreté et sécurité du revenu, les nouveaux transferts ciblent les personnes les plus démunies et visent à réduire de moitié les taux de pauvreté d'ici 2030. La figure 31.7 montre que ces programmes ont un effet positif sur le taux de pauvreté dans toutes les tranches d'âge. Les personnes âgées affichent d'emblée un taux de pauvreté plus faible grâce à d'importants soutiens existants, comme la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime de pensions du Canada (RPC). Ces programmes essentiels assurent déjà aux personnes âgées un seuil de revenu plus élevé que

celui de tout autre groupe d'âge. Grâce aux mesures supplémentaires prévues par le BFA, le taux de pauvreté des personnes âgées passera de près de 6 % à 4 %, permettant ainsi à 141 000 personnes âgées de sortir de la pauvreté en 2027. Cela s'explique en grande partie par les améliorations du BFA au SRG, qui viennent renforcer un programme déjà essentiel dans la lutte contre la pauvreté des personnes âgées.

Les taux de pauvreté initiaux sont nettement plus élevés chez les enfants et les adultes. Grâce au BFA, le taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans passerait de 11 % à 7 %, permettant ainsi de sortir 328 000 enfants de la pauvreté. C'est le supplément ACE-Pauvreté du BFA qui joue ici un rôle déterminant. Conçu pour cibler les familles avec enfants les plus touchées par la pauvreté et déjà bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), il leur apporte une aide supplémentaire. Et comme la pauvreté est mesurée au niveau familial, ce supplément à l'ACE permettrait également de sortir les parents de ces enfants de la pauvreté.

Grâce au BFA également, le taux de pauvreté des 18-64 ans passerait de près de 13 % à 10 %, permettant ainsi à 549 000 personnes de sortir de la pauvreté. Les améliorations apportées à la Prestation canadienne pour personnes handicapées, le supplément à l'ACE et notre nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC) sont autant de mesures qui aideraient les adultes à faible revenu. Il en va de même pour les mesures prévues au chapitre Assurance-emploi, comme la prestation hebdomadaire minimale de 500 \$.

Au total, le BFA permettrait à plus d'un million de personnes de sortir de la pauvreté selon la MPC. Selon la FRMFR-Apl, un indicateur de pauvreté moins subjectif, l'impact du BFA serait similaire : 900 000 personnes dépasseraient ce seuil.

La nature des mesures de soutien du revenu fait que certains types de familles sont particulièrement concernés par les politiques du BFA, comme le montre la figure 31.8. Déjà, le taux de pauvreté des couples mariés est faible. Ceux qui ont des enfants bénéficient des politiques du BFA, en particulier du supplément de l'ACE. L'un des impacts les plus importants concerne les parents seuls ayant de jeunes enfants, qui sont pour la plupart des mères célibataires. Le taux de pauvreté de ce type de famille diminue de moitié, passant de 26 % à 13 %.

Les adultes en âge de travailler et les aînés vivant seuls présentent également des taux de pauvreté élevés et tirent un certain bénéfice des programmes du BFA.

Le fait d'être considéré comme vivant dans la pauvreté ou non dépend simplement du revenu familial, qui doit être supérieur ou inférieur au

Figure 31.8 / Impact du BFA sur le taux de pauvreté de la MPC par type de famille, 2027

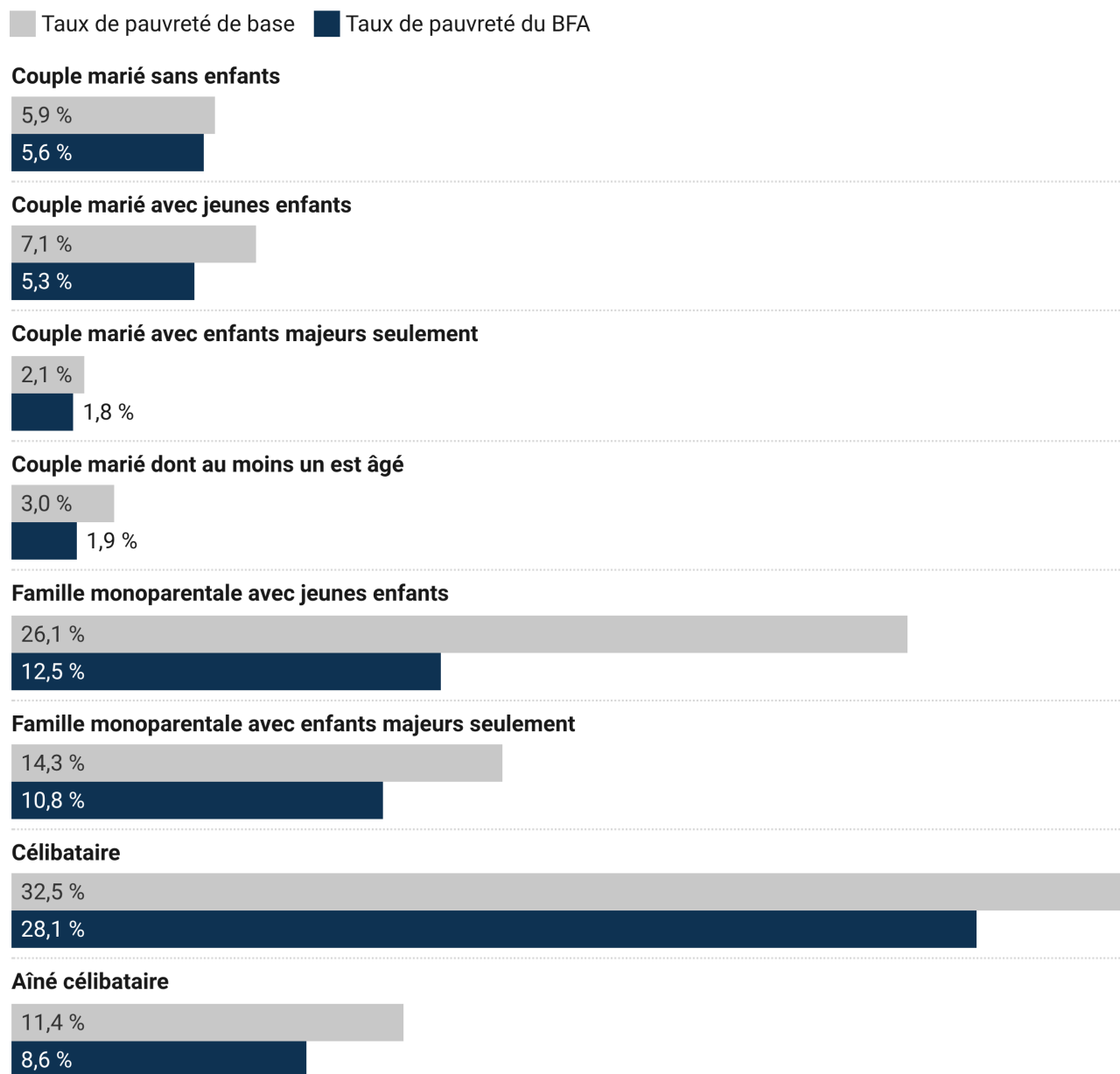
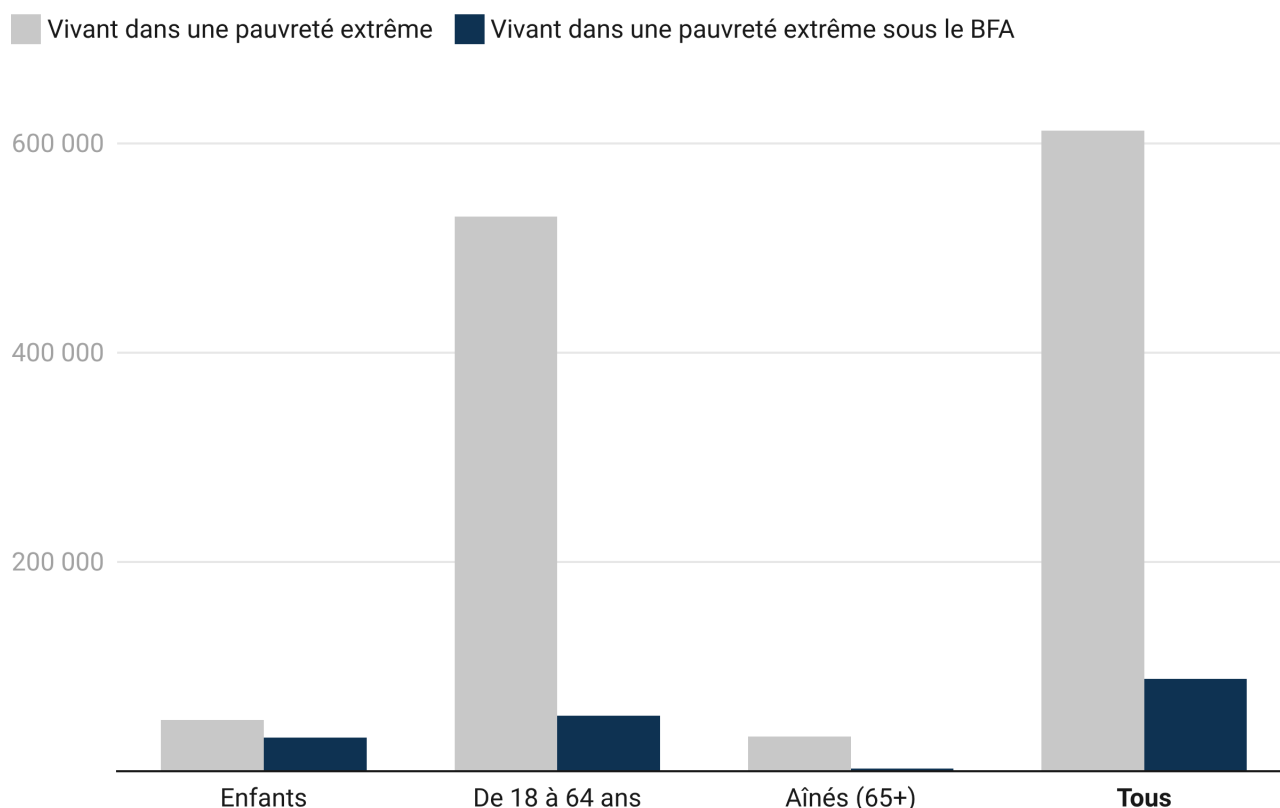


Figure 31.9 / Incidence du BFA sur le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême, 2027



seuil de pauvreté défini en fonction de la taille de la famille et de son lieu de résidence. Ainsi, si une famille gagne 10 \$ de moins que le seuil de pauvreté applicable à sa situation pour une année donnée, elle est considérée comme vivant dans la pauvreté. Mais si elle gagne 20 \$ de plus, elle n'est plus considérée comme telle, même si sa situation reste tout aussi précaire.

Il est important d'examiner l'évolution de l'extrême pauvreté et non pas seulement celle du taux de pauvreté, afin de s'assurer que les mesures du BFA ne se contentent pas de faire passer les personnes juste au-dessus du seuil de pauvreté sans leur apporter une aide réelle. Nous définissons ici l'extrême pauvreté comme le fait de vivre avec 75 % ou moins du revenu correspondant au seuil de pauvreté.

Le BFA a un impact bien plus important sur cette mesure spécifique que sur le taux de pauvreté en général. Des Canadiennes et des Canadiens vivent toujours dans la pauvreté, mais leur situation est certainement moins précaire. La figure 31.9 recense le nombre de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté.

Sans le BFA, plus de 400 000 adultes canadiens vivent en situation d'extrême pauvreté. Cependant, le BFA permet à 358 000 d'entre eux d'en sortir. Certes, ces personnes sont toujours en situation de pauvreté, mais celle-ci est moins précaire. Si tant d'adultes peuvent sortir de la pauvreté, c'est grâce au nouveau programme du Revenu de subsistance canadien (RSC) du BFA, destiné aux adultes, ainsi qu'aux améliorations majeures apportées à la Prestation canadienne pour personnes handicapées (PCPH).

L'extrême pauvreté est beaucoup moins répandue chez les enfants, car l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) leur assure déjà un revenu minimum bien plus élevé. Néanmoins, les mesures prévues par le BFA permettraient à 14 000 enfants de sortir de l'extrême pauvreté. Le BFA n'a pratiquement aucun effet sur l'extrême pauvreté chez les personnes âgées, mais celles-ci sont très peu nombreuses à vivre dans ces conditions, car elles peuvent compter sur un revenu minimum garanti par la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime de pensions du Canada (RPC).

Il est possible de progresser réellement pour atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2030, et le BFA présente les premières mesures à prendre.

Conclusion

Le BFA comprend 216 mesures visant à améliorer la situation au Canada, comme l'indique le tableau 31.5 ci-après, et comme l'expliquent ses 27 chapitres. Chaque mesure apporte une contribution spécifique, mais l'ensemble crée de nouveaux emplois et stimule la croissance économique tout en s'autofinançant. Les mesures proposées par le BFA montrent également qu'il est possible de réduire considérablement les inégalités de revenus et de faire d'importants progrès pour éliminer la pauvreté au Canada. Le BFA est un guide pratique qui montre au gouvernement fédéral comment faire du Canada un pays plus fort, plus juste et plus généreux.

Notes

1 En se basant sur les estimations du Bureau de la directrice parlementaire du budget concernant les augmentations nécessaires pour atteindre la cible de 3,5 % de l'OTAN d'ici 2035, au lieu de tabler sur une augmentation du déficit, ce scénario part du principe que ces montants seront prélevés sur les budgets d'autres ministères, comme cela a été le cas lors de l'Examen exhaustif des dépenses. Voir Katarina Michalysyn, *Répercussions financières de l'atteinte de la cible de 5 % de l'OTAN*, Bureau de la directrice parlementaire du budget, 5 février 2026, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2526-022-S—fiscal-implications-meeting-nato-5-commitment—repercussions-financieres-atteinte-cible-5-otan>.

2 Cela comprend notamment : le supplément ACE-pauvreté, le Revenu de subsistance canadien, l'accélération de la récupération de la PCPH pour les familles les plus aisées, la suppression de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les améliorations apportées à la PCPH et au SRG, l'accès des aînés immigrants à la SV et au SRG, la modification du taux du gain en capital, la nouvelle tranche d'imposition pour les millionnaires, le seuil minimal de 500 \$ par semaine pour les prestations d'assurance-emploi, l'augmentation du maximum de la rémunération assurable (MRA) pour le calcul des prestations et des cotisations, ainsi que le taux de remplacement du revenu de 66,6 %.

3 Cette simulation utilise la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) 34.0 de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs sous-jacents à la simulation ont été préparés par David Macdonald et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur.

Tableau 31.5 / Mesures du BFA

En millions

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Agriculture			
Annuler la fermeture prévue de sept centres de recherche et du programme d'agriculture biologique	40 \$	27 \$	27 \$
Augmenter de 50 % supplémentaires le financement des capacités de recherche d'AAC	60 \$	60 \$	60 \$
Réaliser les travaux d'entretien reportés dans les installations de recherche d'AAC	138 \$	138 \$	138 \$
Créer la série de programmes Cultiver la souveraineté alimentaire	750 \$	750 \$	750 \$
Éliminer les opérations de transfert de toutes les sociétés privées d'investissement dans les terres agricoles, supprimer l'exemption de gain en capital pour les investissements dans ces terres, exiger des propriétaires canadiens non résidents une surtaxe de 100 % sur tous les dividendes provenant de fonds financiers privés détenant des terres agricoles	-25 \$	-25 \$	-25 \$
Mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre agricole	10 \$	10 \$	10 \$
Créer un fonds destiné à offrir aux travailleurs agricoles saisonniers résidents des sources de revenus fiables	30 \$	30 \$	30 \$
Créer l'Agence canadienne de résilience agricole	400 \$	400 \$	400 \$
Fonds déjà intégrés dans le cadre budgétaire	-400 \$	-400 \$	-400 \$
Soutenir la conversion à l'agriculture biologique et à l'agriculture à faibles intrants ou sans labour	20 \$	20 \$	20 \$
Élaborer un plan de transition en vue de la mise en place d'un guichet unique pour la commercialisation de la viande de porc et de bœuf ainsi que d'une capacité d'abattage	50 \$	50 \$	50 \$
Annuler l'incitatif à la production de biocarburants	186 \$	0 \$	0 \$
Anciens combattants			
Financer une enquête indépendante pour s'assurer que les anciens combattants reçoivent les soutiens dont ils ont besoin	5 \$	5 \$	
Enregistrer tous les anciens combattants non enregistrés	2 \$	2 \$	2 \$
Financer un traitement indépendant en santé mentale pour les membres des familles	6 \$	6 \$	6 \$
Financer des services de soutien en santé professionnelle et la formation de médecins civils	2 \$	2 \$	2 \$
Mise en place d'une formation approfondie à l'intention de l'ensemble du personnel d'ACC sur les meilleures pratiques à adopter face aux traumatismes et aux problématiques découlant de la violence	13 \$	13 \$	2 \$
Améliorer les programmes de transition existants des Forces armées canadiennes – Anciens combattants Canada	80 \$	80 \$	80 \$
Exiger une planification proactive de la transition pour tous les membres de la force régulière et de la force de réserve	10 \$	10 \$	10 \$
Mettre en œuvre un programme de recherche structuré et à long terme sur les femmes militaires et les vétérans	15 \$	15 \$	15 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Veiller à ce que les organismes au service des anciens combattants soient reliés aux systèmes d'information sur la gestion de l'itinérance	2 \$		
Verser un supplément au loyer individualisé aux vétérans en situation d'instabilité de logement	19 \$	20 \$	20 \$
S'assurer que la ligne d'écoute d'urgence 9-8-8 prévoit un parcours dédié aux anciens combattants	3 \$	3 \$	3 \$
Rétablir et renforcer les effectifs du Bureau de services juridiques des pensions	12 \$	13 \$	13 \$
Arts et culture			
Élargir le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne à tous les secteurs artistiques et porter à 35 % le taux de remboursement	932 \$	951 \$	970 \$
Augmenter le financement du Conseil canadien des arts	100 \$	100 \$	100 \$
Financement de CBC/Radio-Canada à la hauteur d'autres diffuseurs publics	395 \$	790 \$	1 185 \$
Mesures ciblées pour soutenir les artistes professionnels	20 \$	20 \$	20 \$
Soutiens au revenu des artistes professionnels	37 \$	37 \$	37 \$
Possibilité pour les artistes de faire une moyenne rétrospective de leurs revenus sur quatre ans	5 \$	5 \$	5 \$
Assurance-emploi			
Créer un nouveau programme de mesures d'urgence de l'AE	20 \$	20 \$	20 \$
Réduire le minimum d'heures à 360 (ou 12 semaines si cela est plus avantageux pour le demandeur) dans toutes les régions	1 098 \$	1 080 \$	1 063 \$
Porter la durée maximale à 50 semaines dans toutes les régions	776 \$	764 \$	751 \$
Rétablir la couverture des prestations spéciales d'AE pour les travailleurs étrangers qui cotisent à l'AE	36 \$	36 \$	36 \$
Porter à 104 semaines la durée maximum des prestations régulières et parentales d'AE	65 \$	65 \$	65 \$
Porter à 66,6 % le taux de remplacement du revenu	4 073 \$	4 007 \$	3 942 \$
Établir un plancher de prestation de 500 \$ par semaine, indexé chaque année	796 \$	799 \$	801 \$
Augmenter le maximum de la rémunération assurable (MRA)	-1 476 \$	-3 010 \$	-4 515 \$
Augmenter le plafond de prestation à 1 108 \$ par semaine (55 % du MRA)	957 \$	1 883 \$	2 779 \$
Réduire à trois semaines la période de suspension pour motif non valable de cessation d'emploi	2 109 \$	2 075 \$	2 041 \$
Cesser de considérer les indemnités de cessation d'emploi et la paie de vacances comme des revenus	511 \$	502 \$	494 \$
Renforcer de manière permanente les transferts destinés aux mesures de soutien à la formation et à l'emploi		190 \$	190 \$
Verser des prestations pendant toute la durée de la formation agréée	183 \$	183 \$	183 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Changement climatique et environnement			
Créer un Secrétariat à la justice environnementale chargé d'étudier le racisme environnemental	59 \$	59 \$	59 \$
Mettre en place un réseau électrique national propre	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$
Mettre en place un réseau national public de bornes de recharge	108 \$	108 \$	108 \$
Stratégie nationale d'adaptation	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Conservation de la nature et de la biodiversité	1 750 \$	1 750 \$	1 750 \$
Financement international de la lutte contre le changement climatique	800 \$	800 \$	800 \$
Financement climatique international	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Commerce et investissement			
Convocation d'un groupe consultatif de la société civile afin d'aider à développer des réformes axées sur les travailleurs et le climat pour l'ACEUM	2 \$		
Soutenir le Projet de solidarité syndicale au Mexique	3 \$	3 \$	3 \$
Investir dans une stratégie Canada-Afrique visant à élargir les partenariats commerciaux et de développement sur le continent africain	460 \$	460 \$	460 \$
Élargir le nombre de professions couvertes par le Programme du Sceau rouge	25 \$	25 \$	
Créer une direction générale élargie sur le travail forcé et le commerce inclusif au sein d'Affaires mondiales Canada	20 \$	20 \$	20 \$
Coopération internationale			
Définir une trajectoire de croissance statutaire pour l'enveloppe de l'aide internationale (IAE), afin qu'elle atteigne 0,4 % du PIB d'ici 2030	2 809 \$	4 622 \$	6 200 \$
Défense			
Mener une évaluation indépendante des besoins du Canada en matière de défense du territoire	10 \$		
Annuler l'acquisition prévue de 72 des 88 F35, puis procéder à une analyse afin de déterminer quel avion serait le mieux adapté pour remplir le rôle souhaité	-755 \$	-755 \$	-755 \$
Faire un examen indépendant et renégocier l'Accord sur le partage de la production de défense	5 \$	5 \$	
Annuler le financement de la Stratégie industrielle de défense pour les exportations militaires et les salons	-10 \$	-10 \$	-10 \$
Cesser le financement aux fabricants d'armes	-0,3 \$	-0,3 \$	-0,3 \$
Acquérir 16 bombardiers d'eau DHC-515	37 \$	37 \$	37 \$
Financer un service civil pour la paix chargé de promouvoir les droits de la personne et la paix dans les zones de crise	100 \$	100 \$	100 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Développement industriel			
Créer un Secrétariat à la souveraineté économique	300 \$	300 \$	300 \$
Mettre en place et animer des Tables de développement sectoriel pour forger un consensus citoyen	30 \$	30 \$	30 \$
Financer une stratégie industrielle nationale globale	30 \$	30 \$	30 \$
Créer une prestation de transition équitable pour protéger les travailleurs déplacés	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Lancer un programme inclusif d'adaptation de la main-d'œuvre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Éducation postsecondaire			
Accélérer la mise en œuvre de l'engagement de financement des trois conseils subventionnaires	1 288 \$		
Augmenter la Bourse canadienne pour étudiants à 8 000 \$ et abaissement du seuil de revenu	4 988 \$	5 087 \$	5 189 \$
Doubler le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université	329 \$	330 \$	330 \$
Mettre en place un programme dédié aux infrastructures d'éducation postsecondaire	574 \$	586 \$	598 \$
Indexer le Transfert canadien en matière de programmes sociaux à la croissance économique	126 \$	149 \$	174 \$
Mettre en place un secrétariat fédéral chargé de l'éducation postsecondaire et de la recherche	10 \$	10 \$	10 \$
Améliorer la collecte de données sur l'éducation postsecondaire	50 \$	5 \$	5 \$
Égalité des genres			
Mettre en application la Loi sur l'équité en matière d'emploi	7 \$	7 \$	7 \$
Accélérer le travail du Bureau du commissaire à l'équité en matière d'emploi et du Bureau du commissaire à l'accessibilité	7 \$	7 \$	7 \$
Augmenter le financement de l'Alliance pour la main-d'œuvre de l'économie des soins	8 \$	8 \$	8 \$
Comblent les lacunes de financement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et stabilisation du fonctionnement des refuges pour femmes et enfants	120 \$	120 \$	120 \$
Renouveler le financement du plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre	200 \$	200 \$	200 \$
Élaborer un plan de mise en œuvre afin d'accélérer la réponse aux appels à la justice des Femmes et filles autochtones disparues et assassinées	5 \$		
Mettre en œuvre la convention C-190 de l'OIT pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail	20 \$	20 \$	20 \$
Élargir l'accès au congé pour violence conjugale, avec un minimum de 10 jours payés et de 10 jours non payés dans les secteurs sous réglementation fédérale	5 \$	5 \$	5 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Augmenter le financement pour combattre la haine contre les personnes 2ELGBTQI+, ainsi que toutes les formes de haine, de harcèlement et de violence en ligne fondés sur le genre	8 \$	8 \$	8 \$
Renouveler le plan d'action fédéral 2ELGBTQI+	20 \$	20 \$	20 \$
Augmenter le financement annuel des programmes des femmes de FEGC	60 \$	60 \$	60 \$
Créer un plan national en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et d'un système de suivi indépendant	2 \$	2 \$	1 \$
Équité en santé			
Accorder des subventions de démarrage aux centres régionaux de propriété démocratique d'entreprises par les salariés	2 \$	3 \$	5 \$
Accorder un rabais de 5 % sur le taux d'imposition des entreprises détenues démocratiquement par leurs salariés	50 \$	52 \$	54 \$
Déposer une Loi fédérale sur la qualité de la vie et nommer un commissaire à la qualité de vie	5 \$	5 \$	5 \$
Créer des comités consultatifs d'experts sur l'équité	5 \$	5 \$	5 \$
Financer les capacités de collecte, de communication et d'utilisation des données de santé	5 \$	5 \$	5 \$
Soutenir l'Alliance des économies du bien-être du Canada	5 \$	5 \$	5 \$
Soutenir le mandat du commissaire à la qualité de vie	5 \$	5 \$	5 \$
Équité raciale			
Promulguer une loi contre le racisme qui établira un secrétariat relevant directement du Parlement	5 \$	10 \$	10 \$
Élaborer un plan d'action national pour la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme	150 \$	150 \$	150 \$
Améliorer la reddition de comptes sur l'équité raciale dans les transferts en santé, les marchés publics fédéraux et les conseils d'administration des organismes publics	5 \$	5 \$	5 \$
Rendre la formation contre l'oppression, le racisme et la discrimination obligatoire pour tous les employés et cadres de la fonction publique	25 \$	25 \$	25 \$
Accorder un financement permanent au Réseau canadien pour l'équité et la justice raciale	1 \$	1 \$	1 \$
Fonction publique			
Annuler les coupes budgétaires consécutives à l'Examen exhaustif des dépenses	10 381 \$	12 842 \$	12 442 \$
Renverser d'autres mesures abordées dans d'autres chapitres du BFA	-2 350 \$	-3 092 \$	-3 025 \$
Annuler la directive de retour au travail présentiel pour économiser des coûts immobiliers	-183 \$	-255 \$	-306 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Garde d'enfants			
Fonds de fonctionnement des services de garde	2 700 \$	3 680 \$	4 680 \$
Fonds d'investissement des services de garde	3 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Élaborer une stratégie pour les enfants d'âge scolaire jusqu'à 12 ans	5 \$	5 \$	
Stratégies de données sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants (AGJE)	10 \$	5 \$	
Programme de recherche pour évaluer les politiques et changements de programmes en AGJE	10 \$	5 \$	5 \$
Immigration			
Lancer un programme de régularisation complet	50 \$	50 \$	50 \$
Éliminer la franchise du PFSI	143 \$	146 \$	148 \$
Garantir l'accès à une couverture santé quel que soit le statut d'immigration	565 \$	576 \$	588 \$
Annuler les coupes budgétaires dans les services d'aide à l'établissement et reconstruire les infrastructures destinées aux immigrants et réfugiés	221 \$	276 \$	332 \$
Augmenter le soutien fédéral de l'aide juridique aux réfugiés et aux immigrants	75 \$	85 \$	95 \$
Remplacer la détention des immigrants et par des modèles de supervision communautaires	-57 \$	-58 \$	-59 \$
Établir un audit indépendant en matière d'équité raciale dans l'ensemble du système d'immigration et de réfugiés	3 \$		
Veiller à ce que la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public dispose d'un financement suffisant et accessible	10 \$	10 \$	10 \$
Incarcération			
Rétablir le financement des différentes mesures de soutien à l'éducation, à la formation et à la réinsertion	58 \$	58 \$	58 \$
Modifier la Loi canadienne sur la santé afin de supprimer l'exclusion des personnes purgeant une peine fédérale	-51 \$	-63 \$	-78 \$
Mettre en place une Stratégie nationale de désincarcération des détenus âgés	-31 \$	-50 \$	-84 \$
Mettre sur pied un processus d'expiration automatique et sans frais du casier judiciaire	-5 \$	-5 \$	-5 \$
Renflouer et élargir le Programme de subventions et de contributions pour les organismes bénévoles, sans but lucratif et communautaires	7 \$	7 \$	9 \$
Mettre en œuvre les solutions identifiées dans le Cadre visant la réduction de la récidive, la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, la Stratégie canadienne en matière de justice autochtone et le Plan d'action national sur la santé mentale et la justice pénale	100 \$	100 \$	100 \$
Introduire un traitement intégré des toxicomanies dans les établissements carcéraux	10 \$	10 \$	10 \$
Mettre en place des évaluations d'orientation professionnelle dès l'admission, et élargir l'accès à des opportunités professionnelles concrètes	10 \$	10 \$	10 \$
Mettre en place un accès à Internet dans les prisons fédérales	5 \$	1 \$	1 \$
Soutenir des initiatives de formation et de transition afin de transformer les postes de sécurité correctionnelle en postes de réinsertion et de soutien	5 \$	5 \$	5 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Recherche de solutions politiques pour réduire la population carcérale, notamment en développant des alternatives viables	7 \$	7 \$	7 \$
Évaluation de l'impact de la stratégie de désincarcération du Canada	2 \$	2 \$	
Campagne de sensibilisation pour que le public comprennent pourquoi les modèles punitifs échouent et coûtent cher à toute la société	5 \$	5 \$	
Infrastructures, municipalités et transports en commun			
Annuler la réduction du Fonds pour le transport en commun du Canada	516 \$	772 \$	616 \$
Augmenter de manière permanente les budgets de fonctionnement du transport en commun	586 \$	598 \$	610 \$
Mettre en place et entretenir un réseau national d'autobus interurbains	250 \$	250 \$	250 \$
Augmenter le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural	50 \$	50 \$	50 \$
Augmenter le financement de VIA Rail	2 000 \$	2 038 \$	2 079 \$
Créer un fonds fédéral dédié à la réhabilitation des sites contaminés pour soutenir un développement urbain durable	500 \$	500 \$	500 \$
Intelligence artificielle			
Commission canadienne de l'IA et des données	50 \$	50 \$	50 \$
Logement abordable et itinérance			
Construire un million de nouveaux logements hors marché et coopératifs au cours de la prochaine décennie	43 \$	89 \$	133 \$
Doubler le Fonds canadien de protection des loyers	117 \$	117 \$	117 \$
Augmenter l'Allocation canadienne pour le logement de 50 % et prolonger au-delà de 2027-2028	269 \$	807 \$	823 \$
Contribuer aux frais de fonctionnement des logements adaptés aux soins complexes	100 \$	100 \$	100 \$
Créer un incitatif pour le développement des terrains publics	100 \$	100 \$	100 \$
Élargir le Fonds d'acquisition de terrains publics	72 \$	185 \$	370 \$
Bureau de la défenseure fédérale du logement de la Commission canadienne des droits de la personne	4 \$	4 \$	4 \$
Mettre fin à l'avantage fiscal dont bénéficient les FPI	-61 \$	-63 \$	-66 \$
Instaurer une taxe sur les terrains vacants	-808 \$	-727 \$	-727 \$
Accorder une exonération à vie de 1 million \$ pour la résidence principale	-942 \$	-978 \$	-1 016 \$
Doubler le Fonds de protection des locataires	3 \$	3 \$	3 \$
Créer une surtaxe foncière reportable sur les propriétés d'une valeur supérieure à 1 million \$	-3 178 \$	-3 632 \$	-4 086 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Pauvreté et sécurité du revenu			
Création du nouveau supplément de fin de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants	6 075 \$	6 197 \$	6 320 \$
Élimination progressive plus rapide de l'ALE pour les ménages les plus riches	-1 436 \$	-1 465 \$	-1 494 \$
Création du Revenu de subsistance canadien de 9 000 \$ par année pour les 18 à 64 ans	8 854 \$	9 031 \$	9 212 \$
Remplacement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs par le Revenu de subsistance canadien	-4 714 \$	-4 808 \$	-4 904 \$
Augmentation la Prestation canadienne pour les personnes handicapées à 9 000 \$ par année et assouplissement des critères d'admissibilité	10 623 \$	10 835 \$	11 052 \$
- Fonds déjà prévus dans le cadre financier pour la Prestation canadienne pour les personnes handicapées	-1 220 \$	-1 420 \$	-1 448 \$
Augmenter le SRG de 10 % et rendre cette hausse permanente	3 225 \$	3 290 \$	3 355 \$
Accorder aux personnes âgées immigrées parrainées une période minimale de 10 ans de résidence pour l'accès à la SV et au SRG	1 589 \$	1 621 \$	1 653 \$
Élargissement de l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants aux enfants immigrants et réfugiés, quel que soit leur statut d'immigration	160 \$	163 \$	166 \$
Doublement du financement du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt afin d'offrir une aide gratuite à la déclaration de revenus tout au long de l'année	5 \$	7 \$	7 \$
Mise en œuvre de la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal via le développement d'un système de transfert direct en liquide	100 \$	100 \$	100 \$
Premières Nations			
Augmenter le Financement de soutien des bandes	1 122 \$	1 190 \$	1 260 \$
Transformer le projet pilote de l'Initiative sur le marché du travail des Premières Nations (IMT) en un programme entièrement financé	66 \$	66 \$	66 \$
Soutenir les activités de l'Autorité d'approvisionnement des Premières Nations	7 \$	7 \$	7 \$
Créer un programme dédié à la monétisation des infrastructures	200 \$	200 \$	200 \$
Renouveler et doubler le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones	2 150 \$	2 150 \$	2 150 \$
Soutenir le logement dans les réserves des Premières Nations	480 \$	480 \$	480 \$
Éducation - fonctionnement et entretien	330 \$	510 \$	710 \$
Éducation - investissements	246 \$	392 \$	541 \$
Mettre en place un nouveau programme permanent d'éducation des adultes des Premières Nations	194 \$	194 \$	194 \$
Remplacer les autobus scolaires vieillissants des Premières Nations	304 \$	304 \$	304 \$
Signer des accords régionaux sur l'éducation des Premières Nations	846 \$	846 \$	846 \$
Renouveler et augmenter le financement des accords conclus en vertu des articles 8 et 9 de la Loi sur les langues autochtones	45 \$	45 \$	45 \$
Soutenir le financement de la recherche pour les revendications particulières des Premières Nations	35 \$	35 \$	35 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Lancer un examen constitutionnel des accords de transfert de ressources naturelles élaborer un Cadre sur le partage des avantages avec les Premières Nations	28 \$	28 \$	28 \$
Renforcer l'initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique	47 \$	47 \$	47 \$
Soutenir la participation des Premières Nations dans le développement de l'Agence canadienne de l'eau	25 \$	25 \$	
Réglementation			
Augmenter de 25 % le budget de réglementation du gouvernement fédéral	402 \$	410 \$	418 \$
Créer un fonds de participation citoyenne	10 \$	10 \$	10 \$
Santé			
Assurer la prise en charge publique des médicaments d'ordonnance essentiels	1 330 \$	1 330 \$	1 330 \$
Annuler les suppressions de postes prévues au sein de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada	236 \$	336 \$	336 \$
Supprimer la quote-part du Régime canadien de soins dentaires	400 \$	408 \$	416 \$
Augmenter les remboursements du Régime canadien de soins dentaires à égalité avec les barèmes des provinces et territoires	362 \$	370 \$	377 \$
Éliminer la condition de revenu pour l'accès au Régime canadien de soins dentaires en 2027	1 450 \$	1 479 \$	1 509 \$
Créer un fonds d'infrastructure de soins primaires	5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$
Maintenir l'indexation de 5 % du Transfert canadien en matière de santé		723 \$	1 448 \$
Négocier la prolongation des accords bilatéraux sur la santé mentale et les médicaments pour le traitement de maladies rares	500 \$	1 100 \$	1 100 \$
Créer 20 nouveaux sites de consommation supervisée offrant des services 24 heures sur 24 et 20 nouvelles équipes communautaires d'intervention en cas de surdose	164 \$	164 \$	164 \$
Sécurité alimentaire			
Mettre en place un Conseil de la sécurité alimentaire	50 \$	50 \$	50 \$
Instaurer un supplément pour les bénéficiaires du Nord pour compenser le coût élevé des denrées alimentaires	680 \$	706 \$	733 \$
Doubler la subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs	20 \$	20 \$	20 \$
Financer des postes permanents et salariés liés aux ressources issues de la terre, pour les chasseurs, pêcheurs et cueilleurs	20 \$	20 \$	20 \$
Infrastructure alimentaire régionale	40 \$	40 \$	40 \$
Mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) dans son intégralité	25 \$	25 \$	
Initiatives de souveraineté alimentaire autochtones	20 \$	20 \$	20 \$
Réformer la sécurité alimentaire pour soutenir les pratiques traditionnelles	10 \$	10 \$	10 \$
Élaborer une stratégie fédérale de souveraineté alimentaire des Noirs	25 \$	25 \$	
Renforcer les systèmes alimentaires dirigés par des personnes noires	20 \$	20 \$	20 \$
Soutenir l'accès équitable aux terres pour les agriculteurs noirs	40 \$	40 \$	40 \$

	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Renforcer l'infrastructure alimentaire noire par le biais du Fonds des infrastructures alimentaires locales	20 \$	20 \$	20 \$
Soutenir la recherche menée par des Noirs sur la sécurité et la souveraineté alimentaires	10 \$	10 \$	10 \$
Soutenir les commerces alimentaires à but non lucratif et coopératifs, ainsi que les marchés publics	33 \$	33 \$	33 \$
Travaux de recherche et de consultation sur le réseau public national de distribution alimentaire	5 \$		
Augmenter le budget du Bureau de la concurrence et ses pouvoirs pour lutter contre la concentration des entreprises	19 \$	19 \$	20 \$
Soins aux aînés et soins de longue durée			
Financer une augmentation de capacité de 100 000 lits dans les logements de soins intermédiaires, les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée	850 \$	850 \$	850 \$
Heures de soins directs	4 300 \$	4 463 \$	4 637 \$
Fiscalité			
Créer une nouvelle tranche d'imposition à 37 % pour les revenus supérieurs à 1 million \$	-1 429 \$	-1 483 \$	-1 541 \$
Mettre en place un impôt sur la richesse sur une valeur nette supérieure à 10 millions \$ (net de l'impôt sur le gain de 1 million \$ sur le domicile)	-35 822 \$	-37 268 \$	-38 914 \$
Instaurer un impôt à vie de 50 % sur les successions dépassant les 2,5 millions \$	-1 060 \$	-1 091 \$	-1 125 \$
Imposer les bénéfices exceptionnels de l'industrie pétrolière et gazière	-2 690 \$	-2 690 \$	-2 690 \$
Rétablir le taux d'imposition fédéral des sociétés à 20 %	-30 391 \$	-30 391 \$	-31 617 \$
Supprimer l'échappatoire fiscale du gain en capital afin qu'il soit imposé au même titre que le revenu du travail	-13 327 \$	-13 833 \$	-14 373 \$
Interdire le recours aux paradis fiscaux	-10 000 \$	-10 380 \$	-10 785 \$
Renverser les suppressions de postes à l'ARC	546 \$	616 \$	646 \$
Investir dans les enquêtes et vérifications de l'ARC (renverser les suppressions de postes)	667 \$	667 \$	667 \$
Augmenter les revenus par l'augmentation des enquêtes	-2 667 \$	-2 667 \$	-2 667 \$
Éliminer les subventions aux secteurs pétrolier et gazier	-1 834 \$	-1 871 \$	-1 908 \$
Mettre un terme aux octrois coûteux et inefficaces dont les sociétés profitent sous la forme de dépenses fiscales	-2 800 \$	-2 685 \$	-5 840 \$
Supprimer le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)	-1 410 \$	-1 585 \$	-1 760 \$
Total			
Total des changements du BFA aux dépenses	112 162 \$	121 131 \$	126 675 \$
Total des changements du BFA aux revenus	-109 742 \$	-114 198 \$	-123 470 \$
Total des dépenses nettes du BFA	2 420 \$	6 933 \$	3 205 \$

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca. Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) est un institut de recherche indépendant en politiques publiques. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du centre. Les opinions exprimées dans ce rapport, et les éventuelles erreurs, sont celles du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions du CCPA ou des bailleurs de fonds du rapport.

Nous reconnaissons la Nation Algonquine Anishinaabe dont le territoire traditionnel et non cédé est celui où ce rapport a été réalisé.

Traduction par Danielle Boudreau





CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES